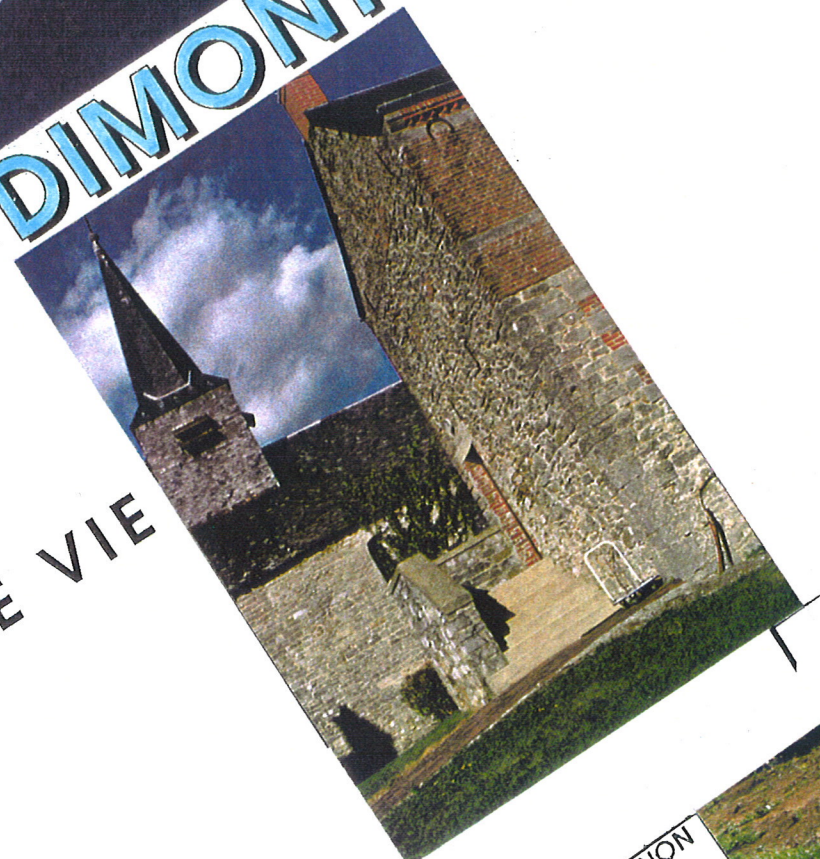




# COMMUNE DE DIMONT

ETUDE CADRE DE VIE



JUIN 1998

**CABINET BINON**  
Architecte-Paysagiste  
44, résidence vauban A  
59600 Maubeuge  
Tel : 03 27 62 02 62  
Fax: 03 27 62 35 66

# COMMUNE DE DIMONT

## ETUDE CADRE DE VIE



*La présente étude a été financée par la Municipalité de Dimont et par le Conseil Général du Nord, subvention accordée dans le cadre du Fond d'Action pour l'Amélioration du Cadre de Vie.*

**Les interventions préconisées sur le territoire Dimontois, s'inscrivent pleinement à l'échelle intercommunale, dans la stratégie de Valorisation du Cadre de Vie du Contrat de Développement Rural de la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes, réel outil de développement du territoire.**

Cette étude n'aurait pu voir le jour:

- ⇒ sans l'appui et les conseils de la Direction du Développement Rural du Conseil Général, représentée par Mme Elisabeth Gruzon et Mme Emmanuelle Lacaye;
- ⇒ ni sans le concours technique du CAUE, et de son représentant Mr Jean Marc Le Moing, assurant un conseil précieux auprès de la municipalité et du comité de pilotage dans le suivi de la démarche, depuis l'élaboration du programme d'étude jusqu'à son terme.

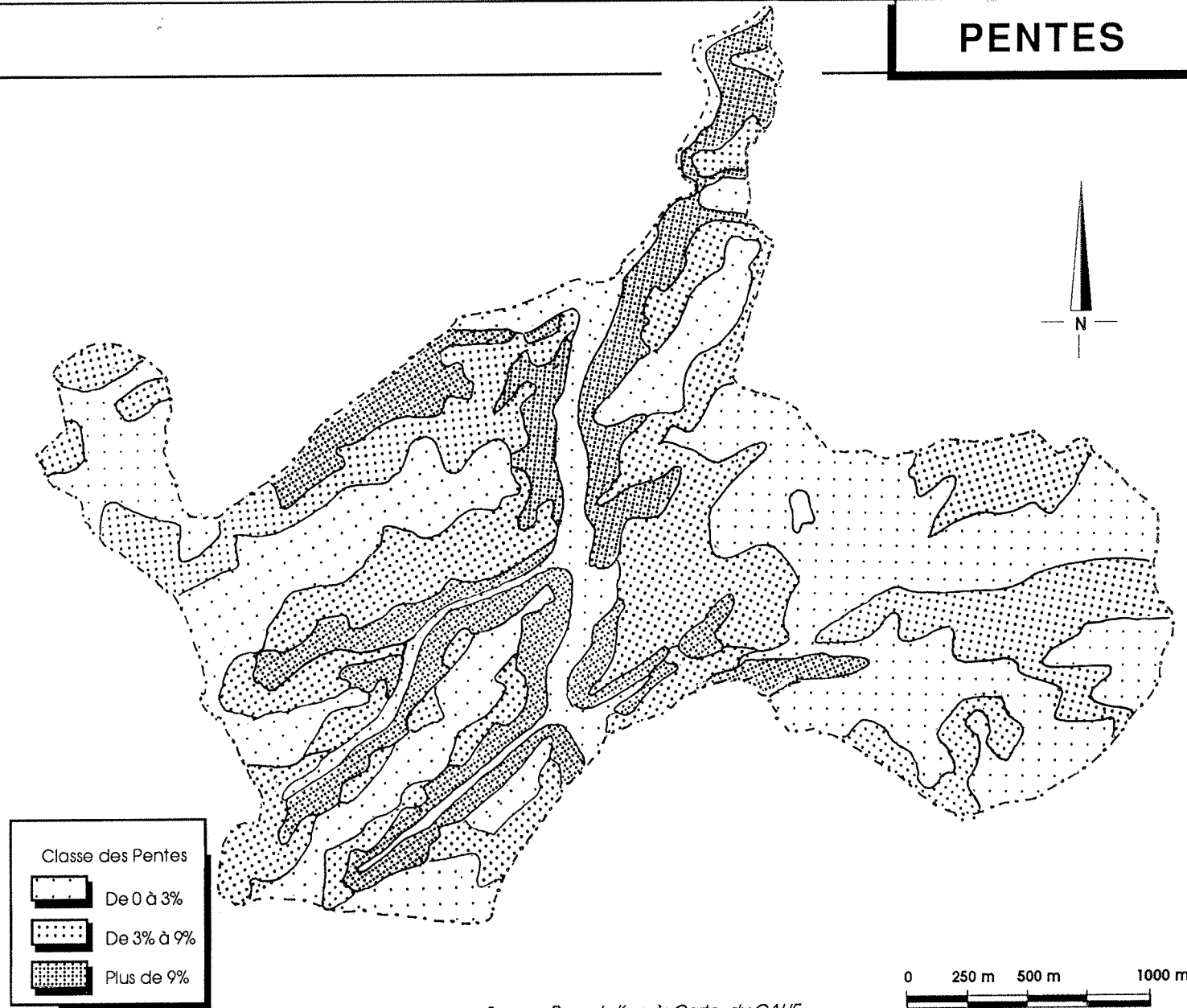
*L'équipe du Cabinet BINON remercie l'ensemble des partenaires et acteurs, ainsi que les élus de la municipalité de Dimont pour leur motivation et leur sensibilité tout au long de la démarche.*

**En souhaitant que le programme pluriannuel pérennise la dynamique mise en place, l'Equipe remercie sincèrement Mr Jean Marie Lebrun, Maire de Dimont.**

CABINET BINON

Architecte-Paysagiste  
44, Résidence Val d'Or \*  
59000 Maubeuge  
Tel : 03 27 62 02 62  
Fax: 03 27 62 35 66

# PENTES

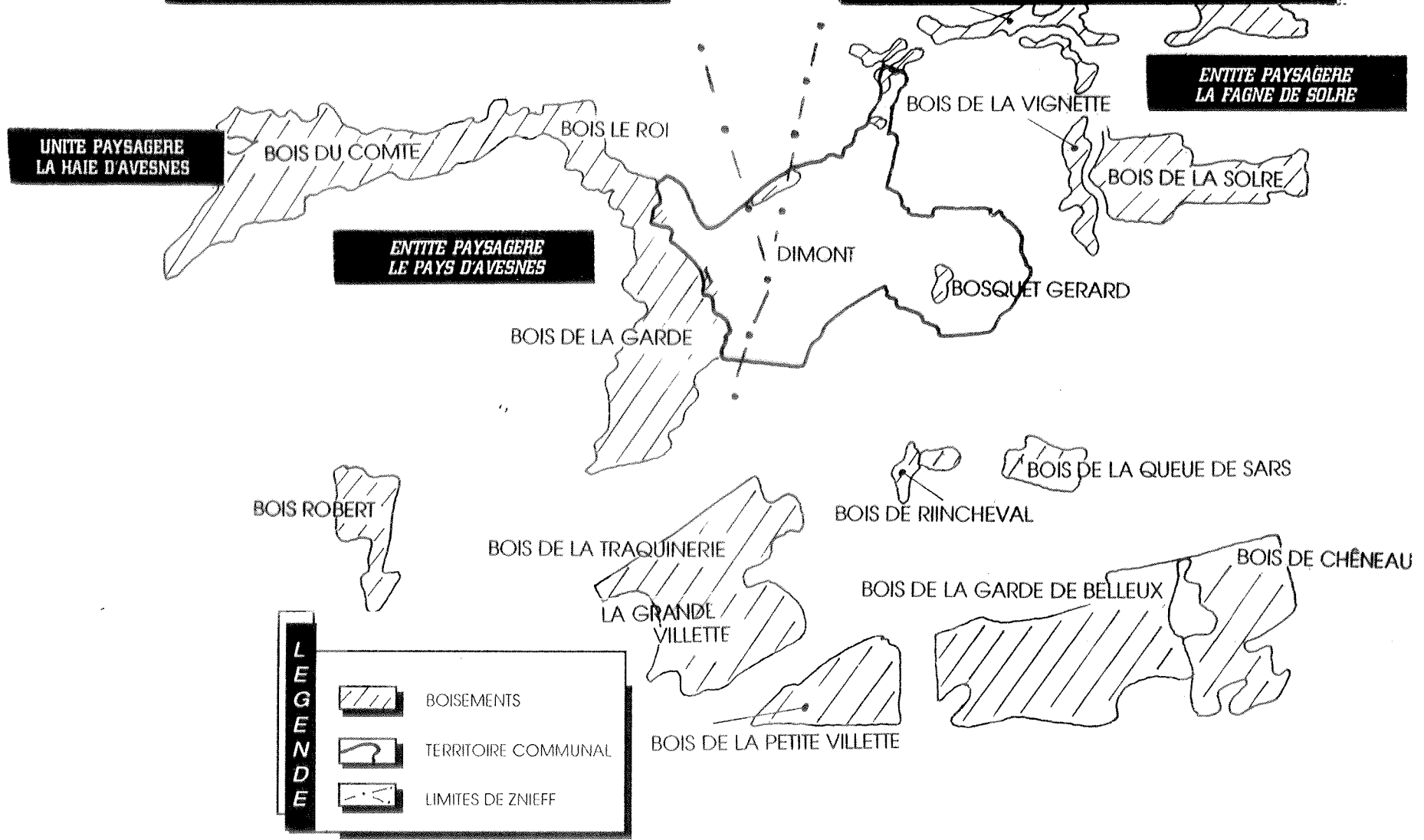


Source: Report d'après Carte du CAUE  
Cahier des charges Etude FACV

# ENTITES PAYSAGERES

ZNIEFF 83 : COMPLEXE BOCAGER ET COURONNE BOISEE

ZNIEFF 76 : FAGNE FORESTIERE



SEMENTIQUE: CONSEIL GENERAL & PNR



La commune de Dimont a souhaité réfléchir à un programme d'aménagement à long terme de son territoire.

Dans ce but, la municipalité a sollicité le **Fonds d'Action pour l'Amélioration du Cadre de Vie**, financé par le Conseil Général du Nord.

☛ La démarche que concrétise la présente étude consiste en la définition des enjeux territoriaux, permettant de cerner les thématiques d'intervention et les sites stratégiques et les modalités d'amélioration du cadre de vie des Dimontois.

Cette approche s'appuie sur une réflexion partenariale associant la municipalité, les techniciens et la population locale.

☛ Il s'agit au travers d'un diagnostic détaillé;

- ☞ d'évaluer les points forts et les handicaps, principales composantes de l'image et de l'identité actuelle du village,
- ☞ et de définir les grandes orientations, et propositions d'intervention,

en formulant un véritable outil à la décision.

Le présent document constitue le rapport final des éléments de réflexion énoncés lors des différentes réunions du Comité de Pilotage qui ont structurées l'étude.

Le document se subdivise en deux parties correspondant à deux étapes dans l'analyse du territoire à différentes échelles, respectivement:

☛ Partie 1 : **Présentation et analyse à l'échelle de la commune, des éléments liés au site, à son histoire, au contexte environnemental et à la structuration villageoise.**

Une synthèse complète cette approche territoriale par la définition des grands enjeux naturels et urbains.

☛ Partie 2 : **Analyse fine des Thèmes et Sites d'intervention Stratégiques permettant la valorisation du patrimoine naturel, paysager, architectural et identitaire de la commune, avec déclinaison des Propositions d'Aménagement**

Le présent dossier est complété d'un cahier de recommandations, et des dossiers de plans relatifs aux propositions d'aménagements détaillées au stade d'Esquisse ou d'Avant-Projet Sommaire.

PREAMBULE

PARTIE 1 - APPROCHE GLOBALE DU TERRITOIRE COMMUNAL

<b>CONTEXTE</b> .....	1	<b>C / ENVIRONNEMENT URBAIN</b> .....	21
<b>A/ MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE</b> .....	2	1 - LES ORIGINES DU VILLAGE.....	21
1 - LES LIGNES DE FORCE DU SITE.....	2	1.1 - LES PREMICES D'HABITAT, EPOQUE GALLO-ROMAINE.....	21
2 - UNE HYDROLOGIE DOMINEE PAR LE STORDOIR.....	6	1.2 - ETYMOLOGIE.....	21
3 - DONNEES CLIMATIQUES.....	8	1.3 - DIMONT DU MOYEN-AGE A LA REVOLUTION.....	21
<b>B/ ENVIRONNEMENT NATUREL</b> .....	10	2 - ANALYSE URBAINE.....	25
1 - POTENTIALITES NATURELLES.....	10	2.1 - LES LOGIQUES DU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS.....	25
1.1 - CONTEXTE REGIONAL.....	10	2.2 - TRAME VIAIRE.....	25
1.2 - CADRAGESUR LA COMMUNE.....	10	2.3 - ENTITES VILLAGEOISES.....	27
2 - ZONES ET SITES ECOLOGIQUES.....	11	2.4 - FONCTIONNALITES.....	29
2.1 - LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUES.....	11	3 - PATRIMOINE ET POTENTIALITES TOURISTIQUES.....	31
2.2 - L'INVENTAIRE HIERARCHISE DES ZONES NATURELLES.....	14	3.1 - LE PATRIMOINE BÂTI.....	31
2.3 - LE RESEAU NATURA 2000 OU LA DIRECTIVE HABITAT.....	14	3.2 - LE PATRIMOINE RELIGIEUX.....	33
3 - MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS.....	16	3.3 - POTENTIALITES TOURISTIQUES.....	37
3.1 - LES BOISEMENTS.....	16	<b>D / APPROCHE PAYSAGERE</b> .....	39
3.2 - LES SITES A POTENTIEL ECOLOGIQUE.....	16	1 - LE CONTEXTE PAYSAGER.....	39
4 - LE MILIEU RURAL.....	20	2 - ANALYSE PAYSAGERE DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	41
4.1 - LE BOCAGE.....	20	<b>E / SYNTHESE ET ENJEUX</b> .....	54
4.2 - LES CULTURES SARCLEES.....	20	1 - SYNTHESE.....	54
		2 - LES ENJEUX NATURELS.....	56

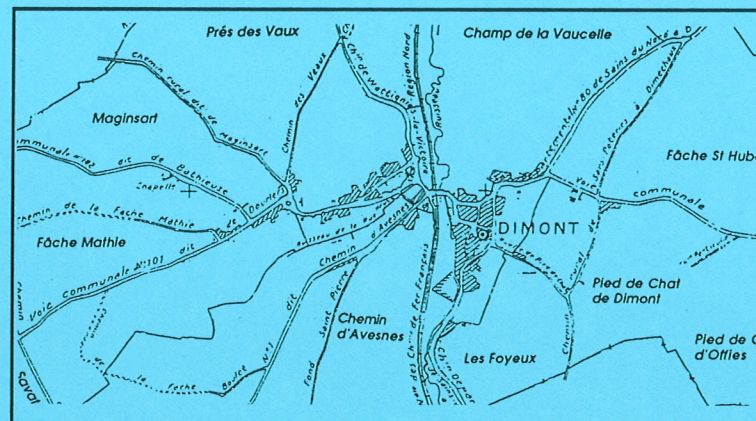
## PARTIE 2 - LES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

<b>INTRODUCTION</b> .....	57	<b>C / VALORISATION DES ESPACES PUBLICS</b> .....	102
<b>A / LES TALUS, UNE CARACTERISTIQUE IDENTITAIRE</b> .....	59	1 - LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLAGEOIS.....	102
1 - APPROCHE CROISEE A L'ECHELLE COMMUNALE.....	59	1.1 - LA PLACE CENTRALE.....	102
2 - APPROCHE PAR CHEMINEMENT.....	61	1.2 - LA PLACE DU MOULIN.....	114
TALUS DE TYPE 1.....	62	1.3 - ILOT DE L'EGLISE.....	122
TALUS DE TYPE 2.....	63	2 - ENTITES VILLAGEOISES ET ESPACES PUBLICS.....	126
TALUS DE TYPE 3.....	64	2.1 - SECTEUR RUE HAUTE.....	126
TALUS DE TYPE 4.....	65	2.2 - CARREFOUR DE L'ANCIENNE MARE.....	134
TALUS DE TYPE 5.....	66	3 - HAMEAU D'OFFIES.....	142
TALUS DE TYPE 6.....	67	3.1 - L'INTERSECTION DES VOIES COMMUNALES N°5 ET N°6.....	142
		3.2 - L'ANCIENNE PLACE PUBLIQUE.....	145
<b>B / LES TRAVERSEES VILLAGEOISES</b> .....	69	<b>D / AUTRES PROJETS DE VALORISATION</b> .....	147
1 - LA DECOUVERTE DU VILLAGE PAR LE CD 80.....	69	1 - LES POSSIBILITES DE VALORISATION TOURISTIQUE.....	147
1.1 - CARACTERISTIQUES DU PARCOURS.....	69	2 - LE CIRCUIT DES CHAPELLES.....	149
1.2 - SYNTHESE, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS.....	79	2.1 - LES ATTRAITIS DU PARCOURS.....	149
2 - DU CIMETIERE A LA GENETTE.....	85	2.2 - LES AMENAGEMENTS INDUITS.....	153
2.1 - CARACTERISTIQUES DU PARCOURS.....	85	3 - LES ABORDS DU CALVAIRE.....	157
2.2 - SYNTHESE ET OPPORTUNITES D'AMENAGEMENT.....	91	3.1 - ETAT DES LIEUX.....	157
2.3 - PROJET D'AMENAGEMENT.....	93	3.2 - PROJET D'AMENAGEMENT.....	159
		4 - HAMEAU D'OFFIES.....	160
		4.1 - VALORISATION DE LA FONTAINE.....	160
		4.2 - INTERVENTION AUX ABORDS DE L'AXE VERT.....	161

## CONCLUSION & PHASAGE ANNEXES L'EQUIPE



# PARTIE 1



## APPROCHE GLOBALE DU TERRITOIRE COMMUNAL

**A/ MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE**

**B/ ENVIRONNEMENT NATUREL**

**C / ENVIRONNEMENT URBAIN**

**D / APPROCHE PAYSAGERE**

**E / SYNTHESE ET ENJEUX**

La commune de Dimont est située à l'extrémité Est du département du Nord. Au sein de l'arrondissement d'Avesnes et du canton de Solre le Château, Dimont est à une dizaine de kilomètres de la Sous-Préfecture, et à 4 km de Solre le Château.

**Le dernier recensement de 1990 a dénombré 373 habitants, répartis sur le territoire communal de 719 hectares.**

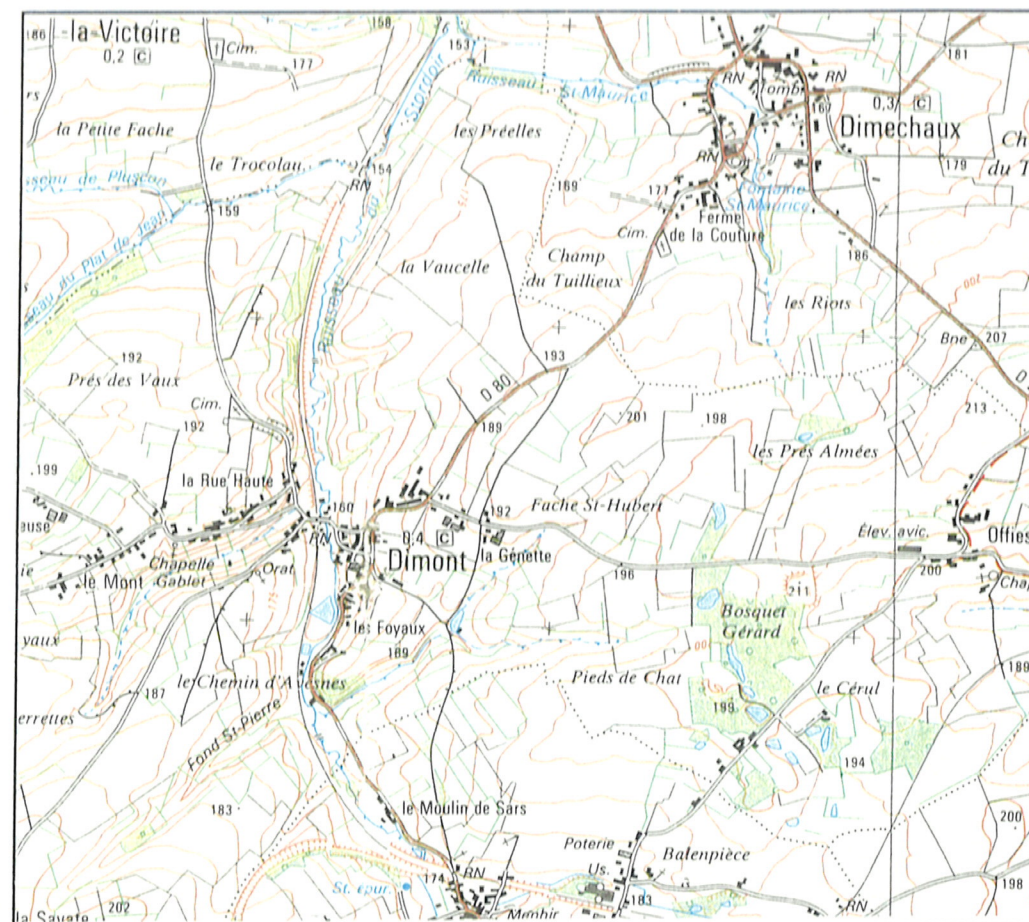
- ⇒ L'urbanisation villageoise se concentre en deux principales entités réparties de part et d'autre de la vallée du Stordoir qui traverse la commune suivant un axe Sud-Nord.
- ⇒ Le hameau d'Offies en limite Est du territoire communal, constitue le seul écart. Anciennement autonome, il a été absorbé par Dimont en 1825.

**Le Stordoir** qui arrose avec ses petits affluents la commune, dispose d'une vallée assez encaissée dans laquelle s'inscrit l'ancien tracé de chemin de fer Maubeuge-Fourmies, qui renforce la dichotomie villageoise.

**A l'écart des grands axes de transit de l'Avesnois, Dimont dispose d'une trame viaire d'irrigation structurée suivant les deux versants de la vallée.**

Le principal axe de communication réside dans le CD 80 qui dessert le versant Est villageois et permet de relier la commune:

- au Nord à Dimechaux et au CD 27 vers Maubeuge,
- au Sud à Sars Poteries et au pôle administratif d'Avesnes via le CD 962.



La commune s'inscrit dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Solre, de la Thure et de l'Helpe, CCSTH<sup>1</sup> qui couvre 16 communes soit 5693 habitants. Dimont est par ailleurs rattaché à l'Office du Tourisme du Solrezis dont le siège se situe à Solre le Château.

<sup>1</sup> Créée le 22 décembre 1992, elle a pour compétence:

- > L'aménagement de l'espace : schéma directeur, harmonisation des P.O.S. et cartes communales plan de développement;
- > Les actions de développement de Zone d'Activités: d'accueil et d'extension d'entreprises, de développement du tourisme de proximité;
- > La protection et la mise en valeur de l'environnement: air, eau, mise en place des espaces protégés, développement agricole, traitement des ordures ménagères et rejets divers, Toutes les compétences déléguées par les conseils municipaux et notamment aide à l'entretien de la voiries communales, politique du logement et du cadre de vie.

# A / MORPHOLOGIE ET DYNAMIQUE DU SITE

---

## 1 - LES LIGNES DE FORCE DU SITE

Le territoire de Dimont est située sur les contreforts des Ardennes en Pays de Thiérache Nord, sur des terrains froids recouverts de peu d'Humus accueillant des forêts dont certaines ont tendances à être marécageuses.

La majeure partie du sous-sol de Dimont est constituée de schistes sur les versants des vallées et de sables quartzeux blancs dans le secteur d'Offies.

Les sols sont majoritairement pauvres, seuls quelques secteurs du territoire communal recèlent d'une couche de limons propice aux cultures (Cf Partie 2 : A/ Les Talus).

Le territoire s'articule autour de deux types d'unités morphologiques:

### \* les talwegs ou vallées se présentant sous deux formes:

⇒ La vallée du Stordoir aux versants abrupts, traversant de part en part le centre de la commune, axe Sud-Nord, et disposant d'un fond de vallée plus ou moins large suivant l'existence ou non d'affluents; site d'implantation de l'ancienne voie ferrée.

⇒ et ses petits affluents soulignés par de petits vallons qui sillonnent le territoire perpendiculairement d'Est en Ouest

\* les plaines et plateaux, ou "Monts", organisés de part et d'autre des talwegs et notamment de la vallée du Stordoir siège originel d'implantation de l'habitat de Dimont.

# TOPOGRAPHIE

## LEGENDE

### COURBES DE NIVEAU



Equidistance 5m

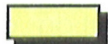


Décrochements

### ALTITUDE EN METRES



< à 155 m



de 155 à 165 m



de 165 à 175 m



de 175 à 185 m



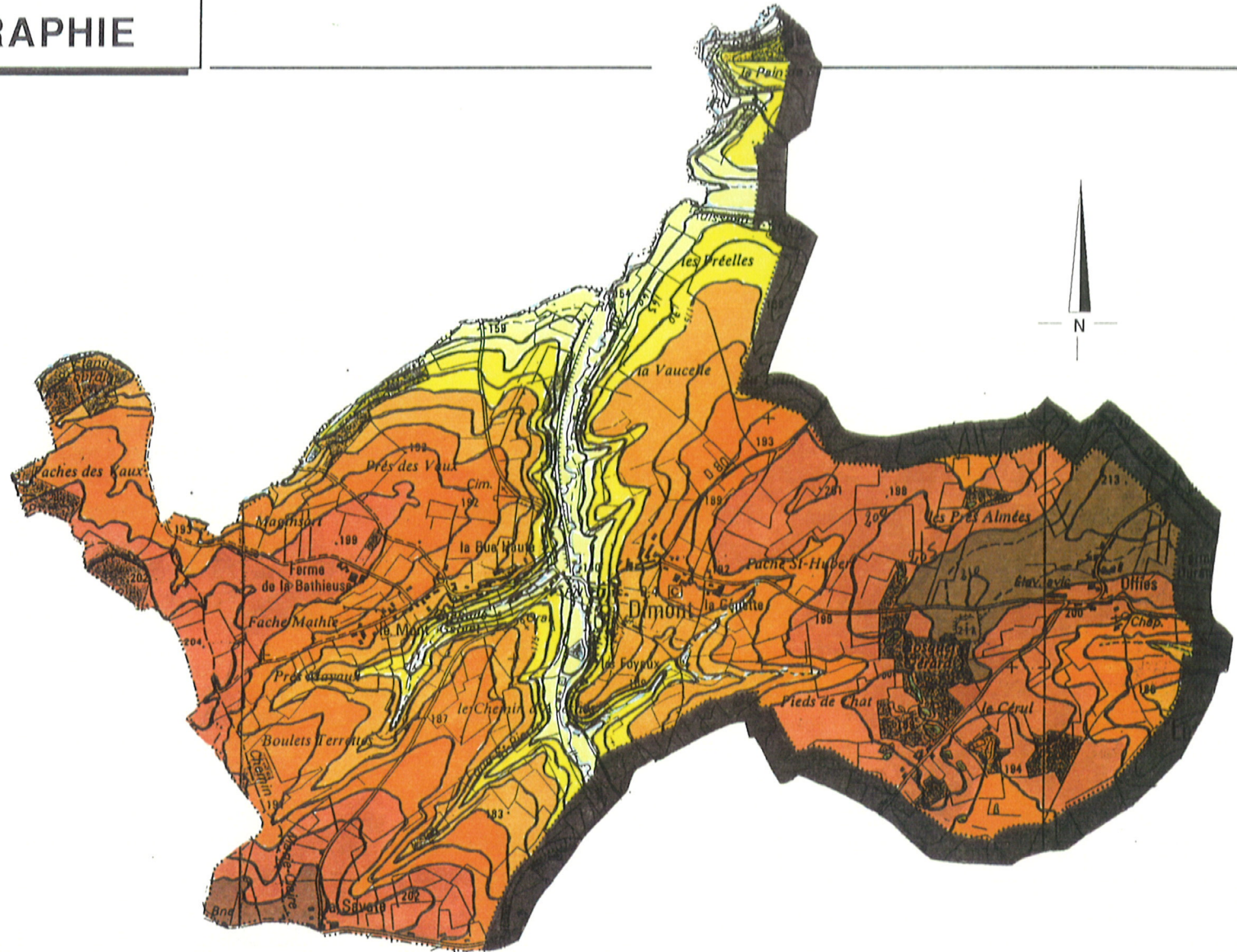
de 185 à 195 m



de 195 à 205 m



> à 205 m



Le village s'organise autour de deux "monts" d'où son appellation, en étymologie Dimont : "Duo Mons" ou "Dies Mons".

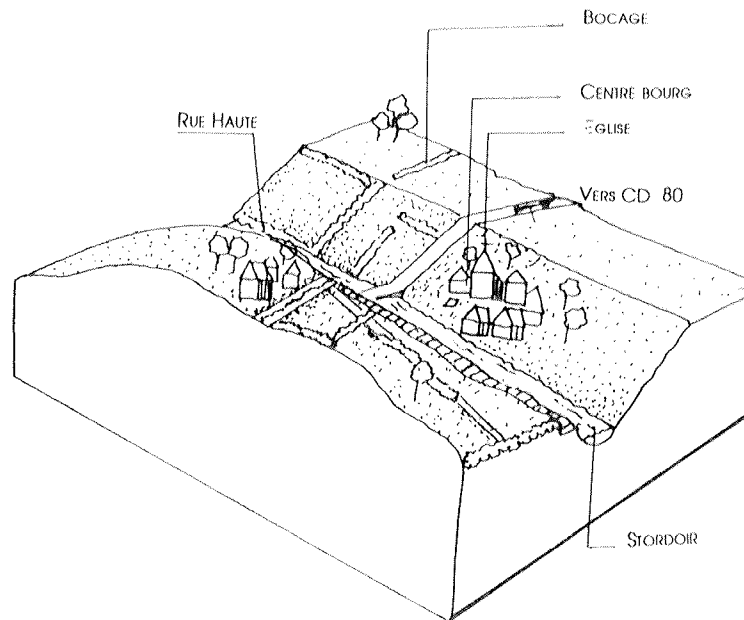
Les deux monts se répartissent de part et d'autre du vallon principal du Stordoir dont les versants sont très pentus (9%).

Ils constituent les deux principaux sites à l'accroche desquels s'est effectuée l'implantation de l'habitat, respectivement:

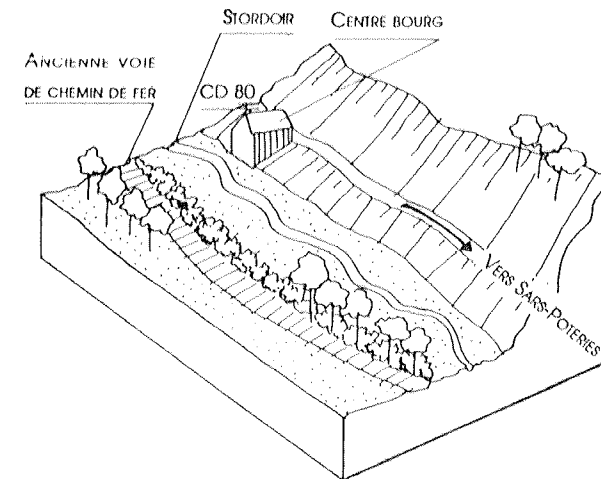
↻ en rive droite: le noyau originel villageois compact, remontant à flanc de coteau, depuis le fond de vallée jusqu'au CD 80,

↻ en rive gauche: lieu-dit Rue Haute et son prolongement le Mont, deux entités villageoises linéaires en surplomb sur la vallée du Stordoir.

BLOC DIAGRAMME SCHEMATIQUE  
LA DICHOTOMIE VILLAGEOISE LIEE A LA VALLEE DU STORDOIR



BLOC DIAGRAMME SCHEMATIQUE  
IMPLANTATION DU BOURG ORIGINAL A FLANC DE COTEAU



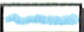

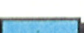

Les deux monts ou plateaux dans lesquels s'encastrent la vallée et les petits vallons, remontent lentement jusqu'aux limites communales. Leurs altitudes moyenne au plus près de la vallée est de 175 m, alors qu'en limite communale ils avoisinent les 200 mètres.

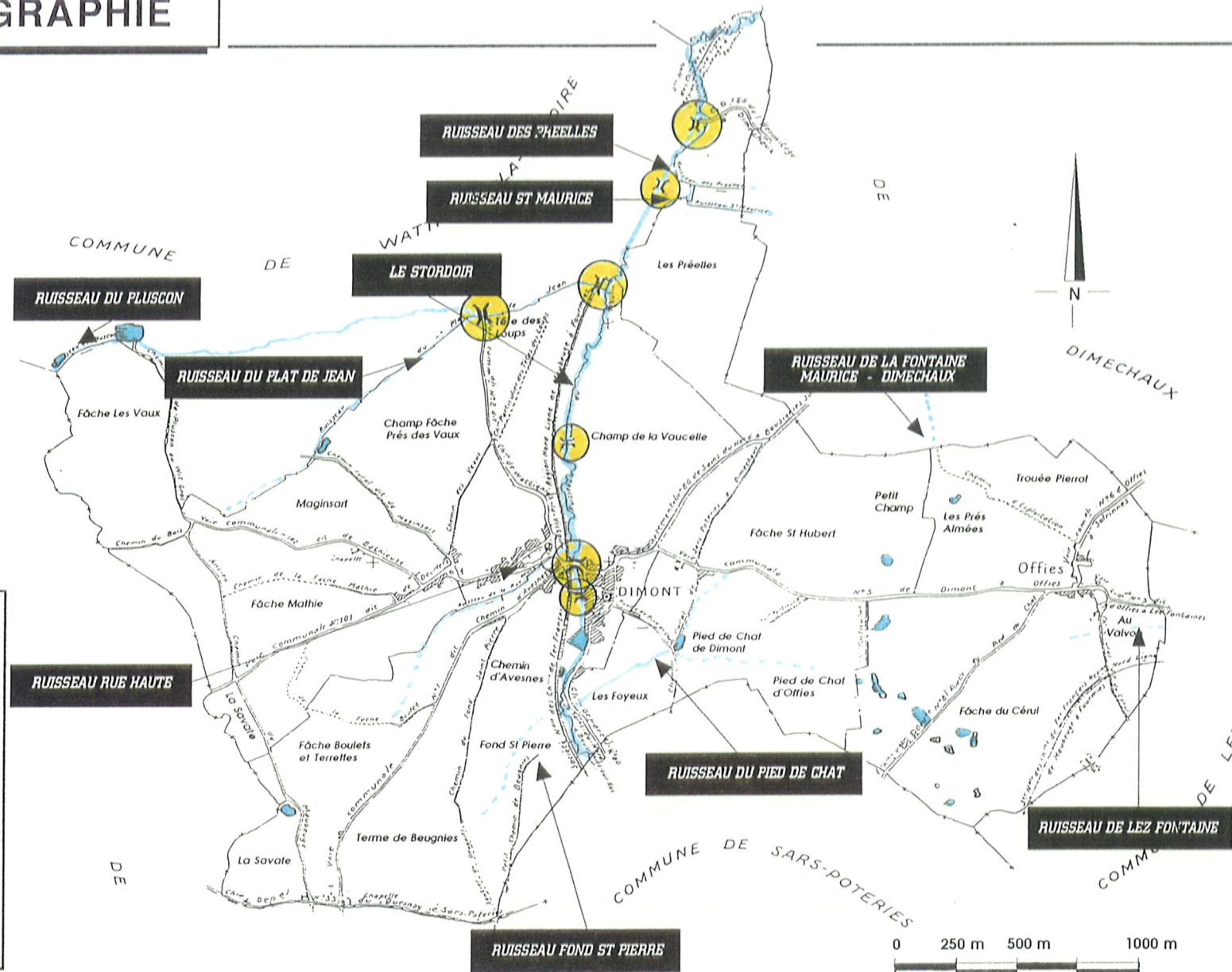
Cette topographie contraignante explique:

- ↻ la formation bicéphale du village, à flanc de coteau ou en promontoire
- ↻ la présence de voies d'accès de faible gabarit, voiries essentiellement communales, dont l'armature s'effectue par versant.
- ↻ l'existence de nombreux talus et affleurements en ponctuation des ruptures de pentes, éléments identitaires de Dimont (Cf partie 2)

# HYDROGRAPHIE

**LEGENDE**

- STORDOIR** Appellation actuelle
-  Ruisseaux
-  Ruisseaux intermittents ou à sec
-  Etang et Nappe d'eau Permanente
-  Pont & Passerelles



## 2 - UNE HYDROLOGIE DOMINEE PAR LE STORDOIR

La commune fait partie du bassin versant oriental de la Sambre, sur le réseau hydraulique de la Solre.

☛ **Le ruisseau du Stordoir constitue le principal talweg structurant le territoire, en traversant le centre de la commune dans un axe Sud/Nord à une altitude moyenne de 160 mètres.**

☛ D'une longueur totale de 7 km, le ruisseau Le Stordoir prend sa source sur la commune de Sars-Poteries, arrose Dimont sur une longueur de 5 kilomètres avant de rejoindre la Solre sur le territoire de Dimechaux.

⇒ Dans la traversée villageoise, son cours a été rectifié pour les besoins humains. Il y prend souvent l'appellation de ruisseau du Moulin, eut égard à l'ancien Moulin qu'il alimentait et dont il ne reste que l'appellation et l'immense bâtisse jouxtant le ruisseau sur la place du même nom.

⇒ **Son cours relativement sinueux dans une vallée étroite en amont et en aval du village, se caractérise au contact de l'urbanisation villageoises par un étalement sensible de son fond de vallée, la présence de zones inondables, un tracé plus rectiligne et l'existence de vastes étangs privés.**

Son réseau d'alimentation est constitué de nombreux petits ruisseaux dont les vallons marquent le territoire de Dimont soit en son sein soit sur ses limites communales.

### On ainsi été recensés:

☛ **en extrémité Nord-Est du territoire:**

⇒ **le Ruisseau du Plat de Jean** dont le vallon constitue la limite communale, et qui prend sa source sur Wattignies la Victoire au plus près du *Boisement de Maginsart*,

⇒ et **le Ruisseau Pluscon**, lui aussi en limite communale, qui alimente *l'étang Fourdin* dans le *Bois de la Garde* sur Wattignies la Victoire avant de rejoindre le ruisseau du Plat de Jean et alimenter le Stordoir.

☛ **traversant d'Ouest en Est la partie Nord de Dimont:**

**le Ruisseau St Maurice** en provenance de Dimechaux, ruisseau aussi perceptible en limite Nord-Est du territoire (lieu-dit *les Prés Almées*), qui après avoir alimenté *la fontaine St Maurice* de Dimechaux, établie une vaste zone de confluence avec la Stordoir et **le Ruisseau plus intermittent des Préeelles**.

⇒ **ou s'inscrivant entièrement sur le territoire communal:**

⇒ **le Ruisseau de la Rue Haute** en rive gauche du Stordoir, prenant naissance sur *la Fâche Boulets et Terrettes*, sinuant suivant un axe Sud-Ouest/ Nord-Est entre le chemin d'Avesnes et la Rue Haute, alimentant quelques mares et petits étangs privés avant de rejoindre le fond de vallée du Stordoir en arrière du secteur du Pont. A noter que ce ruisseau est en partie busé avant sa confluence avec le Stordoir.

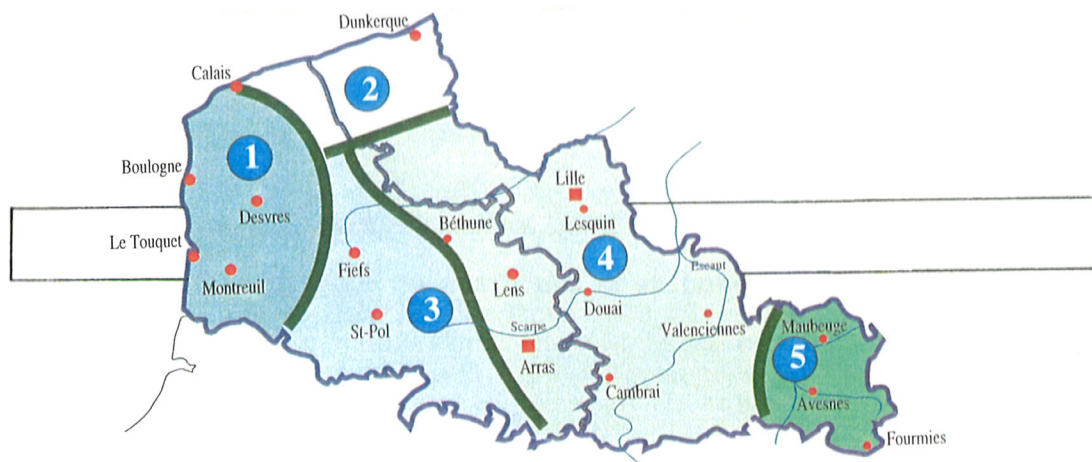
⇒ **le Ruisseau du Pied de Chat** dont le vallon suit une orientation Nord-Ouest/ Sud-Est, recueille les eaux de deux petits ruisseaux intermittents en provenance de *Fâche St Hubert* et du *Pied de Chat de Dimont*, avant d'alimenter un vaste étang privé, puis de sinuer au travers des *Foyaux* pour rejoindre le Stordoir à hauteur du chemin d'Avesnes en rive droite.

**Le vallon du Fond St Pierre** siège d'un ancien petit ruisseau aujourd'hui disparu, et **l'extrémité du Ruisseau alimentant Lez Fontaine** au Sud du hameau d'Offies, complètent le réseau hydrographique relativement important de Dimont.

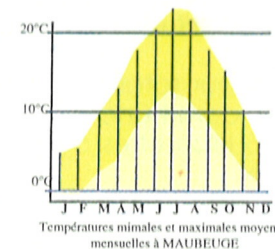
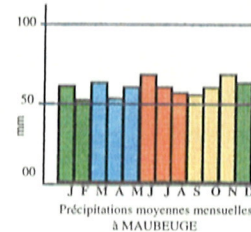
Outre les étangs et mares alimentées directement ou indirectement par le débit régulier des ruisseaux, de nombreuses nappes d'eau permanentes et étangs isolés ont été recensés. La grande majorité se concentre aux abords du *Bosquet Gérard* et de la *Fâche du Cérul*.

☛ **La présence de l'eau dans la commune, et le vallonnement des talwegs constituent des éléments caractéristiques du territoire, points de repère paysagers qui contribuent à donner l'identité communale.**

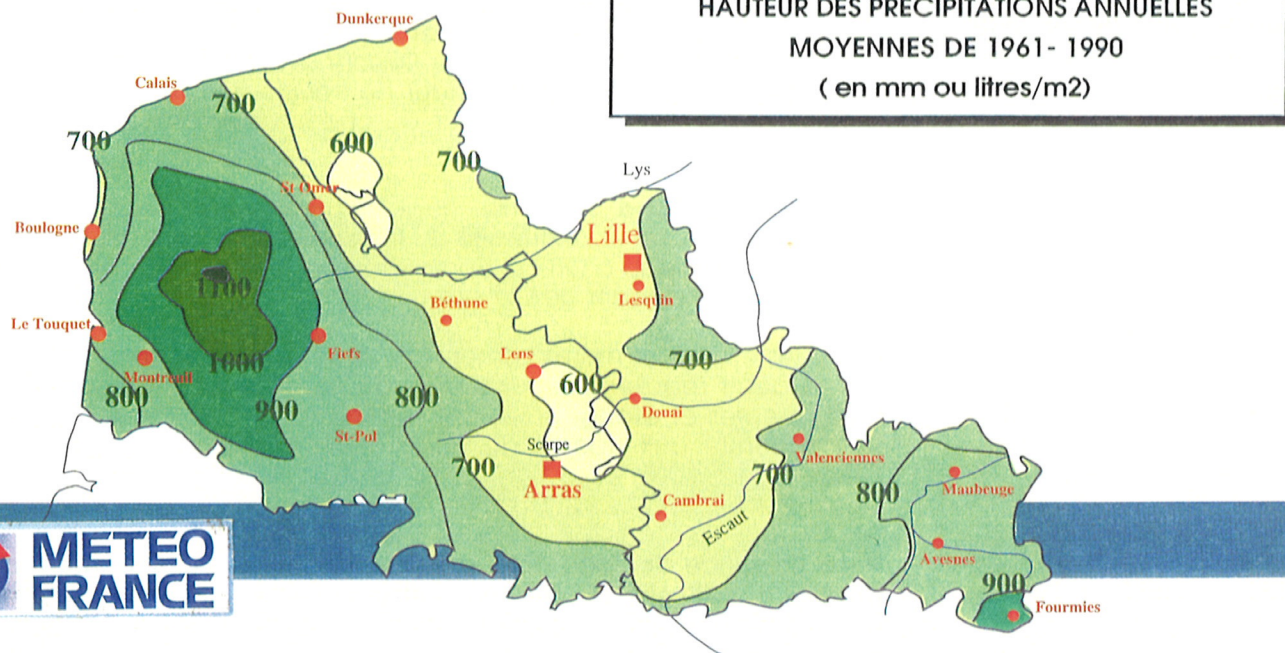
# DONNEES CLIMATIQUES



## (5) CLIMAT OCÉANIQUE ALTÉRÉ



## HAUTEUR DES PRECIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES DE 1961 - 1990 ( en mm ou litres/m2)



## LES CLIMATS REGIONAUX

- 1** CLIMAT OCEANIQUE PUR FACADE OUEST
- 2** CLIMAT OCEANIQUE PUR FACADE EST
- 3** CLIMAT ARTESIEN FORTE INFLUENCE MARITIME
- 4** CLIMAT OCEANIQUE DE TRANSITION
- 5** CLIMAT OCEANIQUE ALTERE AVESNOIS - DIMONT





### 3 - DONNEES CLIMATIQUES

**Dimont fait partie de la région la plus froide du département du Nord.**

**La commune dispose d'un climat océanique atténué.**

En effet, du fait de sa localisation à l'Est du Département et de sa proximité avec le massif ardennais, elle subit les influences maritimes qui sont atténuées par la continentalité.

#### ☛ Températures

**Les températures moyennes pour les mois les plus chauds sont environ de 17°C et de 1°C pour les mois les plus froids.**

L'amplitude thermique atteint donc 16°C, ce qui correspond à l'amplitude thermique annuelle maximale pour la région Nord Pas de Calais.

**Le gel est assez fréquent**, dépassant parfois une centaine de jours par an, mais ils affectent plus souvent les plaines et vallons que les plateaux.

**Cette baisse des températures moyennes par rapport au reste du département se traduit au printemps par un retard de 15 jours dans le développement de la végétation.**

#### ☛ Pluviométrie

**La pluviométrie est un des éléments climatiques des plus marquant.** Sa répartition peut être inégale traduisant les contraintes du relief qui joue par son orientation et son volume, les altitudes de la commune restant relativement modestes.

**Cette donnée est d'autant plus importante au vu des écoulements superficiels qu'elle entraîne et des phénomènes d'inondation qu'elle peut générer.**

Dimont, comme les autres communes de l'Avesnois reçoit plus de 800 mm d'eau par an en moyenne : 939 mm en 1993.

☛ Constantes durant toute l'année, les pluies atteignent un maximum en automne et en été, avec un creux en septembre - octobre.

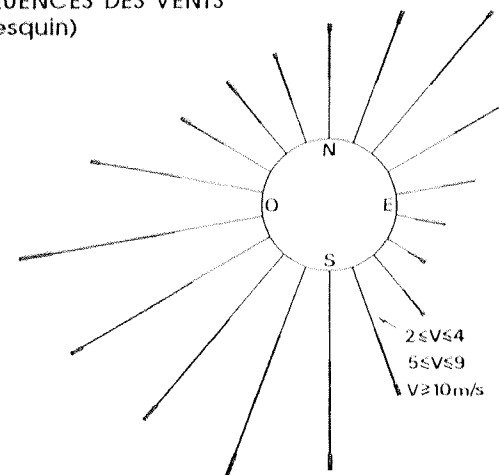
☛ Les averses sont fréquentes de mai à juillet : 135 mm en juillet 1993 et 82 mm en juin 1992. (Relevés communaux).

Avec l'atténuation de l'influence maritime, l'automne en Avesnois est pourtant moins pluvieux que sur le Haut-Pays de l'Artois, en dépit d'altitudes assez semblables.

#### ☛ Les Vents

Les vents de secteur Ouest, Sud-Ouest, sont humides en automne et en été. En hiver, soufflants du Nord et du Nord-Est, ils sont secs et froids.

ROSE DE FREQUENCES DES VENTS  
(Station Lille-Lesquin)

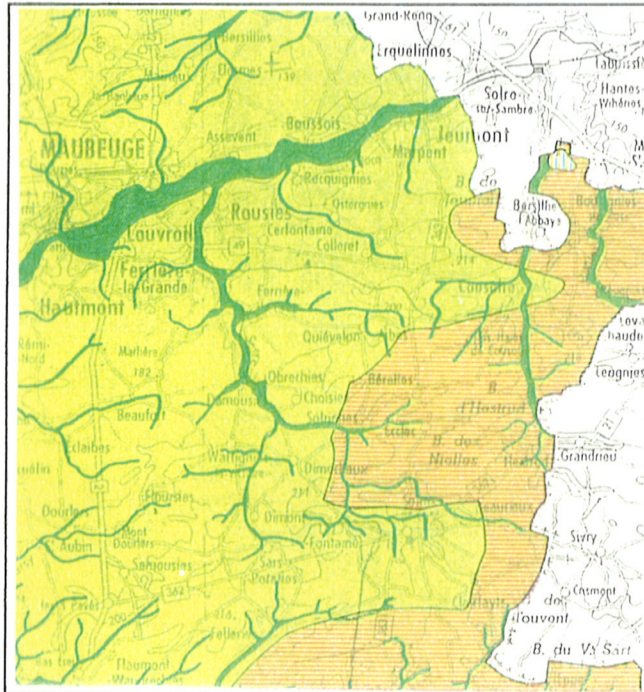


La rose des vents ci-dessus rapprochée au territoire de Dimont doit être nuancée notamment par rapport au relief de l'Avesnois.




Dimont, par sa position centrale au coeur de l'Avesnois présente des caractéristiques climatiques typiques de l'arrondissement.

☛ Mais elle est toutefois l'une des communes les plus froides de celui-ci, et la fréquence et durée des jours de gel et de neige y sont plus élevées par une morphologie et un relief encaissé propice à un micro-climat plus rude.

## VEGETATION NATURELLE POTENTIELLE



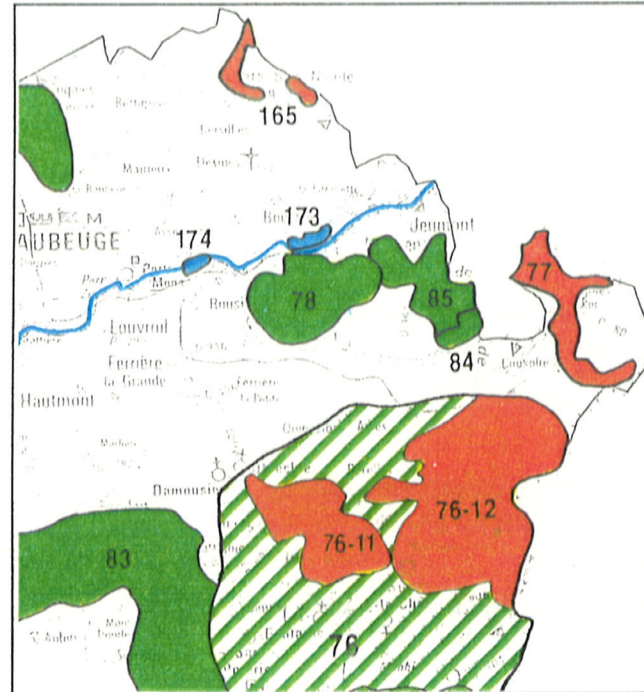
LEGENDE

-  Forêt mésophile et acidocline à Chênes pédonculés, Chênes sessiles, Charmes et Bouleaux de la zone subcontinentale
-  Forêt mésophile et neutrocline à Chênes pédonculés, Charmes et Frênes
-  Forêts riveraines à Aulne, Frênes et Ormes

Source: Mr J.M. GEHU

Echelle: 1/250 000

## ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE Z.N.I.E.F.F.



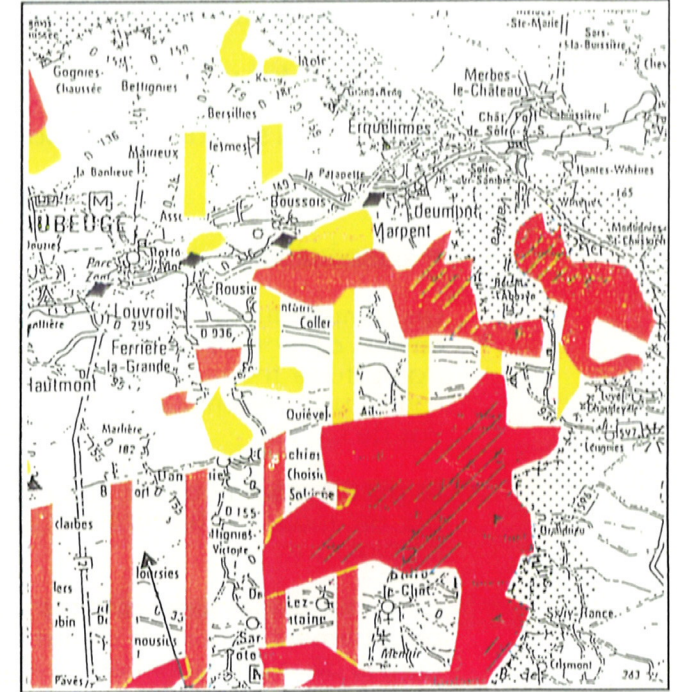
LEGENDE

-  ZNIEFF de Type I  
Secteur Biologique Remarquable
-  ZNIEFF de Type II  
Grand Ensemble Naturel
-  N° et Intitulé du site  
0076: Complexe Ecologique de la Fagne Forestlière

Source: Région & DIREN

Echelle: 1/250 000

## INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES (A.M.B.E.).



LEGENDE

-  Niveau de valeur National-International
-  Niveau de valeur Régional
-  Niveau de valeur Regional au titre des Ecosystèmes
-  Niveau de valeur Local
-  Bois et Forêts

Source: A.M.B.E.

Echelle: 1/250 000

### 1 - POTENTIALITES NATURELLES

#### 1.1 - CONTEXTE REGIONAL

*L'ensemble des données et commentaires présentés sont extraits de la carte régionale Végétation Naturelle Potentielle, dressée par J.M GEHU.*

On entend par **potentialité naturelle, la possibilité de présence en un lieu d'un type de végétation**. La potentialité naturelle fait référence à un stade d'évolution de la végétation appelé "**Climax**", point d'équilibre qui varie et s'accorde avec les conditions tant pédologiques que climatologiques.

Pour tendre vers ce point d'équilibre, la végétation connaît plusieurs stades :

- la strate herbacée,
- la strate arbustive,
- la strate arborescente.

Leur cortège floristique varie selon l'association végétale qui les constituent.

La région Nord-Pas-de-Calais comprend deux grands types de végétation potentielle :

☛ **une végétation littorale** dont les potentialités sont extra ou pré-forestières

☛ **une végétation intérieure à potentialité forestière** qui se subdivise en deux grands groupes :

\* **les hêtraies**: localisées sur le relief artésien, elles se répartissent selon la nature du sol (hêtraies calcaires sur craies, hêtraies mésophiles sur limons sableux, silex et schistes);

\* **les chênaies**: qui répondent à des critères d'humidité et d'acidité croissante.

#### 1.2 - CADRAGE SUR LA COMMUNE

Le territoire communal de Dimont s'inscrit dans deux domaines de répartition de **végétation naturelle potentielle, respectivement**:

☛ **Le domaine de la forêt mésophile et neutrocline à Chêne pédonculé, Charme et Frêne (Fraxino-Carpinion plus sec).**

Il recouvre la majorité de l'arrondissement d'Avesnes et occupe la quasi-totalité du territoire par l'extrémité Nord Ouest du territoire

☛ **Le réseau hydrographique marqué par le Stordoir et ses petits affluents se caractérise par la présence de forêts riveraines (ou ripisylve) à Aulne, Frêne et Orme, (Alnion et Alno-Ulmion) plus ou moins mêlées d'éléments de la Chênaie - Frênaie.**

Ponctuellement on peut y différencier **des milieux marécageux et des zones humides spécifiques.**

☛ **Cette végétation naturelle potentielle est souvent difficile à déceler dans le paysage du fait des nombreuses évolutions et façonnements appliqués aux différents territoires.**

☛ **Les unités paysagères et les unités végétales sont, pour l'essentiel, des milieux anthropiques, résultats des différentes activités et fonctions données à ces territoires (agriculture, forêt, parc,...).**

Toutefois cette végétation reste influencée par un type de potentialités.

Le tableau suivant établit la composition, par strate, des différents milieux et type de végétation potentielle, fréquemment rencontrés dans les deux domaines de répartition de végétation qui recouvrent la commune de Dimont.

TYPES DE POTENTIALITE	ARBRES SPONTANES	ARBUSTES	ARBRISSEAUX	ESSENCES NON INDIGENES POSSIBLES
<b>Frênaies et Ormaies Forêts riveraines</b>	- Frêne élevé - Orme Champêtre - Aulne glutineux - Peuplier grisard	- Noisetier - Cornouiller sanguin - Prunellier - Lierre - Sureau noir - Viorne obier - Aubépine - Clématite sauvage	- Ronces sp. - Eglantiers - Groseillier rouge - Groseillier croque-poux	- Saule blanc - Aulne blanc - Peupliers hybrides divers - Prunier à grappe
<b>Chênaies - Frênaies Forêts mésophiles</b>	- Chêne pédonculé - Frêne élevé - Peuplier grisard - Merisier - Erable champêtre - Charme	- Noisetier - Cornouiller sanguin - Prunellier - Lierre - Fusain - Sureau noir - Saule marsault - Aubépine - Clématite	- Ronces - Eglantiers - Groseillier rouge	- Saule blanc - Peupliers hybrides divers

Sur la commune le contact des deux domaines de répartition potentielle de la Chênaie-Frênaie et de la Frênaie-Ormaie, se traduit dans les boisements existants par un mélange possible des essences d'appartenance aux deux domaines respectifs, et ce notamment au niveau des lisières.

## 2 - ZONES ET SITES ECOLOGIQUES

### 2.1 - LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUES (Z.N.I.E.F.F.)

A l'initiative du Conseil Général du Nord-Pas-de-Calais et du Ministère de l'Environnement (Direction Régionale de l'Environnement), **un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique a été réalisé par des experts des disciplines concernées.**

A l'issue de ces investigations, plusieurs documents de référence ont été produits :

- **une cartographie à l'échelle régionale,**
- **une classification écosystémique selon leur biologie remarquable,** ou selon leur valeur en tant que grand ensemble naturel,
- **un inventaire systématique des milieux,** relevés précis, faune et flore observés.

La valeur géologique, climatique des zones et leur contenu faunistique et floristique, est évaluée selon des critères de rareté (espèce protégée, en voie de disparition,...) de diversité et de richesse.

Il en découle une hiérarchisation des zones naturelles suivant trois valeurs :

- internationale - nationale
- régionale
- locale.

L'existence de ces zones naturelles d'intérêt écologique peut constituer une contrainte ou un atout :

- tant par la qualité des biotopes en présence, assurant une diversité de niches écologiques pour la faune,
- que par le cortège floristique protégé ou non qu'elles présentent.

La classification distingue deux types de ZNIEFF, respectivement :

- ZNIEFF de type I: Secteur Biologique remarquable comprenant des espèces protégées par un statut légal (faune et flore)
- ZNIEFF de type II: Grand Ensemble Naturel, qui ne dispose pas d'espèces protégées, mais peut receler par la diversité des biotopes d'espèces rares ou menacées.

**Le secteur de Dimont et alentours est recouvert par les deux types de ZNIEFF, la commune se situant à l'interface des deux ZNIEFF.**

• La première ZNIEFF N° 0076 de type II qui depuis Cousolre et Aibes s'étire au Sud de l'Avesnois vers Solre le Château et Sars Poteries, recouvre la majorité du territoire communal, est intitulée :

*Le Complexe Ecologique de la Fagne Forestière*

Cette ZNIEFF a pour délimitation Ouest la voie communale N°2 dite Chemin de Wattignies la Victoire, prolongée par le chemin rural des Veaux, et délimite le secteur de la Rue Haute de celui du Mont en empruntant le carrefour de l'ancienne mare pour rejoindre en partie sud de la commune le chemin d'Avesnes.

• Elle englobe ainsi l'ensemble de la vallée du Stordoir et ses versants bocagers abrupts, la quasi-totalité du village, et du terroir jusqu'aux limites communales Nord, Est et Sud.

• Elle se poursuit au delà de Dimont sur les communes de Dimechaux, Lez Fontaine et Sars Poteries, jusqu'à Solre le Château.

**Aussi appelée la Petite Suisse du Nord, la Fagne forestière couvre un territoire constitué d'un vaste complexe bocager où serpentent de nombreux ruisseaux.**

Les pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles ont engendré une valeur paysagère exceptionnelle.

On y retrouve ainsi, une avifaune préforestière avec un cortège qui semble être de premier ordre. *(Lors des investigations sur le terrain, trois sites écologiques diversifiés y ont été inventoriés. Ils vous sont présentés dans ce chapitre 3- Milieux naturels et semi naturels).*

• La seconde ZNIEFF, N° 0083 qui recouvre l'extrémité Ouest du territoire communale, jouxte en lisière la **ZNIEFF précédente**.

**Beaucoup plus circonscrite et de type I intitulée Le Complexe Bocager et la Couronne Boisée de Saint-Aubin, Doullers et Floursies** cette ZNIEFF couvre une couronne boisée aussi appelée la Haie d'Avesnes.

Anciennement utilisée comme système de défense d'origine gauloise, cette zone se présentait comme un ensemble de zones boisées maintenues très touffues pour servir d'obstacles aux invasions.


Aujourd'hui le site se présente comme une mosaïque d'espaces forestiers et semi-bocagers formant une large auréole boisée et herbagère d'un très grand intérêt écologique et paysager. *(Nous aurons l'occasion de revenir sur cette élément fort du paysage dans notre approche paysagère.)*


• Néanmoins seule l'extrémité de cette ZNIEFF concerne le territoire communal de Dimont essentiellement sur des parties rurales vouées aux plateaux de cultures sarclées ponctués en limite communale des premiers boisements du Bois de la Garde (boisement principal de la Haie d'Avesnes)

• L'étude de la photographie aérienne et les observations sur le terrain n'ont par ailleurs pas permis de noter de sites écologiquement intéressants sur Dimont.


# SITES ECOLOGIQUES


**LEGENDE**

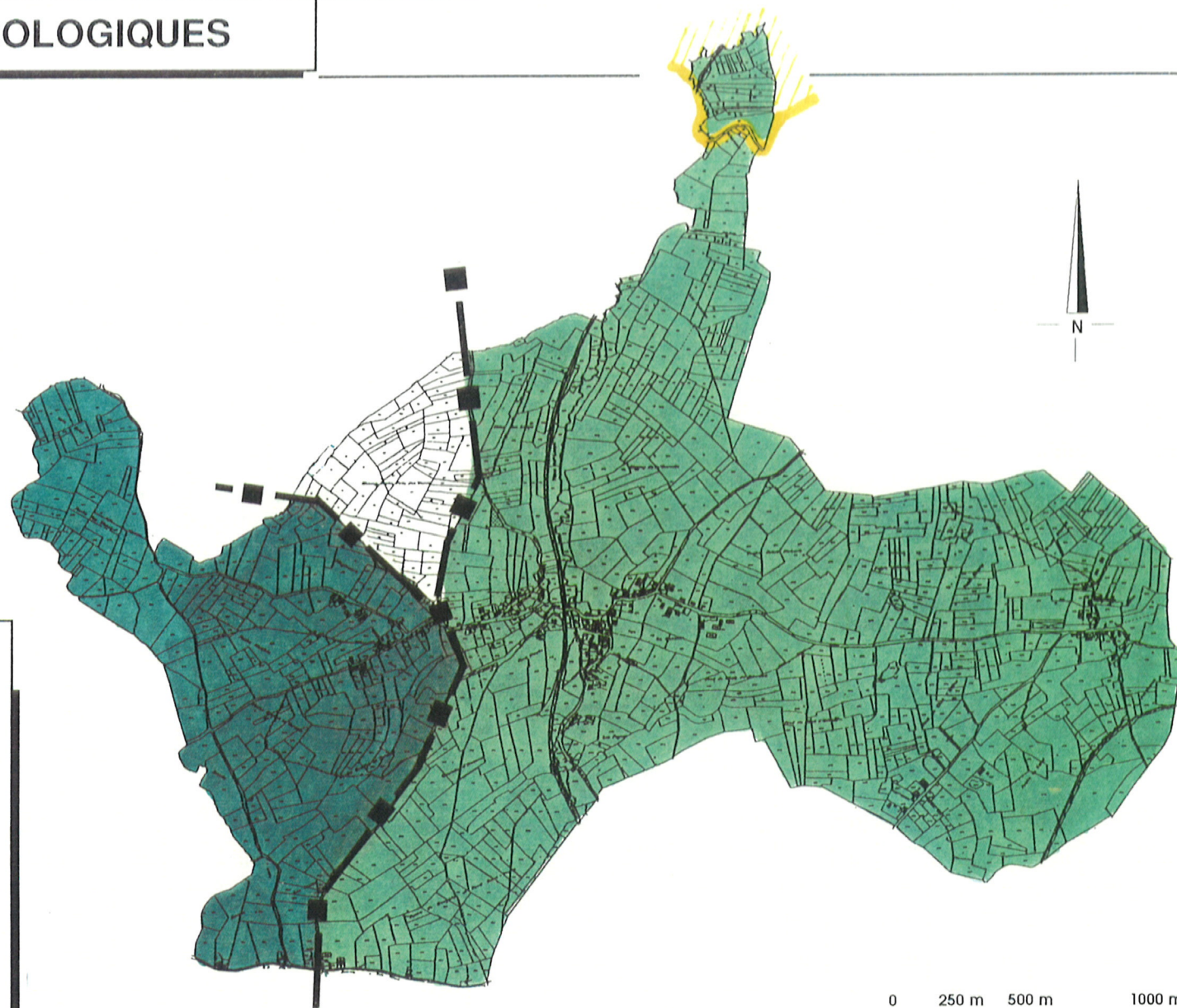
 LIMITES DE ZNIEFF

 LIMITES DU SITE NATURA 2000

N° & INTITULE DE ZNIEFF

 76 Complexe Ecologique de la Fagne Forestière

 83 Complexe bocager et Couronne Boisée de Saint-Aubin, Doulers et Floursies



L'interaction des différentes ZNIEFF forestières, bocagères et humides offre une diversité de paysages et de milieux, propice à assurer de nombreux échanges et relations entre les écosystèmes, et à accroître la bio-diversité.

Les boisements variés sont notamment propices aux rapaces, à l'avifaune forestière nicheuse, et aux petits et grands mammifères (écureuil, cervidés, sangliers), tandis que la présence d'eau et d'étangs favorise de nombreuses espèces aquatiques (oiseaux d'eaux) et une herpétofaune intéressante (batraciens).

## 2.2 - L'INVENTAIRE HIERARCHISE DES ZONES NATURELLES

L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (A.M.B.E.) édite depuis plusieurs années des inventaires cartographiques des zones naturelles de la région.

**Outil de sensibilisation pour les acteurs de l'aménagement, cet inventaire est basé sur:**

- ⇒ la phytosociologie (étude des associations et groupements végétaux),
- ⇒ l'analyse des populations faunistiques de leurs comportements,
- ⇒ l'analyse des corrélations entre espèces,
- ⇒ le degré de rareté ou de menace des espèces (faune & flore),
- ⇒ ou encore l'originalité et l'étendue des écosystèmes.

Il permet de déterminer pour les sites, trois niveaux d'intérêt écologique:

- \* **Intérêt National/ International, Secteur de Valeur Exceptionnel**
- \* **Intérêt Régional, Site de Valeur Remarquable**
- \* **Intérêt Local, Site de Valeur Moyenne à Intéressant**

Cette classification hiérarchique est complétée par des informations sur les principaux couloirs de migration de l'avifaune (oiseux) ou de déplacements des grands mammifères.

Cette approche complète l'inventaire ZNIEFF et permet d'évaluer la sensibilité des sites face au projets d'aménagement dont ils font l'objet.

La commune de Dimont hors zone urbanisée s'inscrit au regard de cet inventaire dans un secteur de niveau régional à national pour l'ensemble de son territoire.

## 2.3 - LE RESEAU NATURA 2000 OU LA DIRECTIVE HABITAT.

La directive du 21 mai 1992 de la Communauté Européenne (CEE), N°92/43 pour la "**Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage**", dite **Directive Habitats** impose aux états membres, la **classification en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) des territoires appropriés à la conservation des espèces dont l'habitat est menacé.**

Le stade préalable de cette classification passe par la réalisation d'une liste des sites d'importance communautaire. Une fois la liste arrêtée, ces sites classés ZSC formeront un réseau européen cohérent dénommé **Natura 2000.**






• Il en découle en France durant la période 1995- 1998 une consultation et une mise en cohérence des listes nationales établis à partir des différents inventaires (ZNIEFF, ZICO...).

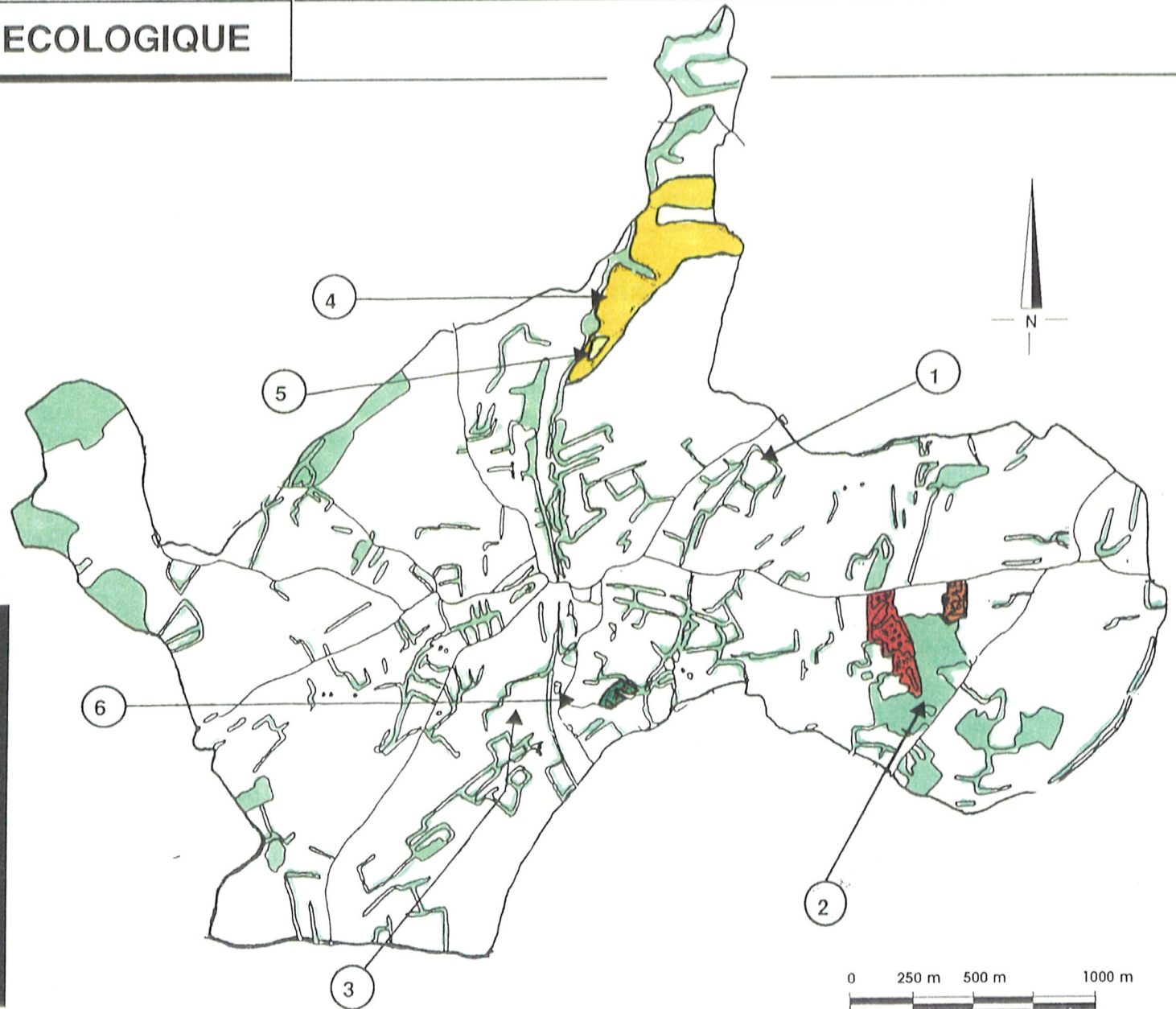
• Lorsque la Commission et les états membres se seront mis d'accord sur la liste des sites proposés (1998-2004), **l'Etat aura alors six ans pour les désigner comme site Natura 2000 et s'engagera à les maintenir dans un état de conservation favorable:** prise en compte dans les documents d'urbanisme, les avis administratifs, dans l' application des lois, codes ou chartes existantes, mise en place d'actions privilégiées contractuelles en faveur de l'environnement, sauvegarde et protection réglementaire de certains milieux ou espèces....

• **La commune de Dimont est directement concernée par l'un de ces sites Natura 2000. En effet le site N° 039 intitulé "Hautes vallées de la Solre de la Thure et de la Hante et leurs versants boisés et bocagers" qui recouvre l'extrémité Nord de la commune et se superpose en partie à la ZNIEFF N° 0076 a été proposé pour faire l'objet de ce type de protection.**

# POTENTIEL ECOLOGIQUE

**LEGENDE**

-  PRAIRIE HUMIDE ET SA POTENTIELLE EXTENSION
-  ZONE A ORCHIDEES
-  ZONE POTENTIELLE D'IMPLANTATION
-  PELOUSE SECHE SANS EXTENSION POSSIBLE
-  N° DE RELEVES BOTANIQUE
-  MAILLAGE ARBUSTIF ET ARBORESCENT & HAIES





### 3 - MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

Le relief, l'hydrographie et les potentialités naturelles offrent à la commune de Dimont une diversité de milieux naturels et semi-naturels.

#### 3.1 - LES BOISEMENTS

Le territoire de Dimont recèle très peu de parties boisées. Elles se présentent soit:

- ⇒ en limite de territoire d'appartenance à la Haie d'Avesnes, et au Bois de la Garde,
- ⇒ en ponctuation des plaines à l'instar du Bosquet Gérard aux abords du site de décharge, ou du Bois des Foyaux en surplomb du CD 80,
- ⇒ ou en fond de vallée du Stordoir.

Qu'il s'agissent de Ripisylves (forêt riveraine des cours d'eaux) ou de Chênaies-Frênaies, elles constituent par leur dissémination et leur masse sur le territoire des éléments majeurs de ponctuation ou de limites du paysage.

• **L'ancien linéaire ferré qui suit le fond de vallée contribue au contexte arbustif et arborescent de la commune.**

Peu entretenu durant des années, il a permis le développement d'une végétation naturelle arbustive et arborescente intéressante, **constituant un réel couloir vert propice aux échanges et à la diversité écologique en fond de vallée.**

Outre ces boisements à caractère pré-forestiers et forestiers, quelques zones de plantations de résineux en limite Nord-Ouest le long du vallon du Ruisseau du Plat de Jean ont été recensées.

#### 3.2 - LES SITES A POTENTIEL ECOLOGIQUE

Lors des investigations sur les terrains différents sites présentant des potentialités écologiques ont été recensés. Certains d'entre eux ont fait l'objet de relevés de leur couvert végétal.

• Inscrits dans la ZNIEFF N° 0076, trois sites ont retenus notre attention:

⇒ **une petite prairie humide<sup>2</sup>** au nord de la commune, en rive droite du Stordoir à la zone de confluence du ruisseau St Maurice, petite zone inondable relictuelle, gérée en pâturage parfois excessif;

⇒ **une petite parcelle de pelouse sèche en pente** d'une superficie de 450 m<sup>2</sup>, présentant un micro-climat sec et chaud utilisé comme refuge thermique pour les papillons (lépidoptères) et les scarabées (orthoptères), et gérée elle aussi en pâturage ce qui par contre à l'avantage d'éviter le développement des ligneux et à terme la fermeture de l'espace par colonisation naturelle;

⇒ **les abords de la décharge** exploitée par SERTIRU, dont le biotope spécifique permet d'accueillir une espèce remarquable d'Orchidée sauvage (*Epipactis* sp.), tandis que la recolonisation naturelle s'avère intéressante, mais à suivre de près afin d'éviter un envahissant par les espèces pionnières ou dominantes (ronces et orties).

• Hormis ces trois sites, quelques secteurs limitrophes où aux biotopes similaires seraient susceptibles d'accueillir des sites écologiques de même nature:

⇒ l'un au plus près de la confluence du Stordoir et du ruisseau St Maurice, sous réserve de limiter le broutage des herbivores et de préserver l'usage du sol en prairie inondable

⇒ l'autre aux abords de l'ancienne décharge sous réserve de reconstituer la strate herbacée sur sol sablo-limoneux.

• **L'absence généralisée en fond de vallée de zones humides et de sources a été constatée. Deux facteurs limitants en sont la cause: une pression de consommation trop importante par les herbivores, à laquelle s'ajoute une eutrophisation par déjection des eaux légèrement stagnantes.**

L'environnement de Dimont réserve quelques surprises:

∞ Ci-contre, **le vallon du Fond St Pierre**. La végétation typique des milieux humides en voie d'atterrissement permet avec le vallonnement du site de suivre l'ancien cours du ruisseau aujourd'hui disparu.

∞ Ci-dessous, photographie de gauche, **l'ancien linéaire ferré en voie de recolonisation arbustive offre un couloir vert** qui serpente en fond de vallée du Stordoir

∞ Photographie de droite, **la pelouse sèche de pente du secteur Pied de Chat et Foyaux, offre un refuge thermique** pour bon nombre d'insectes.



Les différents relevés (localisés sur la carte page p15) vous sont présentés ci-dessous.

**Relevés botaniques des 20 et 21/10/1996 :**

Ceux-ci effectués en différents points de la commune, ont fait apparaître la végétation existante suivante

**■ Relevé n° 1 et relevé n° 3 : Les haies de Dimont (Nord-est de la commune et Fond Saint-Pierre)**

**Arbres :**

Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>
Charme	<i>Carpinus betulus L.</i>

**Arbustes :**

Noisetier	<i>Corylus avellana L.</i>
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus L.</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa L.</i>
Comouillier sanguin	<i>Cornus sanguinea L.</i>
Clematite des haies	<i>Clematis vitalba L.</i>
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare L.</i>
Rose des chiens	<i>Rosa canina L.</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata DC.</i>

**■ Relevé n° 2 : Bosquet Gérard**

**Arbres :**

Charme	<i>Carpinus betulus L.</i>
Chêne sessile	<i>Quercus robur L.</i>
Merisier	<i>Prunus avium L.</i>
Bouleau verrucosus	<i>Betula verrucosa Ehrh.</i>
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>

**Arbustes en sous-bois et lisière :**

Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata DC.</i>
Auline glutineux	<i>Aulus glutinosa Gaertn.</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa L.</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana sp.</i>
Saule marsouil	<i>Salix caprea L.</i>
Roncier	<i>Rubus sp.</i>
Rosier	<i>Rosa sp.</i>
Viorne	<i>Viburnum sp.</i>
Clematite des haies	<i>Clematis vitalba L.</i>
Lierre	<i>Hedera helix L.</i>

**Strate herbacée :**

Renouée du Japon	<i>Polygonum cuspidatum Sieb. et Zucc.</i>
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum L.</i>
Grande ortie	<i>Urtica dioica L.</i>
Benôite urbaine	<i>Geum urbanum L.</i>
Potentilla sp.	<i>Potentilla sp.</i>
Compagnon rouge	<i>Silene dioica Clairv.</i>
Potentilla rampante	<i>Potentilla reptans L.</i>
Bardane sp.	<i>Achium sp.</i>
Circeo de Paris	<i>Circaea lentiliana L.</i>

**■ Relevé n° 4 :**

**Arbres :**

Charme	<i>Carpinus betulus L.</i>
Chêne sessile	<i>Quercus robur L.</i>
Merisier	<i>Prunus avium L.</i>
Bouleau verrucosus	<i>Betula verrucosa Ehrh.</i>
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>

**Arbustes :**

Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata DC.</i>
Auline glutineux	<i>Aulus glutinosa Gaertn.</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa L.</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana sp.</i>

**■ Relevés n°6 : Les foyaux (bord de route)**

**Arbres :**

Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior L.</i>
Charme	<i>Carpinus betulus L.</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre L.</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucupata L.</i>

**Arbustes :**

Roncier	<i>Rubus sp.</i>
Chèvrefeuille sp.	<i>Lonicera sp.</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana L.</i>
Genêt à balais	<i>Sarothamnus scoparius Winn.</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata DC.</i>
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare L.</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus L.</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa L.</i>
Saule marsouil	<i>Salix caprea L.</i>
Lierre	<i>Hedera helix L.</i>

**Strate herbacée :**

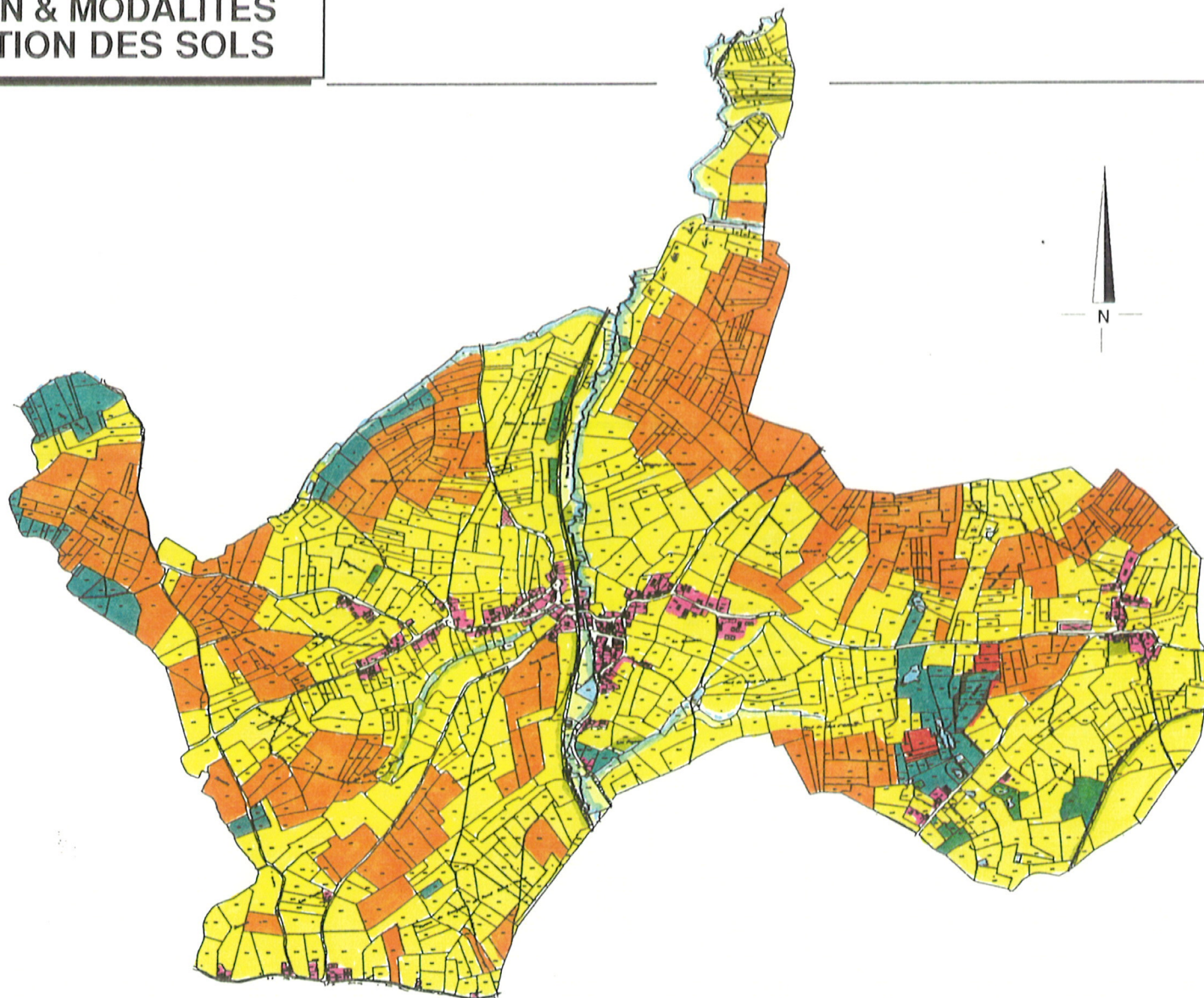
Vesce sp.	<i>Vicia sp.</i>
Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium L.</i>
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum L.</i>
Centauree sp.	<i>Centaurea sp.</i>
Epervière sp.	<i>Hieracium</i>
Alliaire officinale	<i>Alliaria officinalis Andr.</i>
Benôite urbaine	<i>Geum urbanum L.</i>
Myosotis sp.	<i>Myosotis sp.</i>
Pissenit	<i>Taraxacum officinalis L.</i>
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media Vill.</i>
Mhette	<i>Medicago lupulina L.</i>
Grande ortie	<i>Urtica dioica L.</i>
Morille noire	<i>Solanum nigrum L.</i>
Melique uniflore	<i>Melica uniflora Ratz.</i>
Millepertuis sp.	<i>Hypericum sp.</i>
Lamier sp.	<i>Lamium sp.</i>
Senecio vulgata	<i>Senecio vulgaris L.</i>
Chenopode	<i>Chenopodium majus L.</i>
Gaillet sp.	<i>Gallium sp.</i>
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea L.</i>
Armoire commune	<i>Artemisia vulgaris L.</i>
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum L.</i>
Grande margouille	<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium L.</i>

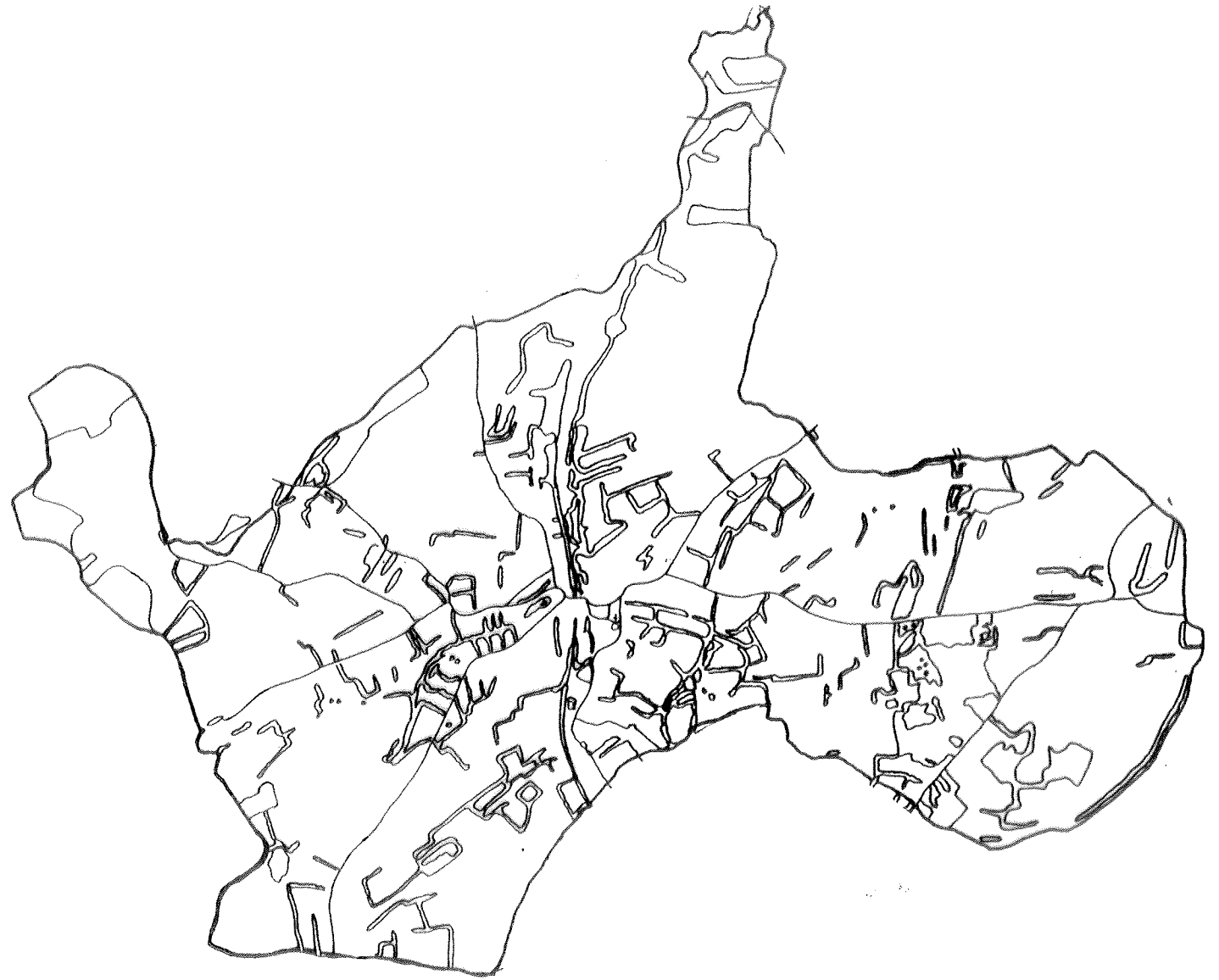
Si dans la ZNIEFF 0083 les relevés et investigations n'ont pas permis de déterminer de sites écologiques intéressants, il convient néanmoins de souligner les abords de l'étang privé en limite Sud-Ouest de la commune en terminaison du vallon du Fond St Pierre, qui pourraient par une gestion plus appropriée offrir une certaine richesse.

# VEGETATION & MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

LE  
G  
E  
N  
D  
E

-  BOISEMENTS FORESTIERS
-  RIPISYLVE
-  HAIES BOCAGERES
-  PRAIRIES ET ZONES HUMIDES
-  PRAIRIES BOCAGERES
-  CULTURES SARCLES
-  VEGETATION ORNEMENTALE LIEE  
A LA PRESENCE D'URBANISATION
-  FRICHES EN VOIE DE  
RECOLONISATION NATURELLE
-  ZONES DE DEPOTS & DECHARGE







## 4 - LE MILIEU RURAL

Aujourd'hui peu d'espaces n'ont pas été soumis à la main de l'homme et le paysage de Dimont est le plus souvent un paysage rural humanisé.

Mais le site d'implantation à flanc de versant du village, les extensions villageoises canalisées le long des axes parallèles aux versants et très rarement diffuses, **renforcent la perception rurale dominante**.

### 4.1 - LE BOCAGE

Le territoire de Dimont est situé en plein pays bocager de la Thiérache, et fait également partie de l'unité de la Haie d'Avesnes déterminée par l'Espace Naturel Régional.

Délimitée selon des critères physiques et humains, cette unité regroupe 19 communes ou parties de commune et recouvre environ 10 000 hectares. La partie ouest du territoire de Dimont participe ainsi de la demie couronne boisée localisée à 8 kilomètres au nord d'Avesnes. Ces territoires ont :

- ⇒ Un caractère rural prononcé;
- ⇒ Une économie axée essentiellement sur l'agriculture; 19 exploitations en 1990 qui emploient 41 actifs sur les 150 actifs que comptent la commune. (RGA de 1988);
- ⇒ Un solde migratoire négatif; (-24 au RP de 1990).

La superficie agricole utilisée totale est de 768 ha, se répartissant en 555 hectares de surface en herbe, 145 hectares de cultures fourragères et 55 hectares de cultures céréalières.

☛ La carte de l'occupation des sols laisse apparaître un bocage dominant sur la majorité du terroir, ainsi qu'aux abords du village. Toutefois, il apparaît souvent en associant avec les champs ouverts localisés sur les plaines et les plateaux.

**La trame bocagère est assez lâche par endroits se renforçant dans les vallons et talwegs.** En effet les pâtures non labourables occupent les parties les plus accidentées de la commune et le parcellaire adapté au relief, de moindre taille bénéficie alors d'une structuration végétale importante.

☛ **Mais grignoté progressivement sur les plateaux et les plaines** par le développement des cultures sarclées, **le bocage tend à céder le pas de plus en plus près de l'urbanisation villageoise.**

Certaines appellations issues du contexte bocager sont restées: lieu-dit Pré des Vaux, Les Prés Almées, Prés Mayaux...

Les haies bocagères rencontrées sont de deux types:

- ⇒ haies paucispécifiques à Aubépine et Prunellier, Charme et Saule blanc taillé en têtard têtard ou
- ⇒ haies mixtes à Aubépine, Prunellier, Sureau noir, Frêne commun Noisetier, Fusain d'Europe, Saule marsault avec une densité plus importante de Saules, Aulnes et Frênes en bordure de zones humides.

**Les prairies verdoyantes sont le plus souvent pâturées,** (prairies mésophiles à ivraie vivace et crételle des prés).

**Il convient de souligner les qualités écologiques, hydrauliques et paysagères des haies.** Les secteurs les plus remarquables ont été repris sur la carte M.O.S & Végétation.

### 4.2 - LES CULTURES SARCLEES

☛ Les zones de cultures recouvrant les zones de plateaux, et monts, constituent par leur grand parcellaire un paysage ouvert aux multiples couleurs au rythme des saisons. Leurs limites semblent définies par les boisements ponctuels et les vallons trop accentués ou humides pour le sarclage.

- ⇒ Les cultures sont essentiellement céréalières, cependant le maïs fourrage y est de plus en plus fréquent.
- ⇒ **A certains endroits du territoire l'imbrication des zones de cultures sarclées et des zones bocagères est telle que le parcellaire de taille moyenne semble s'uniformiser, mêlant cultures et prairies, parfois sans haies.**

☛ **Ces zones mixtes s'affirment de plus en plus dans le paysage au plus près des entités villageoises au détriment du maillage bocager originel** (Cf Chapitre D - Approche paysagère).

## 1- LES ORIGINES DU VILLAGE.

### 1.1 - LES PREMICES D'HABITAT, EPOQUE GALLO-ROMAINE

Il apparaît difficile de situer les origines exactes des premiers habitats sur Dimont. **Toutefois les fouilles et recherches archéologiques ont permis de préciser que le territoire sous l'époque gallo-romaine était ponctuellement occupé.** En effet:

- ⇒ un **diverticulum gallo-romain** partant d'Hautmont se dirigeait vers Beaufort, Wattignies et Dimont, si son passage est certain, son tracé n'a toutefois pas pu être localisé par les services archéologiques;
- ⇒ **et une station gallo-romaine qui semble daté du Haut-Empire**, fût découverte par hasard en 1969 au lieu-dit Les Vaux en limite Nord-Est du territoire communal, (Chemin du Bois, Cadastre 1982 Section B Parcelle 581). On retrouva sur le site un peu de matériel (mobilier: tégalae, sigillée, cuvette à deux anses et tessons de céramique commune) permettant d'en situer l'époque.

### 1.2 - ETYMOLOGIE

Dimont s'est implanté sur le haut du vallon et du ruisseau du Stordoir près de la voie menant de Dimechaux à Sars-Poteries.

☛ **C'est un village dont il n'existe pas de traces documentaires avant le XII<sup>ème</sup> siècle.**

- ⇒ L'étymologie primitive du village était vraisemblablement: **Grand Mont**. Ce nom provient sans doute de la hauteur culminante sur laquelle se seraient élevées les toutes premières habitations, en lisière du Bois de Beugnies.
- ⇒ Plus tard, les habitations s'étendent sur le vallon opposé créant ainsi une commune bicéphale: **Duo Mons** ou **Dies Mons**, les deux monts.
- ☛ **Cette évolution donnera au village le nom de Dimont que l'on retrouve dans certains écrits dès le XII<sup>ème</sup> siècle. On ne sait toutefois pas à quelle époque le village quitta sa dénomination primitive.**

### 1. 3 - DIMONT DU MOYEN AGE A LA REVOLUTION

La plupart des éléments d'histoire dont nous disposons sur Dimont sont relatifs à des événements religieux, comme pour la plupart des villages de la région. Outre les faits qu'ils rapportent il nous permettent de suivre l'évolution de sa dénomination.

#### Au X<sup>ème</sup> siècle : "Magnus Mons"

*"En 921, une manse<sup>1</sup> du village fût donnée avec ses dépendances à l'abbaye de Maroilles par le Roi Charles le Simple, Roi de France". Dans la charte de ce don il est fait état de **Magnus Mons**<sup>2</sup>.*

#### Au XII<sup>ème</sup> siècle : Première appellation "Dimont", et "Offies"

⇒ En 1166, Nicolas, évêque de Cambrai, fit don à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de l'autel de Dimont avec ses dépendances, ne faisant d'autre réserve que le droit épiscopal, et celui de ses archidiacres et de ses officiers.

⇒ Un titre des Archives de Maubeuge daté de 1177, indiquait que les enfants d'Herendis de Dimont reconnaissent être redevables au Chapitre. En 1180, la Commanderie du Piéton possédait des biens dans le village ainsi que la collation de la cure. En 1186, Dimont faisait partie du Décanat, de la terre et de la prairie d'Avesnes.

⇒ Ce siècle vit en outre la construction de l'**Eglise Saint-Georges** et de la **Chapelle Saint Jean-Baptiste** du hameau d'Offies.

⇒ Le hameau d'Offies était un fief appartenant à Henri, Châtelain de Mons qui le donna en 1198, au chapitre de Sainte Waudru lequel le céda à l'ordre de Jean de Jérusalem. Ce petit village pourrait correspondre au hameau d'**Ozies** mentionné par *J. de Guise*.<sup>3</sup>

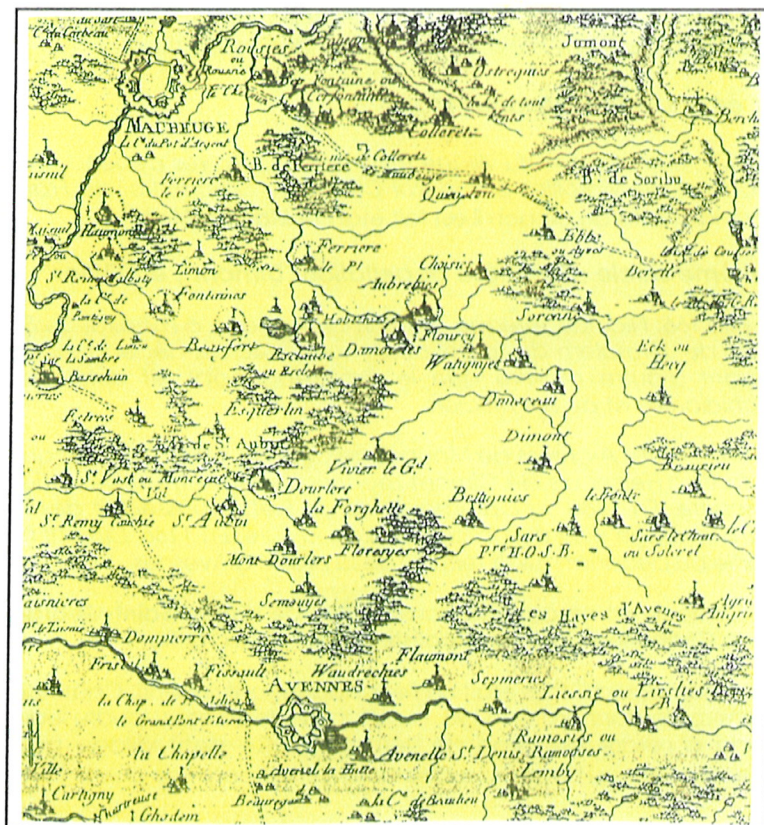
<sup>1</sup>Le terme "manse" désignait une ferme ou une maison particulière avec ou sans terres, mais aussi le revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une communauté: manse épiscopale abbatiale ou conventuelle.

<sup>2</sup>A noter que les historiens semblent en désaccord sur ce point, en effet le village dénommé Magnus Mons au X<sup>ème</sup> siècle ne correspondrait pas au village de Dimont comme le pensait P. Chevalier dans son Dictionnaire Topographique de l'Arrondissement d'Avesnes, 1883.

<sup>3</sup>J. de Guise, Histoire du Hainaut, 1831



CARTE DE 1693



Source: Mairie de Dimont

## De l'époque médiévale à la Révolution

⇒ Durant plus de 5 siècles l'appellation resta la même, mais son orthographe évoluera: En 1186 *Dymont* ou *Dumont*, en 1246 *Duismont*, en 1349 *Dymont*, en 1546 Dimont, en 1785 Dimon; et c'est sous la révolution de 1789 qu'il prendra définitivement l'orthographe actuelle.

### Bien peu d'éléments relatant ces années sont arrivés jusqu'à nous:

- ⇒ En 1469, le village comptait 36 feux et Offies 7, ainsi qu'un moulin à eau sur le Stordoir, un moulin à vent et 4 fabriques d'étoffes.
- ⇒ Durant le XV ou le XVI siècle l'Eglise Saint Georges fait l'objet de transformations.
- ⇒ Une gouache des Albums de Cröy<sup>4</sup> représente le village de Dimont constitué pour l'essentiel de chaumières et de deux bâtiments à trois niveaux. Ces derniers, implantés dans l'axe Est de l'église constituent un ensemble entouré d'une palissade, bâtiments en briques avec chaînage d'angle en pierres, toiture en chaume et ardoise, et pourraient être l'ancien manoir du seigneur de Dimont. Ils ont de nos jours totalement disparus. A l'opposé coté ouest dans l'axe de l'église, le moulin à eau est visible.
- ⇒ En 1787, le Duc d'Orléans possédait encore à Dimont un moulin à eau situé sur le Stordoir, ainsi que d'autres biens et de rentes.
- ⇒ Le hameau d'Offies qui formait un village particulier, a été intégré au territoire de Dimont sous la Révolution Française.
- ⇒ Occupation de Dimont par les autrichiens le 16 octobre 1793, lors de la bataille de Wattignies.

## 1. 4 - DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

### **L'activité agricole a de tout temps tenu une place prépondérante dans la vie économique et socio-culturelle du village jusqu'à nos jours.**

La majorité des grosses exploitations sont groupées sur les parties hautes des versants de la vallée aux portes du village et de la Rue Haute, plus rarement au sein même du village.

- ⇒ Jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le pâturage occupe la quasi-totalité des terres agricoles, les élevages d'ovins et surtout de bovins sont majoritaires. La sylviculture activité non prépondérante, tient néanmoins face au bocage une bonne place.
- ⇒ Dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle comme dans beaucoup de villages de l'Avesnois-Thiérache, les progrès du machinisme permettant de cultiver des terres jusque là délaissées.

⇒ En 1883, sur la commune de 737 hectares, on recensait **415 ha en terres à labour, 249 ha en prés**, ainsi que 23 ha de bois, 23 ha en landes et 3 ha en fond de bâtiments, 21 en route et chemins et 1 ha en ruisseau.

⇒ On y faisait pousser du blé, du méteil (variété de blé dur) et l'épeautre (seigle et froment mêlés qu'on sème et récolte ensemble). L'avoine, l'orge, le seigle, les téveroles, les vesces, le trèfle et la luzerne, complétaient les semailles. Mais le sol de Dimont était si peu fertile que l'on y récoltait qu'une années sur 3.

La population de la commune de Dimont suit quelques fluctuations: 422 habitants en 1841, 406 en 1850 et 448 en 1883.

**Il faut attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le développement de la voie ferrée, pour observer quelques changements dans la commune restée profondément rurale. Mais le développement industriel du XIX transforme peu la configuration originel du village.**

⇒ On recense toutefois en 1850 outre les deux moulins (1 à vent, 1 à eau), une fabrique de briques réfractaires, deux tanneries, 1 forge de maréchal, une blanchisserie, et 3 carrières de Sable blanc pour les verreries de Sars-Poteries.

⇒ Les archives communales renfermaient un dossier des demandes et autorisations accordées en 1847 aux sociétés de l'époque:

- pour l'extraction du minerai de fer du territoire,
- l'extraction du sable,
- et la cuisson des briques.

⇒ Sont en outre identifiés comme établissements incommodes et insalubres: une Fabrique de chicorée, le Moulin à vapeur pour écraser les faines et faire de l'huile, les Briqueteries, Clouteries et Tanneries.

Le budget de la commune établi entre 1850 et 1934 indique de nombreux emprunts pour effectuer des travaux communaux, ceux-ci constituant la plus grande partie des dépenses. Ils portent sur l'église et sa cloche, l'école primaire, l'acquisition d'un kiosque, l'établissement d'une halle, et l'électrification.

**Les recettes de la commune entre 1839 et 1920, proviennent essentiellement de la vente d'arbres, de terre glaise et de sable.**

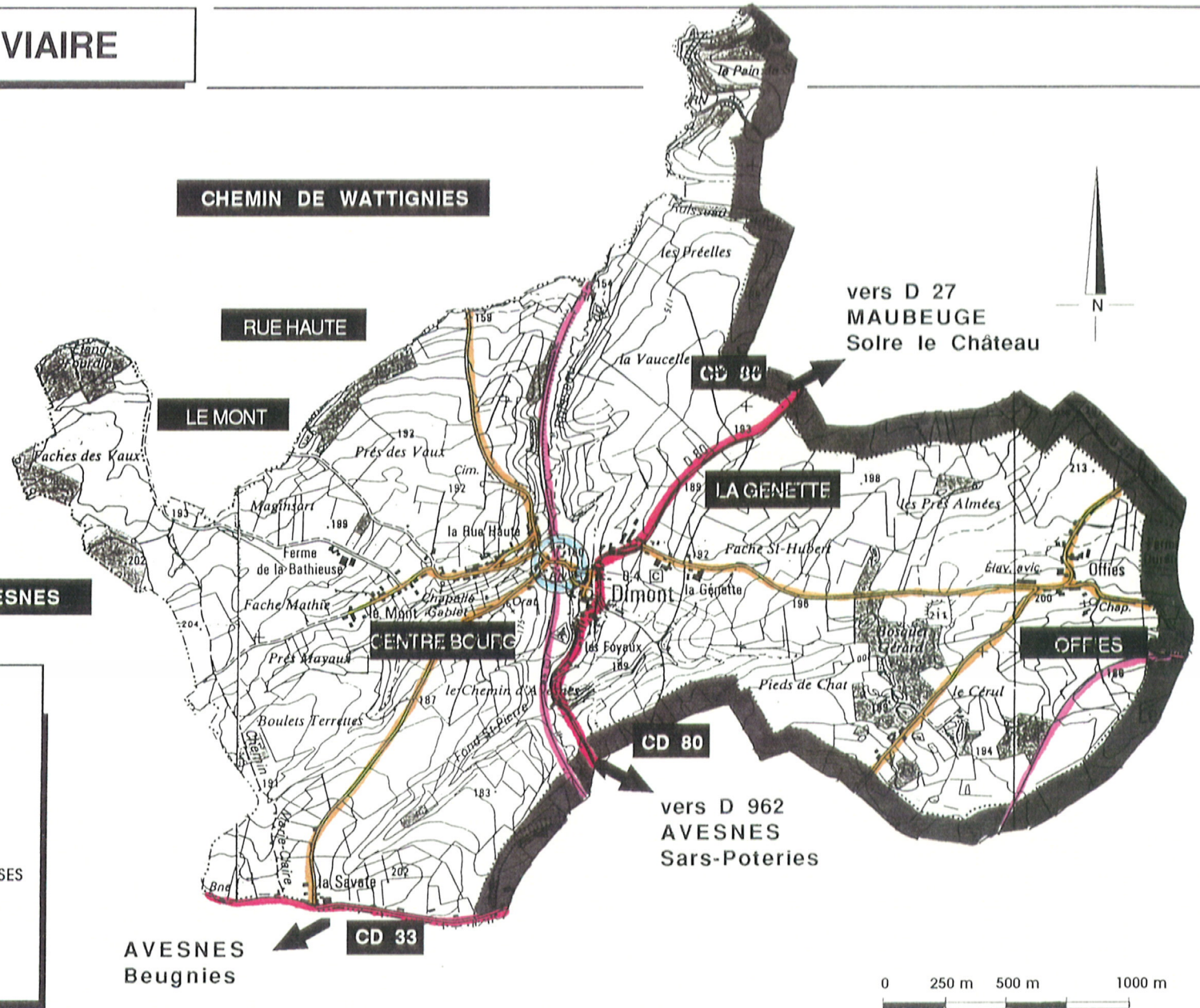
⇒ La guerre de 1914/1918, la crise de 1932 et la guerre 39/45 se succèdent, les activités à caractère industrielle disparaissent et l'agriculture décline. L'extraction de minerai et de sable n'est plus d'utilité, les sites sont comblés ou abandonnés.

⇒ Le déclin industriel combiné à l'exode rural transforment bientôt la commune en lieu de résidence.

<sup>4</sup> Les Cröy, dynastie de grands propriétaires terriens possédaient de nombreux châteaux et terres de la région. Ils firent réaliser par un peintre de l'école Italienne de nombreuses gouaches de leurs domaines et demeures, qui constituent de nos jours les seules représentations connues des villages et terroirs de l'époque.

<sup>5</sup> Le 22 Juin 1897, Monsieur le Préfet du Nord sollicite par écrit la Compagnie des Chemins de Fer du Nord pour l'installation d'une boîte aux lettres mobile sur la ligne Maubeuge-Fournies. Une délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 1894 a été prise pour la création d'un abri au passage à niveau.

# TRAME VIAIRE



## 2 - ANALYSE URBAINE

### 2.1 - LES LOGIQUES DU DEVELOPPEMENT VILLAGEOIS

Du site originel d'implantation sur les hauteurs culminantes du territoire, au village d'aujourd'hui, le développement de Dimont s'est effectué suivant deux logiques :

- ⇒ l'une d'implantation à proximité du fond de vallée du Stordoir et à flanc de versant Est et Ouest;
- ⇒ l'autre de développement linéaire suivant les principaux chemins et axes de communication, et en ponctuation des intersections clés; depuis le moyen âge jusqu'à nos jours,

Ces deux logiques de développement durant les siècles ont conduit à une structuration villageoise bicéphale en deux entités villageoises de part et d'autre du Stordoir:

- Versant Est du Stordoir: le centre villageois
- Versant Ouest: la Rue Haute et son prolongement sur le Mont

Les quelques développements en ponctuation du fond de vallée et le long des axes distribuant les deux versants n'ont pas réussi à nier cette morphologie initiale.

### 2.2 - TRAME VIAIRE

Le territoire communal dispose d'un réseau de desserte secondaire important, mais constitué majoritairement de voiries communales sinueuses, structurées par le relief contrasté et les deux versants de la vallée du Stordoir.

Les axes structurant se répartissent respectivement:

- ⇒ **Versant Est: par le CD 80, seul axe de communication important du territoire**, qui relie la commune à Maubeuge et Avesnes en absorbant les principaux flux. Le CD 80 d'axe Nord-Est/Sud, cerne et délimite l'entité villageoise implantée à flanc de coteau, avant de rejoindre le fond de vallée du Stordoir et Sras Poteries au Sud. **Il constitue l'un des principaux axes de découverte du village.**

- ⇒ **Versant Ouest: par le chemin de Wattignies et le Chemin d'Avesnes, deux voiries communales** qui se rejoignent en fond de vallée, et relient le village aux communes limitrophes. L'axe Nord/Sud constitué par ces deux axes de desserte locale qui suivent le versant, renforce la coupure entre les deux entités villageoises.

**Le chemin de Wattignies la Victoire s'avère être le seul lien entre les entités villageoises.**

- ⇒ Outre l'accroche de la desserte du secteur de la Rue Haute et du Mont, **ce chemin constitue l'unique passage d'une rive à l'autre du Stordoir.**
- ⇒ Traversant d'Ouest en Est le fond de vallée avant de remonter sur le versant villageois à la rencontre du CD 80, **il assure avec la Rue Principale qui s'y greffe l'irrigation principale du centre villageois.**

L'ancienne voie ferrée implantée dans le fond de vallée du Stordoir contribue à la séparation des entités villageoises.

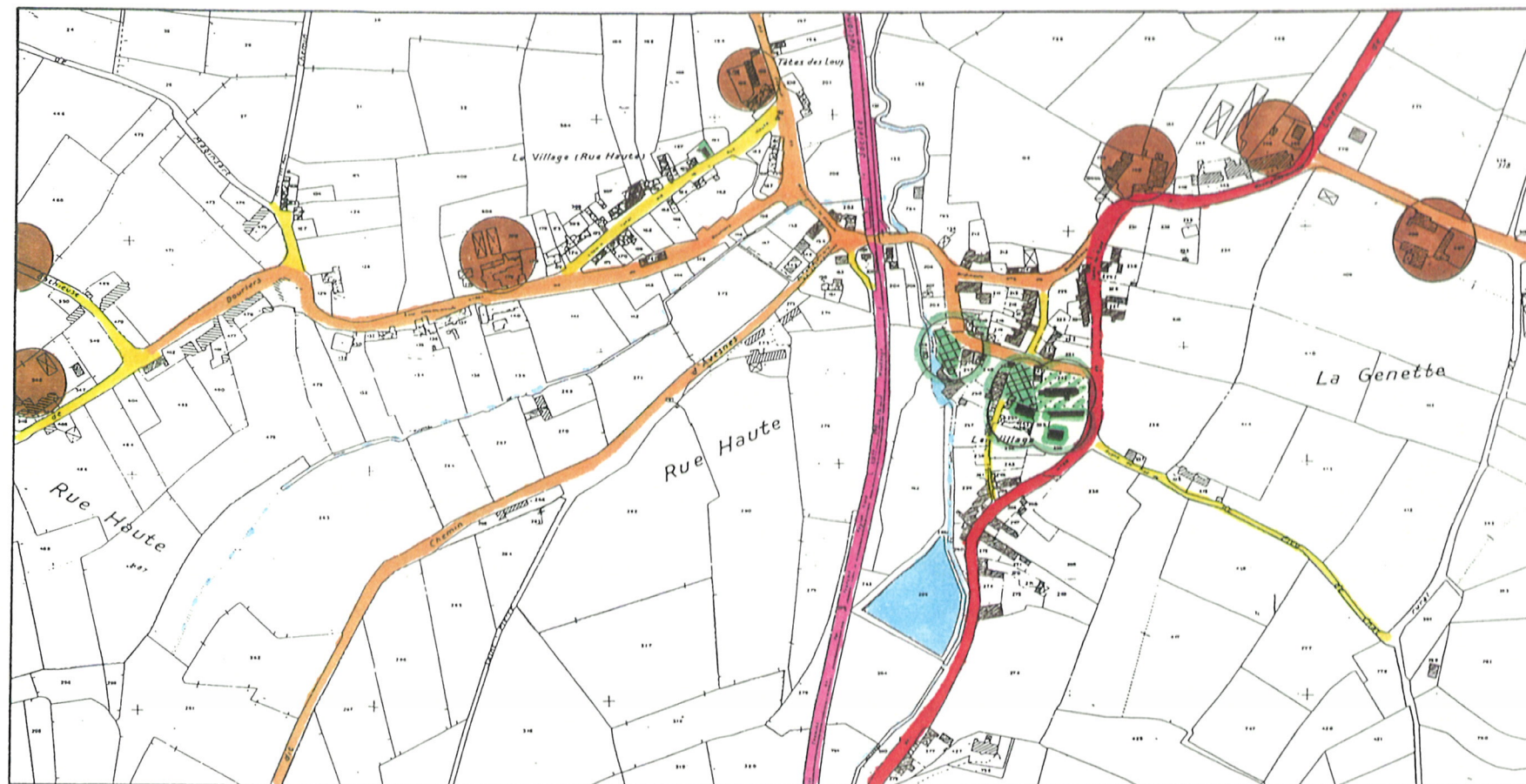
De nombreux chemins ruraux complètent le maillage du territoire. Ils distribuent majoritairement l'Ouest et le Sud-Ouest du territoire communal vers Wattignies la Victoire, Beugnies et Sras Poteries.

**La situation écartée du hameau d'Offies et son ancien statut autonome, lui confèrent un réseau structuré de voiries communales, complète de petits chemins ruraux, en étroite relation avec les communes limitrophes:** Dimechaux au Nord, Lez Fontaines à l'Est, et Sras Poteries au Sud:














- > voie communale N° 6 D'offies à Solrinnes
- > voie communale N° 5 D'offies à Lez Fontaines
- > chemin vicinal ordinaire N°8, Ruelle du Pied de Chat.

**Sa relation directe avec l'entité villageoise de Dimont est assurée par l'axe rectiligne Est -Ouest, de la voie communale N° 5 de Dimont à Offies, qui se greffe au CD 80.**

# FONCTIONNALITES VILLAGEOISES



LEGENDE

- |   |  |
|---|--|
|  POLARITES VILLAGEOISES              |  HIERARCHIE DES VOIRIES SECONDAIRES |
|  Places Publiques                    |  Voirie Départementale Fréquentée   |
|  Equipements                         |  Voirie Communele d'Irrigation      |
|  Edifices Religieux                  |  Voirie Communele confidentielle    |
|  PRINCIPALES EXPLOITATIONS AGRICOLES |  Principaux Flux                    |
|   |  VOIE FERREE MAUBEUGE-FOURMIES      |
|   |  Ruisseau du Stordoir               |
|   |  Ruisseau de la Rue Haute           |

Fond de plan établi par assemblage des plans cadastraux, mise à jour 1978

Relevés de Janvier 1997



### 2.3 - ENTITES VILLAGEOISES

**La morphologie bicéphale de Dimont issue du relief et de l'hydrographie a peu évolué au fil des ans. Le village polarisé de part et d'autre de la vallée s'est longtemps limité aux versants.**

Au début du siècle, le cadastre de 1929 présentait déjà la majorité des constructions actuelles, et seules quelques habitations s'égrenaient en fond de vallée ou le long des axes.

L'exode rural et la baisse de population villageoise aussi néfaste soient-elles ont toutefois permis de préserver cette structuration villageoise.

**Les possibilités de développement villageois étant limitées sur les versants, les constructions contemporaines se sont implantées soit:**

- **en fond de vallée** là où les risques d'inondation faibles et l'espace le permettaient,
- **en greffe des deux entités villageoises le long des axes et en partie haute des versants,**
- **ou en interstice du bâti existant** là où l'espace le permettait (friche, habitat dégradé..) **mais aussi directement sur la trame du bâti ancien** par sa réhabilitation.

Le village actuel présente ainsi différents faciès et entités.

#### ☛ LE CENTRE BOURG

**D' habitat ancien groupé sur le versant Est du Stordoir, il se caractérise par l'étagement des constructions** depuis le fond de vallée jusqu'au CD 80, **et leurs implantations le long des axes de desserte:** terminaison du chemin de Wattignies, CD 80, Rue principale.

Une ruelle interne complète l'ossature du centre villageois **qui réunit toutes les polarités administratives, scolaires, religieuses et socio-culturelles.**

Il bénéficie en outre de deux places publiques:

- ☛ l'une "Place Centrale "à mi-versant, esplanade sur la mairie, l'école et l'église,
- ☛ l'autre en fond de vallée "Place du Moulin" (ancien moulin aujourd'hui disparu), organisée le long du Stordoir, et délimitée par l'incurvation de la Rue principale ponctuée d'une petite chapelle.

Une récente salle des Fêtes implantée à proximité du CD 80 complète la polarité villageoise haute.

#### ☛ LA RUE HAUTE

**En vis à vis du centre bourg, l'entité villageoise de la Rue Haute constitue un îlot en promontoire sur la vallée du Stordoir et le vallon du ruisseau de la Rue Haute, caractérisé par une topographie accentuée ménageant un effet de belvédère et de plate-forme en surplomb.**

L'îlot est délimité par la voie dite de Dourlers, le chemin de Wattignies la Victoire et la Rue Haute. Il accueille un talus très abrupt orienté Sud/Sud-Est qui présente différents faciès liés à l'accentuation du dénivelé de plus de 15 mètres et aux décrochements brutaux.

Le bâti s'organise suivant deux niveaux:

- ☛ Rue Haute, linéaire sur rue de qualité en partie nord affichant majoritairement un rythme de façades orientées vers la vallée, et quelques habitations linéaires en partie sud de la rue;
- ☛ Voie de Dourlers, et Chemin de Wattignies, ponctuation de bâti adossé au talus abrupt.

**L'entité villageoise suit une organisation parallèle à la vallée, que structure la Rue Haute en surplomb.** Cette dernière suit le relief naturel offrant un dénivelé accentué en intersection du chemin de Wattignies, et présentant un petit belvédère à son accroche avec la Voie dite de Dourlers.

La Rue Haute accueille les ateliers communaux et est ponctuée en ses deux extrémités par des exploitations agricoles, constituant des effets de porte intéressants (Belvédère, Tête des Loups<sup>6</sup>).

<sup>6</sup>A noter que l'intersection de la Rue haute avec le Chemin de Wattignies est ponctuée côté est vers la vallée du Stordoir de quelques habitations contemporaines.

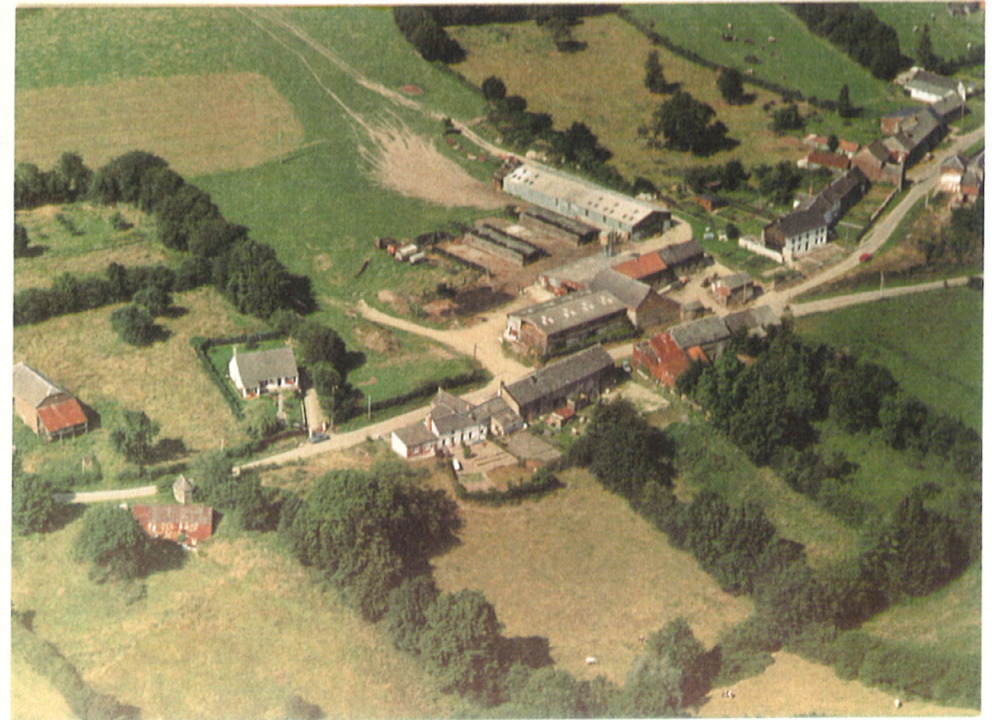
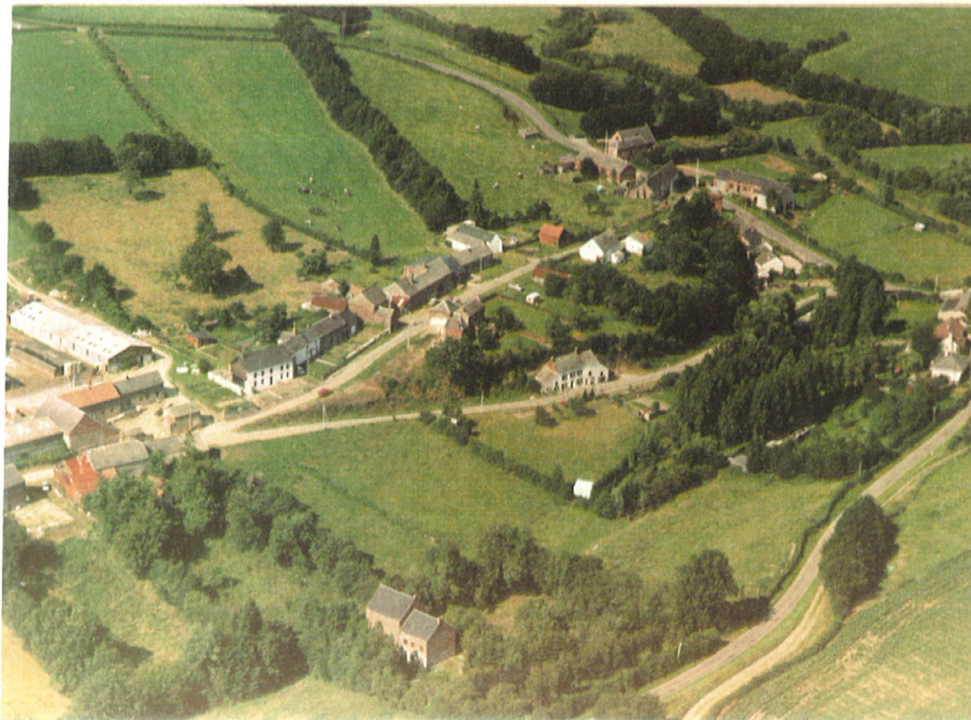


**PHOTOGRAPHIES AERIENNES OBLIQUES  
DES ENTITES VILLAGEOISES**

*Ci-contre:* Le centre villageois à flanc de versant Est du Stordoir et cerné par le CD 80.

*A gauche ci-dessous:* Le secteur de la Rue Haute, îlot en promontoire versant Ouest du Stordoir.

*A droite:* Le prolongement de la Rue Haute par l'entité du Mont, linéaire d'exploitations agricoles et mitage récent par du pavillonnaire.



L'entité villageoise de la Rue Haute est en cours de restructuration. L'habitat ancien à dominante rurale, de qualité est par endroits en cours de réhabilitation. D'autres secteurs plus vétustes ou en friche font l'objet de résorption et de reconstruction.

#### ☛ LES PROLONGEMENTS RURALO-VILLAGEOIS:

##### \* LE MONT

Dans le prolongement de l'entité villageoise de la Rue Haute, le long de la voie de Doulers, s'égrenent de nombreuses exploitations agricoles typiques de l'Avesnois-Thiérache: corps de fermes imposants, parallèles à la voie ou distribués autour d'une cour fermée.

☞ Cette entité villageoise à l'instar de la Rue Haute, bénéficie d'un effet de surplomb sur le vallon du ruisseau de la Rue Haute.

Toutefois le linéaire bâti implanté en majorité en partie Sud de la voie de Doulers tourne le dos au vallon.

☞ L'entité accueille en plusieurs points le débouché de petits chemins ruraux ponctués d'habitat rural en voie de réhabilitation: Carrefour de l'ancienne mare, Intersection Chemin de Maginsart/ Chemin des Veaux...

##### \* LA GENETTE ET ROUTE D'OFFIES

En limite Nord-Est du centre bourg, le long du CD 80 et de la Route d'Offies, au lieu-dit la Genette, différentes exploitations agricoles en activités et d'anciennes fermes ponctuent l'arrivée dans le village:

- au nord du CD 80

- au sud et au nord de la route d'Offies.

**Cette ponctuation de corps de ferme en vis à vis de celle du Mont semble renforcer la "dualité" des entités des deux versants.**

## 2.4 - FONCTIONNALITES

Le centre bourg réunit à lui seul l'ensemble des lieux de vie collective. Il recèle en outre à proximité de la Place du Moulin, en rive gauche du Stordoir de la seule activité artisanale et commerciale de la commune. A noter que le village ne comporte aucun commerces, mais compte néanmoins deux professions libérales: un médecin généraliste et une infirmière.

Hormis les différentes excroissances du village, la commune de Dimont ne présente aucune ferme disséminée sur son territoire.

**Le hameau d'Offies, anciennement autonome, respecte cette caractéristique** en regroupant le long des axes qui le desservent quelques sites d'exploitations agricoles, du bâti en voie de réhabilitation et quelques habitations contemporaines. **Dotée de son propre lieu de culte en la Chapelle Saint Jean-Baptiste ou Eglisuelle**, du XII<sup>ème</sup> siècle entouré de son petit cimetière, **il bénéficie en outre d'une ancienne place publique, héritages de son ancien statut.**

#### ☛ LES EXCROISSANCES

Les possibilités de développement villageois étant limitées sur les versants, les principales excroissances se sont réalisées en interstice des entités villageoises dans le fond de vallée ou dans les prolongements ruralo-villageois du Mont, de la Route d'Offies.

##### ☞ ROUTE D'OFFIES

De récents pavillonnaires sur grandes parcelles se sont implantés en partie Nord de la route d'Offies en interstice des bâtiments agricoles.

##### ☞ EN FOND DE VALLEE

**Le fond de vallée du Stordoir fait l'objet d'une ponctuation bâti hétéroclite:**

-> en rive droite le long du CD 890 et à l'accroche du centre bourg

-> en rive gauche du Stordoir de part et d'autre de la voie ferrée et du chemin d'Avesnes. S'y côtoient depuis les abords du passage ferrée jusqu'à la voie de Doulers, d'anciennes fermes, et du pavillonnaire des années 50 ou récent.

**Ces excroissances le long des axes de communication pénalisent la visibilité sur la vallée du Stordoir, et le ruisseau de la rue Haute.**

##### ☞ RUE DU PIED DE CHAT

Au Sud-Est du centre bourg, au lieu-dit le Pied de Chat irrigué par le ruisseau du même nom, la Rue se greffant sur le CD 80 à hauteur de la salle des fêtes accueille quelques habitations en excroissance du village. A noter en outre depuis Sars Poteries le long de la D 32 et du CV N°8 vers Offies quelques développements récents en linéaire.



# TYPOLOGIE DE L'HABITAT



LEGENDE

## HABITAT ANCIEN

- R+c (Aménagées ou non)
- R+1+c
- > à R+1+c Habitation et Corps de Fermes

## HABITAT RECENT

- R+c
- R+1+c

## AUTRES

- Hangards agricoles et Annexes d'Habitations

Fond de plan établi par assemblage des plans cadastraux, mise à jour 1978

Relevés de Janvier 1997



### 3 - PATRIMOINE ET POTENTIALITES TOURISTIQUES

#### 3.1 - LE PATRIMOINE BÂTI

En bon état général, le bâti ancien rural prédomine sur tout le village et s'intègre au relief "à flanc de coteau". Ponctuellement quelques maisons neuves se répartissent dans les entités villageoises.

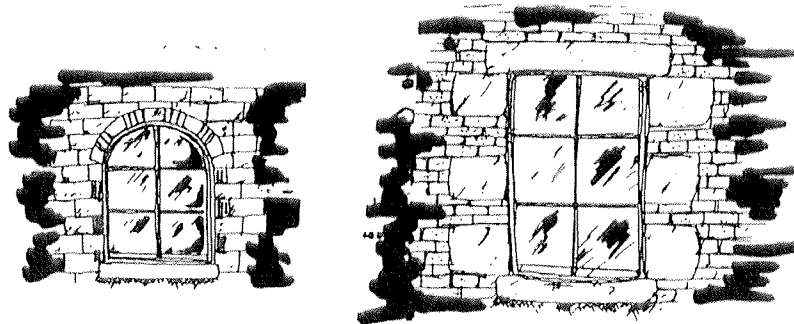
La majorité des habitations sont en rez de chaussée avec combles: R+c, ou en rez de chaussée avec un étage: R+1+c. Quelques exceptions aux abords de la Place du Moulin confirment la règle.

*Nous avons réalisé un état des typologies du bâti villageois en date de janvier 1997. Il vous est présenté sur la page ci-contre.*

L'adaptation du bâti à la topographie se traduit par l'existence de sous-sols demi-enterrés ou de décrochements de niveau avec étage des habitations.

L'architecture locale est riche et les matériaux de construction sont nobles et résistants.

☞ Les matériaux les plus utilisés sont la brique et le moellon en association ou isolés, avec un assemblage décoratif aux ouvertures soulignées de linteaux en pierre de taille alternant avec la brique.



☞ L'usage de la pierre bleue locale taillée ou en moellon est plus fréquente que dans le Sud de l'Avesnois (linteaux, murets, parements, chaînages...).

☞ Les briques utilisées sont de coloris rouge orangée, non lissées. Lorsque les façades usitent d'autres matériaux ou sont enduits, la couleur généralisée est le blanc pur.

La prégnance rurale se manifeste dans les hauteurs des volumes et les porches volumineux.

☞ Les toitures d'ardoise sont en majorité à deux pentes, de 40 à 45°, avec de légers débords ménageant de petites corniches.

☞ Les ouvertures sont assez petites, plus hautes que larges disposant de linteaux droits plus rarement cintrés.

L'alternance des matériaux pierre bleue et brique rouge souligne le rythme des ouvertures en façade. (Certaines ouvertures disposent de volet à claire-voie).



Les portes étroites sont en bois plein avec impostes vitrées.

☞ De petits murets bas simples, ou rehaussés de ferronneries délimitent le parcellaire.

☞ Les clôtures végétales sont en général d'une hauteur de 1,20 mètres, et composées d'essences locales comme le sureau, l'aubépine, le prunellier, le noisetier, le fusain...

Corniches, ancrages, auvents, fontaines à bras, essentage bois et galindage de brique sont autant d'éléments dont recèle le bâti ancien et qui confère à ce village typique de l'Avesnois-Thiérache tout son charme.

## PATRIMOINE BATI ET RELIGIEUX

*Ci-contre:* L'Eglise et le Presbytère en premier plan droit, angle de vue depuis la salle des fêtes.

*A droite ci-dessous:* Détail dans l'Eglise St Georges.

*A gauche:* Exemple d'élément' du patrimoine de Dimont: pompe à bras et abreuvoir en pierre, ferme du Mont



### 3.2 - LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Dimont recèle d'un patrimoine religieux important constitué par:

- ⇒ l'Eglise Saint-Georges et le Presbytère implantés dans le centre villageois,
- ⇒ la Chapelle Saint Jean-Baptiste et son cimetière dans le hameau d'Offies,
- ⇒ et les nombreux petites chapelles, disséminés sur le territoire auxquelles s'ajoute le Calvaire le long du chemin d'Avesnes.

#### ☛ L'ÉGLISE SAINT-GEORGES

Peu de documents sont disponibles sur cet édifice dont la construction est vraisemblablement antérieure au XV<sup>ème</sup> siècle ou au XVI<sup>ème</sup> siècle.

**Située sur un promontoire sur la rive droite du ruisseau du Stordoir, ce bâtiment de style "mulejar" (mélange de roman et de gothique) possède un porche gothique remarquable.**

- ⇒ Ce dernier comporte une porte à vantaux de bois et de ferrure de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, entourée de pierre bleue du pays.
- ⇒ La porte est de style ogival flamboyant avec des arcades romanes et des piliers torsés de sculpture raffinée. On peut encore y voir les coups de hache portés lors de la Révolution.
- ⇒ Le pavement du vestibule d'entrée est composé de plusieurs pierres tombales dont celle de Pierre de Vaire, décédé en 1595.

**La voûte en brique du chœur est ornée de nervure en pierre. On y retrouve également à l'intérieur une chaire du XV<sup>ème</sup> siècle et des bénitiers en marbre et en ardoise de 1759.**

La cloche de 525 kg fut refondue en 1840 aux frais de la commune et enlevée par les allemands le 25 juillet 1917. Elle fut remplacée le 10 mai 1923 par une nouvelle cloche.

#### ☛ LE PRESBYTÈRE

**Le presbytère, construction très ancienne, implanté en parallèle de l'église Saint Georges, a été entièrement restauré en 1850.**

- ⇒ Il a longtemps appartenu pour 2/3 à Dimont et pour 1/3 à Dimechaux. En 1979, Dimont achète le 1/3 à Dimechaux et en devient l'unique propriétaire.
- ⇒ Transformé pour partie en habitation, il accueille aujourd'hui une partie des classes de l'école et une salle de réunion.

#### ☛ LES CHAPELLES

**Les chapelles font parti du paysage communal et de l'environnement quotidien des habitants. Mais surtout elles représentent une particularité culturelle de la Communauté du Hainaut à laquelle participe Dimont.**

Elles renseignent sur la foi religieuse et les mentalités des habitants d'autrefois et sont donc **le témoin ethnographique de l'Avesnois.**

- ⇒ Le recensement effectué par H.HECQUET et A.PIERRARD en 1991 fait état de 14 chapelles sur le territoire communal, ce qui représente 1 chapelle pour 27 habitants.
- ⇒ Proportion importante puisque sur le canton de Solre-le-Château Clairfayts en compte 1 pour 20 habitants et Sars-Poteries 1 pour 166 habitants.

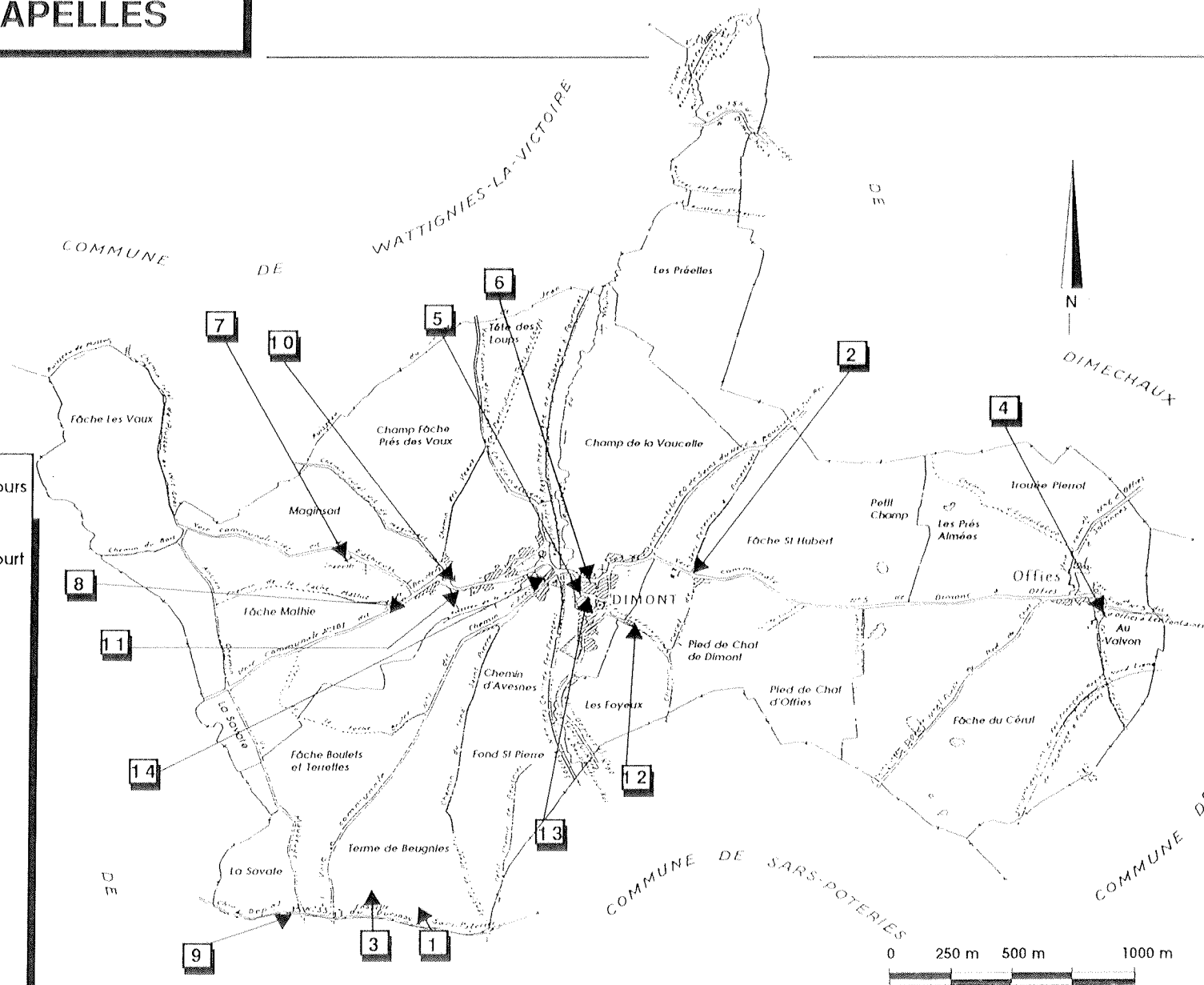
**Les chapelles sont généralement situées en bord de routes départementales ou de chemins communaux, en intersection, sans jamais pour autant être implantées en point central de celles-ci.**

**Si la plupart des chapelles qui s'égrènent sur la commune constituent de petits édifices qui "balisent" le terroir, certaines d'entre elles s'inscrivent dans le bâti ancien qu'elles ornent. Elles prennent alors l'appellation de potale: mot d'origine wallonne signifiant "petite chapelle dans le creux d'un mur".**

Elles peuvent aussi avoir comme synonyme : édicule, oratoire, sanctuaire ou prieuré.

# LES CHAPELLES

- L**  
**E**  
**G**  
**E**  
**N**  
**D**  
**E**
- 1 Saint Eloi et Notre Dame du Bon Secours
  - 2 Saint-Hubert
  - 3 Saint-Hubert et Notre Dame de Walcourt
  - 4 Saint Jean-Baptiste ou Eglisuelle
  - 5 Saint Lénard dite Chapelle de l'Occis
  - 6 Notre Dame de Bon Secours
  - 7 Notre Dame de Grâce
  - 8 Notre Dame de Lourdes
  - 9 Notre Dame de Seez
  - 10 Saints Seez, Roch et Sylvestre réunis
  - 11 Chapelle Goblet
  - 12 Notre Dame de Walcourt
  - 13 Notre Dame de Walcourt
  - 14 L'inconnue de Dimont



Echelle Approchée d'après Tableau d'assemblage

Appartenant au patrimoine de Dimont, les chapelles sont néanmoins moins bien entretenues que jadis, et peuvent passer inaperçues. Remises en valeur elles pourraient agrémenter les chemins de promenade.

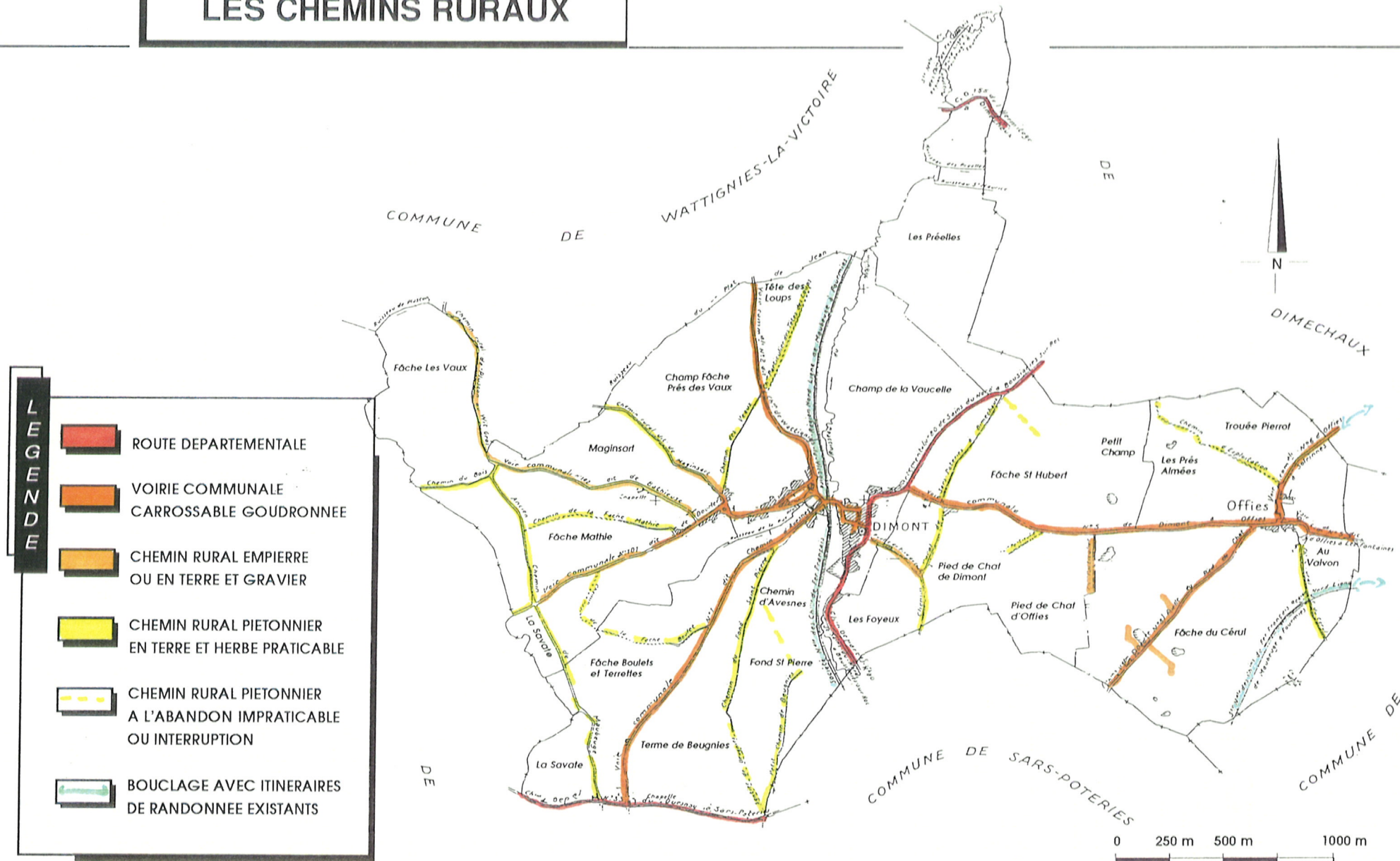
Les 14 chapelles recensées ont été localisées sur la cartographie ci-contre, et leurs principales caractéristiques détaillées ci-dessous.

<p><b>1 - Chapelle Saint Eloi et Notre Dame du Bon Secours</b> Potale en pierre qui présente toutes les caractéristiques d'une potale indépendante qui aurait été ensuite maçonnée dans le mur.</p> <p><b>2 - Chapelle Saint-Hubert</b> Chapelle entièrement en pierre par laquelle on accède par trois marches et qui comporte une porte métallique.</p> <p><b>3 - Chapelle Saint-Hubert et Notre-Dame de Walcourt</b> Chapelle en pierre comportant cinq marches et une porte faite de croisillons. La tradition orale locale rapporte que la chapelle aurait été construite pour une guérison.</p> <p><b>4 - Chapelle Saint Jean-Baptiste à Offies</b> Les murs sont appareillés de grosses pierres de grès comportant des chaînes d'angle constituées en pierre grise. La porte est faite d'épaisses planches de chêne, percée d'une baie vitrée protégée par des croisillons en fer plat. Les fenêtres sont garnies de petits carreaux avec des bâtis et des dormants en bois. Les toits et le clocher sont couverts d'ardoise et la pointe du clocher est couronné d'une croix surmontée d'un coq. A l'intérieur, le bénitier est en pierre taillée et le sol de la nef est pavé de larges dalles en pierre, l'embarquement de l'autel est en pierre bleue. De tous temps, elle a été consacrée à Saint Jean-Baptiste et tous les ans le 24 juin, elle est le but d'un pèlerinage des bergers qui y viennent invoquer leur patron. Elle rassemblait également à cette date une foule de personnes venues de toute la contrée pour invoquer le Saint, qui se réunissaient ensuite pour une agape fraternelle dont l'usage s'est perpétuée jusqu'à nos jours.</p>	<p><b>5 - Chapelle St-Liénard dite Chapelle de l'Occis</b> Chapelle en pierre faisant face au Stoidoir, Place du Moulin, précédée par une large pierre encadrée par les vestiges de deux petits murets. Dans la porte en croisillons apparaissent trois fleurs de lys en fer forgé.</p> <p><b>6 - Chapelle Notre-Dame de Bon Secours</b> Chapelle en pierre grise établie sur un sol dallé de pierres plates, espace clôturé par une grille. La niche est fermée par une porte aux gonds argentés, à croisillons métalliques.</p> <p><b>7 - Chapelle Notre-Dame de la Grâce</b> Chapelle en pierre taillée dans un seul bloc et situé dans la cour de la ferme Bathieuse. Sa gracilité est soulignée par deux marronniers âgés comme elle de 135 ans. Cette chapelle a été érigée par les bâtisseurs de la ferme qui souhaitaient mettre leur ferme sous la protection de la Vierge.</p> <p><b>8 - Chapelle Notre-Dame de Lourdes</b> Une autre chapelle à quelques centaines de mètres de la ferme, à l'angle d'un jardin, a été construite en maçonnerie de brique. Le toit sur une charpente de bois est couvert d'ardoise. La porte métallique comporte une fente pour alimenter en oboles le tronc intérieur. La grand-mère de l'actuelle propriétaire a construit cette chapelle en remerciement pour son fils revenu indemne de la guerre 14-18.</p> <p><b>9 - Chapelle Notre-Dame de Seez</b> Chapelle en pierre bleue éditée dans une propriété privée comportant une croix de pierre au sommet. La taille de la pierre est soignée et réalisée à la boucharde (marteau armé de pointes servant à dégrossir les parties saillante des pierres).</p>	<p><b>10 - Chapelle Seez, Roch et Sylvestre réunis</b> Robuste chapelle de pierre perchée sur un talus formée par une grille aux larges croisillons de fer.</p> <p><b>11 - Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs et Saint-Etton ou Chapelle Goblet</b> Deux marches et une allée de brique (recouverte par la végétation) encadrée de deux murets conduisent à cette imposante chapelle en maçonnerie de brique. Le sol à l'intérieur est recouvert de mosaïque au dessin quadrilobe avec une croix centrale. L'autel porte six statuettes en plâtre.</p> <p><b>12 - Chapelle Notre-Dame de Walcourt</b> Chapelle toute simple construite en brique avec une couverture en tôle. Un cadre en bois vitré blanc fermé à clef protège la niche. Elle ne porte aucune inscription mais selon la tradition orale, elle est dédiée à Saint Walcourt. Elle a été édifiée par l'arrière grand-mère de l'actuelle propriétaire en remerciement du retour de son mari ayant combattu en Indochine.</p> <p><b>13 - Chapelle Notre-Dame de Walcourt</b> Petit sanctuaire non daté creusé dans un mur de moellons rehaussé de briques.</p> <p><b>14 - L'inconnue de Dimont</b> Chapelle en parpaings, couronnée d'une croix de feronnerie. Une porte vitrée montée sur un cadre de bois protège la niche. Cette chapelle a été construite à l'initiative de la propriétaire des bâtiments agricoles situés à l'arrière de l'oratoire.</p>
---	--	--





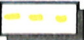

Toutes les chapelles portaient des statuettes en plâtre dédiées aux différents saints qui ont été pour la plupart enlevées afin d'être protégées. Outre les petites chapelles, la commune recèle un calvaire implanté le long du chemin d'Avesnes en vis à vis des entités villageoises de la Rue Haute et du Mont.

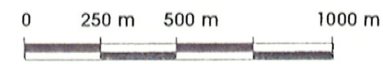
L'ensemble de ces petits éléments du patrimoine, au même titre que le patrimoine architectural remarquable ou les caractéristiques du bâti ancien, se doit d'être préservé.

# LES CHEMINS RURAUX



**LEGENDE**

-  ROUTE DEPARTEMENTALE
-  VOIE COMMUNALE CARROSSABLE GOUDRONNEE
-  CHEMIN RURAL EMPIERRE OU EN TERRE ET GRAVIER
-  CHEMIN RURAL PIETONNIER EN TERRE ET HERBE PRATICABLE
-  CHEMIN RURAL PIETONNIER A L'ABANDON IMPRATICABLE OU INTERRUPTION
-  BOUCLAGE AVEC ITINERAIRES DE RANDONNEE EXISTANTS



Echelle Approchée d'après Tableau d'assemblage

### 3.3 - POTENTIALITES TOURISTIQUES

**Le tourisme revêt aujourd'hui de nombreuses formes qui sont de plus en plus adaptées aux territoires ruraux comme celui de Dimont.**

Dimont fait partie du territoire que l'on dénomme, la "Petite Suisse du Nord". Paysage vallonné et verdoyant, ponctué de haies bocagères, la commune de Dimont possède un atout naturel et paysager non négligeable (Cf chapitre D/ Approche Paysagère), que complète son patrimoine architectural et religieux .

**Le tourisme de la région est tout avant tout un tourisme de proximité, caractérisé par une clientèle en recherche de vérité et d'équilibre avec la nature, le patrimoine et les richesses des terroirs, clientèle soucieuse en outre de la qualité des services et produits qui lui sont offerts.**

Le tourisme en Avesnois - Thiérache revêt différentes formes pouvant s'appliquer au territoire de Dimont: **Tourisme Vert, Tourisme Nature, Agro-tourisme, Tourisme culturel.**

Le développement de l'activité touristique est un créneau porteur soutenu par les différentes politiques européennes, régionales et départementales.

De nombreuses aides financières peuvent être obtenues :

- ⇒ dans le cadre de la **Mesure Objectif 1**, rappelons que l'arrondissement d'Avesnes est classé zone prioritaire pouvant bénéficier de subventions assez importantes jusqu'en 1998,
- ⇒ dans le cadre des **Mesures Agri-Environnementales**,
- ⇒ dans le cadre du **Parc Naturel Régional de l'Avesnois**.

*Cependant, il faut souligner que le montage des dossiers de demande de subventions nécessite une grande disponibilité temporelle, et que leur complexité tend à s'accroître. Par ailleurs certains dossiers nécessitent le portage par des structures intercommunales, ce qui ne simplifie pas toujours la démarche.*

Les potentialités naturelles, paysagères, patrimoniales de Dimont constituent autant d'atouts en matière touristique.

#### ☛ LE TOURISME NATURE:

**Lors de l'analyse de l'environnement naturel nous avons mis en exergue les qualités et la diversité des milieux naturels et semi-naturels.** Certains d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance de leur qualités écologiques au travers d'outils de protection et de sensibilisation: ZNIEFF, Site Natura 2000 qui préconisent une gestion adaptée de ces milieux fragiles.

**Le Tourisme Nature, à ce jour peu développé vise la découverte et la sensibilisation de l'environnement, il pourrait s'appliquer sur le territoire de Dimont au travers de certains sites protégés et gérés écologiquement.**

#### ☛ LE TOURISME VERT ET L'AGRO-TOURISME

Ces deux formes de tourisme sont les plus répandues en Avesnois et nécessitent outre un patrimoine et un environnement protégé:

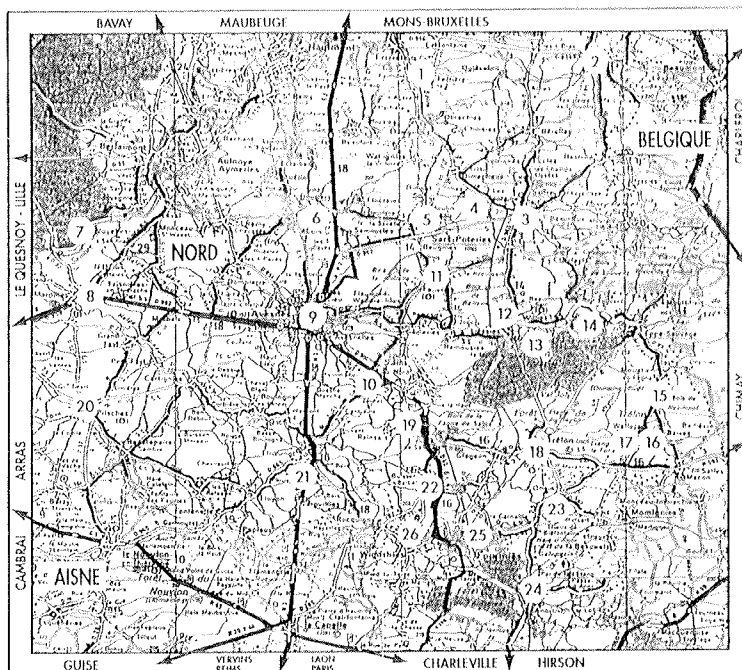
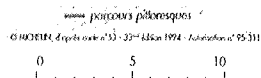
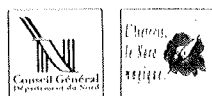
- ⇒ un maillage intéressant de cheminements
- ⇒ des structures d'accueil et d'hébergement adaptées.

Mais le terroir de Dimont ne recèle pas à ce jour de gîtes ou de structures d'accueil à la ferme. Ces formes d'agro-tourisme permettent pourtant bien souvent de compléter et diversifier les revenus des agriculteurs.

**Par contre la commune offre un réseau de cheminements ruraux important (Cf carte ci-contre) que complète l'axe vert de l'ancienne voie ferrée Maubeuge-Fourmies.**

Une partie de cette dernière fait déjà l'objet d'une valorisation en PDIPR aux abords du hameau d'Offies et vers Sars Poteries, et se boucle avec le chemin de Grande Randonnée de l'Avesnois-Thiérache.





A ce titre elle bénéficie des outils de promotion mis en place le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme, permettant une large diffusion notamment au travers des Offices de Tourisme.

**La valorisation du réseau communal** dans le cadre des itinéraires de randonnées du Conseil Général, **et la réalisation de petites boucles communales permettant la découverte des éléments forts de l'environnement naturel, paysager et historique de la commune** sont à envisager.

Préservation du maillage, balisage, entretien et promotion seront les éléments clés pour leur élaboration et mise en oeuvre.

#### ☛ LE TOURISME CULTUREL

Dimont possède 1 chapelle pour 27 habitants ce qui représente une des plus fortes proportions dans le canton de Solre-le-Château. **Cette richesse patrimoniale, tant en qualité qu'en nombre, permet d'envisager une valorisation de type circuit touristique thématique des chapelles (Cf Partie 2).**

☛ Ce type de produit compléterait avec la visite de l'église, ceux offerts par les communes environnantes, et pourrait être mis en place conjointement à leurs activités.

☛ Citons pour exemple: le Moulin-Musée de Sars Poteries desservit depuis Dimont par la ruelle du pied de Chat et le chemin rural de Sars Poteries à Dimont.

**Les communes avoisinantes présentent bon nombre d'attraits culturels que Dimont viendrait ainsi compléter.**

☐ Attraits culturels des Communes dans un rayon de 10 km:

- Sars Poteries: Moulin-musée, Musée du verre, Poteries,
- Lez-Fontaine: Fresques...
- Solre-le-Château: Hôtel de ville,
- Felleries: Moulin, Musée du bois-joli,
- Liessies: Eglise, vestiges de l'Abbaye, Musée du patrimoine religieux,
- Willies: Chapelle Sainte-Hiltrude,
- Avesnes sur Helpe :Collégiale Saint-Nicolas, Remparts...

☐ Parc Départemental du Val Joly, au coeur de la Petite Suisse du Nord, lac de 180 ha, base nautique, aquarium.

☐ Parcours pittoresques; ces parcours ont été établis par le groupement des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative du Sud-Avesnois qui permettent de découvrir la région avesnoise.

**La commune de Dimont se prête aisément aux différentes formes de tourisme.** Elle ne dispose toutefois pas de structure d'accueil, **mais peut néanmoins prétendre compléter l'armature touristique des environs en valorisant ces richesses territoriales.**

A noter que certains éléments du patrimoine bâti ancien pourraient être réhabilité afin d'être affectés en gîtes.

Diverses manifestations (Fête de la Saint-Jean, Concours hippique ou autres, Fête des produits du terroirs...) pourraient également contribuer à son attrait touristique et à sa renommée.

### 1 - LE CONTEXTE PAYSAGER

☛ **Dimont bénéficie dans l'Avesnois, d'une position privilégiée à l'interface de trois Grands Paysages<sup>1</sup>** répertoriés dans l'inventaire des paysages réalisés par le CAUE pour la Politique Trame Verte du Département, respectivement:

- ☞ le Hainaut Vallon
- ☞ le Pays des Helpes
- ☞ la Fagne.

☛ **Le territoire de Dimont participe pour partie à l'Entité Paysagère du Pays d'Avesnes, et à celle de la Fagne de Solre.**

Cette double appartenance se traduit sur la commune par une diversité et une qualité paysagère et naturelle, reconnue aussi au travers de l'inventaire des ZNIEFF qui recouvrent la majeure partie du territoire.

**En outre les limites communales Ouest participent de la Haie d'Avesnes**, unité identifiée par le Parc Naturel régional dans son guide technique des paysages (Cf Annexe N°1- Fiche Technique: Unité de la haie d'Avesnes).

☛ **Nous avons vu précédemment lors de l'approche de l'occupation des sols, que la commune dispose d'un territoire agricole important où se combinent bocage dans les vallons et cultures sarclées sur les plateaux.**

☞ Une ponctuation boisée des horizons des plateaux permet un repérage. Mais celle-ci est plutôt rare, et le maillage de haies bocagères constitue la principale source de linéaire arbustifs ou arborescents.

☞ **L'implantation et la disposition bicéphale du village par rapport à la vallée du Stordoir, et les caractéristiques accentuées du relief assurent de nombreux effets de perspectives et une grande diversité de points de vue sur les vallons ou les plateaux.**

☞ Le réseau hydrographique structuré par la vallée du Stordoir, invagine les plateaux d'une multitude de petits vallons accueillant des petits ruisseaux le plus souvent en intermittance.

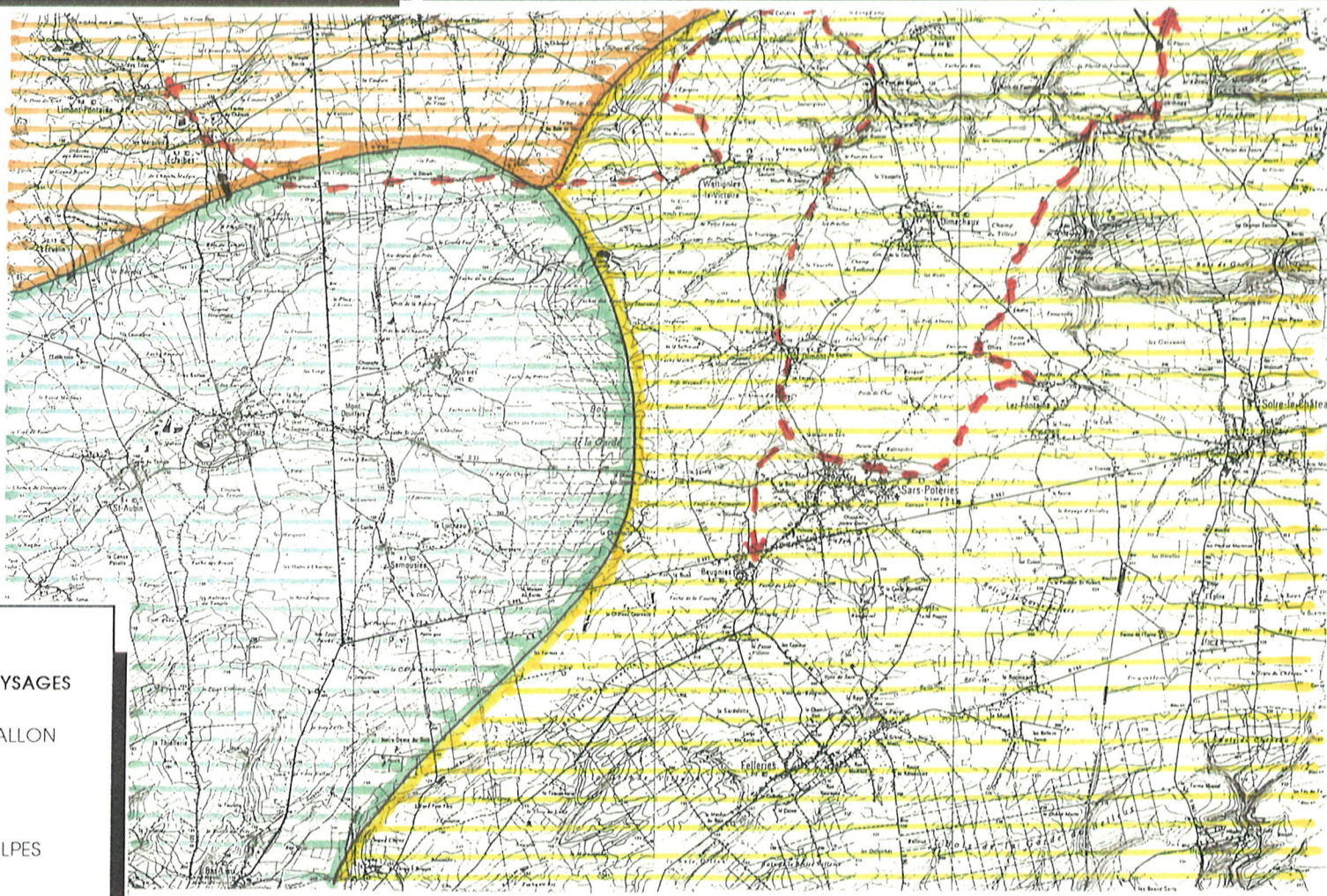
☛ **Ces différentes caractéristiques morphologiques conjuguées aux pratiques agricoles, offrent une richesse paysagère sur un territoire contrasté irrigué de petits chemins vicinaux et ruraux qui permettent de l'appréhender.**

<sup>1</sup> Terminologie du CAUE & Trame Verte Conseil Général

*Grands Paysages: Ensemble constitué par une ou plusieurs entités paysagères présentant des points de ressemblance.*




*Entité Paysagère: Espace caractérisé par un ou plusieurs éléments: morphologie, orographie, occupation des sols, nature d'organisation du bâti, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique...etc. Eléments qui, par leur présence, leur organisation et leur combinaison donnent une homogénéité, une harmonie livrant ainsi une image cohérente, identifiable et spécifique.*

# GRANDS PAYSAGES




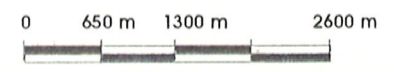
**LE**  
**GEN**  
**DE**

LIMITES DES GRANDS PAYSAGES

-  LE HAINAUT WALLON
-  LA FAGNE
-  LE PAYS DES HELPES

CHEMIN DE GRANDE RANDONNEE

-  AVESNOIS - THIERACHE

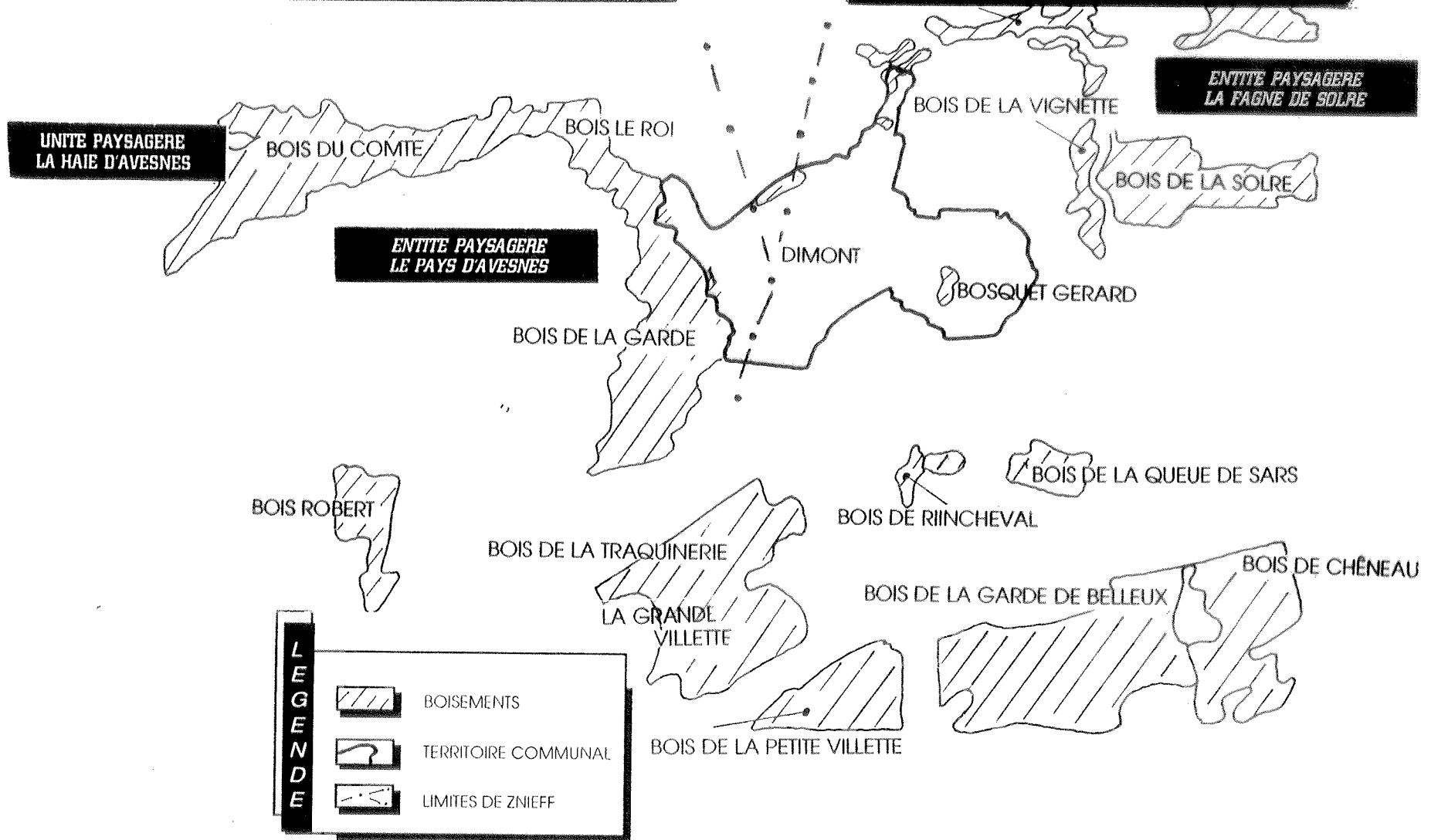


D'après IGN, Série Rouge au 1/50 000

# ENTITES PAYSAGERES

ZNIEFF 83 : COMPLEXE BOCAGER ET COURONNE BOISEE

ZNIEFF 76 : FAGNE FORESTIERE



SEMENTIQUE: CONSEIL GENERAL & PNR

## 2 - ANALYSE PAYSAGERE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Notre analyse paysagère s'appuie à la fois sur les éléments relatifs à l'environnement naturel et au milieu urbain. Il s'agit de proposer une réflexion sur la perception actuelle des différents paysages communaux, leurs qualités, leurs dysfonctionnements, leurs opportunités et les solutions éventuelles à envisager.

**Il ne s'agit pas de découper le territoire de manière "brutale" mais de témoigner de l'évolution du paysage de la commune en considérant les relations entre les différentes unités.**

Cinq unités paysagères naturelle ou semi-naturelles ont été distinguées. La terminologie d'unités paysagères s'entend à l'échelon de la commune et ne doit pas être assimilée à l'appellation : Unité de la Haie d'Avesnes (Sémantique du PNR) qui recouvre un paysage beaucoup plus vaste. Les unités paysagères de Dimont sont numérotées par ordre de dominance du plus "naturel" vers "humanisé". Seules les entités villageoises ne sont pas reprises ici, puisqu'elles ont fait précédemment l'objet d'une analyse. Elles sont juste citées pour mémoire.

**Ce découpage ainsi que la répartition des unités les unes par rapport aux autres dessinent un territoire composite.** La cartographie page 42 vous présente leur répartition sur le territoire communal.

<i>Les Unités Paysagères</i>
<p><input type="checkbox"/> <b>les unités naturelles</b></p> <p>1 - La Vallée du Stordoir et le linéaire ferré boisé 2 - Les Petits vallons - Inscrits en totalité sur le territoire - Inscrits partiellement sur le territoire</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>les unités semi-naturelles</b></p> <p>3 - Le Bocage herbager 4 - Les Plateaux et plaines céréalières 5 - Les Zones Mixtes bocage et champs ouverts</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>les unités urbaines</b></p> <p>6 - Les entités Villageoises - Versant Ouest du Stordoir Le Centre Bourg - Versant Est, la Rue Haute - Les Prolongements Rue du Mont, Genette &amp; Route d'Offies - Les excroissances Route d'Offies, Fond de vallée, Pied de Chat - Le hameau d'Offies</p>

**Chaque unité a fait l'objet d'une analyse multi-critères qui s'attache à la fois:**

↔ aux caractéristiques du site, et aux possibilités d'accès

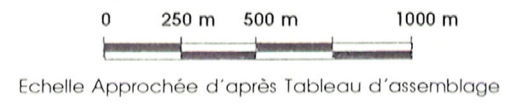
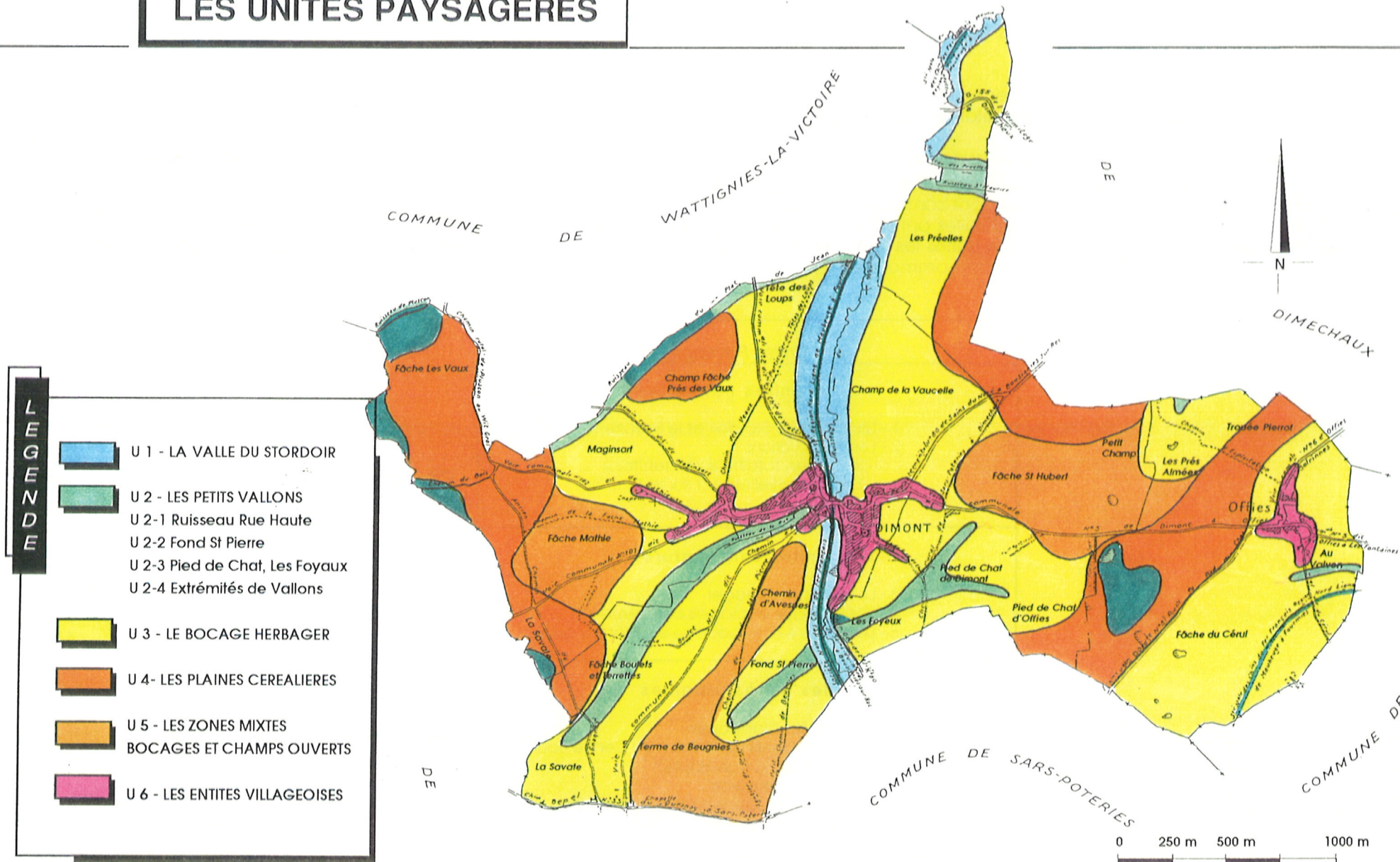
↔ à son occupation du sol (végétation, agriculture, bâtiments),

↔ à sa stratigraphie (zonage, force de l'urbanisation, tendances),

**pour dresser un constat sur les principaux handicaps.**

**Quelques orientations sont alors énoncées.**

# LES UNITES PAYSAGERES



	UNITE 1 : LA VALLEE DU STORDOIR
<b>LE SITE</b>	Vallée encaissée du ruisseau du Stordoir accueillant l'ancien linéaire ferrée boisé Zone de confluence des petits affluents Altitude moyenne de 160 m
<b>OCCUPATION DU SOL Végétation</b>	Végétation arbustive et arborescente riveraine du cours d'eau: Ripisylve (aulne, frêne, saule...) Prairies humides relictuelles en fond de vallée, Prairies bocagères sur les versants abrupts Friche et recolonisation naturelle de la voie ferrée, Boisements forestiers le long de l'ancienne voie Végétation ornementale en traversée villageoise
<b>Agriculture</b>	Elevage bovin et ovin
<b>Bâtiments, habitat, activités</b>	Pavillonnaire ponctuel aux abords du pont Berges "privatisées" en traversée du village, jardins et potagers privatifs, sapinière, zone de dépôts de matériaux, puis au sud étangs privés, chalets, haies ornementales...
<b>Voirie et Accès</b>	Route de Wattignies la Victoire en surplomb de la vallée en partie Nord, et Route départementale 80 en parallèle du fond de vallée en partie sud Pont routier et pont privatif à hauteur du Moulin Accès par l'ancienne voie ferrée, quelques accès possibles en rive droite par les parcelles privées.
<b>STRATIGRAPHIE Projet de Zonage POS</b>	Zonage ND et NDi (inondable en traversée villageoise) fond de vallée et NC pour les versants bocagers Espace boisé classé pour les boisements forestiers
<b>SUP &amp; OD</b>	ZNIEFF n° 76 et PDIPR sur la voie ferrée
<b>Force de l'urbanisation</b>	Élément de dichotomie des entités villageoises Forte privatisation des berges en coeur villageois avec imbrication des milieux: boisements forestiers, espaces en friche, jardins privés ornementaux et espaces aménagés (étangs)
<b>Tendance</b>	Développement incongru d'habitat pavillonnaire Nouvelle vocation récréative et ludique liée à la reconquête de la voie ferrée
<b>PRIORITES Atouts</b>	Élément naturel de structuration de la commune à forte symbolique et qualité écologique peu mis en valeur Axe vert de communication piétonne
<b>Les dysfonctionnements</b>	Fermeture progressive des perspectives par la végétation ornementale des jardins privés, Impossibilité d'accès aux berges Disparition de la seule zone humide naturelle de la commune (ruisseaux St Maurice et Ruisseau des Prêelles, Cf U2-4) Zone de dépôts dévalorisante, Absence de relation transversale vallée-village
<b>Remèdes &amp; Protection</b>	Ouverture, Favoriser les percées visuelles vers cet élément faisant partie intégrante du patrimoine de Dimont Recommandations auprès des riverains sur le choix des essences et la préservation des percées visuelles Reconquête du site en liaison avec l'itinéraire de randonnée Développement de la vocation récréative avec le village aux abords du pont

**Ci-contre:** La Vallée du Stordoir au Sud du village et le long du CD 80. Développement d'étangs privés et plantations de peupliers à quelques mètres du couloir vert naturel de l'ancienne voie ferrée.

**Ci-dessous:** Le vallon du ruisseau de la Rue haute dans la partie villageoise parallèle au Chemin d'Avesnes. La privatisation se traduit par de nombreux petits potagers et annexes, la plantations d'essences ornementales et la création d'étangs. Le panorama présenté est l'un des seuls possibles depuis la voie de Dourlers délimité par des haies denses ornementales le plus souvent impénétrables au regard du visiteur.





	<b>UNITE 2 : LES PETITS VALLONS INSCRITS EN TOTALITE SUR LE TERRITOIRE DE DIMONT</b>
<b>DENOMINATION DE L'UNITE</b>	<b>U 2 - 1: Fâche Boulets de Terrettes - Ruisseau Rue haute</b>
<b>LE SITE</b>	Talweg fortement accentué, s'étirant du Sud-Est au Nord-Est accueillant le ruisseau de la Rue Haute, Dénivelé de 20 m avec décrochement sur le versant gauche (Rue Haute- Rue du Mont) Partie busée du ruisseau aux abords du pont du Stordoir Extrémité Sud-est du vallon marquée par la présence d'un étang privé au contact du Bois de la garde en limite communale (ancien chemin de Maubeuge, ou Chemin Marie-claire) Altitude moyenne de 160 m
<b>OCCUPATION DU SOL Végétation</b>	Ripisylve le long du cours d'eau en partie rurale, friche arbustive Maillage des prairies bocagères le long des versants Végétation plus ornementale au contact du village, jardins potagers et étangs
<b>Agriculture</b>	Elevage, avec par endroits en haut de vallons l'apparition de Labours
<b>Bâtiments, habitat, activités</b>	Au contact du village, quelques habitations pavillonnaires jardins poulaillers, et étangs privés
<b>Voirie et Accès</b>	Vallon s'étirant entre la Rue Haute puis la Rue du Mont, et les abords du chemin d'Avesnes, nombreuses perspectives depuis ces deux axes en points hauts Effet de porte verte et de couloir vert sur le chemin d'Avesnes, avec percée visuelles, et accueil d'une sente rurale, <i>le Chemin de la Fâche Boulet</i> jusqu'au fond du vallon, chemin reliant à travers champ l'extrémité de la Rue du Mont sur l'autre versant. Délimitation en partie sud par un autre sentier en sur-élévation du Chemin d'Avesnes, le <i>Chemin du Fond St Pierre</i> . En partie villageoise le chemin dit " <i>sentier du village</i> " confidentiel, perpendiculaire au cours d'eau permet de relier la rue Haute au village en accédant aux berges (passerelle)
<b>STRATIGRAPHIE Projet de Zonage POS</b>	NC
<b>SUP &amp; OD</b>	Vallon rural englobé dans la ZNIEFF 83 jusqu'au chemin d'Avesnes, puis ZNIEFF 76 aux abords de la Rue Haute
<b>Force de l'urbanisation</b>	L'urbanisation linéaire et la végétation qui en découle, Rue Haute et Chemin d'Avesnes tend à confidentialiser l'extrémité du ruisseau, qui reste difficilement visible sauf aux abords du pont avant d'être busé jusqu'au Stordoir.
<b>Tendance</b>	Abandon du ruisseau en partie rurale Concurrence des prairies bocagères par l'apparition de cultures sarclées en limite ou dans le vallon Disparition progressive du ruisseau en partie villageoise
<b>PRIORITES Les atouts</b>	Nombreuses percées visuelles depuis les points hauts à conserver, mise en scène de l'entité villageoise du Mont et de la Rue Haute, (Chapelle Goblet, Ferme de la Bathieuse...) Effet de porte verte sur l'entrée Sud du chemin d'Avesnes en amont du calvaire à préserver
<b>Les dysfonctionnements</b>	Berges et abords du ruisseau en partie rurale à l'abandon, apparition de friche et fermeture du paysage Absence de lisibilité en partie villageoise
<b>Remèdes ou protection</b>	Étudier les possibilités de mutation des terrains en friche, Possibilité de rétablissement du chemin de la Fâche Boulet Conservation du sentier du village et mise en valeur. Préservation de l'effet de couloir vert et des percées visuelles. Valorisation de l'extrémité du ruisseau avec les abords du pont du Stordoir



**Effet de porte verte chemin d'Avesnes, depuis le Sud, en amont du calvaire.**

Effet issu du maillage perpendiculaire à l'axe routier des haies bocagères vives qui soulignent le débouché du chemin rural de la Fâche Boulets.



**Percée visuelle depuis le chemin d'Avesnes sur le vallon du Ruisseau Rue Haute à hauteur du Chemin de la Fâche Boulets qui dessert le fond de vallon, ponctué d'une masse végétale arbustive et arborescente en friche.**

⇒ La topographie moins accentuée du thalweg permet la concurrence du bocage par les cultures sarclées.

⇒ Le fond de vallon depuis le chemin des Fâches Boulets jusqu'au village est souligné d'une importante ripisylve qui disparaît au contact des premières habitations.

⇒ A l'opposé vers le Sud-Ouest le ruisseau disparaît en limite du parcellaire agricole et des haies bocagères.

	<b>UNITE 2 : LES PETITS VALLONS INSCRITS EN TOTALITE SUR LE TERRITOIRE DE DIMONT</b>
<b>DENOMINATION DE L'UNITE</b>	<b>U 2 - 2: Fond St Pierre</b>
<b>LE SITE</b>	Petit talweg peu accentué, s'étirant du Sud-Est au Nord-Est sur les lieux-dits Terme de Beugnies et Fond St Pierre, au sud du territoire communal et du Chemin d'Avesnes, accueillant un petit ruisseau intermittent, recoltant les eaux de ruissellement des alentours. Altitude moyenne de 165 m Encastrement du vallon entre la Plaine du Chemin d'Avesnes et le linéaire ferré boisé le long du Stordoir.
<b>OCCUPATION DU SOL</b> <b>Végétation</b>	Ripisylve sporadique le long du ru souligné de haies bocagères Maillage des prairies bocagères assurant la lisibilité du vallon
<b>Agriculture</b>	Pâturage
<b>Bâtiments, habitat, activités</b>	Néant
<b>Voirie et Accès</b>	Vallon accessible depuis le village par le <i>Chemin du Fond St Pierre</i> au Sud du Chemin d'Avesnes, ou par Sars Poteries depuis la route de Dourlers et le <i>Sentier de Beugnies</i> prolongement du <i>Chemin du Fond St pierre</i> à travers le lieu-dit Terme de Beugnies. En limite de champ depuis le <i>Chemin de Fond St Pierre</i> , un bouclage plus court permet de traverser le vallon et de rejoindre Sars Poteries par le <i>Petit Chemin de Beugnies</i> qui prend naissance sur la Route de Dourlers en parallèle de la voie ferrée.
<b>STRATIGRAPHIE</b> <b>Projet de Zonage POS</b>	NC
<b>SUP &amp; OD</b>	Vallon rural englobé dans la ZNIEFF 76, PDIPR voie ferrée
<b>Force de l'urbanisation</b>	Néant
<b>Tendance</b>	Disparition du ru Concurrence des prairies bocagères par l'apparition de cultures sarclées en limite de vallon, en provenance de la plaine du Chemin d'Avesnes (unité paysagère mixte bocage-champ ouvert) ou de Beugnies et Sars Poteries.
<b>PRIORITES</b> <b>Les atouts</b>	Paysage vallonné de grande qualité aux contact des champ ouverts, sinuosité des chemins, et perception lointaine des franges boisées du Bois de la Garde, et de l'ancienne voie ferrée.
<b>Les dysfonctionnements</b>	Vallon bocager résiduel de pus en plus concurrencer par les plaines mixtes alentours Continuité des cheminements difficile (passage en limite de cultures de maïs, absence d'entretien de l'extrémité du Chemin du Fond St Pierre)
<b>Remèdes ou protection</b>	Etudier les possibilités de conservation de la vocation bocagère du vallon, Préserver les points de vues Assurer la continuité de randonnée entretien et valorisation Envisager un bouclage du Petit Chemin de Beugnies avec le linéaire ferré

	<b>UNITE 2 : LES PETITS VALLONS INSCRITS EN TOTALITE SUR LE TERRITOIRE DE DIMONT</b>
<b>DENOMINATION DE L'UNITE</b>	<b>U 2 - 3: Pied de Chat de Dimont - Les Foyaux - La Genette</b>
<b>LE SITE</b>	Petit talweg accentué, s'étirant du Nord-Est au Sud-Ouest sur les lieux-dits la Genette, Pied de Chat de Dimont et Les Foyaux, accueillant les diverticulatons du ruisseau du Pied de Chat et un étang privé. Encastrement du vallon au sud Ouest du village et de la route d'Offies et terminaison au contact des boisements forestiers des Foyaux en promontoire de la route départementale 80. Altitude moyenne de 165 m
<b>OCCUPATION DU SOL Végétation</b>	Ripisylve importante soulignant les différentes portions du ruisseau Maillage bocager de prairies permanentes Présence d'une pelouse sèche en versant Nord-Est du talweg Boisement forestiers en limite de la D 80 (Frêne, Charme, Chêne, Erable...)
<b>Agriculture</b>	Pâturage, Vergers, quelques cultures sarclées en limite, Sylviculture
<b>Bâtiments, habitat, activités</b>	Pavillonnaire récent le long de la Ruelle du pied de Chat, Pavillonnaire de standing englobant l'étang privé Exploitations agricoles imposantes le long de la route d'Offies La Genette
<b>Voie et Accès</b>	Vallon accessible depuis le village et la D 80 par la Ruelle du Pied de Chat en arrière de l'Eglise, rendue carrossable jusqu'à l'étang privé. Intersection de celle-ci avec le <i>Chemin rural de Sars Poteries à Dimechaux</i> d'axe Sud-Nord, sente piétonne herbeuse, peu entretenue, mais bénéficiant d'un couvert végétal de qualité et permettant de relier au plus court les deux communes. -> Bouclage court possible avec la route d'Offies à hauteur de la ferme de la Genette, ou prolongement vers le Nord et Dimechaux. -> Bouclage vers Sars Poteries au Sud et desserte du Moulin de Sars Ponctuation de la croisée du chemin rural avec la route d'Offies par lachapelle St Hubert.
<b>STRATIGRAPHIE Projet de Zonage POS SUP &amp; OD</b>	NB le long de la ruelle du Pied de Chat et du CD 80 NC dans le vallon et aux abords de la Genette EBC pour les boisements des Foyaux Vallon rural englobé dans la ZNIEFF 76
<b>Force de l'urbanisation</b>	Développement linéaire le long de la ruelle, et comblement des interstices le long de la route d'Offies
<b>Tendance</b>	Confidentialisation progressive du vallon Disparition lente et progressive du chemin rural par absence d'entretien et de pratiques
<b>PRIORITES Les atouts</b>	Secteur vallonné de grande qualité paysagère et écologique, Fortement perceptible depuis la route d'Offies Ripisylve dense soulignant le ruisseau, Cheminements ruraux intéressants pour bouclage touristique vers Sars Poteries
<b>Les dysfonctionnements</b>	Vallon bocager relictuel ponctuellement concurrencé au nord par l'habitat nuisant à sa perception, et vers l'Est par la plaine du Bosquet Gérard. Boisements forestiers peu entretenus Continuité du cheminement difficile
<b>Remèdes ou protection</b>	Limitier l'urbanisation de la ruelle et de la D 80, Conservation de la vocation bocagère du vallon Assurer la continuité de randonnée : entretien et valorisation touristique du chemin rural.

<b>UNITE 2 : LES PETITS VALLONS</b> <b>EXTREMITES DE VALLONS S'INSCRIVANT PARTIELLEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL</b>		
DENOMINATION DE L'UNITE	U 2 - 4 /a Ruisseau du Pluscon et Ruisseau du Plat de Jean	U 2 - 4 /b Ruisseau des Prélles et Ruisseau St Maurice
<b>LE SITE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Ces différents ruisseaux n'irriguent pas le territoire communal de Dimont, mais empreignent celui-ci par l'extrémité ou la limite de leurs talwegs.</b></p> <p>Le ruisseau du Pluscon et du Plat St Jean marquent la limite territoriale Nord -Ouest de la commune par deux talwegs en pente douce, en terminaison de la plaine des Prés des Vaux, au contact de boisements forestiers. Altitude moyenne de 165 m pour Le Pluscon et de 155 m pour le Plat de Jean.</p> <p>Le ruisseau des Prélles et le Ruisseau St Maurice traversent d'Est en Ouest la limite Nord de la commune, offrant par leur confluence avec le Stordoier une zone de prairies humides intéressante. Altitude moyenne de 155 m</p>	
<b>OCCUPATION DU SOL</b> <b>Végétation</b>	Ripisylve importante et boisements forestiers limitrophes, étangs	Ripisylve et Boisements forestiers au contact des prairies bocagères humides (Jonçaies, Cariçaies)
<b>Agriculture</b>	Fond de vallon bocager et forestier, sur versants labours	Pâturage, Sylviculture
<b>Bâtimens, habitat, activités</b>	Néant	Néant
<b>Voirie et Accès</b>	Vallons accessibles depuis Dimont par <i>le chemin rural dit de Maginsart</i> au travers de la Plaine des Préaux, ou <i>le chemin de Bathieuse</i> et son prolongement vers Wattignies la Victoire par le <i>Chemin rural de Pluscon au Wit Gros</i>	Accès possibles: -> par Wattignies la Victoire, <i>chemin rural du Moulin du Stordoier</i> ou par Dimechaux et le CD 155 -> depuis Dimont en empruntant le linéaire ferré dans la vallée du Stordoier en aval de la confluence ou par l'extrémité du <i>chemin rural des Prélles</i> ou du <i>chemin de la Tête des Loups</i> sur la plaine des Prés des Vaux.
<b>STRATIGRAPHIE</b> <b>Projet de Zonage POS</b>	NC dans le vallon EBC pour les boisements	NC dans les vallons Espace boisés classés
<b>SUP &amp; OD</b>	Vallon du Plat de Jean englobé dans la ZNIEFF 76 et Vallon du Pluscon dans la ZNIEFF 83 Site archéologique en limite Nord Ouest	Vallon des Prélles et Vallon St Maurice englobés dans la ZNIEFF 76, PDIPR sur le linéaire ferré
<b>Force de l'urbanisation</b>	Néant	Néant
<b>Tendance</b>	Absence d'entretien de certaines portions des chemins	Disparition progressive des prairies humides, surpâturage
<b>PRIORITES</b> <b>Les atouts</b>	Secteurs vallonnés de grande qualité paysagère, diversité de milieux limite naturelle Sites archéologiques	Petit vallons bocagers peu encaissés offrant une grande diversité de milieux et des contrastes paysagers en relation avec la fagne de Solre toute proche Relation privilégiée avec la vallée du Stordoier et le PDIPR
<b>Les dysfonctionnements</b>	Vallon bocager concurrencé par les cultures sarclées Absence d'une bonne lisibilité hormis depuis la route de Wattignies, Continuité des cheminements difficile	Régression des milieux écologiques par gestion inadaptée Fermeture progressive du paysage Absence de continuité piétonne, ou de bouclage
<b>Remèdes ou protection</b>	Assurer la continuité de randonnée entretien et valorisation touristique	Protection du vallon, limite naturelle entre les territoires communaux, gestion plus adaptée, et création d'un bouclage des itinéraires



**Vallon du Vaivon aux abords du hameau d'Offies.**

- ⇒ Le chemin rural dit du Cérul se boucle par le linéaire ferré sur la grande boucle d'itinéraire de randonnée.
- ⇒ L'encaissement du petit vallon et du ruisseau alimentant Lez Fontaines, permet la découverte de la Chapelle St Jean Baptiste en promontoire sud du hameau.
- ⇒ Une petite fontaine en pierre, enfouie dans la végétation juxta la sente rurale

**Panorama sur la vallée du Stordoir et ses versants bocagers depuis le chemin de Wattignies la Victoire**

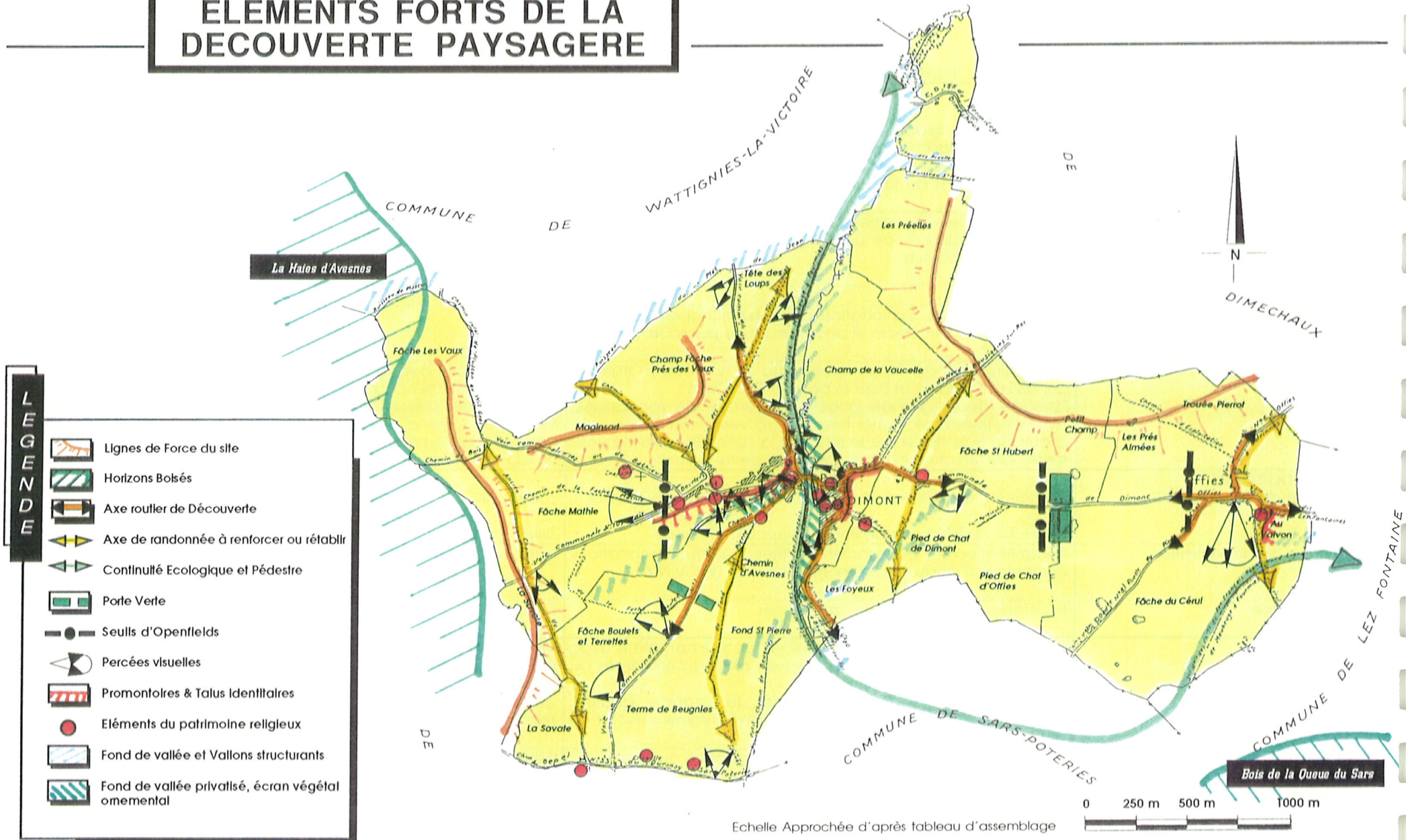
⇒ Le fond de vallée accueille un double soulignement végétal: celui du ruisseau qui serpente à la rencontre des haies perpendiculaires au versant Est, et celui de l'ancienne voie ferrée plus rectiligne visible en premier plan.

⇒ En partie haute du Champ de la Vaucelle, le bocage tend à disparaître au profit des cultures sarclées de plateaux.



	UNITE 2 : LES PETITS VALLONS (suite) EXTREMITES DE VALLONS S'INSCRIVANT PARTIELLEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	
DENOMINATION DE L'UNITE	U 2 - 4 /c Ruisseau de Lez Fontaine lieu-dit Au Vaivon et Fâche du Cérul	U 2 - 4 /d Ruisseau de la fontaine Maurice de Dimechaux
LE SITE	Ces différents ruisseaux n'irriguent pas le territoire communal de Dimont, mais empreignent celui-ci par l'extrémité ou la limite de leurs talwegs. L'extrémité du ruisseau alimentant le village lez Fontaines, prend naissance au sud du Hameau d'Offies et vallonne le secteur bocager du lieu-dit Au Vaivon et la Fâche du Cérul . Altitude moyenne de 180 m	
OCCUPATION DU SOL Végétation	Haies bocagères et prairies permanentes Extrémité du ruisseau de Lez Fontaine ponctuée de quelques bosquets de ripisylve	Contexte bocager enclavé entre les cultures sarclées du lieu-dit Petit Champ, peu perceptible sur Dimont, plus marqué sur Dimechaux Haies bocagères et prairies, Etangs et boisement attenant
Agriculture	Elevage	Elevage
Bâtiments, habitat, activités	Hameau d'Offies, Exploitation agricoles, Chapelle St Jean-Baptiste du XII ème siècle et ancien place publique, Fontaine en pierre	Néant
Voirie et Accès	<i>Chemin rural dit du Cérul</i> depuis le sud du hameau d'Offies ou depuis Lez Fontaine et boucle par le linéaire ferré Passage de la grande boucle d'itinéraire de randonnée Avesnois-Thiérache, remontée au nord vers Dimechaux, et le circuit du Bois de Groez le long de la Solre. En bord de voie ferrée, ancien chemin d'exploitation et petite parcelle en friche	Accès possible depuis le nord du hameau d'Offies, à travers champ et pâtures par un petit <i>Chemin d'exploitation</i> Ancien accès présumé depuis la route d'Offies au travers du lieu-dit Petit Champ. Accès depuis Dimechaux au fond du vallon par un chemin rural au sud de la Ferme de la Couture.
STRATIGRAPHIE Projet de Zonage POS	Zonage NC du vallon et abords et UA dans le hameau d'Offies	Zonage NC
SUP & OD Force de l'urbanisation	ZNIEFF 76, PDIPR la grande Boucle Avesnois-Thiérache Réhabilitation du bâti ancien d'Offies, quelques habitations contemporaines au nord du hameau le long du CV N°6	ZNIEFF 76 Néant
Tendance	Bouclage des itinéraires de randonnées	Néant
PRIORITES Les atouts	Secteur vallonné bocager d'Offies en rupture complète avec les précédents situés en interstices de plaines céréalières ou de boisements. Environnement bocager préservé de grande qualité, patrimoine ancien, chapelle, perception lointaine vers l'Est du clocher de Solre le Château	Vallon bocager fortement perceptible sur Dimechaux, peu lisible sur Dimont. Cheminement au travers du vallon, sur Dimechaux possibilités de bouclage en limite du parcellaire agricole à étudier en relation avec le chemin d'exploitation.
Les dysfonctionnements	Absence de traitement qualifiant de la rencontre du chemin de Cérul avec le ruisseau, et la voie ferrée	Espace confidentialisé, étang et bosquet privés Absence de continuité piétonne
Remèdes ou protection	Protection et Valorisation touristique	Etudier les possibilités de bouclage de randonnée permettant de raccrocher les deux territoires Dimont et Dimechaux à la grande boucle.

# ELEMENTS FORTS DE LA DECOUVERTE PAYSAGERE





	<b>UNITE 3 : LE BOCAGE</b> -> Rue haute, Prés Mayaux -> Tête des Loups, et La Vaucelle -> Chemin d'Avesnes Fond St Pierre, -> Pied de Chat, la Genette, les Foyaux, Champ de la Vaucelle, Offies et Fâche du Cérul	<b>UNITE 4 : LES PLAINES CEREALIERES</b> 4 secteurs: -> Extrémité de Fâche les Vaux, Fâche Mathie et La Savate, -> Maginsart, Champ Fâche Prés des Vaux, -> Extrémité du Champ de la Vaucelle et des Préeelles -> Bosquet Gérard, Petit Champ, Trouée Pierrot, Pied de Chat d'Offies	<b>UNITE 5 : LES ZONES MIXTES BOCAGE ET CHAMPS OUVERTS</b> 3 secteurs -> Chemin d'Avesnes, Terme de Beugnies -> Fâche Mathie, Fâche Boulet et Terrettes -> Fâche St Hubert
<b>LE SITE</b>	Unité paysagère majoritaire sur le territoire, le paysage rural bocager typique de l'Avesnois-Thiérache s'organise: -> au contact des entités villageoises et du hameau d'Offies, -> de part et d'autre de la vallée du Stordoir -> et suit les vallons disséminés sur le territoire. L'altitude des prairies oscille ainsi de 155 m au plus près des cours cours à 175 m au plus près des habitations villageoises.	Zone de plateaux & plaines, Altitude > à 195 m Localisation en extrémité Est et Nord-Ouest du territoire communal. -> tantôt au contact des boisements forestiers de la Haie d'Avesnes: Fâche les Vaux, Fâche Mathie, Maginsart, la Savate, Fâche Champ Prés des Vaux -> tantôt en prolongement des plateaux en provenance des communes limitrophes avec ou sans ponctuation par des bosquets en points hauts: Bosquet Gérard, Petit Champ...	Unité paysagère composite, Plaines Anciennement bocagères elles présentent de nos jours un double faciès: -> trame bocagère relictuelle, -> et labours en alternance.  Situation en interstice des deux unités précédentes avec une altitude oscillant entre 175m et 195m, jouxtant par endroits les entités villageoises: Fâche St Hubert, Trouée Pierrot...
<b>OCCUPATION DU SOL Végétation</b>	Prairies bocagères permanentes Réseau de haies assez lâche	Cultures sarclées céréalières et maïs ponctuellement quelques cultures de primeur en plein champ: choux... Boisements forestiers Bois de la garde et Bosquets	Prairies bocagères Réseau de haies lâche voire relictuel Cultures sarclées
<b>Agriculture</b>	Elevage bovin et ovin	Labours, Sylviculture	Labours et Pâturage
<b>Bâtiments, habitat, activités</b>	Contact avec les entités villageoises, Habitat rural traditionnel et exploitations, Chapelles	Accueil des Sites de Décharge Bosquet Gérard	Contact avec Sars Poteries lieu-dit la Savate, développement linéaire sur la route de Doulers
<b>Voie et Accès</b>	Nombreux chemins ruraux en bouclage avec les voiries communales, et les communes avoisinantes. Mais absence d'entretien ou "privatisation" par les agriculteurs	Chemins ruraux et voies communales Interruption ou "appropriation" des chemins, voire interruption en points hauts	Chemins ruraux et voies communales
<b>STRATIGRAPHIE Projet de Zonage POS</b>	NC protection des richesses agricoles UA aux abords du village et du hameau	NC, EBC et ND pour les bosquets  Site archéologiques Servitudes liées aux Zones de décharges	NC NB vers Sars Poteries  ZNIEFF
<b>SUP &amp; OD</b>	ZNIEFF	Néant	Evolution progressive du petit parcellaire bocager vers de l'openfield
<b>Force de l'urbanisation</b>	Développement de l'urbanisation en linéaire des chemins	Néant	Disparition lente de l'entité
<b>Tendance</b>	Grignotage progressif	Néant	
<b>PRIORITES Atouts</b>	Bocage originel Fagne de Solre, adapté aux pentes et aux caractéristiques du terroir. Qualité paysagère, nombreux chemins, chapelles et patrimoine bâti de qualité	Paysage d'openfield se découpant sur les fronts boisés, permettant de nombreux panoramas et points de repères	Zone tampon de transition préservant la "couronne bocagère villageoise et offrant une diversité paysagère intéressante pour la randonnée
<b>Les dysfonctionnements</b>	Mitige lent du secteur bocager. Les enclaves se rétrécissent au profit d'un grignotage urbain, avec disparition des points de vues	Rapide monotonie du paysage en plateaux Interruption des cheminements	Zone en mutation subissant l'extension croissante des labours et par endroits la pression foncière des communes limitrophes (Sars Poteries)
<b>Remèdes &amp; Protection</b>	Préservation de la "couronne" bocagère autour des entités villageoises	Entretien et valorisation des chemins	Maintien de la diversité des cultures, garante de la pérennité du bocage, herbager U3

A l'issue de l'approche globale des composantes environnementales et villageoises de Dimont, une synthèse et une définition des principaux enjeux territoriaux, peuvent être réalisées.

### 1 - SYNTHÈSE

Dimont bénéficie d'une implantation particulière dans un environnement vallonné qui confère au village ses particularités qu'il conviendra de préserver:

- ⇒ morphologie bicéphale,
- ⇒ polarités villageoises à flanc de versant avec peu ou pas de possibilités d'extension,
- ⇒ adaptation du bâti et des rues et ruelles à la topographie,
- ⇒ effets de belvédère, perspectives vers les ruisseaux,
- ⇒ décrochements, et talus.

**Toutefois la, majorité des espaces publics souffrent d'une absence de qualification.** Par contre le patrimoine bâti ancien est souvent en cours de réhabilitation.

**L'articulation des entités villageoise par le fond de vallée ne peut s'effectuer qu'en un seul point: le passage du pont** qui à ce jour ne fait l'objet d'aucune polarité particulière et qui, couplé à l'ancienne voie ferrée, renforce la dichotomie villageoise.

**Le développement villageois s'effectue soit par excroissances, soit par remplissage des interstices le long des axes,** au contact des entités rurales, avec le risque de disparition de points vus intéressants.

**Dimont comme de nombreuses communes agricoles, subit les conséquences d'un monde rural en difficulté** qui transforment peu à peu, par des pratiques agraires de productivité, les paysages et l'occupation des sols.

Dimont recèle d'un maillage important de chemins ruraux, et d'un petit patrimoine religieux, qui par absence de pratiques tombent peu à peu dans l'oubli.

Le bocage tend à régresser au profit de zones mixtes associant prairies et cultures sarclées, générant une progressive banalisation du paysage et une perte de bio-diversité.

**Pourtant la commune recèle d'un patrimoine naturel et paysager de grande qualité.**

- ⇒ le maillage des haies dynamise les paysages,
- ⇒ les multiples petits vallons contrastent le territoire,
- ⇒ les boisements ponctuent les horizons d'openfield,
- ⇒ la vallée et l'ancienne voie ferrée assurent le continuum écologique entre les différents secteurs remarquables de la commune.

La quasi-totalité du territoire bénéficie d'une protection de type ZNIEFF, et ce indépendamment du point noir que constituent les sites de décharge.

**Les routes sinueuses, essentiellement de statut communal, assurent la découverte du village et du terroir,** en suivant les versants Est et Ouest de la vallée du Stordoir. **Elles accusent l'accentuation topographique** tantôt par leurs encaissements et de nombreux talus, tantôt par des effets de surplomb et de panoramas, ou s'inscrivent au contact du Stordoir.

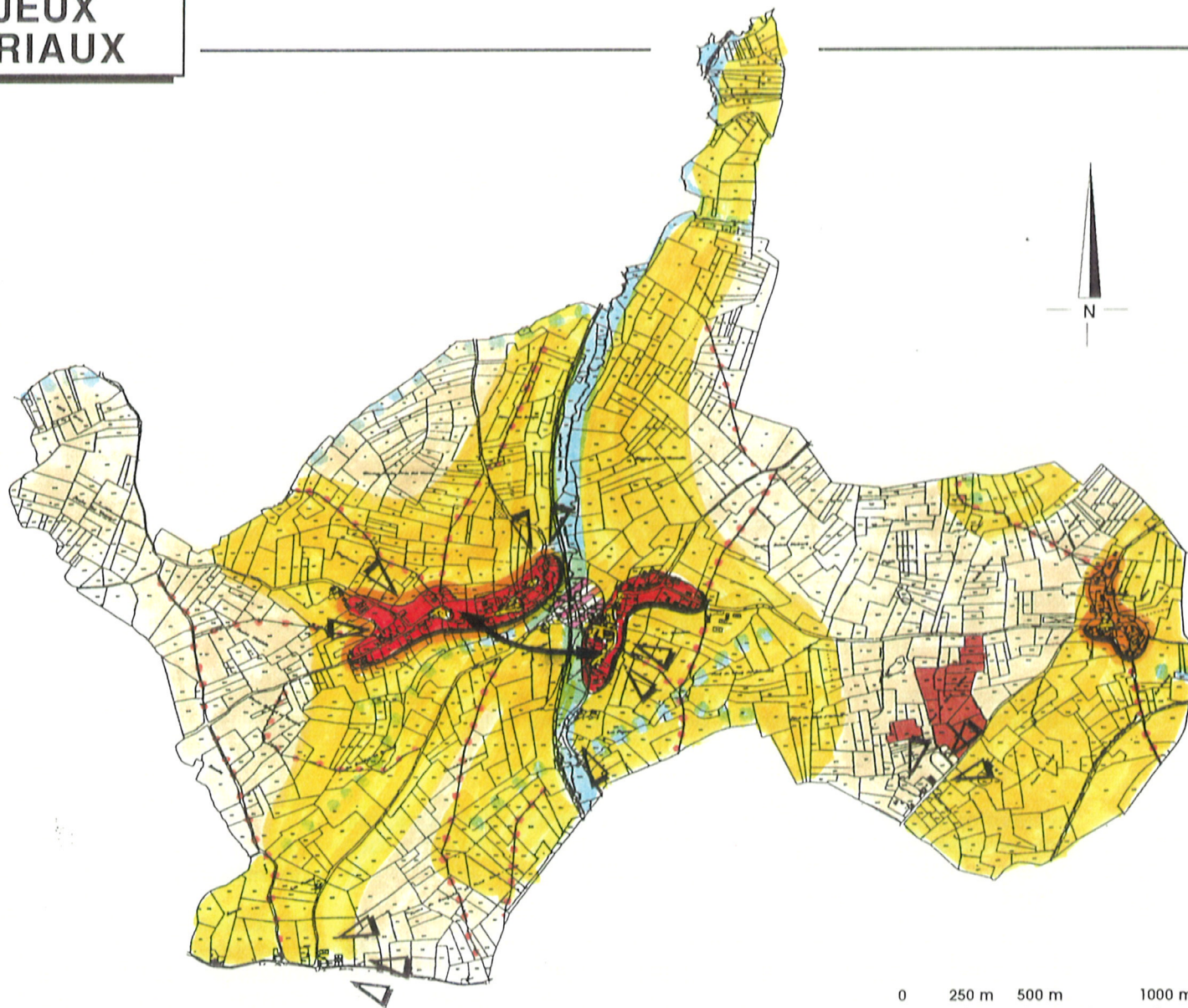
**Couloir bocager ou Porte verte vers le village elles contribuent à l'identité de Dimont.**

**Le hameau d'Offies** en limite du territoire, relié aux itinéraires de randonnées se greffant sur l'ancienne voie ferrée, **constitue un faire valoir pour la commune par son patrimoine et une porte d'entrée du territoire des plus favorables pour un développement touristique.**

# LES ENJEUX TERRITORIAUX

LE  
G  
E  
N  
D  
E

-  VALORISATION DES ESPACES PUBLICS
-  AFFIRMATION DE L'APPARTENANCE VILLAGEOISE: RUE HAUTE, LE MONT, OFFIES
  - Préservation des spécificités
  - Intervention sur les espaces emblématiques
  - Renforcement de l'attrait touristique
-  ARTICULATION DES ENTITES VILLAGEOISES
-  REAPPROPRIATION COLLECTIVE DU SECTEUR DU PONT ET ABORDS
- PROTECTION DE LA VALLEE DU STORDOIR
  -  EN SECTEUR VILLAGEOIS
    - Rétablissement du dialogue entre les entités et le ruisseau
    - Recommandations riverains
    - Requalification berges, piétonnier...
  -  EN SECTEUR RURAL
-  LIMITATION DES EXCROISSANCES VILLAGEOISES
-  PROTECTION DES TALWEGS
-  PRESERVATION DU BOCAGE
-  VALORISATION DES CHEMINS RURAUX
-  RESORPTION ET REQUALIFICATION DES SITES DE DECHARGE



Echelle Approchée d'après assemblage cadastral

## 2 - LES ENJEUX TERRITORIAUX

L'existence de plusieurs entités villageoises, conjuguée aux logiques de développement en haut de versants le long des axes, offre au village un faciès très contrasté.

☛ **Le centre bourg compact et étagé à flanc de versant, en rive droite du Stordoir, accueille l'ensemble des polarités villageoises et lieux de vie collective.**

⇒ Mais une seule des deux places publiques réunit ces polarités, à mi-versant: La Place Centrale qui ne bénéficie pas d'un aménagement qualitatif à la hauteur de ses fonctions.

⇒ La Place du Moulin vouée à une fonction parking semble pour sa part avoir perdue son identité, en perdant le Moulin qui avait valu son appellation, et ne dialogue plus avec le Stordoir.

☛ **Le fond de vallée aux abords du pont et de l'ancienne voie ferrée est l'unique lien entre les deux versants. Pourtant il n'affiche aucune vocation fédératrice** de part et d'autre du ruisseau.

⇒ L'absence d'articulation transversale au Stordoir et au ruisseau de la rue haute, nuit à la lisibilité des deux principales entités villageoises, polarisant d'autant plus le regard vers le centre.

⇒ Aucune mise en scène spécifique de la vallée ne permet de faire dialoguer les entités avec la rivière ou entre elles. Les berges privatisées du Stordoir et du ruisseau Rue haute, et leurs écrans végétaux ornementaux empêchent tout lien visuel et canalise le regard le long du chemin de Wattignies.

⇒ La béance des abords de la voie ferrée et l'absence de traitement des intersections routières contribuent à renforcer la dichotomie.

☛ **L'entité de la Rue Haute et son prolongement par le Mont semblent dépourvus de polarité et de tout espace public valorisant.** Pourtant l'îlot en promontoire, le belvédère, l'existence de friches, les abords de l'atelier communal, ou le carrefour de l'ancienne mare sont autant de sites stratégiques pour affirmer l'identité et les spécificités de ces entités villageoises, par des interventions publiques.

☛ **Le hameau d'Offies pour sa part recèle de nombreux petits espaces publics susceptibles d'accueillir agréablement les randonneurs tout en valorisant le cadre de vie des habitants.**

Les principaux enjeux villageois consisteront à:

☛ **Valoriser les espaces publics du centre villageois**

Place Centrale, abords de l'Eglise et de la salle des Fêtes, Place du Moulin.

☛ **Afficher l'appartenance villageoise de la Rue Haute et du Mont en affirmant leurs spécificités bocagères et topographiques** par une intervention publique significative sur les espaces emblématiques: Belvédère, ancienne mare...

☛ **Articuler les entités villageoises par**

- le rétablissement du dialogue entre les entités, la vallée du Stordoir et le ruisseau Rue Haute (première reconquête visuelle, recommandations auprès des riverains, intervention sur les berges...)

- la réappropriation collective et la restructuration du site du Pont et de ses abords, en affichant une nouvelle vocation

☛ **Eviter le développement villageois en excroissance qui nuit à la lisibilité de la trame bicéphale**, et prioriser la réhabilitation du bâti ancien et le remplissage des interstices en préservant le contexte paysager.

Ces enjeux de valorisation et de reconquête du cadre de vie villageois doivent aussi être complétés par une volonté collective forte de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales de Dimont et de son terroir à même d'assurer son développement touristique.

⇒ Préservation du patrimoine bâti et de ses caractéristiques (modénature, volume, ouverture, couverture, coloris...)

⇒ Mise en valeur des caractéristiques topographiques identitaires : talus, muret, promontoire, belvédère...

⇒ Préservation des ressources naturelles et valorisation des éléments forts du paysage: vallée du Stordoir, vallons bocagers, effet de porte verte, perspectives...

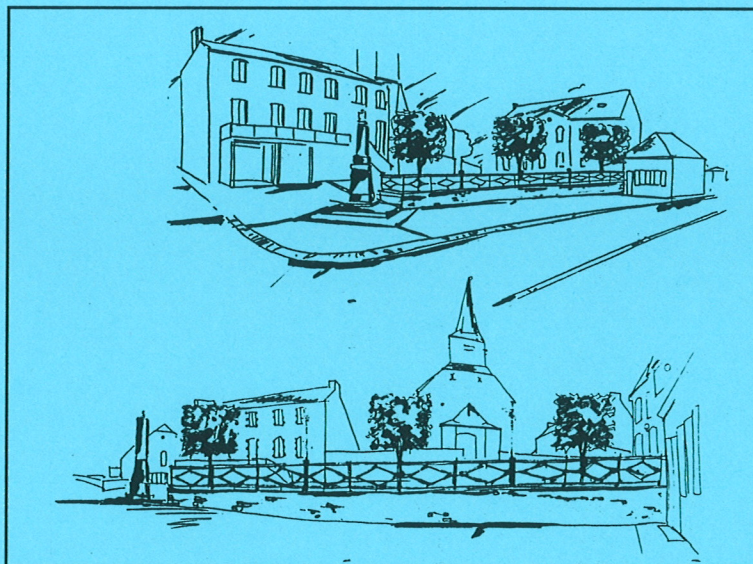
⇒ Traitement qualitatif et paysager des routes sinueuses favorisant la découverte du village

⇒ Préservation et valorisation des chemins ruraux et du petit patrimoine religieux

⇒ ou encore renforcement de l'attrait touristique du hameau d'Offies.



## **PARTIE 2**



# **LES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

### **INTRODUCTION**

#### **A / LES TALUS, UNE CARACTERISTIQUE IDENTITAIRE**

#### **B / LES TRAVERSEES VILLAGEOISES**

#### **C / LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS**

#### **D / AUTRES PROJETS DE VALORISATION**

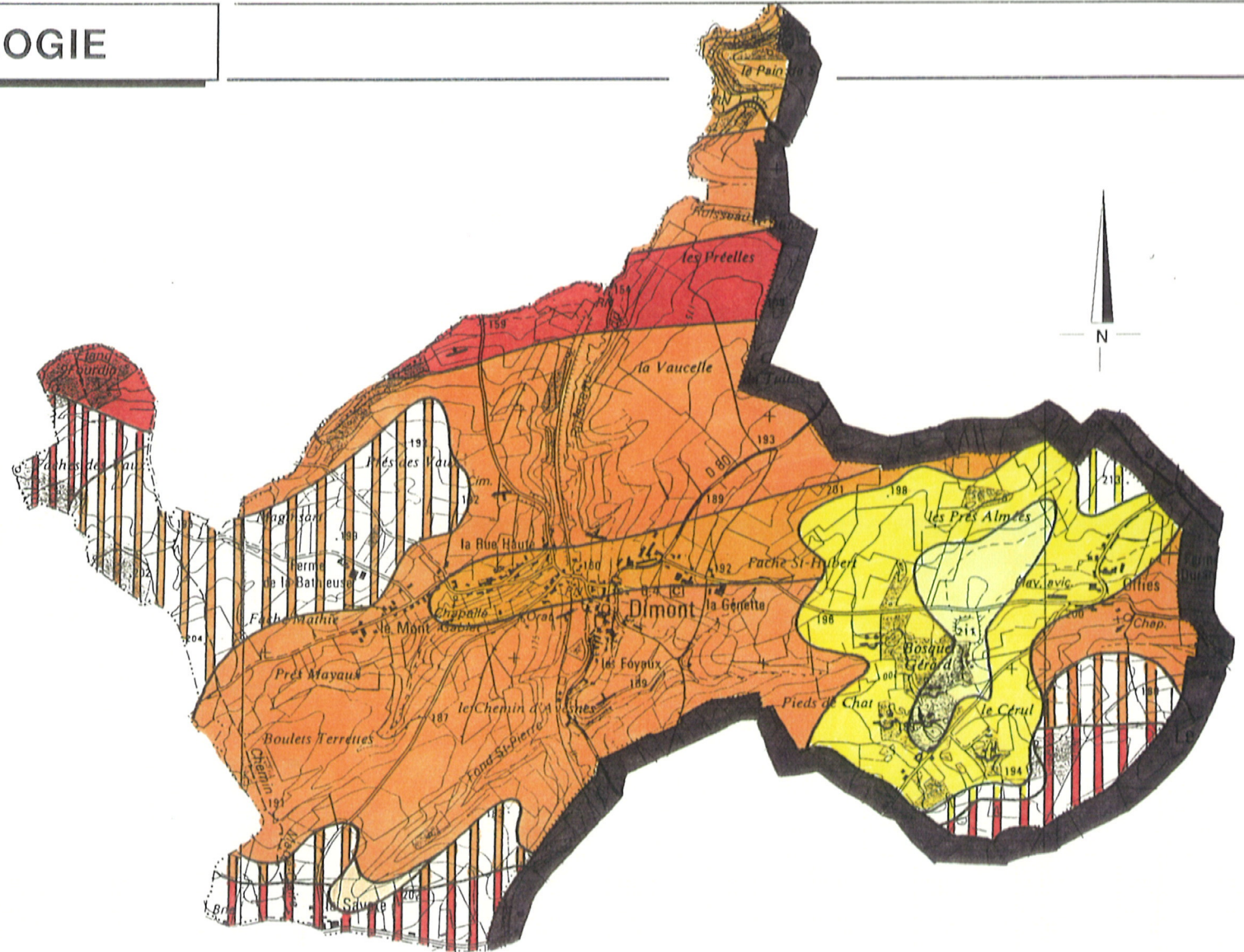
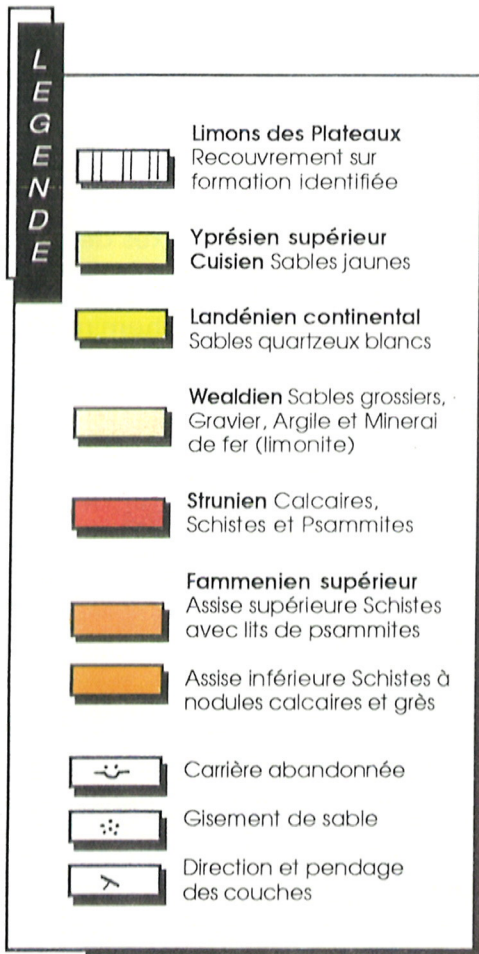
A l'issue de la synthèse des enjeux territoriaux effectuée lors de l'approche globale, **la commune a retenu 4 thématiques devant faire l'objet d'un diagnostic plus approfondi afin de préciser les types d'intervention et/ou les sites prioritaires.**

Ont ainsi été retenus:

- **Les Talus, une caractéristique topographique identitaire de la commune;**
- **La découverte du village par les deux principaux axes de communication:**
  - ⊗ le CD 80
  - ⊗ le Chemin de Wattignies la Victoire et le Chemin ordinaire N° 4 de Dimechaux
- **La Valorisation des espaces publics**
  - ⊗ Places villageoises: Place Centrale, Place du Moulin;
  - ⊗ Secteurs de la Rue Haute et du Mont: le belvédère, les abords de l'atelier communal, le carrefour de l'ancienne mare;
  - ⊗ et Hameau d'Offies.
- **Les possibilités de valorisation touristique**
  - ⊗ le Circuit des Chapelles
  - ⊗ le Calvaire Chemin d'Avesnes,
  - ⊗ et la fontaine d'Offies et l'Axe vert au Sud du hameau

Chacun des thèmes étudiés vous sont présentés par chapitre dans leur analyse plus détaillée et font soit l'objet de recommandations, soit de schémas d'intentions conduisant le cas échéant à un avant projet sommaire.

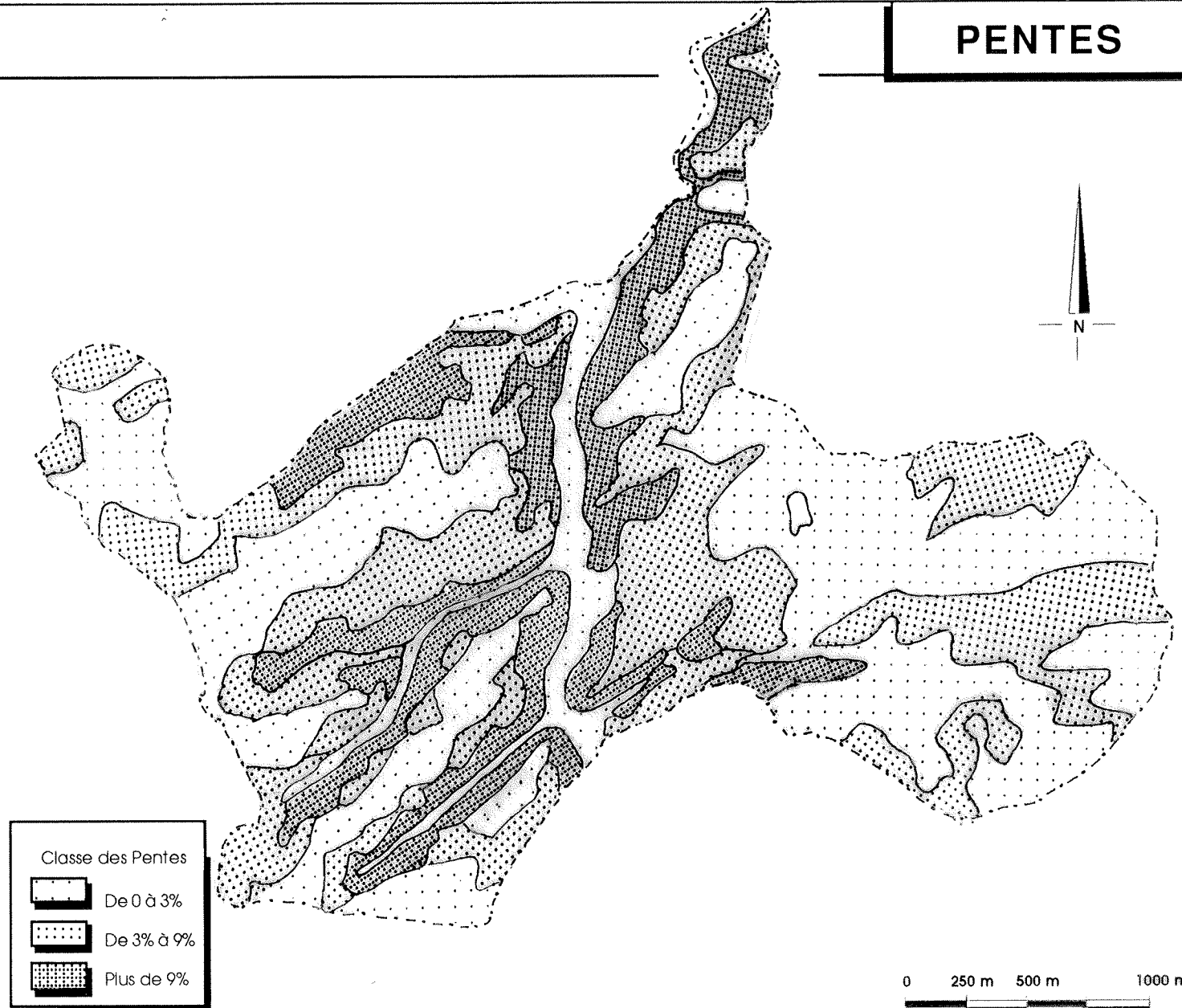
# GEOLOGIE



Source: Report des contours géologiques d'après  
Carte Géologique au 1/50 000 du BRGM, N°XXVIII - 7



# PENTES



Source: Report d'après Carte du CAUE  
Cahier des charges Etude FACV

## A / LES TALUS UNE CARACTERISTIQUE IDENTITAIRE

La commune dispose d'un relief très contrasté par la présence de la vallée du ruisseau du Stordoir, offrant deux versants auxquels s'adossent les entités bâties de la commune.

Ce contexte topographique, vallée encaissée < 160 m, versants pentus et plateaux d'altitude moyenne de 200 mètres, offre une diversité paysagère morphologique à laquelle contribuent les chemins et routes sinueuses encadrées de talus, les modes d'occupation agricole, la présence végétale et la nature géologique des terrains.

L'importance des talus dans la découverte de Dimont, et l'identité qu'ils confèrent à la commune justifient qu'un travail d'inventaire détaillé soit mené. En outre nombreux à être sujet au phénomène d'érosion

### METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Afin de recenser les talus sur le territoire une première approche cartographique croisée des pentes et du substrat géologique communal a été effectuée.

### 1 - APPROCHE CROISEE A L'ECHELLE COMMUNALE

La grande majorité du territoire communal s'avère occupée par des assises géologiques du Famménien supérieur, correspondant à des schistes et des psammites, avec par endroits des nodules de calcaire ou de grès. C'est notamment le cas de part et d'autre de la vallée du Stordoir et sur tout le secteur villageois.

L'extrémité Est de la commune aux environs du Bosquet Gérard et du Hameau d'Offies présente par contre des terrains sableux, sources de nombreuses exploitations jadis, aujourd'hui abandonnées.

Afin d'identifier les secteurs géologiques dans lesquels s'inscrivent les principaux talus, nous avons confronté la carte géologique à la carte des pentes<sup>1</sup>.

La majeure partie des pentes supérieures à 9% s'inscrivent dans les assises géologiques schisteuse, en partie haute des versants du Stordoir et des petits talwegs qui irriguent le territoire.

Le reste du territoire communal et notamment l'extrémité Est près du Bosquet Gérard est moins concernée par les accidents topographiques, et sera par conséquent moins propice à la présence de talus.

Il ressort de l'approche cartographique croisée, présentée ci-contre:

de vastes zones propices à l'existence de talus, concentrées en partie centrale du territoire, et systématiquement localisées de part et d'autre de la vallée du Stordoir et en haut de versant des autres petits ruisseaux dans des terrains schisteux;

une petite zone schisteuse accueillant des nodules de calcaire traversant d'Ouest en Est la commune, englobant le secteur de la rue Haute, du Pont, et une partie du village jusqu'à la Genette, pouvant être le siège de talus important;

une absence de diversité du substratum géologique communal qui ne permet pas de distinguer des catégories distinctes de talus.

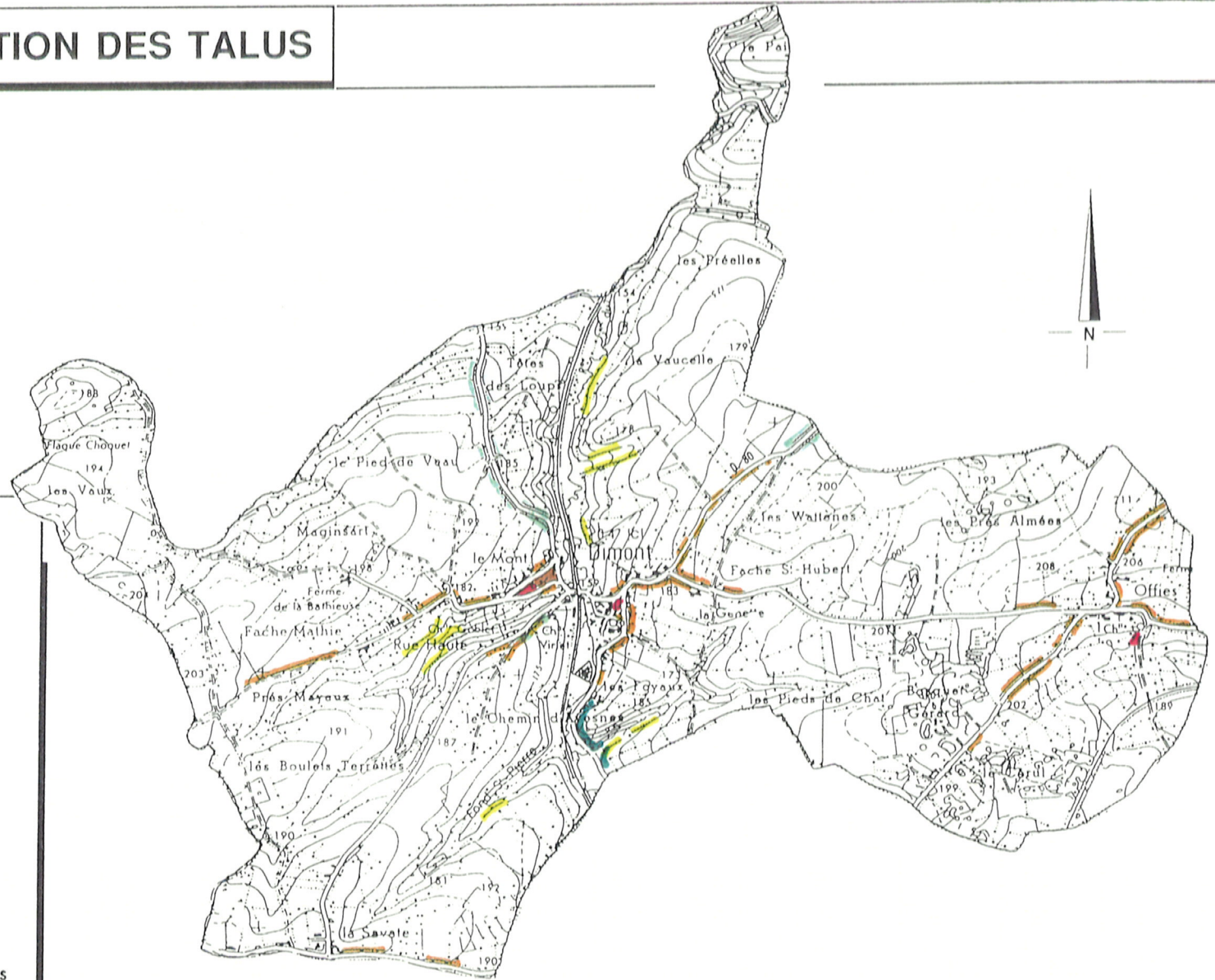
Ces éléments étant insuffisants pour permettre un inventaire détaillé, nous avons procédé à une seconde approche par investigations sur le terrain.

<sup>1</sup> A noter que le CAUE avait préalablement réalisé une cartographie communale des pentes en utilisant trois gradients: pentes de 0 à 3%, pente de 3% à 9%, ou pente supérieure à 9%. C'est cette cartographie qui est ici reprise pour l'approche comparée.

# LOCALISATION DES TALUS

LE  
G  
E  
N  
D  
E

- TALUS DE TYPE 1**  
Talus abrupt de 0 à 5 m  
Belvédère
- TALUS DE TYPE 2**  
Talus bombé de 0 à 1 m+  
Terreux
- TALUS DE TYPE 3**  
Talus abrupt de 2 à 10 m+  
Affleurements
- TALUS DE TYPE 4**  
Talus étagé de 1 à 3 m  
Terreux et Pierreux
- TALUS DE TYPE 5**  
Talus abrupt de plus de 10 m  
Boisé Raviné
- TALUS DE TYPE 6**  
Erosion transversale - Vallons



0 250 m 500 m 1000 m

Echelle Approchée d'après IGN

## 2 - APPROCHE PAR CHEMINEMENT

A partir de relevés sur le terrain, nous avons réalisé l'inventaire des talus sur le territoire communal, en adoptant un principe de classement par profil de talus, principe préconisé dans le cahier des charges du CAUE.

**Si chaque talus de Dimont dispose de caractéristiques propres, issues de son orientation, de son état d'entretien, ou de sa localisation, un regroupement en catégories aux caractéristiques similaires est toutefois réalisable.**

=> Six catégories ou types de talus ont ainsi été identifiées suivant le substrat, la pente, le recouvrement végétal, la présence d'affleurements rocheux, et l'existence ou l'absence de phénomène d'érosion.

=> Chaque catégorie vous est présentée sous la forme d'une fiche descriptive avec croquis, présentant l'ensemble de ses caractéristiques, un bilan et des préconisations de gestion.

=> Une cartographie des talus de l'ensemble du territoire communal suivant le classement par type de 1 à 6 vous est proposée comme outil de référence (page ci-contre)

=> Ainsi chaque talus de la commune est d'appartenance à l'un des types décrits.

**L'intérêt de cet inventaire réside d'une part dans la connaissance, mais aussi dans les préconisations qui en résultent pour éviter les phénomènes d'érosion par des techniques simples** (ou avant qu'ils ne se produisent).

Ceci sous-entend une évaluation de leur niveau de dégradation le cas échéant, et différentes solutions pour y remédier

Compte tenu des nombreux phénomènes de dégradation observés, un principe de recommandations de gestion de ces 6 catégories de talus vous est proposé faisant suite au descriptif.

Il est complété par des fiches d'intervention pour chaque type de talus, fiche présentées en Annexe N° 2.

*Talus le long du CD 80*



Six catégories de Talus font l'objet des fiches descriptives:

Talus de type 1: Talus abrupt de 0 à 5 mètres, Belvédère

Talus de type 2: Talus Bombé de 0 à 1 m, Terreux

Talus de type 3: Talus abrupt de 2 à 10 m, Affleurements

Talus de Type 4: Talus Etagé de 1 à 3 m, Terreux et Pierreux

Talus de Type 5: Talus abrupt de plus de 10 m, Boisé Raviné

Talus de Type 6: Erosion transversale, Vallons

*Talus Chemin de la Bathieuse*



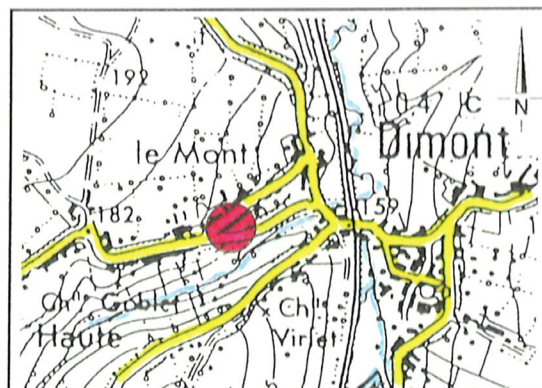
# TALUS DE TYPE 1

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT Rue Haute en partie  
Versant sud, ou D80 La Genette

STATUT Belvédère  
Talus abrupt de 1/1 à 2/1

SYMBOLIQUE Forte  
Enfilé villageoise rive gauche au stador



## CARACTERISTIQUES

PENTE Plus de 9% avec décrochements

ORIENTATION Sud /Sud-Est

SUBSTRAT Schistes à nodules calcaires et grès

HAUTEUR Variable de 0 à 5mètres

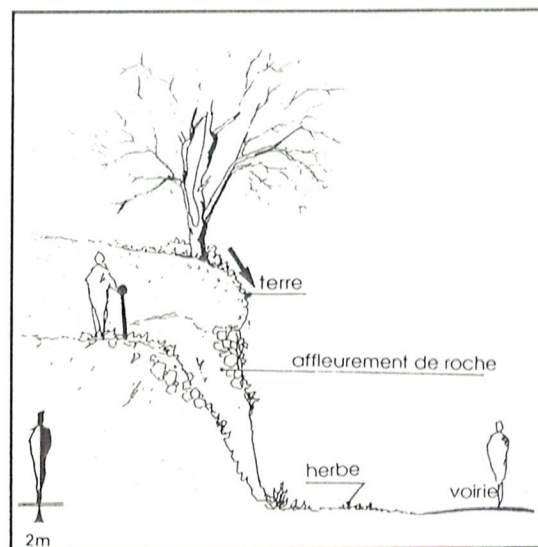
## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS Présence strate herbacée: fétuques, ronces et lianes, ou strate arborescente ponctuelle en surplomb

TALUS Affleurements rocheux avec par endroits végétation herbacée colonisatrice sur lit de terre et pierre

BAS DE TALUS Léger dôme d'éboulis stabilisé, enherbé

ACCOTEMENT Accotement étroit 10 à 1 m par endroits et plus ou moins bien végétalisé



## BILAN

ETAT DE LA VEGETATION Au stade de recolonisation naturelle. Végétation herbacée sporadique, et friche. Végétation arborescente en déclivité

TYPE D'ENTRETIEN Aucun en haut de talus  
Bas de talus et accotements ponctuellement fauchés

EROSION OBSERVEE Talus < à 1m, glissement depuis le haut, talus > à 1m, basculement terre et végétation arborescente au dessus de l'affleurement rocheux => pied de talus plus large

NIVEAU DE DEGRADATION Moyen. Stabilisation partielle et progressive par espèces colonisatrices

## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

A court terme peu d'interventions hormis en haut de talus, renforcement de la densité strate herbacée avec fauchage 2 fois/an en évitant l'accumulation des terres et débris au dessus des affleurements, et si possible recul des essences arborées. Aménagement belvédère.

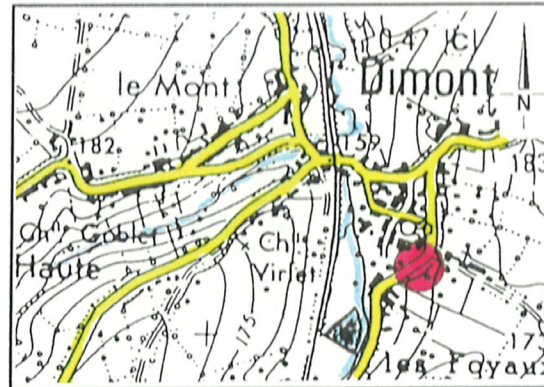
# TALUS DE TYPE 2

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT : Village ou abords  
Chemins ruraux en campagne

STATUT : Talus bombé terreux  
Talus 1/1 à 1/2, très fréquent

SYMBOLIQUE : Forte en village  
Faible sur le reste du territoire



## CARACTERISTIQUES

PENTE : De 3% à 9%

ORIENTATION : Ouest ou Sud-Est

SUBSTRAT : Schistes avec lits de psammites ou avec nodules calcaires

HAUTEUR : Variable de 0 à 1 mètre

## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS : Prairie bocagère, jardins avec haies bocagères ou ornementales, ou clôtures en barbelés, strate herbacée dense

TALUS : Bombement du talus terreux, fortement enherbé

BAS DE TALUS : Enherbé, avec accueil d'écoulements

ACCOTEMENT : Accotement étroit en village < 50 cm ou plus large en campagne, jusqu'à 1m, enherbé parfois graviers

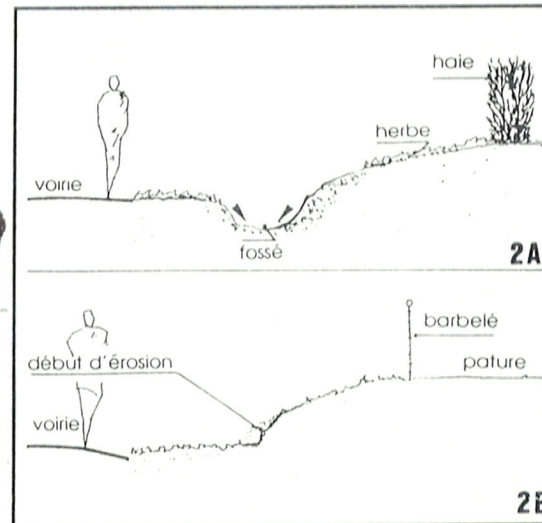
## BILAN

### ETAT DE LA VEGETATION

Bon état en général  
Quelques haies bocagères peu entretenues

### TYPE D'ENTRETIEN

Régulier, faucardage  
Creusement "à vif" pour faciliter les écoulements avec mise à nu des pierres dans le village.



EROSION OBSERVEE : Erosion concave en pied de talus plus ou moins forte. Si creusement à vif l'érosion débute en tête de creusement avec l'apparition de petits affaissement des zones pierreuses.

NIVEAU DE DEGRADATION : Moyen à faible

## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

Stopper les creusements à vif trop profonds et pose d'une cunette en fond de talus, stabilisation du flanc par projection d'engazonnement et léger remodelage ou pose d'une jute.  
Préservation de végétation en crête de talus ou nouvelles plantations pour les talus à érosion concave

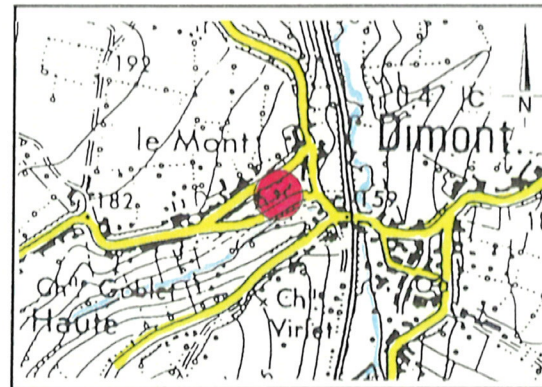
# TALUS DE TYPE 3

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT Rue Haute portion Sud-Est, ou entrée Sud de Dimont par la D80 versant Est du Stordoir

STATUT Variante du Type 1 Talus abrupt de 2/1 à 4/1, Habitation

SYMBOLIQUE Forte Enfilé villageoise rive gauche du stordoir Découverte de Dimont par Wattignies



## CARACTERISTIQUES

PENTE Plus de 9% avec décrochements

ORIENTATION Sud / Sud-Est

SUBSTRAT Schistes à nodules calcaires et grès

HAUTEUR Variable de 2 à 10 mètres => 2 catégories A et B

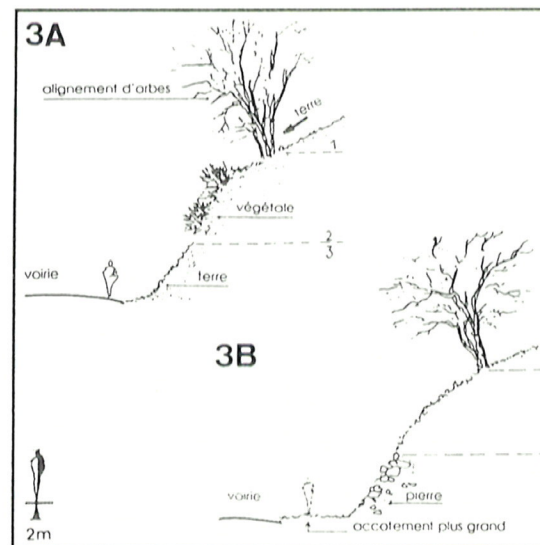
## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS Pente douce, sol forestier. Délimitation par végétation arborescente importante en crête

TALUS 3A: Rupture de pente, Végétation arbustive dense en colonisation naturelle; 3B: Strate herbacée, absence d'arbustes

BAS DE TALUS 3A: Affleurement rocheux, végétal sporadique 3B: Végétation herbacée sur lit de pierre et terre en mélange

ACCOTEMENT 3A: Accotement étroit: 10 à 30 cm enherbé 3B: Accotement plus large de 1 à 3m avec amas d'éboulis



## BILAN

ETAT DE LA VEGETATION Au stade de recolonisation naturelle, Végétation fortement rudéralisée et friche arbustive

TYPE D'ENTRETIEN Absence d'entretien, sauf récent débroussaillage en partie supérieure

EROSION OBSERVEE 3A: Erosion et glissement des terres depuis le haut de talus avec accumulation en partie centrale, bombement puis descente brusque en pied de talus. 3B: L'absence de végétal en partie centrale au contact de l'affleurement entraîne le glissement des terres (1+2) au dessus de 3 et un accotement plus grand

NIVEAU DE DEGRADATION Forte, Effet retard du glissement lié à la présence végétale, Dangerosité

## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

3A: Glissement progressif du talus pouvant être stabilisé par un traitement spécifique de la partie centrale (filet ou autre), avec végétalisation du haut de talus. 3B: Traitement spécifique des parties supérieures aux affleurements rocheux (murets, fascines, géotextiles...)

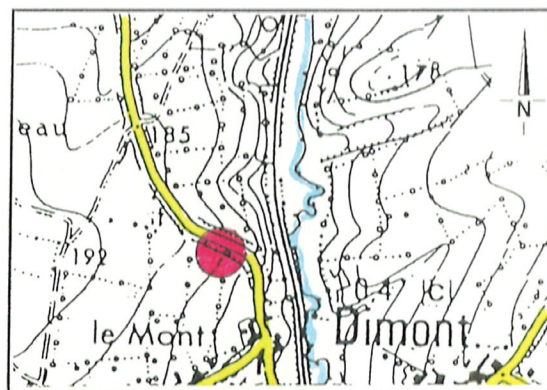
# TALUS DE TYPE 4

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT : Abords cimetière  
Extrémité de la plaine des Prés des Vaux  
Rencontre de la vallée du Stador et CR

STATUT : Variante du Type 2  
Talus bombé et étagé avec terre et pierre  
1/2 ou 1/4

SYMBOLIQUE : Moyenne  
Panoramas sur la vallée. Découverte de  
Dimont par Wattignies. Cimetière



## CARACTERISTIQUES

PENTE : De 3% à 9% avec décrochements

ORIENTATION : Est

SUBSTRAT : Schistes avec lits de psammites

HAUTEUR : Variable de 1 à 3 mètres => 2 catégories A et B

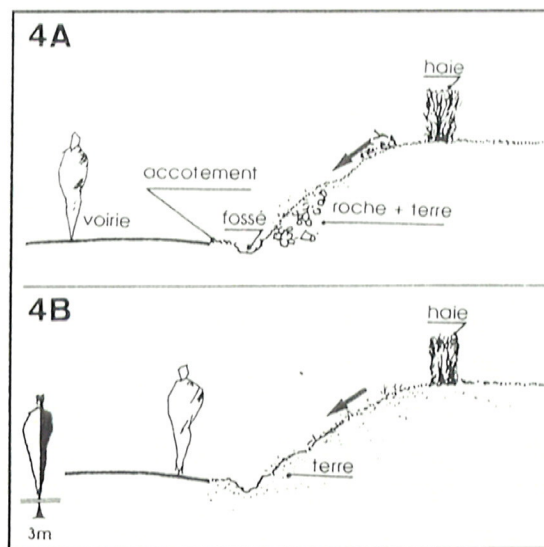
## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS : Pente douce, Prairies bocagères et Haies  
strate herbacée importante

TALUS : 4A: Talus étagé avec présence d'arbuste  
4B: Strate herbacée dense avec mousses sur lits terreux et pierreux

BAS DE TALUS : 4A: Affleurement plus important de pierres  
4B: Cone d'érosion concave au bombement des terres accumulées

ACCOTEMENT : Accueil des écoulements en fossé  
Accotement enherbé restreint 10 à 50cm



## BILAN

ETAT DE LA VEGETATION : 4A: Recolonisation naturelle  
Vegetation rudéralisée arbustive  
4B: Strate herbacée variée

TYPE D'ENTRETIEN : Peu d'entretien hormis les  
hais bocagères faillées

EROSION OBSERVEE : 4A: Erosion et glissement des  
terres par strates, accumulation en milieu de talus et  
stabilisation progressive par le développement racinaire  
des arbustes.  
4B: Glissement lent des terres et érosion concave, avec  
accumulation dans le fossé terres et pierres

NIVEAU DE DEGRADATION : 4A: Stabilisation en cours  
4B: Forte dégradation, érosion par pans depuis le bas

## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

4A: Glissement progressif du talus pouvant être stabilisé  
par un renforcement de l'étagement et plantations  
arbustives à fort développement racinaire  
4B: Traitement spécifique, remodelage, pose d'une jute  
apport de fines et projection d'engazonnement



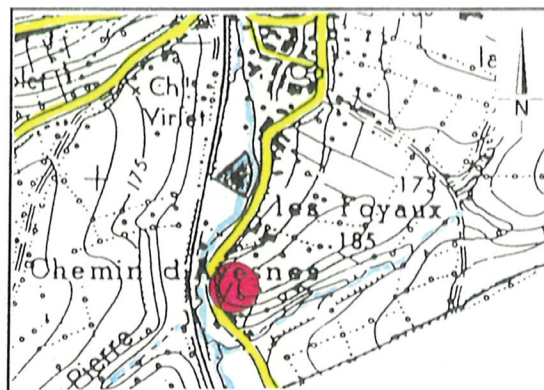
# TALUS DE TYPE 5

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT Les Foyaux

STATUT Talus abrupt raviné par les écoulements, Talus 4/1 à 8/1

SYMBOLIQUE Forte en entrée Sud de Dimont par la D80



## CARACTERISTIQUES

PENTE Plus de 9% avec décrochements

ORIENTATION Sud-Ouest

SUBSTRAT Schistes avec lits de psammites

HAUTEUR Plus de 10 mètres

## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS Boiséments forestiers en taillis et sur crête sol forestier avec humus, mousses et quelques fétuques

TALUS Affleurements rocheux massifs végétal rupestre Végétation arbustive colonisatrice entre les zones d'éboulements en forme d'entonnoirs, ronces, mousses, humus

BAS DE TALUS Roche mère et cône d'éboulements en cours de recolonisation naturelle (flore spécifique)

ACCOTEMENT Accotement 50cm à 2m par endroits suivant les zones d'ébouils et la présence de roches



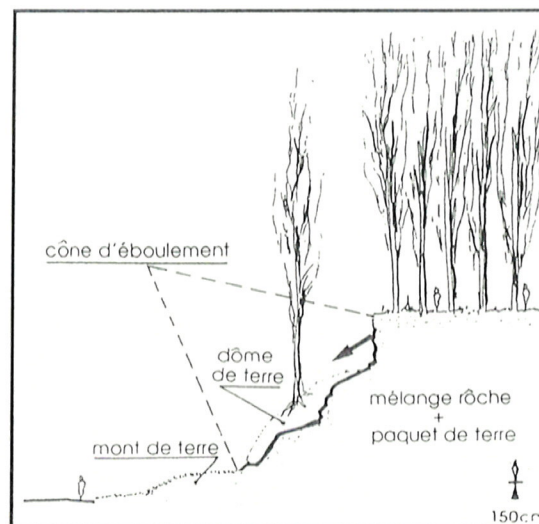
## BILAN

### ETAT DE LA VEGETATION

Mauvais état du bois  
Basculement des essences et ravines  
Flore particulière sur roches et éboulis

### TYPE D'ENTRETIEN

Absence d'entretien et de gestion forestière



EROSION OBSERVEE Ravinage et nombreux Cônes d'éboulement, Basculement des boisements depuis la crête entre les affleurements rocheux

NIVEAU DE DEGRADATION Forte dangerosité des blocs rocheux pouvant glisser lors de fortes pluies

## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

Creusement d'une cunette en crête de talus pour diriger les eaux de ruissellement. Préservation de la végétation existante jusqu'aux affleurements rocheux, mais apport de terre végétale et reprofilage partie haute. pose d'un géotextile fixation par pieux de saules vivants ou morts et plantations de jeunes plants forestiers à enracinement traçant. Engazonnement en pied de talus et ravines et stabilisées

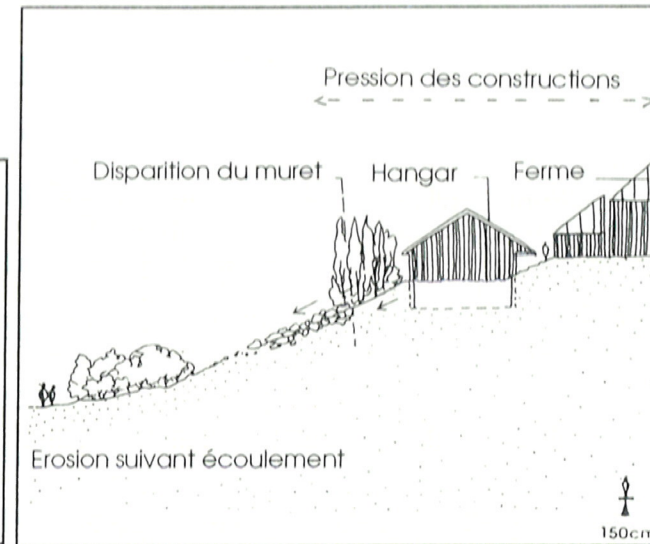
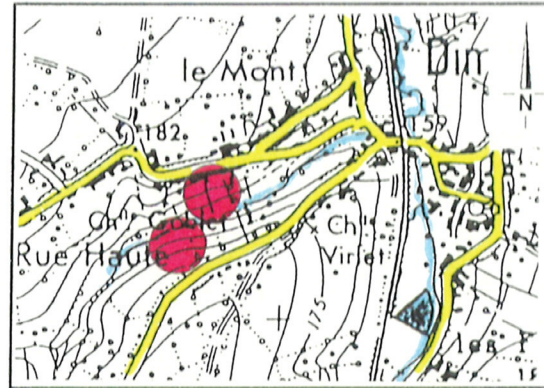
# TALUS DE TYPE 6

## SITUATION

RUE OU LIEU-DIT Rue du Mont / Chemin d'Avesnes, ou Champs de la Vaucelle, Les Foyaux / Pied de Chat.

STATUT Erosion Transversale par changement d'affectation des sols et pression sur les sols, Talus 1/2 à 2/5

SYMBOLIQUE Forte, Position haute en crête de talwegs, torsement perceptible



## RECOMMANDATIONS & TRAITEMENT

Préservation de toute urbanisation en plate-forme et Préservation de la végétation existante en haut de talus, avec constitution de murets. Reprofilage des talus de part et d'autre du talweg. Pose en crête ou haut de talus d'une cunette longitudinale pour la récolte des eaux pluviales en priorisant un seul écoulement vers le fond du talweg. Apport de terre végétale et pose d'un géotextile transversal à la pente, avec fixation par crochets. Reconstitution des prairies en pente et sur les ravines stabilisées.

## CARACTERISTIQUES

PENTE Plus de 9% sans décrochements

ORIENTATION Sud-Ouest ou Nord-Est de part et d'autre des vallons

SUBSTRAT Schistes avec lits de psammites

HAUTEUR Talus inférieur à 1 mètre

EROSION OBSERVEE Ravinage et nombreux Cônes d'érosion transversale, Basculement des boisements depuis la crête, Pression sur le sol issue du bâti et du bêbroussaillage, érosion dans le sens des écoulements

NIVEAU DE DEGRADATION Dangerosité en crête pour les plate-formes construites, accentuation des pentes

## BILAN

### ETAT DE LA VEGETATION

Friche ou Disparition des prairies Basculement des arbustes en crête, ravines.

### TYPE D'ENTRETIEN

Absence d'entretien, Minéralisation

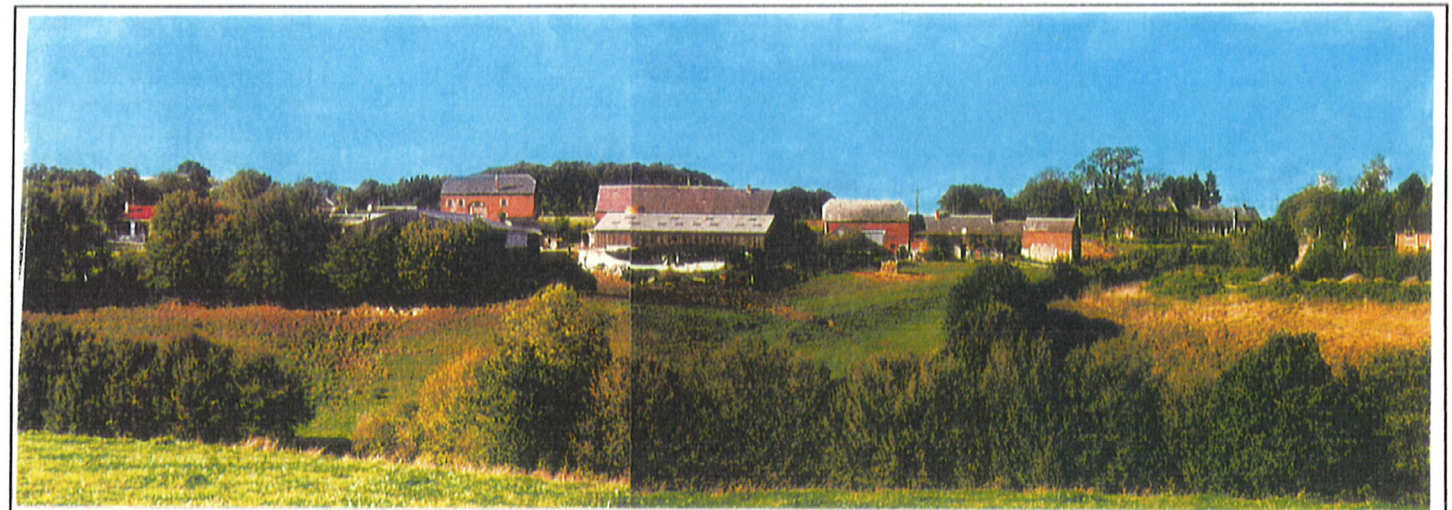
## OCCUPATION & VEGETATION

HAUT DE TALUS Boisements arborescents, Friche, ou Sols nus, Bâti récent (hangars, habitat)

TALUS Prairies bocagères ou Fiches Invagination par écoulement des eaux de pluies Quelques affleurements de roches en agrégat.

BAS DE TALUS Prairies plus humides Cours d'eau et végétation riveraine sporadique

ACCOTEMENT Néant

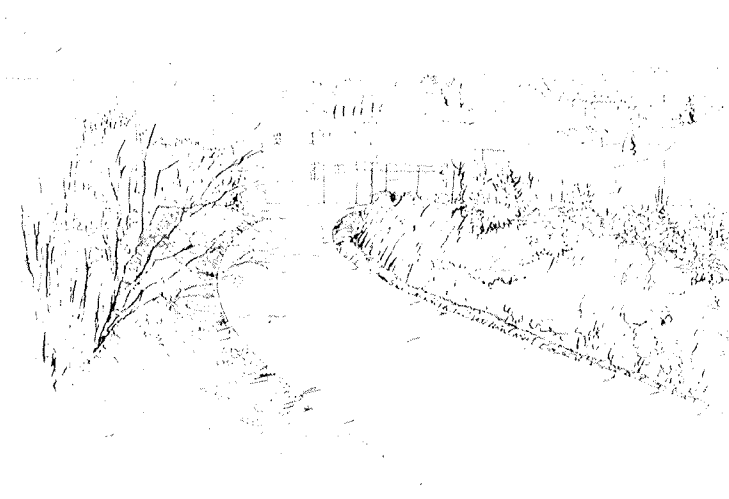


L'inventaire détaillé de tous les talus de Dimont semble fastidieux voire inutile.

☛ Il nous apparaît toutefois important à partir du classement réalisé, de porter une attention toute particulière à tous ceux qui par leur statut et localisation en entrée de village, à proximité d'équipements, à la croisée de chemins, en belvédère, ou par leur symbolique (Chapelle, Oratoire, Eglise...) participent à l'identité villageoise.

☛ En effet ces talus identitaires pourraient être le siège des premières interventions de la collectivité et de la mise en application des modes de gestion et d'interventions préconisés suivant le type auquel ils appartiennent.

*Talus en entrée de village Chemin Ordinaire de Dimechaux*



*Talus boisé en entrée sud du village par le CD 80*



Une dizaine de talus dans et à proximité des deux entités bâties villageoises ont ainsi été recensés, nous les citons ci-dessous sans établir particulièrement de priorité.

Talus identifiés à forte symbolique ou statut:

- Talus Cimetière/Parking (type 4)
- Talus Promontoire, boisé, effet de porte sud du village par la D 80 (type 5)
- Talus Entrée de village Est/ la Genette/ Route d'Offies (type 2)
- Talus Abrupt Rue Haute (type 3)
- Belvédère Rue Haute (type 1)
- Talus face au carrefour de l'ancienne mare incluant une chapelle (type 2)
- Petit talus promontoire de la Chapelle Gablet (type 2)
- Talus de l'Oratoire ou du Calvaire, chemin d'Avesnes (type 4 et 2)
- Talus Chemin Ordinaire de Dimechaux et muret attenant (type 2 et 4)
- Talus en petit belvédère Chemin de Dimechaux/Intersection D80 (type 1)
- Linéaire de talus face Eglise le long de la D 80 incluant abris-bus, et intersection chemin rural Pied de Chat (type 2)
- Talus Eglise- Salle des fêtes (type 2)
- Talus Rue du Mont, vallon du ruisseau Rue Haute (type 6)
- et enfin Talus Eglisuelle d'Offies (type 1)

*Il conviendra suivant le type auquel ils appartiennent de se reporter en annexe pour les modalités d'intervention.*

### 1 - LA DECOUVERTE DU VILLAGE PAR LE CD 80

Le CD 80, seul axe de communication important traversant de part en part le territoire communal, permet de relier rapidement Maubeuge au Nord et Avesnes au Sud.

- ⇒ L'importance des flux qu'il supporte lui confère le tout premier rang comme axe de découverte du territoire de Dimont.
- ⇒ Son implantation sur le versant Est du Stordoir, à flanc de coteau puis en fond de vallée, contribue à la délimitation du centre villageois.
- ⇒ Le parcours rectiligne du CD 80 en partie Nord, sur les plateaux devient sinueux dans la traversée villageoise, jusqu'en en sortie de village le long du fond de vallée du Stordoir qu'il longe jusqu'en limite communale Sud.

*Un état des lieux des principales composantes du CD 80 et de son environnement au contact de la traversée villageoise, a été réalisé et fait l'objet de la cartographie page suivante.*

Celle-ci met en exergue l'ensemble des caractéristiques des espaces perceptibles depuis la voirie: des talus, aux prairies bocagères, aux jardins privés, en précisant dans cet inventaire l'existence de clôtures ouvertes ou fermées, et en dissociant dans les accotements du CD les types de revêtements.

*A partir de cette approche spatiale, et de l'effet de découverte progressive du village issu de la sinuosité de l'axe routier, une décomposition en 8 portions ou "séquences" du parcours a été réalisée. Nous avons choisi de vous les présenter depuis le Nord-Est vers le Sud.*

#### 1.1 - CARACTERISTIQUES DU PARCOURS

##### ➤ LA SEQUENCE N° 1: SEQUENCE D'ENTREE DE VILLAGE PAR LE NORD-EST

Le CD 80 en provenance du Nord-Est traverse les zones de plateaux avec un tracé relativement rectiligne jusqu'à son intersection avec le chemin d'Offies.

Caractérisé de part et d'autre de l'axe routier par des talus bombés soulignés en crête par des haies bocagères et accueillant des fossés à leur base, le CD 80 dispose d'accotements enherbés étroits qui renforcent son caractère rural.

L'intersection avec le chemin d'Offies, incurve l'axe du CD 80, et marque l'entrée villageoise ponctuée :

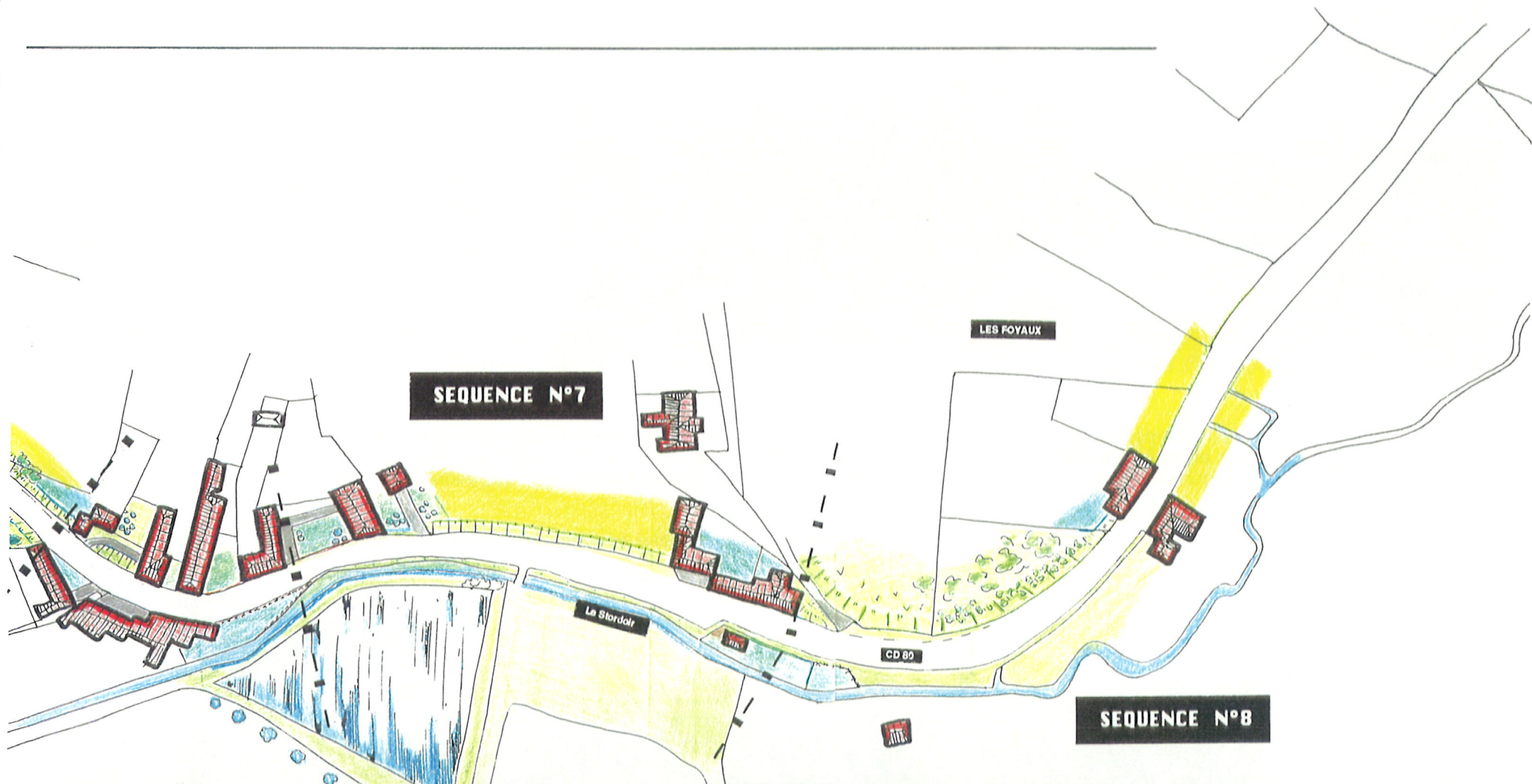
- ⇒ en premier plan par les corps de ferme peu valorisants de la Genette coté Nord, hangars implantés perpendiculairement et/ou parallèlement à l'axe,
- ⇒ par un sapin en entrée de ferme et le panneau signalétique d'entrée dans Dimont,
- ⇒ et par les nombreux réseaux aériens de part et d'autre du carrefour.

A l'opposé de l'intersection les prairies et haies bocagères qui soulignaient les talus de l'axe rectiligne du CD 80 disparaissent brusquement pour laisser la place à des pavillonnaires récents, et à leurs jardins ornementaux délimités de lisses en bois, surplombant de part et d'autre le chemin d'Offies.

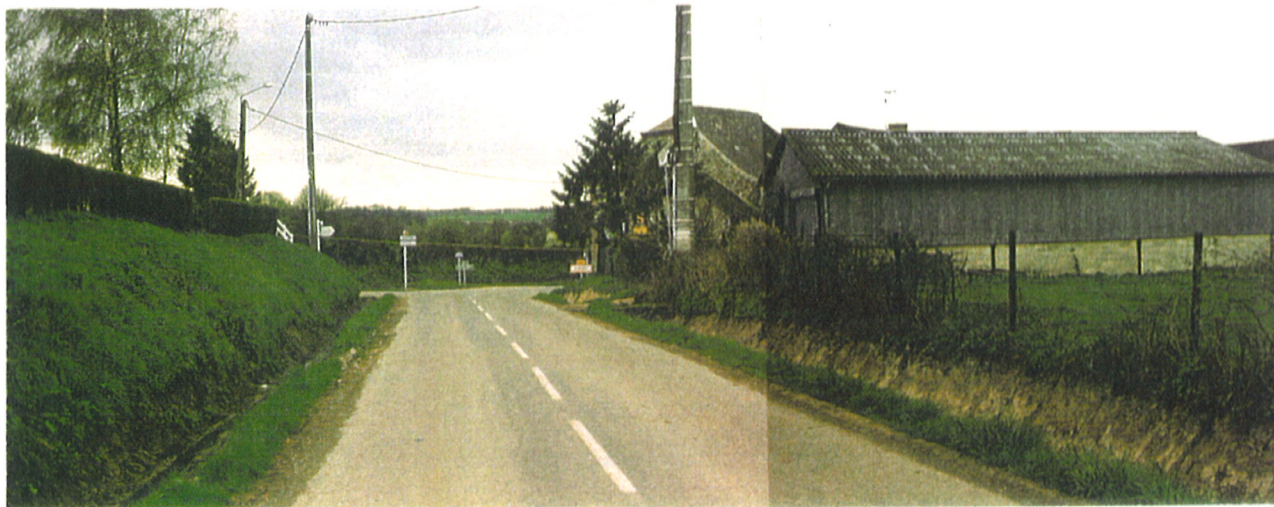
De nombreux panneaux de signalisation directionnelle s'égrènent de part et d'autre des voiries.

# LE CD 80 ETAT DES LIEUX





MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS			
	Jardins privés		Prairies bocagères
	Haies ornementales		Zones enherbées / Friches
	Végétal Public		Haies bocagères
	Clôtures		Surfaces gravillonnées
	Ouvertes: grilles / grillages		Sols minéralisés pauvres
	Fermées: murs / murets		Talus



*Ci-contre: L'entrée Nord-Est par le CD 80 en amont de l'intersection avec le Chemin d'Offies*

Au delà de l'intersection, le CD 80 en léger dénivélé et incurvé vers le Nord affiche un double faciès.

-> *Coté Nord: De longues et imposantes fermes forment un bel effet de front bâti presque continu en léger recul de l'axe, et présentent au premier plan leur jardins d'accueil délimités par des mur-bahuts soignés (pierre et brique) surmontés de ferronneries. Les talus ont disparus, et seuls perdurent les fossés délimités de la chaussée par d'étroits accotements enherbés et bombés.*

-> *Coté Sud: Les prairies bocagères en surplomb, soulignent au niveau de la voie les talus de moindre hauteur, et laissent entr'apercevoir par endroits les premières habitations de Dimont, le clocher de l'Eglise, ainsi que quelques vergers et annexes d'habitations. Brutalement l'incurvation vers le Sud de l'axe du CD 80 marque la terminaison de cette première séquence.*

*Ci-dessous Panorama de la Séquence N°1 : Prairies bocagères et Front bâti de qualité*



*Séquence N° 2: Dans le virage accentué du CD, la grange volumineuse fait face aux prairies bocagères.*

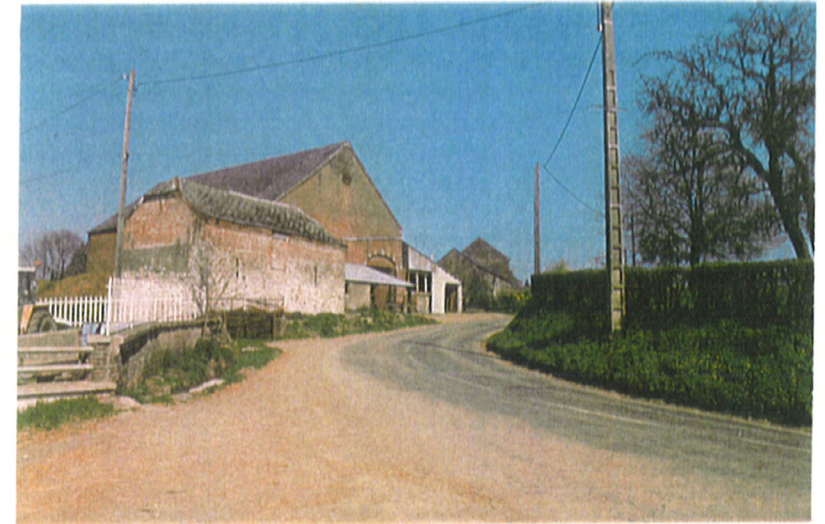
☛ LA SEQUENCE N° 2: PANORAMA SUR LE STORDOIR ET LES ENTITES VILLAGEOISES

La forte incurvation du CD 80 (virage à 45°) conjuguée à l'accentuation du dénivelé topographique, ouvre brusquement la perspective sur:

- ☞ le village accroché au versant Est du Stordoir,
- ☞ le fond de vallée du Stordoir,
- ☞ les habitations le long du chemin d'Avesnes,
- ☞ et le secteur de la Rue haute sur le versant opposé du Stordoir

A l'instar de la précédente séquence le côté Sud puis Est de la voie est souligné par les talus surmontés de haies bocagères jusqu'au contact des premières habitations de la séquence suivante, ce qui a pour effet de renforcer la sensation de découverte et d'incliner le regard vers la perspective.

Par contre au Nord le front bâti disparaît, remplacé par une exploitation agricole sur cour fermée qui ponctue le virage. Une grange volumineuse marque le début de celui-ci; prolongée par un second corps de ferme et le mur-bahut formant l'enceinte de la cour.



- ☞ En terminaison du virage le CD 80 intersecte avec le Chemin Ordinaire de Dimechaux (en fort dénivelé vers le village et la vallée), puis se poursuit vers le sud, surplombant en partie haute le versant villageois.
- ☞ Un petit belvédère garni d'une rambarde basse en ferronnerie souligne la division des axes en épingle à cheveux.

*Mise en perspective sur le village et la vallée du Stordoir par l'incurvation du CD 80 depuis le Nord-Est*





*Perception depuis le Sud  
du débouché de la ferme punctuant le virage.*



Dans le prolongement de la ferme, un petit délaissé en surplomb du talweg du Stordoir punctué d'un marronnier;

- ∞ ménage un accès aux pâtures en contrebas,
- ∞ sert au dépôt de matériel agricole de la ferme voisine,
- ∞ permet d'assurer un rayon de giration suffisant pour les manoeuvres des voitures prenant l'intersection en épingle à cheveux
- ∞ et ouvre la perspective, permettant ainsi d'embrasser du regard les différentes entités villageoises.

Traité pauvrement en terre battue et gravier, ce délaissé en plate-forme accuse ensuite la pente le long du Chemin Ordinaire de Dimechaux et se prolonge en un talus verdoyant.

A l'opposé, le petit belvédère enherbé :

- ∞ accuse lui aussi le dénivelé topographique le long du Chemin Ordinaire de Dimechaux, prolongé par les talus que tentent de renforcer quelques murets; (Cf 2 - Du Cimetière à la Genette)
- ∞ tandis que le long du CD 80 il vient mourir à hauteur des premières habitations en accotement terreux.

*Ci-dessous: Le petit belvédère soulignant  
l'intersection en épingle à cheveux*



Quelques écoulements d'eaux pluviales, et les traces d'un ancien passage piétonnier "coupant au plus court", perdurent dans le talus du belvédère, au plus près d'un jardin privé en friche.

*A noter que le virage dangereux, est repris en emplacement réservé dans le POS pour faire l'objet d'une rectification. Gageons que celle-ci si elle a lieu, ne gâchera nullement la perspective existante aujourd'hui et préservera le cachet si particulier de la séquence, son panorama et le petit belvédère.*

#### ▣ LES SEQUENCES AU CONTACT DU VILLAGE

Les 4 portions ou séquences suivantes du parcours du CD 80 vers le Sud, se déclinent au contact du centre villageois, en suivant la sinuosité de l'axe en dénivelé vers le fond de vallée.

Se succèdent ainsi :

**La Séquence N° 3 depuis le petit belvédère jusqu'à l'intersection avec la Rue Principale, séquence caractérisée par:**

- ⇒ un effet de resserrement issu du bâti implanté de part et d'autre du CD, en quasi-alignement,
- ⇒ la disparition des accotements enherbés au profit d'un traitement de sol plus minéral (terre battue, stabilisé et enrobé en seuil des habitations) assurant le stationnement des riverains,
- ⇒ l'apparition de jardins privatifs où dominent les essences ornementales, et des clôtures hétéroclites,
- ⇒ et la prégnance de quelques talus enherbés coté Est de la voie, et de l'effet promontoire des habitations de cette rive.

*Terminaison du petit belvédère au contact de la Séquence N°3*



*A noter en outre la présence en début de séquence d'un petit terrain en délaissé délimité par un muret incongru en avancée sur le domaine public et servant anciennement au stationnement d'une caravane à demeure.*

*Ci-dessous: Perception de la séquence N° 3 depuis le Sud*



*Disparition des accotements enherbés devant le linéaire bâti au profit du stationnement des riverains*

**Les Séquences N° 4 et N° 5 s'étirent depuis l'intersection avec la Rue principale jusqu'aux abords de la Salle des Fêtes.**

Ces deux séquences:

- > accusent une nouvelle fois une forte incurvation du CD 80,
- > soulignent la terminaison du centre villageois,
- > tout en accueillant l'intersection avec la Ruelle du Pied de Chat.

**Cette portion du parcours du CD 80 a été subdivisée en deux séquences distinctes en raison:**

- > d'une part d'une occupation des sols diamétralement opposée,
- > et d'autre part d'une lecture différente suivant le sens de perception.

Respectivement:

⇒ Séquence N° 4:

Depuis le Nord, l'incurvation du CD 80 privilégie le regard vers l'Est, favorisant au delà des talus enherbés, la perception du contexte bocager environnant, et ce jusqu'au débouché de la Ruelle du Pied de Chat.

Un arrêt de bus adossé au talus, marque l'intersection avec la Rue Principale du centre villageois.

⇒ Séquence 5:

A l'opposé depuis le Sud, indépendamment de l'existence de talus plus ou moins accentués, la perception est canalisée par les talus de la rive Est, favorisant la perception sur:

- > le centre villageois s'étendant en contrebas de la voirie,
- > et la polarité de l'îlot de l'église et de la salle des fêtes.

La végétation ornementale supplante largement le contexte bocager de l'autre côté de la voie.

Seul le débouché de la Ruelle du Pied de Chat, marquant le changement d'incurvation, permet d'harmoniser la lecture des deux séquences concomitamment.

L'opposition des composantes respectives, s'avère être un atout remarquable, qui permet d'affirmer les limites du village, même si la polarité principale peut depuis le Nord sur une courte portion, passer presque inaperçue.

Au delà de la zone de contact de la polarité villageoise, la Séquence N° 6 à l'instar de la séquence N° 3 affiche un resserrement bâti qui semble ponctuer la porte Sud du village.

⇒ Le même effet de surplomb du bâti et la prégnance de talus enherbés en partie Est répondent à l'alignement bâti en partie Ouest de la voie.

⇒ Toutefois la sinuosité de l'axe souligné par les décrochements bâtis en rive Ouest, et l'implantation plus dense et perpendiculaire des éléments bâtis coté Est, renforcent l'effet de porte villageoise.

Les accotements enherbés disparaissent en partie au contact des pignons et fronts bâtis, au profit du stationnement des riverains. Le végétal ornemental agrémenté les quelques jardins privatifs.



*Ci-dessus: Perception des Séquences N° 4 et 5 depuis le Sud*



*Ci-contre Débouché de la Ruelle du Pied de Chat, perception depuis le Sud*

*Ci-dessous: Terminaison de la Séquence N°5, perception depuis le Nord. En arrière plan, effet de porte et resserrement bâti de la séquence N°6.*



## ☛ LES SEQUENCES EN FOND DE VALLEE

Après avoir délimité la zone centrale villageoise, le CD 80 s'inscrit dans le fond de vallée du Stordoir, dont il suit le cheminement tortueux jusqu'aux limites communales.

Deux séquences serpentent ainsi en fond de vallée, respectivement :

### ☞ La séquence N°7 au plus près du village, marquée par:

-> une large ouverture du champ de vision vers l'Ouest, la rivière et le village à flanc de versant,

-> la proximité le long de l'axe routier du ruisseau fortement perceptible au delà des accotements enherbés,

-> la présence d'un étang privé, souligné sur ses berges d'une végétation ornementale inappropriée,

-> et par l'existence au delà des talus enherbés, ou en léger recul de l'alignement d'éléments bâtis (anciens ou pavillonnaires récents) ponctuant en léger surplomb, le coté Est de l'axe, parfois entrecoupés de prairies bocagères.

*Ci-dessous Séquence N° 7, Perception depuis le Sud  
Le CD 80 longe le ruisseau avant le contact villageois*



### ☞ La séquence N°8, plus au Sud se distingue de la précédente par:

-> son statut d'entrée ou de sortie villageoise,  
-> la sinuosité accentuée de la voie,

-> l'accueil d'imposants talus boisés ou en friche sujets à forte érosion au lieu-dit les Foyaux,

-> et la petite zone de confluence du ruisseau du Pied de Chat.

*Séquence N°7, Large ouverture du champ de vision vers le fond de vallée et l'étang privé, mais par endroits altérée par la végétation.*



La signalétique d'entrée dans le village s'inscrit en interface des deux séquences, profitant d'un petit talus en friche.

La séquence N° 8 ne dispose que de très peu d'éléments bâtis s'adossant aux talus Est et formant un effet de porte dans la progression sinueuse.



La perception du fond de vallée du Stordoir, conservée à ce jour par les prairies bocagères depuis les limites communales Sud, tend à être niée dans la séquence 8 par la plantation systématique d'essences ornementales en haies formant à moyen et long terme une barrière visuelle impénétrable.

A ce titre, **un petit chalet récemment implanté** en limite des séquences N°7 et N°8, **et son jardinet** attenant **contribuent à gâcher les angles de perspectives vers la vallée.**

**Le talus au lieu-dit les Foyaux** marque le début ou la terminaison de la découverte villageoise, et la transition avec le milieu rural.

*Ci-contre photographies de gauche: les talus abrupt à l'Est du CD 80, rudéralisés ou en friche, sur lesquels quelques éléments bâtis viennent s'adosser.*



*En entrée villageoise le récent chalet nuit à la perspective sur le fond de vallée et le village.*



## 1.2 - SYNTHÈSE, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS

L'approche séquentielle assurant la connaissance des points forts et faibles de la découverte de Dimont par le CD 80 nous permet dans un second temps de déterminer les principales recommandations et modalités de recomposition dynamique du paysage et du cadre de vie le long de l'axe.

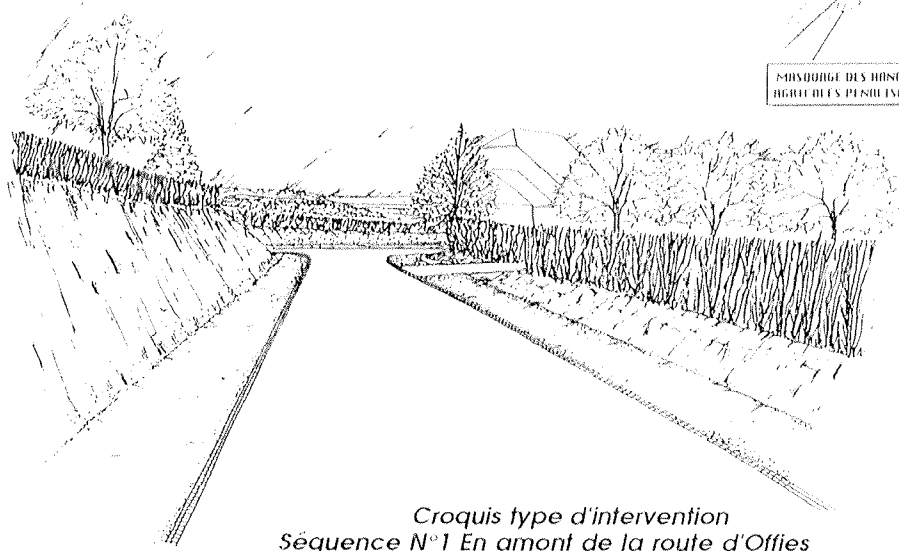
La présentation suit le même ordre chronologique que l'analyse, depuis le Nord-Est vers le Sud. Des schémas de principes des principales interventions et des croquis, illustrent les propositions pour chaque séquence.

### ☛ Séquence N° 1

La perception de l'entrée villageoise bocagère par le Nord-Est est dévalorisée en amont de l'intersection avec le chemin d'Offies par la présence de vastes hangars agricoles au Nord de l'axe qu'il conviendrait de masquer.

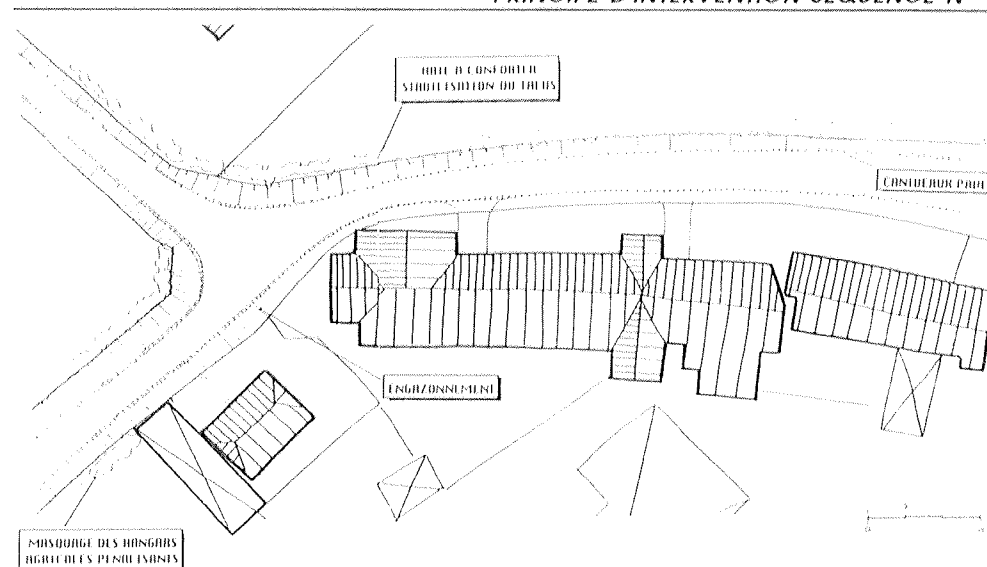
☞ Les récents développements en pavillonnaires le long du chemin d'Offies contribuent pour leur part à dénaturer le cachet rural du secteur de la Genette, essentiellement par l'apport de végétal ornementale et de clôtures inadaptées.

Un travail de sensibilisation des riverains concernés, sur le choix judicieux d'essences locales et de clôtures moins voyantes permettrait de diminuer au fil du temps l'impact implantation.



Croquis type d'intervention  
Séquence N°1 En amont de la route d'Offies

### PRINCIPE D'INTERVENTION SEQUENCE N° 1



☞ Les différents talus de part et d'autre de l'axe dans la séquence ainsi que sur l'ensemble du parcours, présentent par endroits des signes d'érosion importants, pour la plupart issus du creusement trop brutal des fossés d'écoulement ou de la disparition et du démantèlement progressif des haies bocagères en haut de talus.

Il conviendra d'intervenir sur les secteurs les plus érodés par remodelage, si nécessaire pose d'un géotextile, confortement des haies et ré-engazonnement des secteurs trop dénudés.

☞ Le linéaire bâti présentant au premier plan de la voie de petits jardins d'accueil cernés de murs-bahuts ne manque pas de charme.

Bien entretenus à ce jour, les murs et fossés attenants constituent des éléments intéressants dont il faudra veiller à conserver le pittoresque.

Croquis type d'intervention Séquence N°1 face au linéaire bâti

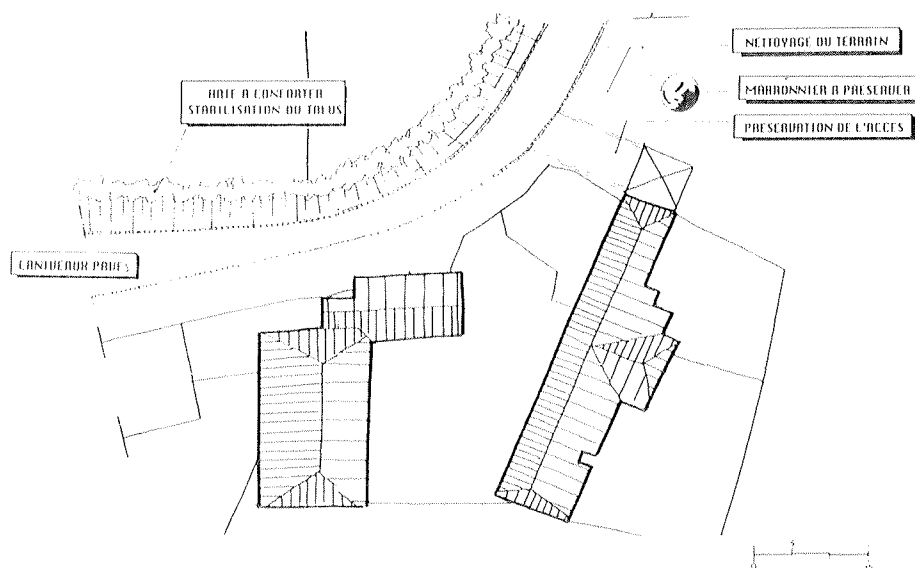


⇒ Le principe d'un caniveau pavés récoltant les eaux de ruissellement peut être envisagé, même si à court terme il n'est pas réalisable tant que l'assainissement du secteur n'est pas réalisé.

-> Ce caniveau permettrait en outre de délimiter clairement la chaussée des accotements évitant ainsi des empiètements trop fréquents au détriment du végétal.

-> Assurant une unité de traitement entre, les différentes séquences ce traitement aurait en outre l'avantage d'affirmer l'appartenance villageoise du secteur.

PRINCIPE D'INTERVENTION SEQUENCE N° 2



• Séquence N° 2

A l'instar de la précédente séquence, les recommandations visent à préserver le contexte paysager de la séquence, tout en confortant les talus, et en délimitant clairement les accotements.

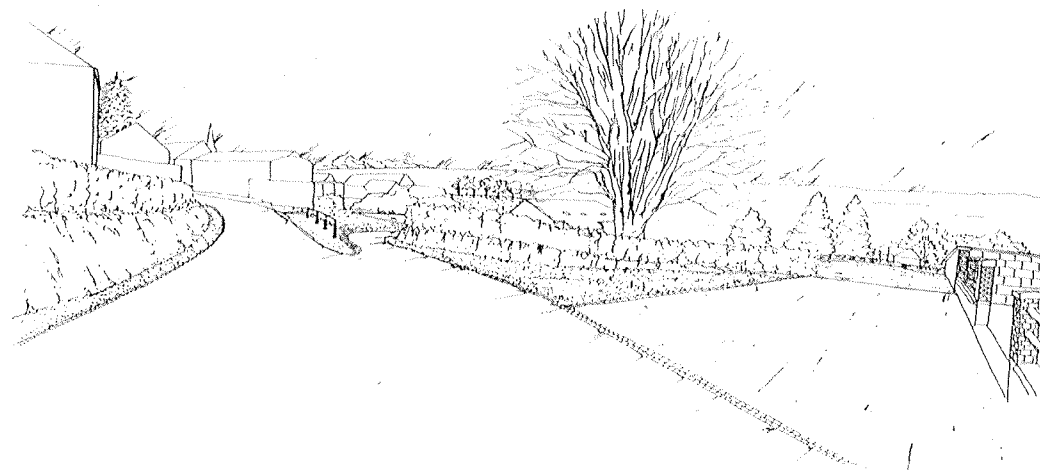
Toutefois deux secteurs doivent faire l'objet d'une attention toute particulière:

⇒ le délaissé en intersection avec le Chemin Ordinaire de Dimechaux, permettant le panorama sur le village qu'il conviendra de préserver à tout prix par:

- > un ré-aménagement de l'espace,
- > et un gel des terrains en arrière (parcelle de prairie bocagère identifiée en zone constructible dans le POS à l'heure actuelle);

⇒ le petit belvédère soulignant l'intersection en épingle à cheveux, dont la stabilisé dans le talus montre des signes de faiblesses. Ce petit belvédère est un élément patrimonial de Dimont qui se doit d'être préservé.

Croquis type d'intervention Séquence N°2  
Aménagement du délaissé propice à la perspective



Aussi peut-on s'interroger sur la rectification du virage prévue dans le POS, aménagement qui touchera les deux éléments caractéristiques de la découverte villageoise.

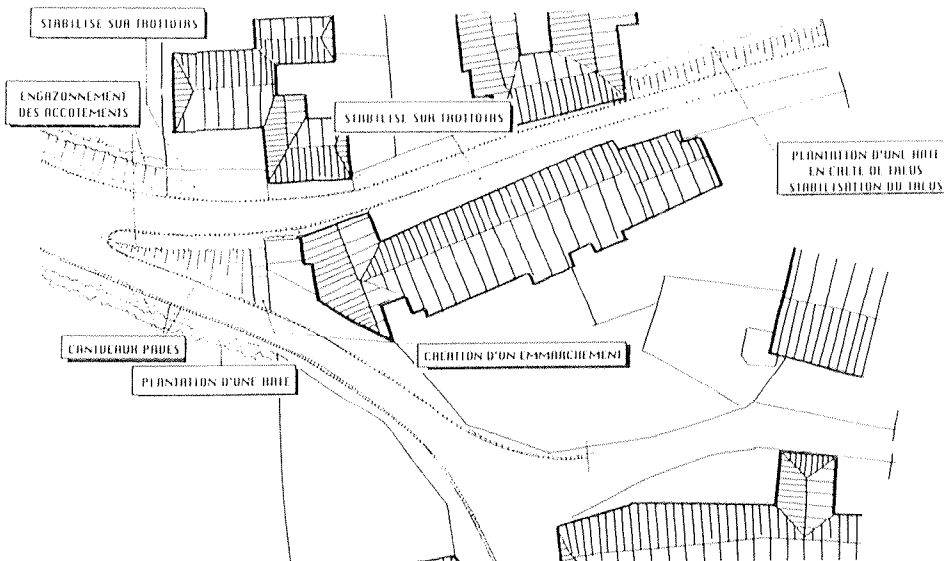
Si aujourd'hui le délaissé en promontoire et le belvédère, peuvent apparaître anecdotique sur l'ensemble du parcours, c'est essentiellement parce qu'ils souffrent d'une absence de mise en scène.

Quelques aménagements simples suffiront à leur redonner toute leur valeur.

A ce titre, il est proposé :

- ⇒ Pour le délaissé: le nettoyage du terrain, la protection du marronnier comme arbre remarquable dans le POS, et l'aménagement de ses abords en ré-engazonnant la parcelle, tout en délimitant l'accès aux prairies en contrebas.
- ⇒ Pour le petit belvédère: outre la délimitation de son pourtour par des caniveaux pavés, et le traitement du talus dans le prolongement de ceux le long du Chemin de Dimechaux, la création d'un petit emmarchement en limite Sud (Voir aussi Chapitre 2/Du Cimetière à la Genette p101).

#### PRINCIPE D'INTERVENTION SEQUENCES N° 2 et N°3



#### Croquis d'intervention Séquence N°2 Aménagement du belvédère



#### Les Séquences Villageoises N° 3,4, 5 et 6

Les séquences au contact du village appellent moins de recommandations et d'interventions.

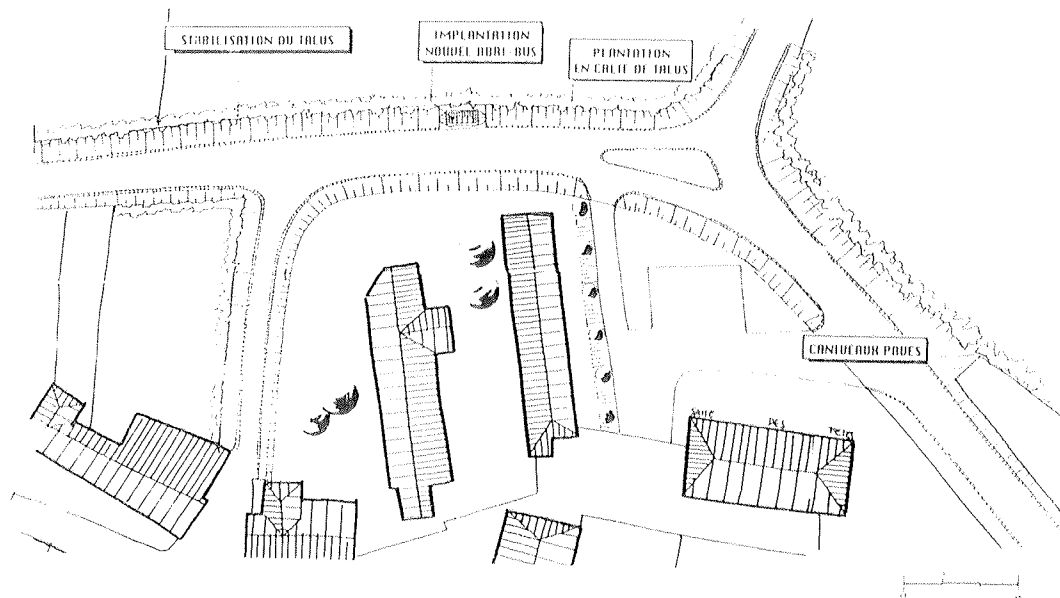
Les principales consisteront à:

- ⇒ délimiter la chaussée par des caniveaux pavés.
- ⇒ traiter une partie des accotements en stabilisé là où le besoin de stationnement des riverains le nécessite, (dans les séquences N° 3 et N°6),
- ⇒ préserver au maximum sur les autres secteurs les accotements végétalisés et rudéralisés, en prolongement des talus;
- ⇒ protéger et gérer différemment les talus de part et d'autre de l'axe;
- ⇒ sensibiliser les riverains sur une gestion plus écologique de leurs jardins et talus, notamment:
  - > dans le choix d'essences moins ornementales en limite de domaine privé-public,
  - > dans la préservation du végétal naturel assurant par son système radinaire le maintien des terres sur les talus,
 et ce afin d'éviter le démantèlement systématique des haies bocagères ou le décapage des talus, principales causes des érosions observées.



De son côté la collectivité aura effectué des curages moins brutaux et une gestion plus douce dans le débroussaillage et la fauche des talus, et montrant en outre dans les choix des essences l'exemple à suivre.

PRINCIPE D'INTERVENTION SEQUENCES N°4 et 5



Certains secteurs nécessiteront toutefois des interventions spécifiques.

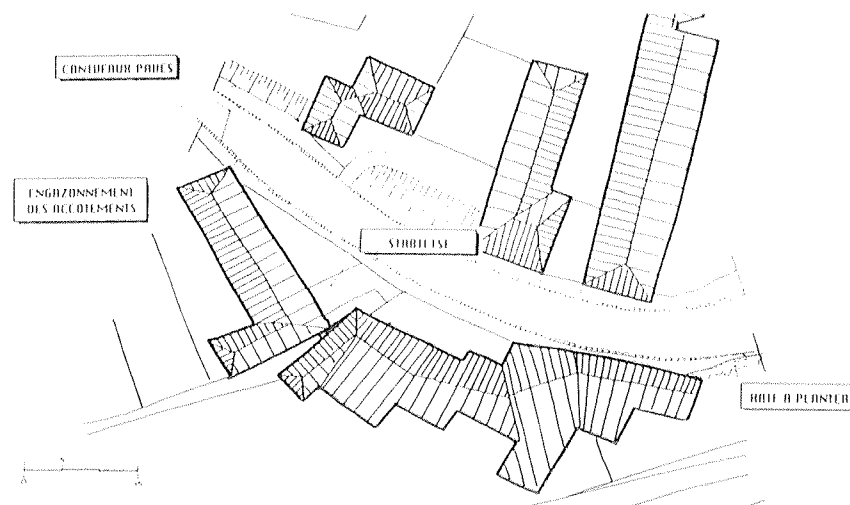
C'est notamment le cas:

- ⇒ **Séquence 3:** de la démolition salutaire en début de séquence du muret en avancée sur le domaine public, avec traitement des abords en friche,
- ⇒ **Séquence 4:** du remplacement de l'abri-bus vétuste et peu valorisant adossé au talus Est, pour lequel différents modules peuvent être envisagés (Cf Annexe N° 3)

DETAIL: ABRIS-BUS



PRINCIPE D'INTERVENTION SEQUENCE N°6



- ⇒ **Séquence 5,** aux abords de l'église ou en dehors du traitement des talus, une intervention paysagère sur l'espace vert soulignant l'édifice religieux s'avère indispensable.

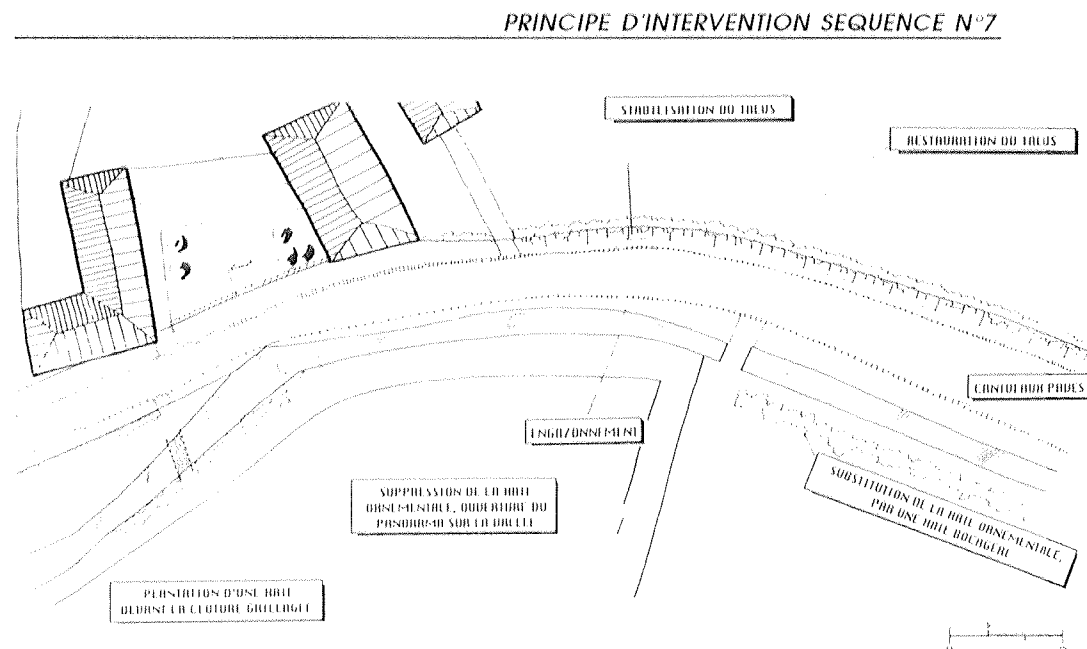
• Les Séquences en Fond de Vallée: Séquences N° 7 et 8

Recomposer le paysage dynamique du fond de vallée dans les deux séquences de l'entrée villageoise par le Sud, s'avère aujourd'hui difficile, compte-tenu du changement radical d'affectation des sols observé:

- > plan d'eau,
- > végétation ornementale riveraine en rideau,
- > chalet,
- > potagers, haies de fhuya...etc.



Séquence N°7: Redécouvrir le fond de vallée en entrée villageoise



Si le retour en arrière à court et moyen terme semble inimaginable, pour retrouver l'intégralité de la perspective sur le cours d'eau et son fond de vallée, il peut toutefois être envisager:

- ⇒ de proscrire rigoureusement dans le POS toute nouvelle urbanisation ou changement d'affectation des sols hormis ceux visant au développement du potentiel paysager et naturel du Stordoir,
- ⇒ d'interdire toute nouvelle plantation de haie ornementale,

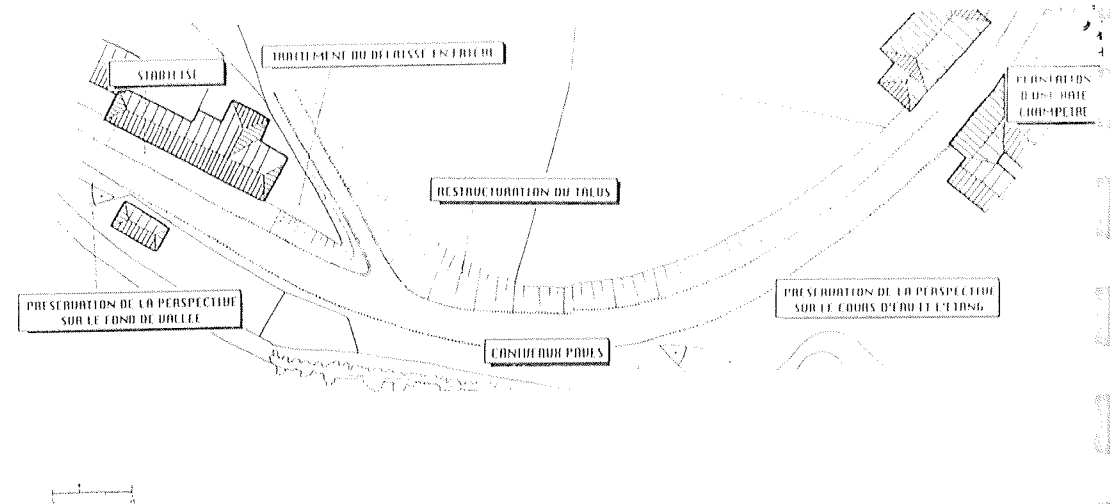
- ⇒ de préserver les angles de vues restant par une symbolique appropriée sur les documents d'urbanisme,
- ⇒ de mettre en oeuvre une politique à long terme d'acquisition des terrains depuis la voie jusqu'à la rivière et à la voie ferrée dans l'optique d'une reconquête spatiale et écologique d'envergure.

*En outre certaines haies ornementales pourrait d'ores et déjà être remplacées par des haies bocagères basses qui préserverait une grande partie de la perspective, et certaines clôtures dévalorisantes pourraient aussi être aisément masquées.*

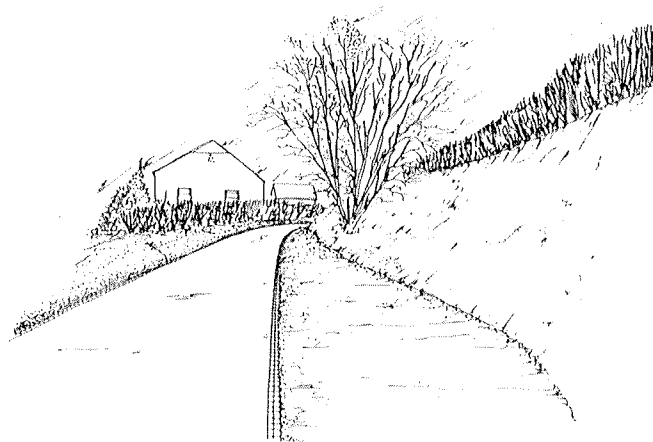
Dans la séquence N° 8 l'urgence est affichée au niveau des talus soit en friche soit boisés, pour lesquels une restructuration doit être rapidement effective.

⇒ Par ailleurs pour l'ensemble des séquences les réseaux aériens et les panneaux de signalisation routière ou directionnelle, pénalisent souvent le parcours paysager.

⇒ Une harmonisation ou une hiérarchisation des panneaux communaux et routiers et de leur localisation s'avèrent nécessaire, ainsi que l'enterrement des réseaux.



*Séquence N°8: Traitement et stabilisation des talus en préservant les accès privés et la trame bocagère.*



*A noter que pour l'ensemble du linéaire du CD 80, comme pour le reste du village, il conviendrait de sensibiliser les riverains sur les coloris et matériaux à utiliser pour les constructions, en adéquation avec les spécificités Dimontoises et optimiser ainsi leur intégration.*

## 2 - DU CIMETIERE A LA GENETTE

**Le parcours sinueux du Cimetière à la Genette, permet de relier les deux versants du village; il emprunte successivement du Nord vers l'Est, la route de Wattignies la Victoire, puis le Chemin Ordinaire N° 4 de Dimechaux qui se greffe sur le CD 80 de Sains du Nord en amont de la Genette.**

Le parcours peut être subdivisé en 3 parties ou séquences:

☛ **La première depuis le cimetière jusqu'aux premières habitations de Dimont** est caractérisée par:

- ☞ une forte présence rurale bocagère à l'Ouest,
- ☞ la perception de la vallée du Stordoir à l'Est,
- ☞ et un linéaire de hauts talus bordant la voie.

☛ **La seconde séquence s'étire depuis les premières habitations aux abords de la Rue Haute jusqu'au pont du Stordoir;** elle est marquée par:

- ☞ un fort dénivelé vers la vallée du Stordoir,
- ☞ une grande sinuosité de l'axe,
- ☞ et de nombreux réseaux de desserte secondaires qui se greffent perpendiculairement à la voie.

☛ **La dernière portion du parcours depuis les abords du pont en fond de vallée jusqu'au CD 80, traverse le versant opposé de plus forte densité villageoise,** où s'imbriquent talus et fronts bâtis en adaptation à la topographie, murets, chapelle et belvédère.

## 2.1 - CARACTERISTIQUES DU PARCOURS:

SEQUENCE 1: ENTREE RURALE DEPUIS WATTIGNIES LA VICTOIRE

Le parcours de découverte de Dimont au travers de la Séquence N°1, a comme particularité une forte sinuosité de l'axe routier entre des talus élevés aux pentes variables.

☛ **Ces talus contigus aux prairies bocagères affirmant de fortes ruptures de pente et décrochements, sont soulignés sur leur crête de haies bocagères taillées qui forment un front végétal continu de part et d'autre de l'axe.**

☞ La hauteur des talus confère à l'axe routier qui serpente, un effet d'encaissement que seule l'inflexion lors des virages et l'abaissement du profil topographique permet de gommer.

☞ En effet les talus assez étroits le long de l'axe rectiligne, triplent leurs assises dans les virages siège des décrochements, mais offrent ainsi de larges accotements en bord de voie et ménagent par une hauteur moindre des panoramiques sur le village et la vallée (coté Est uniquement de l'axe).






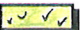




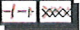



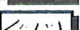
*Séquence N° 1: Sinuosité de l'axe, Dénivelé, Effet d'encaissement  
Ouverture du panorama sur le village vers l'Est*

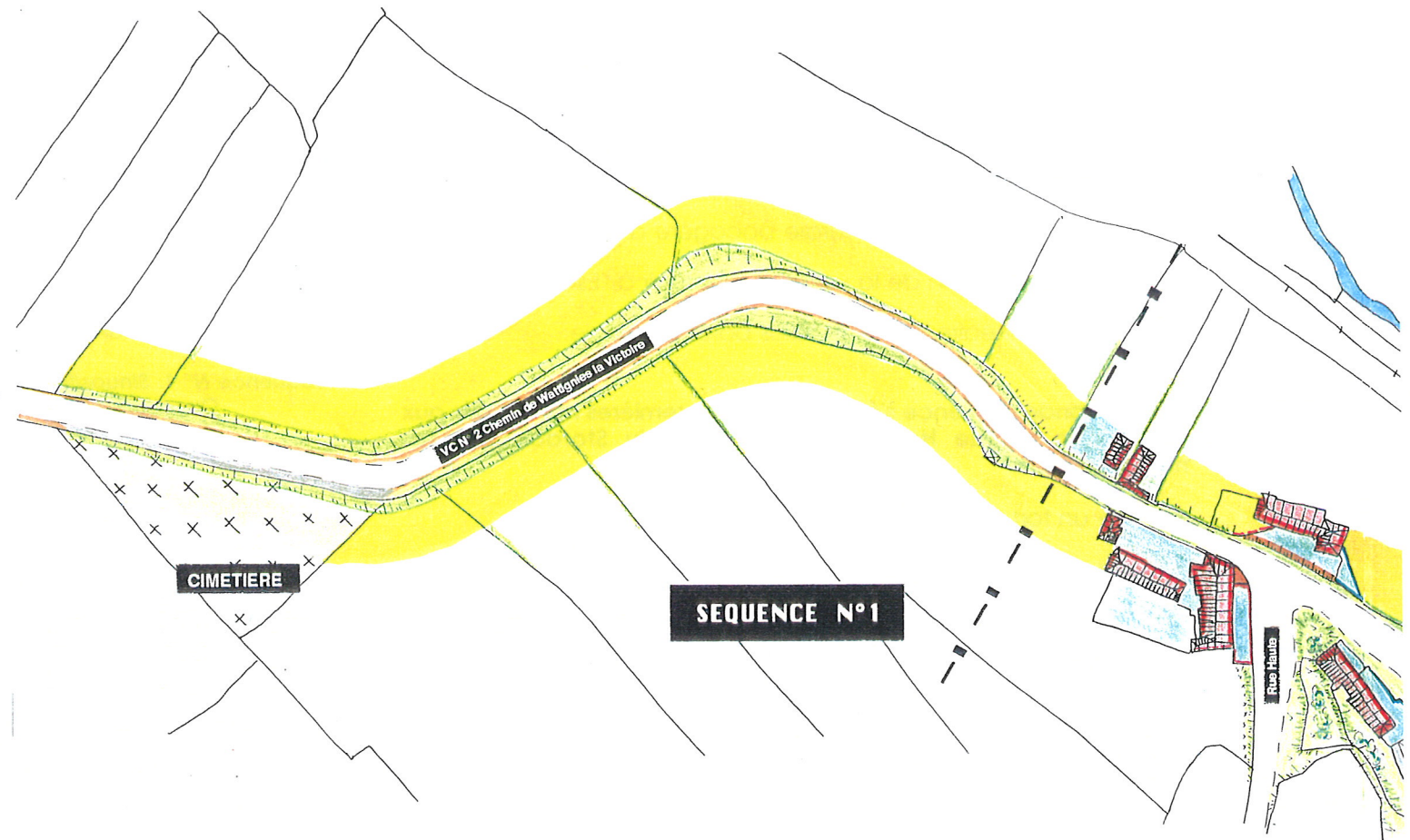


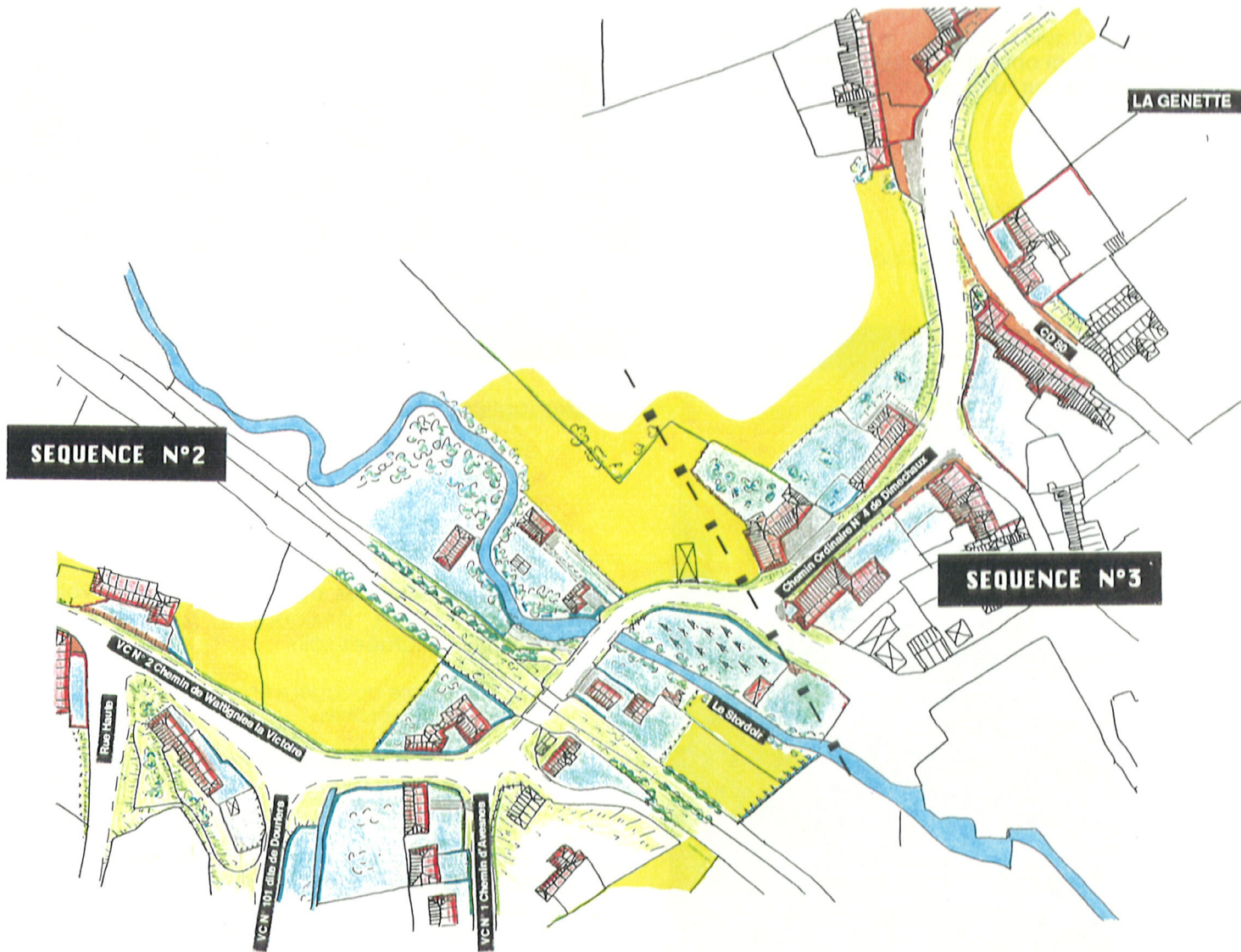
# DU CIMETIERE A LA GENETTE ETAT DES LIEUX

**LEGENDE**

**MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS**

	Jardins privés
	Haies ornementales
	Plantations
	Ripisylve (forêt riveraine)
	Boisements rudéralisés
	Friches
	Prairies bocagères
	Haies bocagères
	Accotements enherbés
	Clôtures
	Ouvertes: grilles / grillages
	Fermées: murs / murets
	Sols minéralisés
	Sols nus en terre ou remaniés
	Talus





Le bord de l'axe routier sur toute la séquence est **clairement délimité** (gravillonnage), et l'accotement enherbé va à la rencontre des talus enherbés par endroits érodés.

Seuls les abords du cimetière sont pourvus coté Ouest d'accotements stabilisés larges, autorisant le stationnement en bord de voie. **Mais ceux-ci ont souvent été aménagés en empruntant sur l'assise ou sur une partie du talus**, que conforte un muret béton.

SEQUENCE 2: LE VERSANT NORD-OUEST DE LA VALLEE DU STORDOIR

Depuis les premières habitations jusqu'aux abords du pont, l'axe routier sinueux, diminue légèrement de gabarit.

Il rencontre par l'Ouest, en différentes intersections peu ou pas lisibles, les voiries de desserte du secteur de la rue Haute et de la vallée qui se greffent perpendiculairement, respectivement:

- ↻ les deux portions de la Rue Haute,
- ↻ le CV N°1 dit d'Avesnes,
- ↻ et une ancienne desserte aujourd'hui en impasse.

*Ci-contre: Séquence N° 2  
Premières Habitations,  
Intersection avec la Rue Haute*



Séquence N° 2  
Intersection avec le Chemin d'Avesnes et l'impasse



L'axe routier interfère dans le fond de la vallée avec:

- ↻ le ruisseau de la Rue Haute, busé depuis la route jusqu'à la voie ferrée
- ↻ l'ancienne voie ferrée de Maubeuge à Fourmies,
- ↻ et enfin avec le Stordoir.

La quasi-totalité des accotements de la voie sont **enherbés** et se prolongent jusqu'aux limites parcellaires ponctuées soit:

- par une haie bocagère en arrière de laquelle s'étendent les prairies,
- par une haie ornementale dense (résineux) préservant du regard les jardins privés et habitations riveraines.

Aux abords du pont par contre, les limites entre le domaine public et le domaine privé sont beaucoup **plus floues**, et le bâti qui s'égrène le long de la voie dispose rarement d'un pas de porte ou d'une limite séparative ménageant un jardin d'accueil.

☛ La traversée Nord-Sud de la voie ferrée désaffectée implantée en fond de vallée, crée une béance, que seuls quelques vestiges de clôtures SNCF tentent en vain de refermer.

☞ **Fortement végétalisée**, double haie bocagère en limite et friche, l'ancienne voie ferrée vouée à une valorisation par le département au titre des itinéraires de randonnée (Axe vert), constitue un réel couloir vert au travers de la commune.

☞ Son implantation en fond de vallée du Stordoir, et son état végétatif accentue le couloir naturel du Stordoir, mais sans pour autant réellement dialoguer avec le cours d'eau.

Pourtant l'emprise SNCF délaissée, élargie aux abords du pont pourrait le permettre. **Mais de récents pavillonnaires et des jardins privés ferment toutes mises en perspectives sur le Stordoir** au Nord et au Sud en continuité du couloir vert ferré.

**Seuls les abords immédiats du pont, ponctués d'une pompe à eau communiquent directement avec l'ancienne emprise SNCF**, mais ceux-ci sont toutefois séparés par un récent accès riverain.

☛ Les berges du Stordoir disposent d'un léger couvert végétal de type ripisylve, mais le parcours du cours d'eau inaccessible dans sa traversée des jardins et potagers privés, est très souvent dénaturé par des essences plus ornementales.

*Berges du Stordoir au Nord du Pont*



*Panorama depuis le pont sur l'arrivée villageoise par le Chemin de Wattignies la Victoire  
Forte béance et Ancienne emprise SNCF*



☞ L'opportunité de création d'un parcours le long du Stordoir en continuité entre la voie ferrée réaménagée et la Place du Moulin serait à étudier (servitude de marchepied, accès et passerelles à établir).

☞ Le passage du pont est affirmé dans le profil de la voirie par une légère surélévation, et une petite assise en béton support d'un garde corps.

A noter que ce dernier intègre des panneaux routiers directionnels, peu valorisants.



☛ De nombreux réseaux aériens jalonnent l'ensemble de la séquence et notamment les abords de la voie ferrée et du pont, sans aucune harmonie d'implantation, de hauteur ou de matériaux.

*Perception depuis le pont de la remontée villageoise par le Chemin Ordinaire N° 4 de Dimechaux*



☛ Les intersections constituent des points névralgiques sur le parcours; s'effectuant toujours à l'Ouest, en terminaison de talus ou ponctuées de larges accotements et de petits espaces délaissés fortement perceptibles.

Nous en avons recensé trois de cette nature:

- ☞ le premier au débouché de la portion surélevée de la Rue Haute, caractérisé par le fort décrochement du talus en promontoire, auquel s'adosse une habitation;
- ☞ le second, au droit de la Rue Haute (Voie communale de Dourlers), délimité entre la voie et le petit ruisseau;
- ☞ le dernier à l'intersection avec le Chemin d'Avesnes à quelques pas de la voie ferrée, caractérisé par la présence d'un talus en friche enclavé entre l'ancienne desserte secondaire et le Chemin d'Avesnes.

*Tous trois peuvent être support d'un traitement particulier (Cf 2.2 - Synthèse et Opportunités).*

### SEQUENCE 3 : LE VERSANT EST VILLAGEOIS

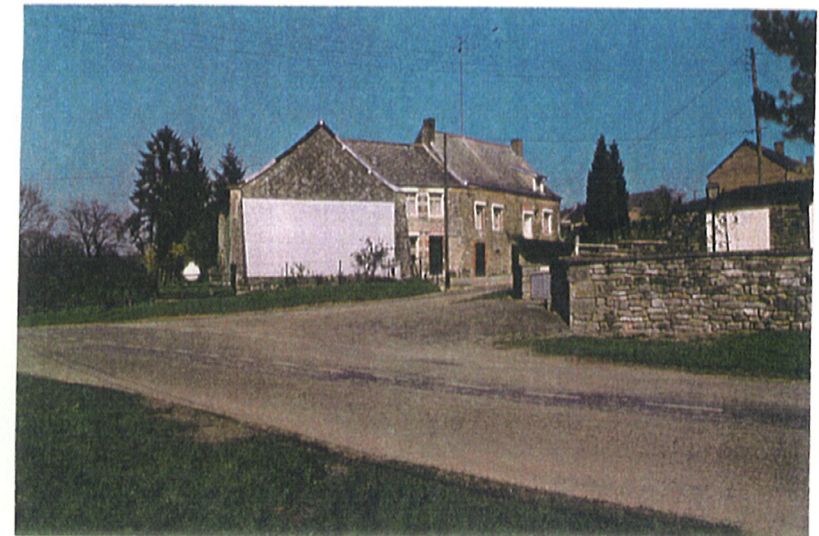
La traversée villageoise depuis le pont jusqu'au CD 80 par le Chemin Ordinaire N° 4 de Dimechaux, est marquée à l'instar de la séquence précédente, par le versant abrupt de la vallée qui fait suite à la relative planimétrie du fond de vallée.

☛ Depuis le pont sur le Stordoir, l'espace évasé du fond de vallée accueille quelques pâtures et jardins privés (potagers, sapinière). Mais dès les premières habitations à flanc de versant, ils sont remplacés par des jardins privés plus ornementaux, délimités par des murs et murets en adaptation à la topographie.

☞ Les accotements enherbés en pied de talus perdurent le long du parcours s'alternant parfois avec des zones plus minéralisées vouées au stationnement.

☞ Une petite chapelle implantée en pignon de bâti agrémenté la sinuosité de l'axe routier rythmé par le bâti ancien de caractère.

*Intersection Chemin N° 4 de Dimechaux/ Rue Principale  
Premier contact avec le bâti ancien villageois*

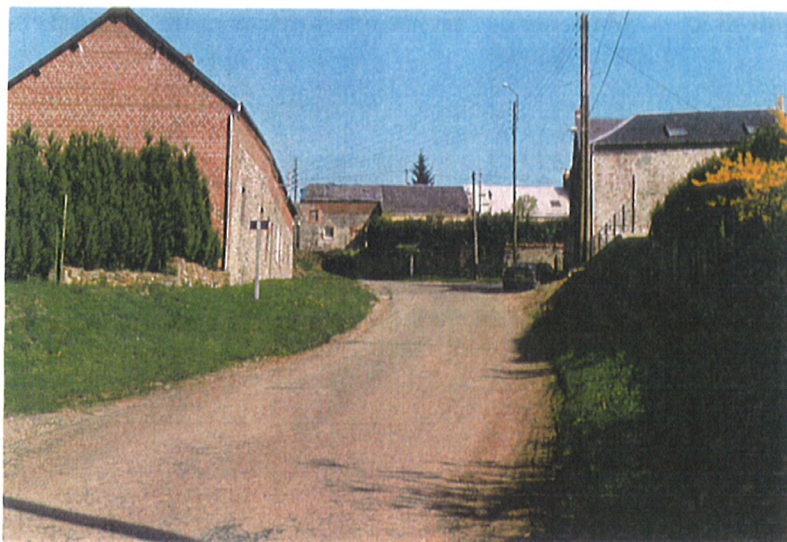


☛ Au débouché sur le CD 80, la topographie accidentée dessine le long de l'axe incurvé le petit belvédère au talus abrupt érodé, souligné:

- > en partie haute le long du CD 80 par une ancienne lisse,
- > et en partie basse par la terminaison en friche d'un muret éboulé.

*A noter que l'aménagement de ce petit belvédère déjà proposé lors de l'approche du CD 80 (p 81), intègre la réalisation d'un emmarchement dans le prolongement de la réfection du muret.*

*Au contact des habitations les jardins privatifs ornementaux délimités par des murets, parfois en jardins-terrasses, se substituent aux prairies.*



∞ Une ferme et une prairie bocagère ponctuent l'intersection respectueuse du relief.

∞ L'ouverture du champ de vision permet de nouveau d'embrasser les alentours bocagers, et de percevoir le vallon et le versant opposé de la Rue Haute.

*Muret et talus en friche dans le virage du Chemin N° 4 de Dimechaux en contrebas du belvédère*



## 2.2 - SYNTHESE & OPPORTUNITES D'AMENAGEMENT

### □ SEQUENCE 1

*Essentiellement marquée par de hauts talus pentus, par endroits érodés, la première séquence du parcours depuis Wattignies la Victoire constitue un couloir en fort dénivelé qui ménage l'effet de découverte du village par sa sinuosité.*

∞ **Hormis quelques interventions ponctuelles sur les talus, cette séquence ne nécessite pas d'aménagements particuliers.**

∞ **Le contexte paysager bocager et le secteur naturel du vallon sont préservés** par des zonages NC et ND dans la MARNU de Décembre 96.

## □ SEQUENCE 2

La seconde séquence très hétéroclite en typologie de bâti, recèle de nombreux espaces délaissés de part et d'autre de la voie aptes à renforcer la lisibilité du parcours qui à ce jour n'offre pas ou peu d'unité.

☛ Les intersections avec les voies secondaires peu visibles, voire dangereuses, sont toutes traitées avec le même statut des voies (gabarit identique du Chemin d'Avesnes, de la Rue Haute ou de l'impasse, aucune signalisation sécuritaire...).

Pourtant chaque intersection dispose d'emprises libres et d'éléments caractéristiques propres, d'identité communale, permettant à la fois:

☞ d'unifier le parcours,

☞ tout en le ponctuant de quelques aménagements valorisant les spécificités des secteurs traversés (thématique talus, eau, bocage...).

Pourraient ainsi être envisagés:

-> **une mise en valeur de l'effet de promontoire** à la première intersection avec la Rue Haute, par un traitement emblématique du talus,

-> **une valorisation de la présence de l'eau** à la hauteur de la seconde intersection avec la rue Haute,

-> **une affirmation bocagère le long du chemin d'Avesnes** par un redimensionnement de la terminaison du talus en friche et son traitement (réduction gabarit de l'impasse), lui permettant d'être le support d'une signalétique communale.

☛ **Le principe d'un traitement continu des accotements enherbés uniformiserai l'ensemble** avec une délimitation claire de la chaussée (caniveaux-pavés), tout en respectant les accès riverains correctement redimensionnés.

☛ **La vaste béance créée par le passage de la voie ferrée et ses abords pourra être utilisée à des fins d'esplanade verte**, organisée sur l'emprise ferrée jusqu'à la rivière, et permettant d'accueillir:

☞ une polarité ludique: terrain de jeux de boules (adapté à la configuration du site)

☞ une aire de détente pour les randonneurs organisée autour d'une structure élevée pouvant assurer une multitude de fonctions: bancs, aire de pic-nique, cabine téléphonique, signalétique, panneau touristique, panneau d'information...).

**Le vaste couloir vert de la voie ferrée, le petit ruisseau encastré en lisière et l'existence d'un terrain communal plus au Nord, pourraient aussi servir après aménagement suivant les besoins de la municipalité:**

-> **d'espace vert pédagogique** type arboretum pour les classes vertes,

-> **de terrain d'aventures** (circuit VTT, petite aire de jeux pour enfants...),

-> **ou encore de base ludique** d'activités diverses comme la pêche ou le tir à l'arc...

☛ **L'absence de lisibilité des limites privés et publics aux abords du pont pourrait être gommée** lors de l'aménagement de l'esplanade **par l'usage de murets** en moellons en lieu et place des clôtures SNCF.

☞ Implantés perpendiculairement de part et d'autre de la voirie ils **permettraient d'assurer une continuité visuelle de l'itinéraire de randonnée, tout en jalonnant les limites de l'esplanade verte.**

☞ Ce principe de murets (particularité de Dimont) pourrait se poursuivre dans l'esplanade verte le long du boulo-drome servant ainsi de bancs, ou dans l'aire de détente (assise de la structure élevée, coin pic-nique...)

☛ **Les bords du Stordoir, de la pompe à eau et du pont, bénéficieraient d'une valorisation en continuité du terrain SNCF.**

☞ A moyen et long terme la continuité piétonne entre la voie ferrée et les rives du Stordoir vers la Place du Moulin doit être envisagée.

☞ Il semble judicieux à court terme de pallier à l'absence de perspective des bords du cours d'eau, par une affirmation végétale de celui-ci et une sensibilisation des riverains à une palette végétale plus adaptée.

La MARNU englobe la quasi-totalité de la séquence 2 en zonage ND, assurant ainsi la protection du fond de vallée et évitant toute pression foncière. Seuls les secteurs de la Rue Haute et les abords du chemin d'Avesnes dérogent à cette règle (respectivement UA et UC).

#### ☐ SEQUENCE 3

☛ **Le parcours villageois de plus forte densité bâtie, recèle d'éléments patrimoniaux et identitaires qu'il conviendra de préserver et de valoriser.**

Outre le respect des accotements enherbés et la délimitation de l'axe routier, seront à valoriser:

- ☞ les talus végétalisés,
- ☞ les murs et murets dont certains sont éboulés,
- ☞ les abords de la chapelle trop minéralisés,
- ☞ et le petit belvédère et ses abords en friche.

☛ **Si le fond de vallée aux abords du pont bénéficie d'une protection (Zonage NC), l'ensemble du versant villageois jusqu'à la Genette est en zone urbanisable.**

☞ Peu de parcelles restent à ce jour libres d'urbanisation, et la réhabilitation du bâti ancien convient mieux à la préservation du charme villageois que de nouvelles implantations.

☞ Toutefois la prairie en haut du versant face au petit belvédère est incluse dans le périmètre U. Elle se devrait d'être préservée de toute nouvelle urbanisation qui fermerait définitivement la perspective paysagère qu'elle permet sur le village et la vallée depuis le CD 80.

#### 2.3 - PROJET D'AMENAGEMENT

☛ **Reprenant les principales orientations précédemment énoncées, le projet de valorisation du parcours du Cimetière à la Genette prévoit par petites touches des interventions paysagères par séquences, ainsi que des principes de traitement unifiant le parcours.**

☛ Les principes généraux s'appliquant à l'ensemble des séquences sont les suivants:

☞ **Gommer le caractère routier au profit d'un aménagement qualitatif de la traversée villageoise**, propice tant à la découverte et au ralentissement des voitures, qu'au cadre de vie des habitants;

☞ **Valoriser le contexte environnant** en préservant les perspectives et en priorisant des aménagements paysagers qui afficheront progressivement la notion d'urbanité villageoise par un degré croissant de structuration végétale;

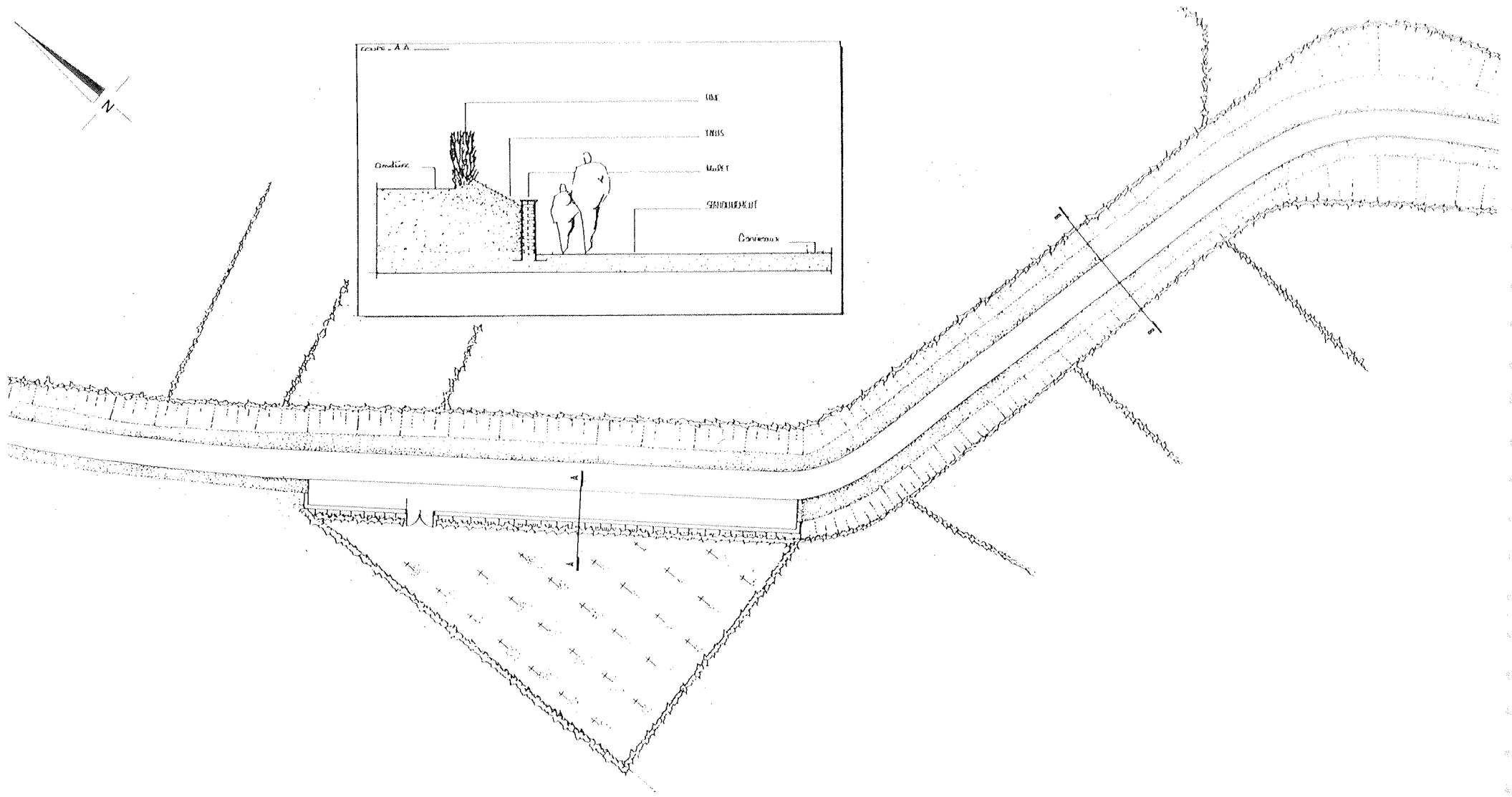
☞ **Conserver ou restaurer les accotements enherbés sur l'ensemble du parcours**; tout en respectant les accès des riverains;

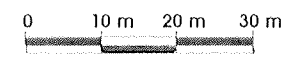
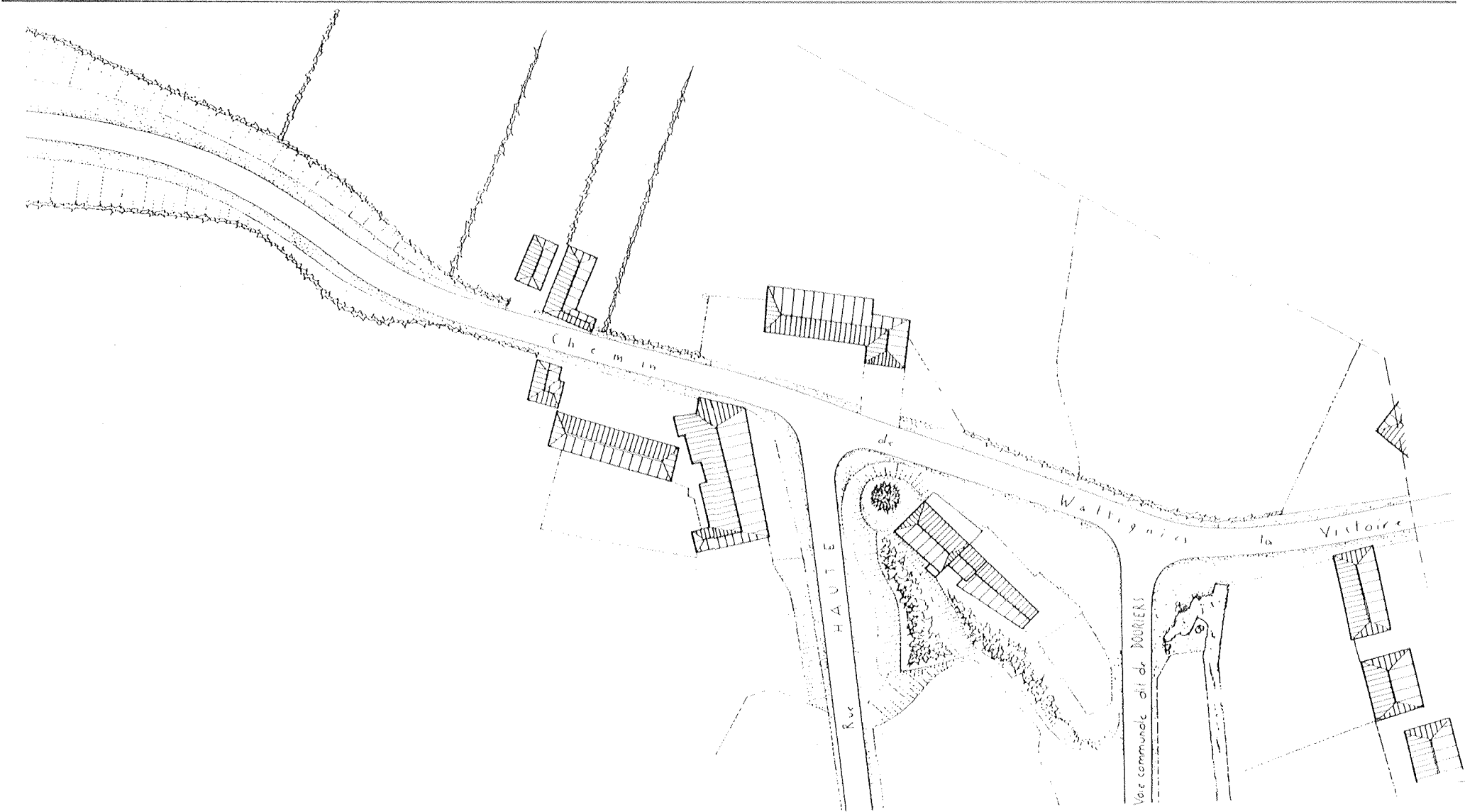
☞ **Matérialiser le linéaire de la voie** par la pose de caniveaux pavés collectant les eaux pluviales, limitant les phénomènes de ravinement et d'érosion sur les talus, et préservant les accotements enherbés;

☞ **Stabiliser et requalifier les différents talus** rythmant les bernes de la voie en secteur rural et dans le village;

☞ **Affirmer l'identité villageoise et les spécificités des secteurs traversés.**

# DU CIMETIERE A LA GENETTE SEQUENCES N°1 ET 2 PROJET D'AMENAGEMENT





## SEQUENCE N° 1

Du Cimetière aux premières habitations De Dimont, la séquence N°1, est l'entrée villageoise la plus marquée par la forte déclivité et la large ouverture visuelle sur le paysage.

La sinuosité de la voie et les ruptures de pente importantes permettent une sensation de découverte progressive de la commune depuis le cimetière jusqu'aux premières habitations.

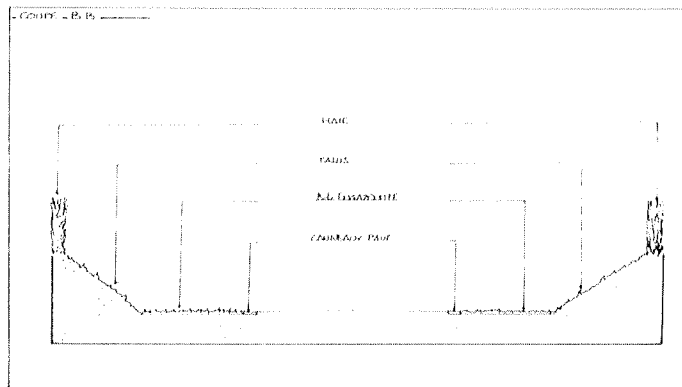
### Le constat a mis en exergue:

- > les talus fortement érodés,
- > les aménagements à connotation routière déjà réalisés dans la première portion du parcours: tapis d'enrobé, caniveaux béton,
- > l'entretien mécanique qui tend à accentuer la dégradation du végétal et à favoriser les phénomènes d'érosion des talus,
- > les abords du cimetière traités durement: clôture et parking en enrobé.

### Le projet retenu consiste sur cette séquence:

- ⊗ à intervenir ponctuellement sur les talus,
- ⊗ à préserver les accotements enherbés et à délimiter la voie de caniveaux pavés,
- ⊗ et à intégrer l'aménagement des abords du cimetière dans le contexte bocager environnant.

*Coupe type Intervention sur les accotements et talus*

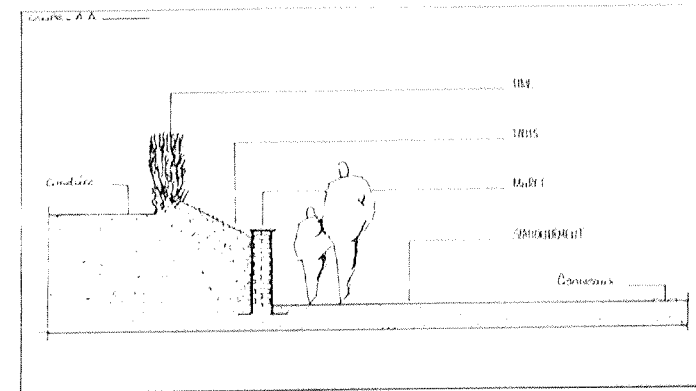


Le talus étagé du cimetière partiellement déstructuré par l'aménagement du parking nécessite une intervention paysagère spécifique qui préserve le stationnement indispensable tout en l'insérant.

### Il est prévu:

- ⊗ la réalisation d'un mur de soutènement en briques hauteur hors sol 0,80 m à 1 mètre
- ⊗ l'engazonnement et la plantation par strates étagées du talus
- ⊗ la conformation de la haie bocagère en crête de talus.

*Coupe type de l'intervention sur le Talus du Cimetière*



## SEQUENCE N° 2

Les trois intersections rythmant le parcours en amont du secteur du pont ont été retenues pour faire l'objet d'une valorisation, intégrant une nouvelle délimitation du statut propre à chaque voirie, et permettant de jalonner le parcours d'éléments de repères tout en affichant les spécificités des secteurs traversés.

Les thématiques d'aménagement de ces trois espaces clés en articulation avec les dessertes secondaires sont:

- ⊗ effet de signal par ponctuation végétale du talus Rue Haute,
- ⊗ thème de l'eau le long du ruisseau Rue Haute,
- ⊗ thème du bocage Chemin d'Avesnes.

☛ L'effet promontoire de la première intersection avec la Rue Haute et le délaissé soulignant les voies est propice à la plantation d'un arbre de haut jet de taille suffisante pour ponctuer le carrefour.



L'extrémité du talus sera ainsi débroussaillée, puis nivelée et ré-engazonnée, elle constituera le signal de l'entrée villageoise.

☛ La seconde intersection avec la Rue Haute ou Voie communale dite de Doublers, bénéficie d'un délaissé important aux abords du petit ruisseau. Le projet prévoit de réaliser une invagination du ruisseau avec plantation d'un bouquet de baliveaux et de plantes aquatiques.

☛ La troisième intersection, des plus importante avec le Chemin d'Avesnes est soulignée au droit de l'ancienne gare, par un talus bocager privé assurant d'une part la desserte d'une habitation et d'autre part l'accès à un garage implanté en bas de talus.

☞ La préservation de ce talus bocager en promontoire souligné en partie d'une haie bocagère nécessite une réduction de gabarit des emprises routières et notamment de celle de l'impasse, et un redimensionnement des accotements.

☞ En limite parcellaire la terminaison du talus sur le domaine public peut en outre être affirmée par une haie bocagère confortant la haie privative déstructurée, et servant de toile de fond à une signalisation communale unique.

☛ Aux abords de la voie ferrée et du pont sur le Stordoir, les orientations d'aménagement ont retenu l'adhésion du conseil municipal, notamment pour leur compatibilité avec le projet du Conseil Général de valorisation touristique de l'ancienne voie ferrée, en Axe Vert.

*A toute fins utiles nous rappelons ici le principe d'aménagement de l'axe vert.*

☞ Après une première étape de démontage des rails et traverses, puis d'enlèvement du ballast, la voie ferrée est vouée à terme à devenir un itinéraire de randonnée privilégié, inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

☞ Le principe d'aménagement consiste outre le débroussaillage en la réalisation d'une plate-bande herbeuse de 5 mètres, encadrée de fossés de part et d'autre. Un fond de forme d'une vingtaine de centimètres est réalisés sur lequel une bande de terre végétale est régalée. A chaque intersection de l'axe vert avec une voirie, un système de barrières en bois interdit l'accès à tout véhicules motorisés hormis ceux liés au service d'entretien. Une signalétique en cohérence avec la Charte Départementale complète l'aménagement.

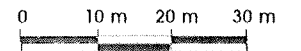
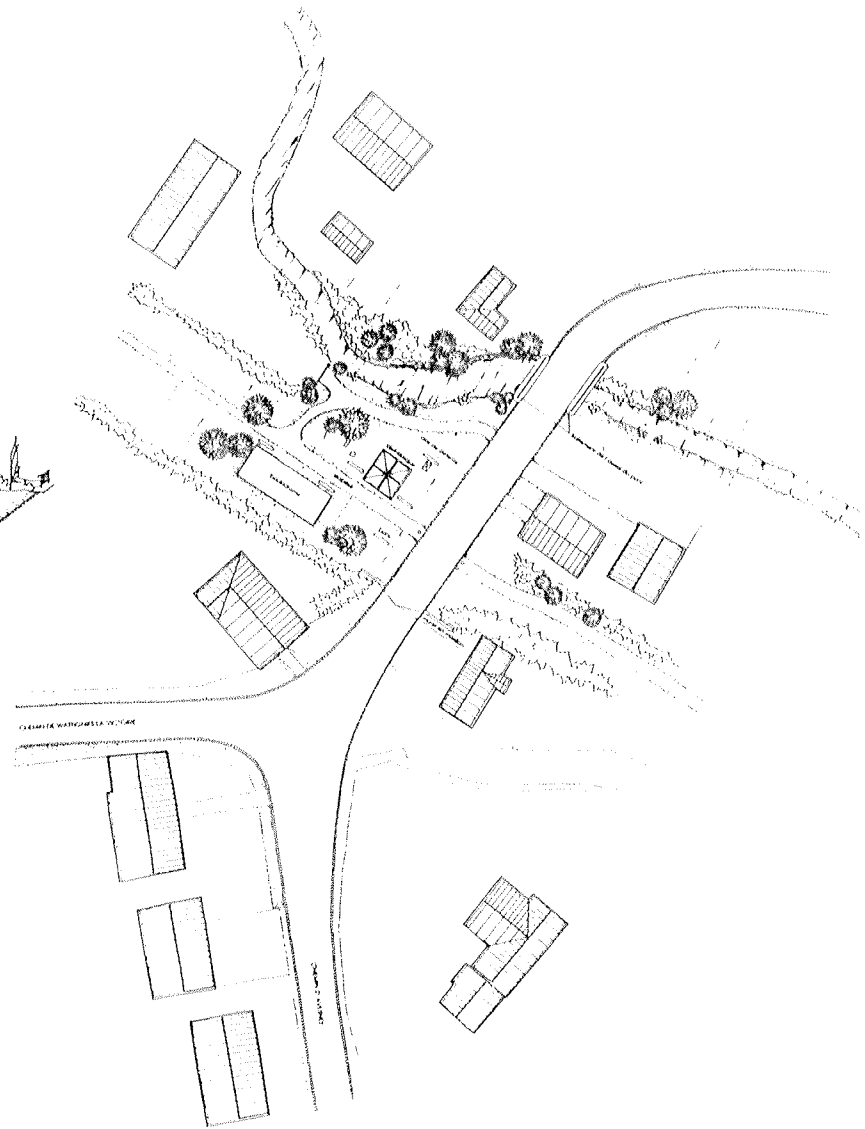
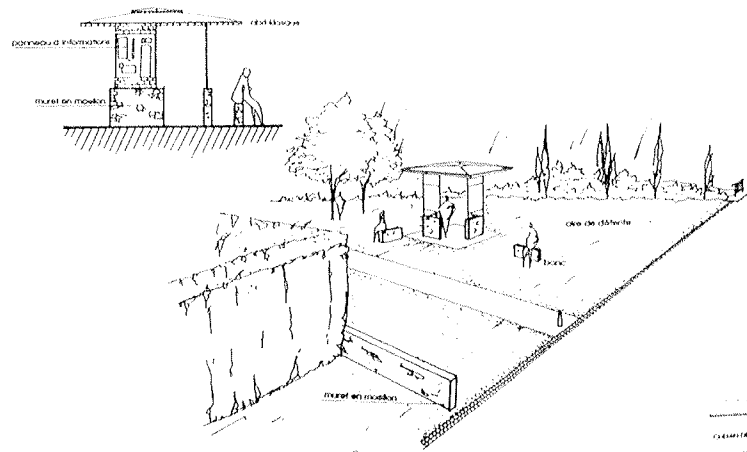
☞ A ce jour le linéaire ferré traversant Dimont du Nord au Sud, inscrit au PDIPR, ne fait pas parti de l'aménagement du tronçon de 17 km traité en axe vert entre Sars Poteries et Trélon.; ce qui est par contre le cas de la portion inscrite au Sud du hameau d'Offles.

*Axe Vert en cours d'aménagement au Sud du hameau d'Offles*





# DU CIMETIERE A LA GENETTE SECTEUR DU PONT PROJET D'AMENAGEMENT



☛ Le projet du secteur du pont s'inscrit en continuité de l'Axe vert sur des terrains délaissés compris entre le futur axe vert et la rivière au Nord du Chemin de Wattignies la Victoire.

Le principe d'aménagement de l'espace en place verte ludique espace de détente pour les habitants et point de rencontre pour les randonneurs, prévoit outre la réalisation du cheminement en stabilisé en lieu et place de l'ancienne voie ferrée (en partenariat avec le Conseil Général)

- ☞ l'implantation d'un boulo-drome en stabilisé,
- ☞ l'implantation d'une structure multi-fonctionnelle de type kiosque: point de rencontre des randonneurs, aire de pic-nique, lieu de rencontre des villageois, pouvant intégrer une cabine téléphonique et être le support d'informations touristiques et villageoises...*L'assise du kiosque pourrait être en moellons, et la structure en bois.*
- ☞ l'implantation de mobilier: murets en lieu et place des clôtures SNCF (*signal depuis la voie de l'esplanade et refermant la béance actuelle*), pouvant servir de bancs, tables pique-nique et corbeilles en bois...

#### *Recomposer l'espace en fond de vallée*



*Etat de dégradation des berges du Stordoir*



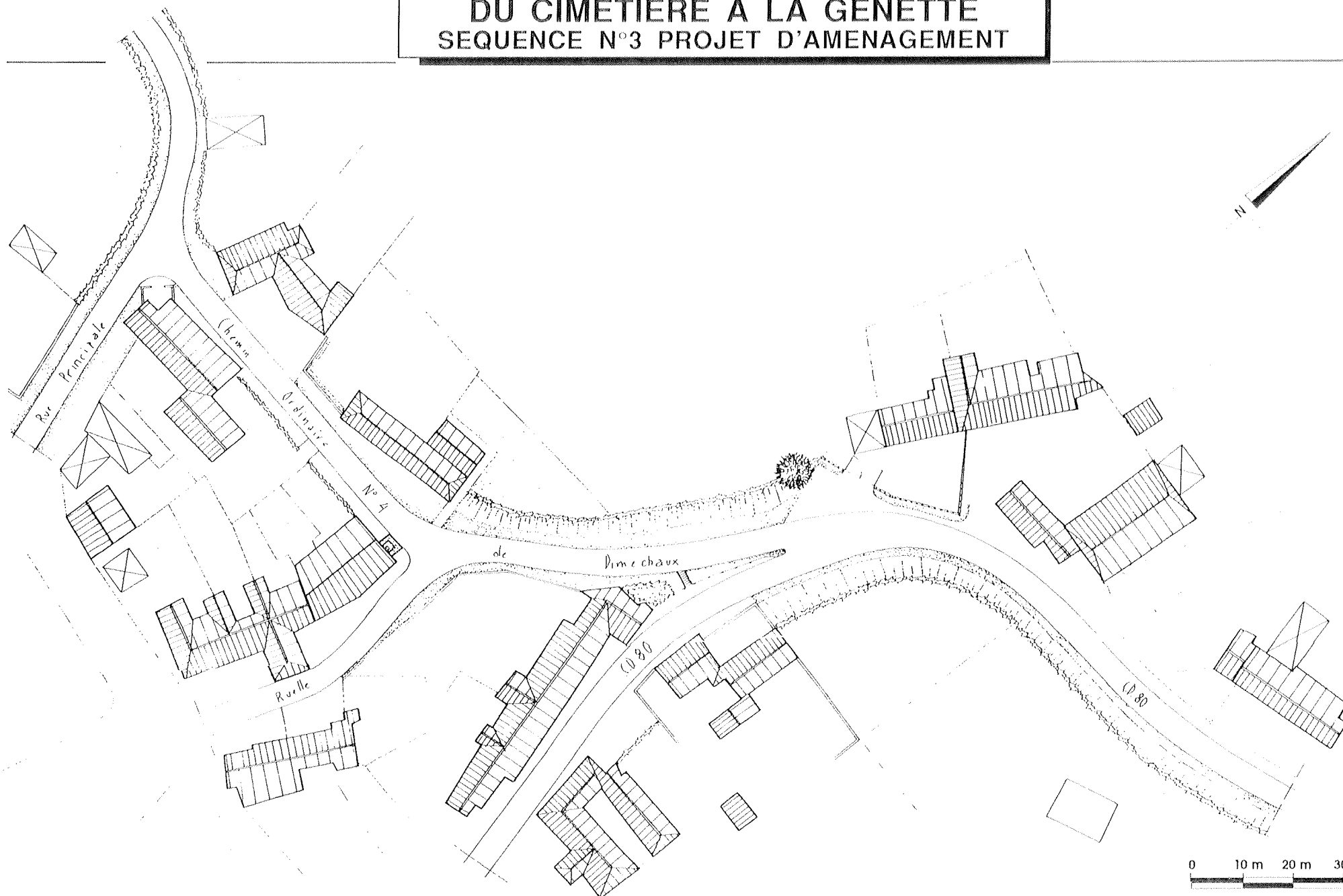
- ☞ la plantation de quelques arbres de haut jet en bouquet pour marquer le site et créer des zones ombragées pour les randonneurs en repos
- ☞ la préservation et le renforcement de la trame végétale existante en limite Nord du site
- ☞ la stabilisation des berges du Stordoir avec traitement végétal
- ☞ et enfin le traitement du pont.

#### Ce dernier nécessite:

- ☞ une réfection de son assise, réalisation d'une nouvelle en brique ou en moellon,
- ☞ et la dépose du garde-corps existant normalisé par le service de la voirie, au profit d'un nouveau garde corps de style de même type que celui implanté Place de la Mairie.

*Une illumination des berges et du pont pourrait en outre être envisagée.*

# DU CIMETIERE A LA GENETTE SEQUENCE N°3 PROJET D'AMENAGEMENT



A l'instar des séquences précédentes les orientations d'aménagement préconisées ont été reprises dans le projet de valorisation de la traversée du versant Est du Stordoir.

☛ Cette portion du parcours, à forte densité villageoise, où s'imbriquent talus jardins et fronts bâtis en adaptation à la topographie: murets, belvédère; **nécessite essentiellement une intervention sur le linéaire de la voie** avec:

- ☞ délimitation de la chaussée par caniveaux pavés,
- ☞ préservation des accotements enherbés et réfection des talus érodés.

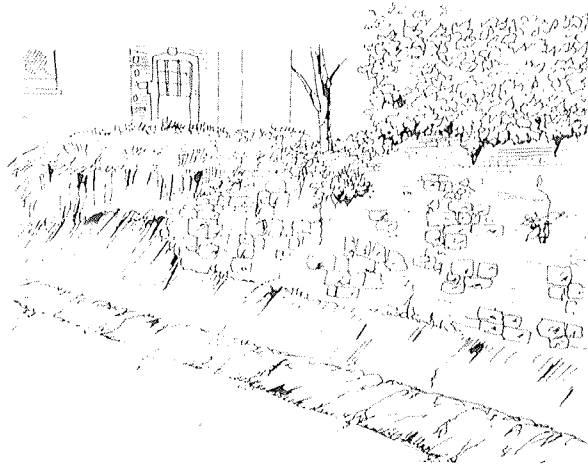
A noter que suivant les besoins, quelques places de stationnement pour les riverains, traitées en stabilisé, pourront être aménagées, en complément du traitement des accès riverains.

☛ En outre les spécificités patrimoniales villageoises se doivent d'être conservées .

☞ La valorisation du patrimoine bâti passera notamment par un regard particulier à apporter sur:

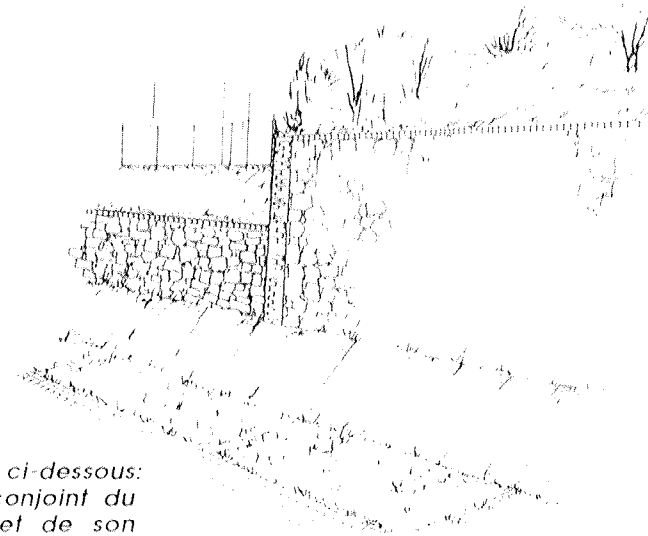
- > la réfection des murs et murets éboulés,
- > les abords de la petite chapelle,
- > le talus arrondi en contrebas du belvédère
- > et l'harmonisation des clôtures et des coloris de façades le cas échéant.

*Ci-contre  
Muret éboulé  
en contrebas  
du belvédère*

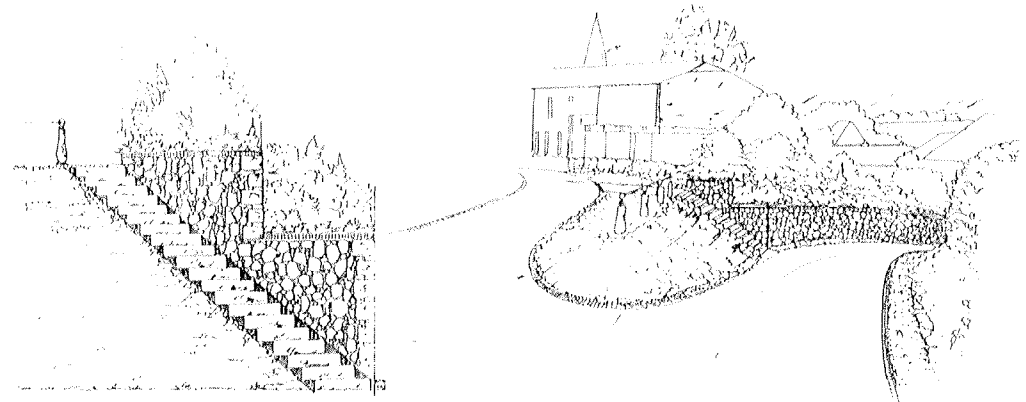


☞ Une démarche de sensibilisation des habitants sur l'emploi de haies bocagères en substitution des haies ornementales visibles depuis le domaine public sera à envisager, tandis qu'en partie haute la prairie permettant un vaste panorama sur les entités villageoise depuis le CD 80 devra être préservée de toute urbanisation.

*Exemple de traitement du muret en contrebas du belvédère*



*Ci-contre et ci-dessous:  
Traitement conjoint du  
belvédère, et de son  
nouvel emmarchement,  
avec la réfection des  
murets en contrebas.*



☞ Un éclairage des éléments architecturaux et patrimoniaux les plus intéressants complète l'aménagement proposé:

- avec pose de candélabres là où le bâti est en retrait,
- consoles sur façades en front à rue,
- et implantation de projecteur en pied de mur présentant des appareillages intéressants, ou aux abords de la chapelle.

Cette illumination assurant une nouvelle perception de l'espace la nuit pourra attirer et renforcer la pratique de promenade le soir dans le village jusqu'aux abords de la rivière.



## C / LES PROJETS DE VALORISATION DES ESPACES PUBLICS



Perception de la Place Centrale depuis le bas de la Rue Principale

*Nous avons choisi de vous présenter successivement dans le présent chapitre, les différents secteurs du centre village, de la Rue Haute, du Mont, et du hameau d'Offles pour lesquels une intervention sur les espaces emblématiques est préconisée, permettant outre la valorisation des dits espaces, une affirmation de l'appartenance villageoise tout en préservant les spécificités et en renforçant l'attrait touristique (Cf Les Enjeux Territoriaux p 56).*

### 1 - LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLAGEOIS

**La distribution des deux places villageoises:** Place du Moulin et Place Centrale, **s'effectue au Sud de la Rue Principale** reliant depuis la vallée du Stordoir, le CV N°4 de Dimechaux au CD 80 d'Ouest en Est.

#### 1.1 - LA PLACE CENTRALE

##### 1.1.1 - PERCEPTION GENERALE

**La Place Centrale est implantée en partie haute du noyau villageois**, en léger retrait Sud de l'intersection entre la Rue Principale et la Ruelle qui distribue le coeur du noyau villageois suivant un axe Nord-Sud.

**Cette position à la croisée des axes, au centre du Mont, justifie son appellation, que renforcent ses usages et fonctionnalités.**

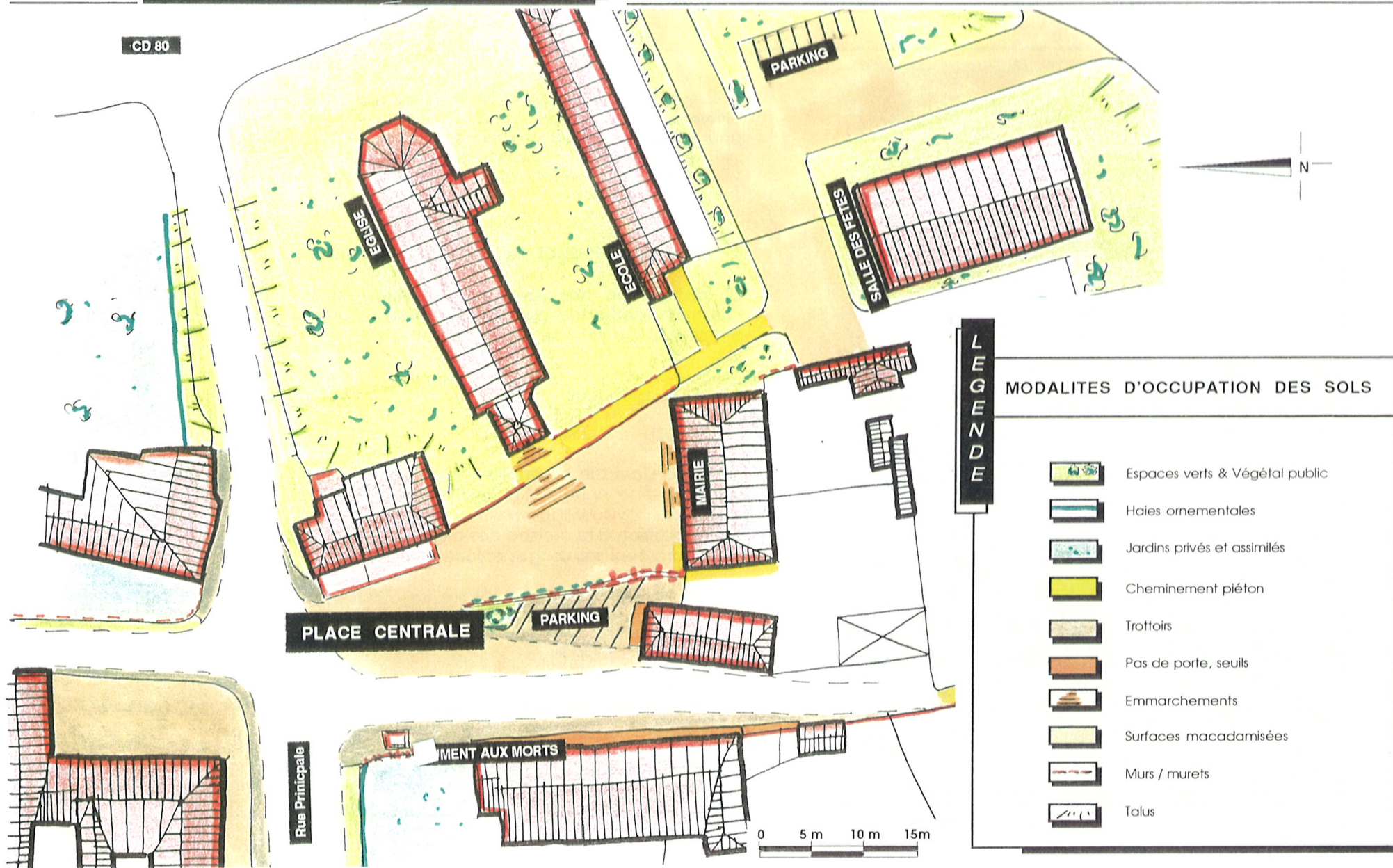
- ⇒ Adossée au promontoire de l'église, la Place Centrale s'ouvre • **perpendiculairement à la Rue Principale** suivant deux niveaux topographiques distincts, que délimitent les façades et murs du bâti, la Ruelle, et la Rue Principale.

- ⇒ La topographie fortement inclinée d'Ouest en Est rend la perception de la Place Centrale depuis la Rue Principale très tardive.

L'implantation du bâti adapté à la topographie délimitant l'espace "Place", et la présence de la Ruelle, confèrent une morphologie très particulière au site; forme triangulaire légèrement évasée en forme "d'entonnoir".

# PLACE CENTRALE

CD 80



### 1.1.2 - DECOMPOSITION DE LA PLACE ET CARACTERISTIQUES

La Place Centrale, peut être subdivisée en trois parties:

- ↻ l'une au plus près de la Rue Principale, forme l'effet de seuil de l'espace public,
- ↻ les deux autres plus en profondeur, se distinguent par la rupture topographique et le muret de soutènement qui les séparent, ainsi que par leurs usages.

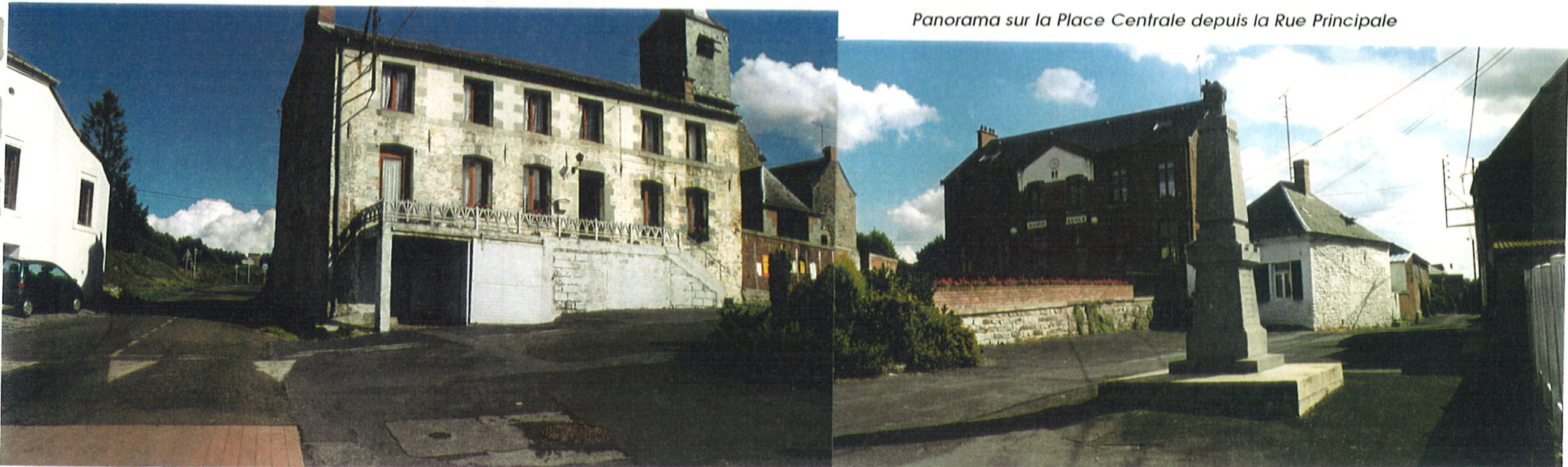
• **La première partie Nord au plus près de l'intersection, suit le même profil topographique que la Rue Principale.** Elle est caractérisée par une double ponctuation de l'espace public, qui constitue l'effet de seuil de la place, respectivement:

↻ à l'Ouest le Monument aux morts implanté en angle du débouché de la Ruelle, peu perceptible et dont les abords ne font l'objet d'aucun traitement valorisant.

Implanté sur l'accotement macadamisé de la Ruelle, il "flotte" dans l'espace, et ne dispose d'aucun fond pour sa mise en scène (clôture riveraine d'un potager en palissade bois).

↻ à l'Est par un habitation, adossée au promontoire de l'église, et présentant en premier plan une terrasse coursive en balcon sous laquelle s'effectue un accès à un garage privatif. **Cette habitation implantée légèrement de biais**, suit une adaptation à la déclivité topographique du Nord vers le Sud, et **souligne l'ouverture de l'espace public en place.**

*A noter que cette bâtisse constitue avec celle implantée au Nord de la Rue Principale le long de la Ruelle (implantation similaire en biais), un effet de porte sur la Rue Principale, avec un léger étranglement de la voie.*

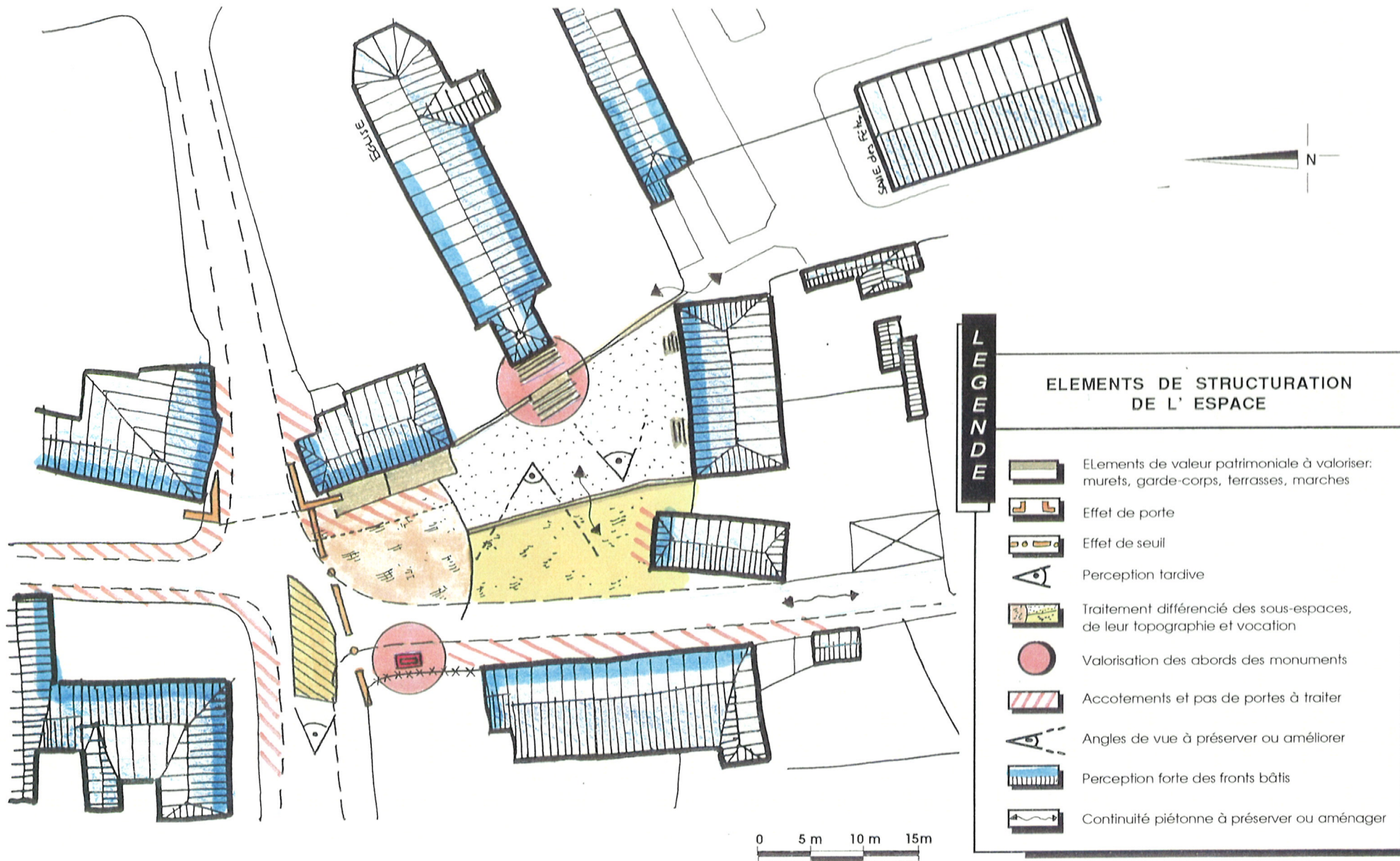


*Panorama sur la Place Centrale depuis la Rue Principale*

*Ponctuation de l'espace public par le Monument aux Morts et la Bâtisse avec coursive. En arrière plan les deux sous-espaces, l'un en surplomb réunissant les polarités villageoises, l'autre en contrebas sans réelle vocation, prolongation de la Ruelle en venelle piétonne.*



# PLACE CENTRALE



Ne disposant d'aucune délimitation particulière par rapport aux voies: Ruelle et Rue Principale, cette première partie de la place est traitée uniformément en macadam sans différenciation entre espace public, semi-public et privé. Elle sert pourtant la distribution deux parties suivantes de la place.

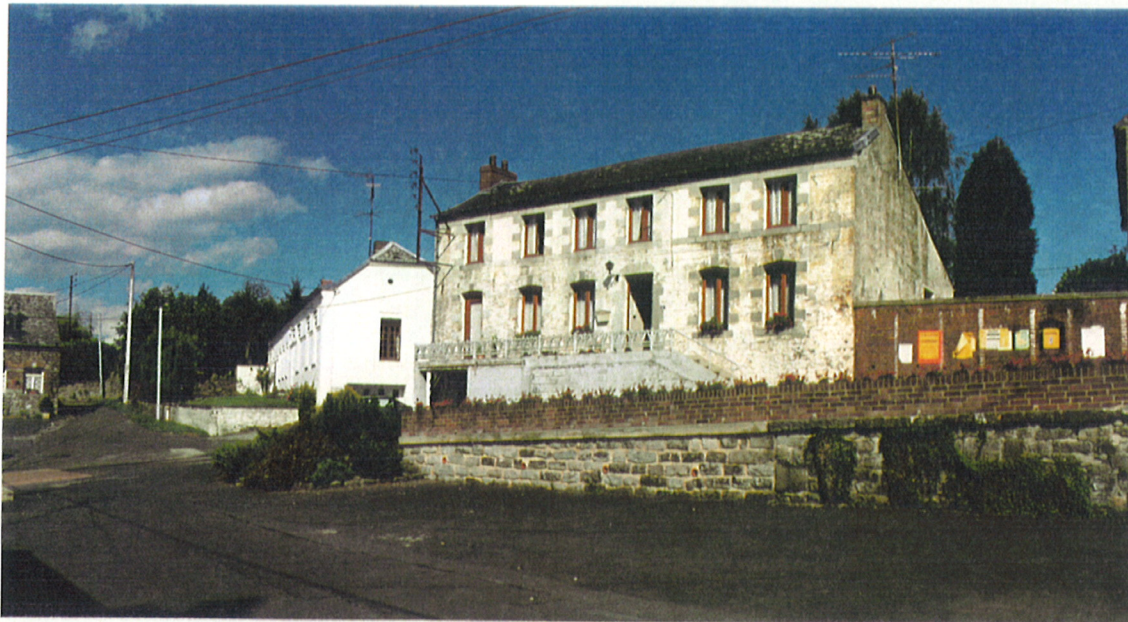
☞ En arrière du seuil de la place, l'emprise publique s'évase et sous l'effet de l'accentuation du dénivelé se divise en deux sous-espaces séparés par un muret de soutènement ponctué d'un petit massif ornemental.

Ce muret offre deux faciès:

- ☞ en partie basse: muret ancien de belle facture, en pierre avec chaperon;
- ☞ en partie haute: muret surélevé en brique accueillant des massifs floraux, et prolongé jusqu'à la façade de l'école par un garde-corps en ferronnerie.

☞ Le premier sous-espace de forme rectangulaire s'inscrit entre le mur de soutènement ancien, la Ruelle qu'il longe, et une implantation bâti qui referme l'espace au Sud. Sans autre vocation que celle de stationnement des riverains, cette portion de la place bénéficie d'une configuration relativement plane, et semble être l'avant-scène de la partie haute.

*Partie basse de la Place Centrale*



*En premier plan le parking et le muret de soutènement, en arrière plan l'implantation en biais du bâti qui forme l'effet de seuil depuis l'Est de la Rue Principale, et qui souligne le débouché de la Ruelle (angle gauche de la photo).*

☞ Le second sous-espace implanté en surplomb du précédent et dans le prolongement de l'habitation avec coursive, réunit les réelles fonctions de place villageoise:

-> distribuant les polarités scolaires, religieuses et administratives (mairie, boîte postale en niche dans le muret);

-> tout en assurant le long de l'église une continuité piétonne vers la salle des fêtes toute proche.

Traité uniformément en macadam, cette partie de la place accueille également du stationnement.

Par contre l'espace public est clairement délimité par:

-> le muret de soutènement,

-> le mur et les emmarchements de l'église située en promontoire,

-> et le bâtiment abritant la Mairie et l'École qui referme la place,

à contrario de l'espace précédent aux limites plus floues.

En outre les emmarchements, la présence des murets, la perspective sur l'église en promontoire, et l'effet de surplomb confèrent à cette partie de la place pourtant très minérale un charme indéniable.

*Extrémité de la partie basse de la Place Centrale: un garde-corps souligne la partie haute du muret au plus près de la mairie et de l'école*



Aujourd'hui seul un petit traitement sur la Rue Principale, (passage piéton surélevé en pavage béton teinté) et le marquage routier au sol laisse présager au visiteur, de la proximité de la place villageoise la plus importante.

∞ En arrière de la place et de la Mairie s'organisent différentes continuités piétonnes vers la salle des fêtes le long de l'église et à l'angle de la Mairie, ou vers la Ruelle qui se transforme en venelle quelques mètres en arrière de la place.

∞ Ces cheminements contribuent au cachet et à l'identité villageoise. L'aménagement de la place pourra intégrer le marquage de ces éléments, tout en permettant d'un niveau à l'autre de les poursuivre.

*Partie haute de la Place Centrale*

### 1.1.3 - LES ABORDS DE LA PLACE

Le traitement des abords de la Place Centrale depuis la Rue Principale pourrait concourir à une meilleure perception de celle-ci.

L'absence de délimitation de la chaussée conjugée à:

- ∞ la présence d'accotements minéralisés,
- ∞ l'existence d'une vaste cour macadamisée au Nord de la Rue Principale,
- ∞ et de murets délimitant les jardins des riverains ou à l'inverse la progressive disparition d'anciens murets en pierre stabilisant les accotements,

sont autant d'éléments, qui intégrés dans l'aménagement, permettraient d'asseoir à hauteur de l'intersection une plus grande lisibilité de l'espace Place.



*Les emmarchements d'accès à l'église en surplomb assurent la continuité piétonne vers une partie de l'école installée dans le presbytère et vers la salle des fêtes toute proche.*

*Dénivelé entre les deux portions de la Place Centrale*



#### 1.1.4 - SYNTHESE

☛ **Préserver et valoriser les particularités par un traitement qualifiant qui gommara l'aspect routier au profit de la fonction de place en s'appuyant sur les éléments patrimoniaux** (murs, murets, emmarchements, cheminements...), **permettra d'affirmer la polarité de la place et l'identité villageoise.**

☞ Les deux parties de la place séparées par le mur avec en terminaison le massif végétal semblent aujourd'hui appartenir à deux logiques distinctes, celle de la "place" partie haute, et celle de la venelle partie basse.

☞ La partie Nord en seuil de place, est vouée essentiellement à une fonction routière de division des flux vers la place haute ou vers la venelle en continuité de l'intersection.

☞ Le monument aux morts en position décalée par rapport au reste de l'espace public, ne joue plus sa fonction d'élément phare dans la composition spatiale de la place et pourrait trouver une nouvelle implantation plus judicieuse dans le ré-aménagement global.

☛ Il conviendra d'assurer un nouveau dialogue entre ces différentes parties en hiérarchisant les usages respectifs et en préservant les caractéristiques topographiques (place-parvis des équipements, parking, traitement de sol, valorisation des emmarchements, continuité piétonne...).

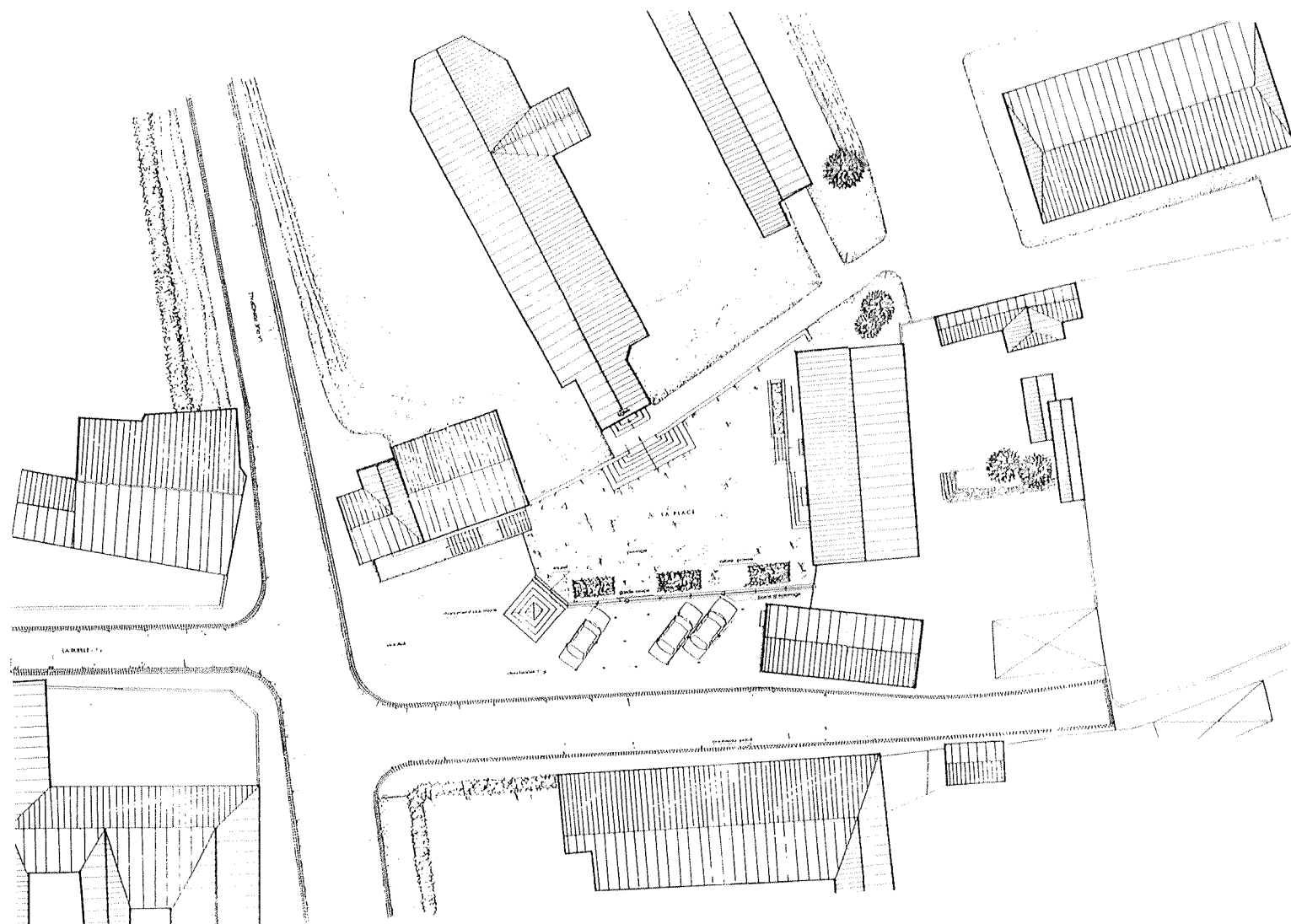
☞ L'usage du végétal comme élément de structuration de la place pourra renforcer l'aspect identitaire de celle-ci.

☞ Un regard spécifique sur les abords de l'intersection menant à la place permettrait en outre d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aménagements ainsi réalisés.

*Emmarchements d'accès à l'Eglise, Murs et murets...  
Autant d'éléments patrimoniaux à affirmer*



# PLACE CENTRALE PROJET D'AMENAGEMENT



Polarité villageoise principale, regroupant dans un même lieu les institutions religieuses et républicaines, lieu de commémorations patriotiques et festives, la Place Centrale souffre d'une absence de mise en scène et de représentation.

Le projet d'aménagement global de la place vise à répondre à de nombreux objectifs:

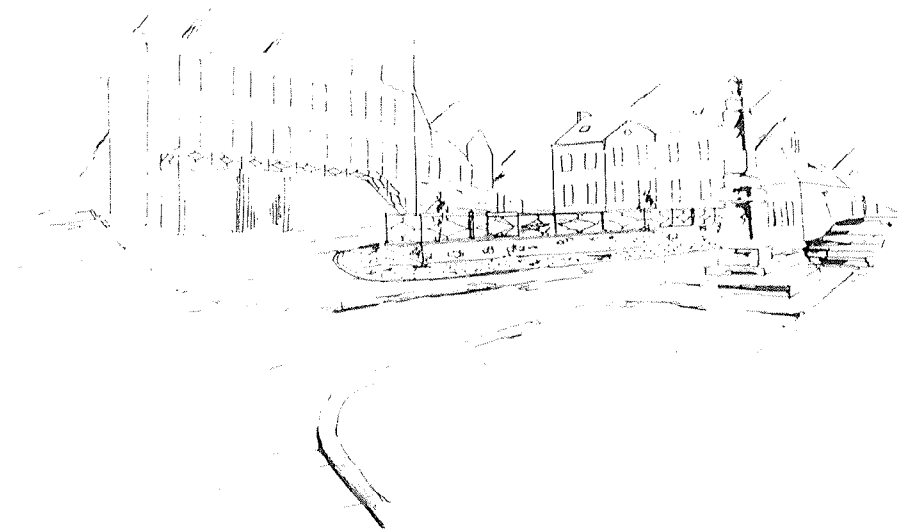
- Affirmer la polarité de la place,
- Valoriser et mettre en scène les édifices par le traitement de leurs abords en retrouvant une esthétique d'ensemble;
- Créer un véritable parvis lieu de rassemblement privilégié pour les habitants lors des différentes manifestations de la vie collective;
- Remettre en valeur le Monument aux Morts au même titre que l'Eglise et la Mairie, en le déplaçant;
- Affirmer les spécificités du lieu et les éléments patrimoniaux: topographie, murs et murets, garde-corps, emmarchements, seuils d'habitation et coursive...
- Hiérarchiser les espaces en ménageant une zone réservée pour le stationnement et une zone pour l'accueil du public;
- Renforcer la perspective sur le site,
- et Introduire une nouvelle dimension paysagère.

En réponse à ces objectifs, et dans un esprit d'aménagement d'ensemble, plusieurs scénarios d'aménagement ont vu le jour, se déclinant suivant différentes hypothèses:

- > préconisant la réalisation d'un ou plusieurs emmarchements entre la partie haute et la partie basse de la Place,
- > intégrant la plantation d'arbres tiges,
- > préconisant la suppression du parking en épi au profit d'une bande engazonnée, et en le reportant en latéral de la Ruelle;
- > ou encore incluant le déplacement du monument aux morts.

L'agencement de ces options créant une multitude d'hypothèses.

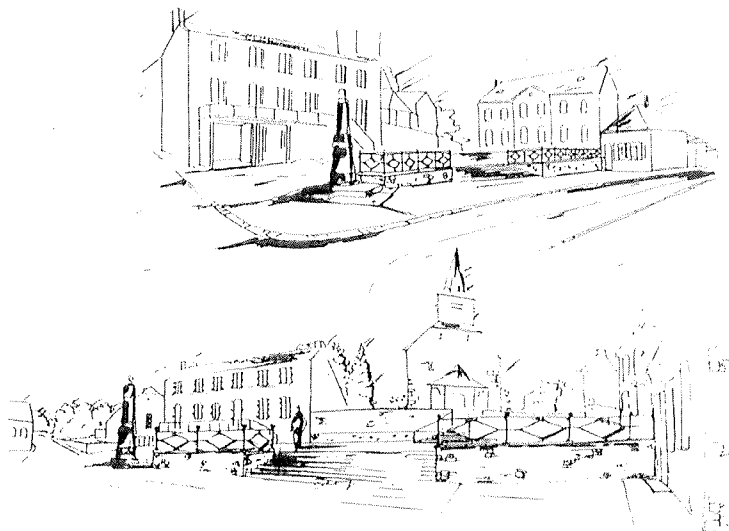
*Hypothèse N°1: Création d'un emmarchement central entre les parties haute et basse de la Place*



*Hypothèse N°2 : Soulignement du muret de soutènement par une plate-bande engazonnée et Disparition du parking en épi au profit d'un stationnement en latéral de la Ruelle.*

Un principe permettant de dissocier les usages des différentes portions de la place, par des traitements de sol distincts a été retenu comme constante d'aménagement.

*Hypothèse N°3 : Déplacement du Monument aux morts combiné avec la création d'un emmarchement central*



Le projet d'aménagement global qui a retenu l'adhésion du comité de pilotage et du conseil municipal consiste à préserver la configuration topographique de la Place en deux niveaux distincts, tout en préservant l'avant-scène Nord au plus près de la Rue Principale.

Afin de faciliter la lisibilité de la place par rapport aux voiries attenantes, il est préconisée une délimitation en caniveaux pavés des linéaires de chaussée de la Rue Principale et de la Ruelle; délimitation identique à celle proposée du Cimetière à la Genette, ou le long du CD 80.

*Si dans un premier temps, elle ne peut être effective sur la totalité du tracé de ces rues, les abords directs de la place Centrale le nécessitent toutefois.*

En effet le projet prévoit:

un bordurage par caniveaux pavés (de tonalité beige-rosée) des chaussées de la Rue principale et de la Ruelle, afin de collecter les eaux pluviales tout en marquant la voie et en préservant un trottoir suffisamment large le long des habitations;

un traitement en enrobé de la voirie ainsi circonscrite,

et le traitement de l'extrémité Nord de la Place et de son prolongement en partie basse y compris la zone allouée au stationnement, par un stabilisé (couche gravillonnaire tonalité beige-rosée), permettant tant par le coloré choisi que par la texture, de rendre perceptible la dissociation dans l'espace de la voirie et de la place.

A noter que la matérialisation du stationnement en épi, en contrebas du muret, sera effectuée par des clous en bronze.

L'éclairage sera réalisé par la pose de consoles sur façades, pouvant se poursuivre le long du muret de la venelle.

En avant-scène, sur l'extrémité Nord, le projet prévoit la dépose et la repose du Monument aux morts à l'accroche de la division des deux sous-espaces de la Place.

Ainsi réimplanté, en lieu et place du petit espace vert, légèrement en biais, en soulignant le démarrage du muret de soutènement, le monument aux morts bénéficiera de davantage de recul marquant ainsi la perspective et constituant un point d'appel intéressant vers les deux autres portions de la place.

L'assise du monument sera traité par un emmarchement de pierre bleue qui permettra de rattraper l'amorce de dénivellation.

Par ailleurs la façade défraîchie de l'habitation à coursive en bord de place, influe énormément sur l'impression globale de celle-ci.

*On profitera du projet de réaménagement de la Place pour inciter le riverain à une réhabilitation de sa façade, permettant une fois celle-ci réalisée, la pose de candélabres.*

Le niveau supérieur, constituant le prolongement des équipements, sera aménagé comme un parvis, lieu de représentation de la vie collective, et traité dans toute la noblesse de cette fonction.

Il y est ainsi prévu:

- ⇒ un traitement uniforme de préférence en dalles de pierre bleue, ou en pavage béton de qualité,
- ⇒ une mise en valeur du mur de soutènement avec rejointoiement, et suppression du rehaussement récent en brique au profit de la pose d'un garde-corps de style en serrurerie sur toute la longueur,
- ⇒ la réfection du mur de l'église: sablage et rejointoiement, avec pose de projecteur,
- ⇒ la plantation d'arbres tiges de forme palissée, le long du muret avec possibilité d'implantation de bancs entre les arbres.

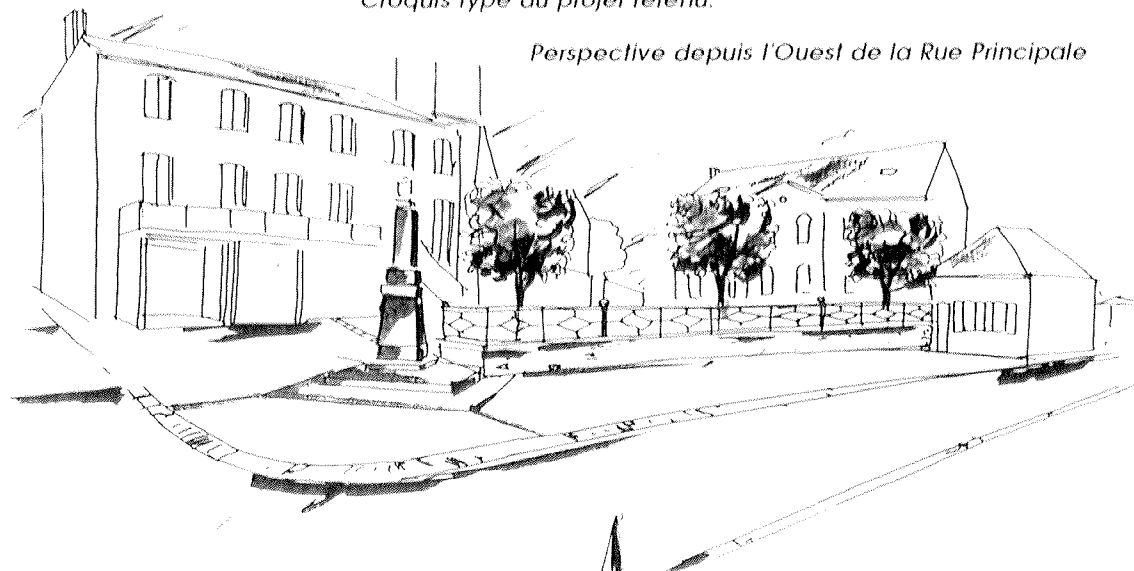
Afin de permettre un bon enracinement sans mettre en péril l'assise du muret de soutènement, les plantations seront réalisées en fosse avec guide-racines.

A noter que l'hypothèse de réalisation d'un passage en emmarchement, bien que séduisante, n'a pas été retenue.

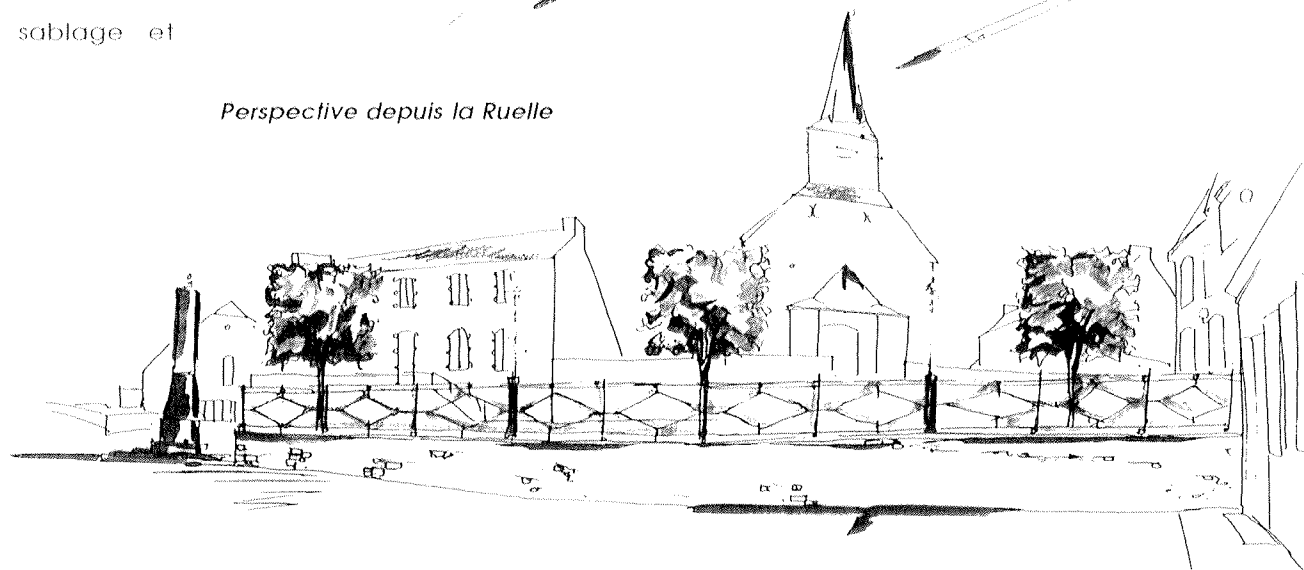
Par contre, il est préconisé un système de bornes lumineuses le long du garde-corps permettant d'assurer l'éclairage de la partie haute en complément des projecteurs encastrés au mur de l'église et de quelques consoles sur la façade de la Mairie.

Le principe d'un modèle de garde-corps se retrouvant sur tous les secteurs de la commune le nécessitant (belvédère, pont, place), a retenu l'adhésion du comité de pilotage.

Croquis type du projet retenu.

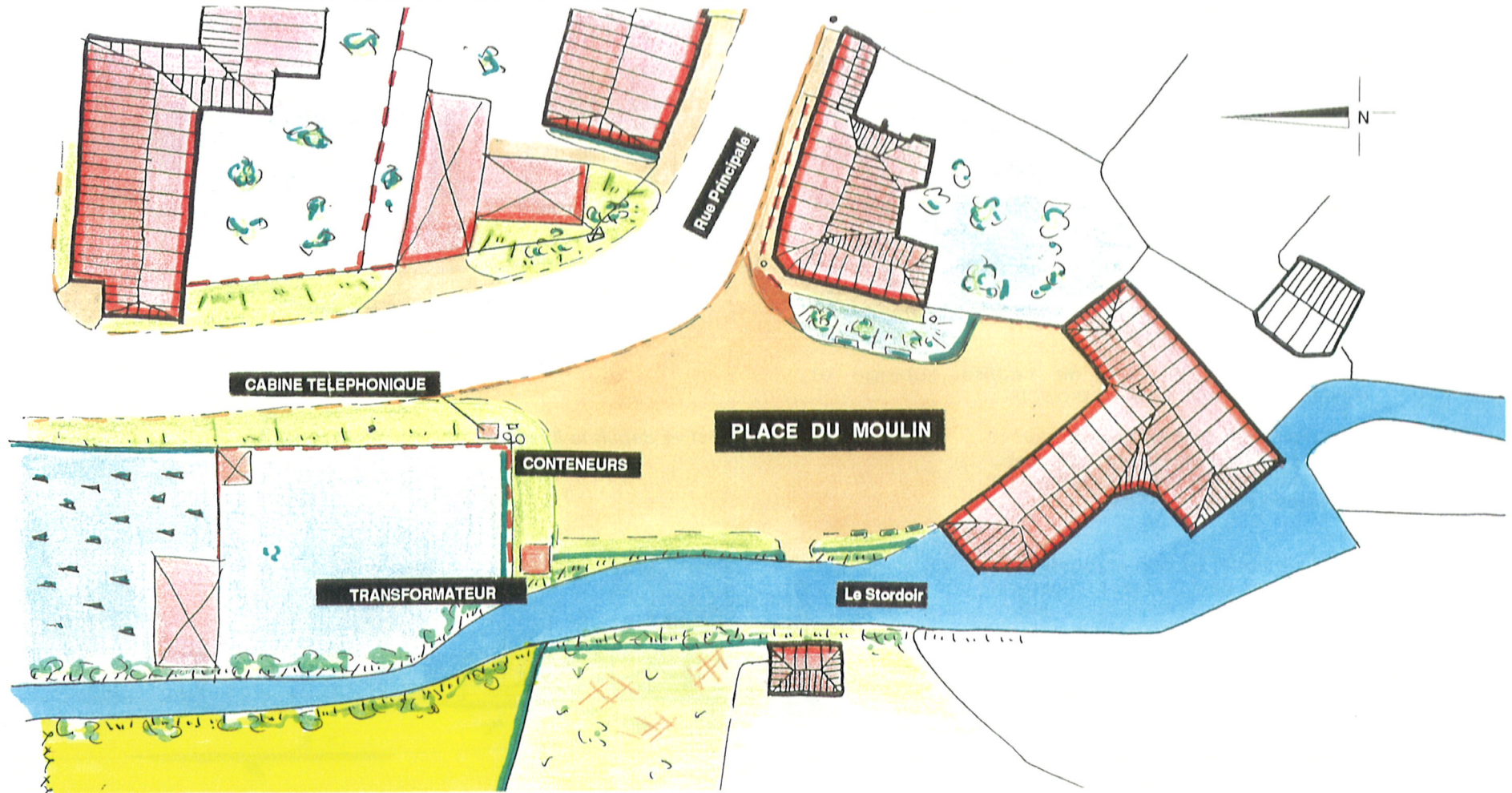


Perspective depuis la Ruelle





# PLACE DU MOULIN



## MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

	Jardins privés ornementaux		Ripisylve (forêt riveraine cours d'eau)		Surfaces macadamisées
	Haies ornementales		Prairies bocagères		Murs / murets
	Zones enherbées / Fiches		Zone de dépôt de matériaux		Talus



## 1.2 - LA PLACE DU MOULIN

### 1.2.1 - PERCEPTION GENERALE

Située comme la Place Centrale au sud de la Rue Principale, **la Place du Moulin bénéficie d'une implantation en fond de vallée du Stordoir à quelques mètres du cours d'eau.** La Rue Principale suit un axe Nord-Sud dans le fond de vallée depuis le pont, avant de s'incurver à près de 45 ° pour remonter le long du versant villageois d'Ouest en Est.

**La Place du Moulin est implantée en contrebas du virage, dans la perspective de l'axe Nord-Sud de la Rue Principale en fond de vallée.** Cette position privilégiée et la large ouverture du champ de vision depuis la rue, permet d'englober du regard l'ensemble de la place et de ses abords depuis le Nord. A contrario dans le sens Est-Ouest de la Rue Principale, la place n'est perceptible que dans son extrémité.

*La Place du Moulin dans la perspective Nord/Sud de la Rue Principale incurvée*



### 1.2.2 - CARACTERISTIQUES DE LA PLACE

**La Place du Moulin s'organise longitudinalement au Stordoir, en léger contrebas de la courbe de la Rue Principale suivant un dénivelé topographique qui s'accroît au fur et à mesure vers le Sud.**

☛ **La grande bâtisse de l'ancien moulin en constitue l'élément phare tant par son architecture que par ses dimensions et volume.** Implantée sur le cours d'eau, **le bâtiment en T délimite le fond de la place**, et affirme sur son retour Est une certaine continuité avec l'habitation de l'angle de la Rue Principale pourtant implantée plus en hauteur.

Cette habitation soulignant l'angle de la Rue Principale accuse sur son retour (coté Place) le dénivelé topographique, en disposant d'un petit îlot ou talus végétalisé qui lui permet de préserver son assise surélevée (avec pas de porte) tout en s'adaptant à la pente, depuis la route jusqu'aux entrées de l'ancien moulin.

☞ **Cette particularité de surélévation conjuguée au retour Est de l'ancien moulin, renforce le volume bâti de l'ensemble.**

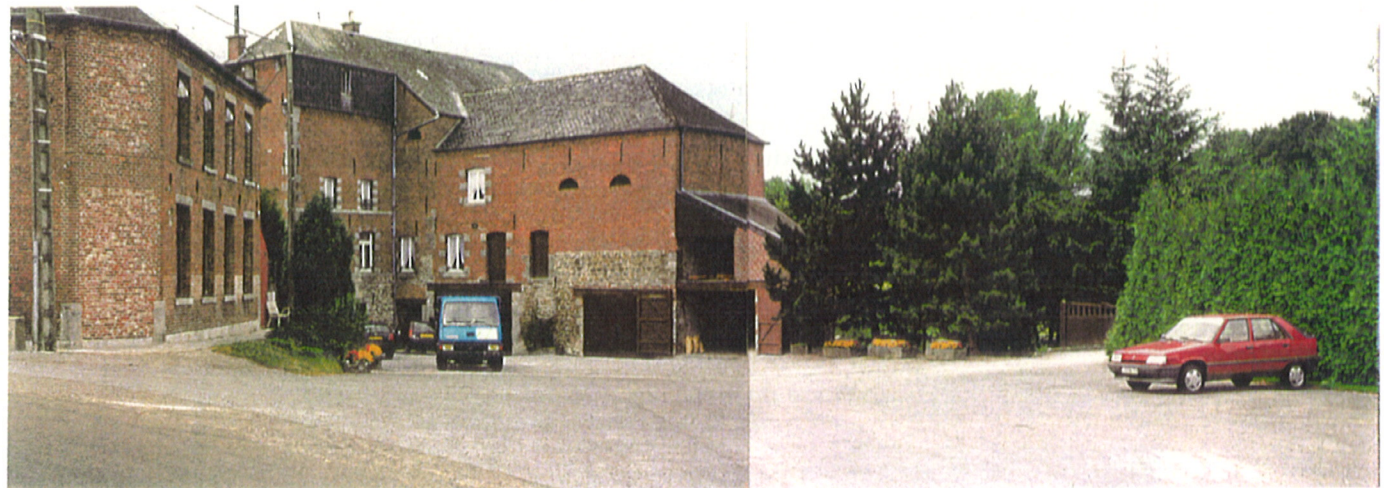
☞ Néanmoins cet îlot privé est peu valorisé tant dans ses limites que dans le cortège ornementale qu'il affiche. Une haie de résineux en assure la terminaison.

**A noter que ce bâtiment dispose dans son accotement avec la Rue Principale d'un petit mur en continuité du pas de porte ménagé par l'îlot, muret soulignant l'angle entre la place et la voie, qu'il conviendrait de valoriser.**

☛ Aucune délimitation particulière n'existe entre la Rue Principale et la Place, et l'uniformité du revêtement macadamisé nuit grandement à la qualité et à la topographie du site.

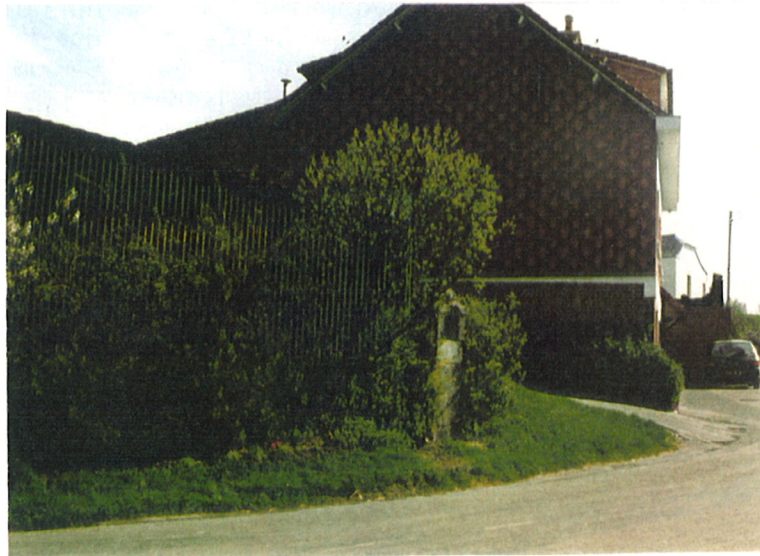
☞ Seul un caniveau traversant de part en part la Place semble distinguer les parties privatives de la cour du Moulin, de l'espace public "Place du Moulin".

☞ Cette ambiguïté sera à préserver lors de l'aménagement, aucun obstacle ne devant nuire à la perception de l'ensemble constitué. Par contre une différenciation dans le traitement des sols pourra plus aisément différencier les usages et la topographie.



☛ Vouée au plus près de la route à une fonction de stationnement organisée face à la rivière, la Place du Moulin n'affiche aujourd'hui plus aucune autre fonctionnalité villageoise.

*La Chapelle de l'Occis soulignant l'incurvation de la Rue Principale face à la Place du Moulin*



### 1.2.3 - LES ABORDS ET LIMITES DE LA PLACE

La Rue Principale est dotée dans sa traversée villageoise depuis le pont du Stordoir, d'accotements enherbés.

Ceux-ci aux abords de la Place du Moulin:

- ☞ se poursuivent coté Est le long des limites parcellaires (suivant l'angle droit) et aux abords du cours d'eau en délimitant les zones de stationnement, jusqu'à l'aplomb de l'ancien Moulin.
- ☞ ou s'interrompent coté Ouest dans la courbe de la Rue, au profit d'accotements minéralisés peu valorisants pour les pas de porte riverains.

Coté Est l'accotement végétalisé accueille :

- ☞ adossés au muret d'un potager riverain, une cabine téléphonique, un conteneur à verre, et des poteaux de réseaux aériens;

☞ au plus près du Stordoir un transformateur EDF (ancienne génération), réel point noir dans le champ de vision de la place;

☞ le long du cours d'eau d'épaisses haies de tuyas, implantées sur le domaine public dans le but de masquer l'activité de stockage de matériaux implantée sur l'autre rive du Stordoir.

A noter à ce titre l'existence d'un passage supérieur sur le ruisseau vers cette activité et l'habitation attenante, et le passage fréquent de camions qui en résulte.

A proximité de l'ancien moulin quelques jardinières privées ponctuent l'accotement.



Coté Ouest l'accotement végétalisé accuse quelques talus dès l'incurvation de la Rue Principale.

- ⇒ Dans l'un d'entre eux, entre deux accès carrossables de riverains, une petite chapelle souligne la courbe, nichée dans un cortège arbustif rudéralisé.
- ⇒ La valorisation de ses abords, où le déplacement de l'édicule peu perceptible, sont à envisager.

#### 1.2.4 - SYNTHESE

La relation et le dialogue privilégié entretenu durant de nombreuses années entre les éléments de la Place du Moulin et le Stordoir, sont aujourd'hui niés par l'absence d'ouverture visuelle sur le cours d'eau.

- ⇒ Le fondement même de cette Place (activité liée à l'eau) et son appellation semblent incongrues.
- ⇒ Ne disposant plus d'une réelle vocation dans la vie collective villageoise (hormis exceptionnellement: festivités ou ventes ambulantes), la Place du Moulin affiche pourtant par sa morphologie et ses éléments patrimoniaux une ambiance d'espace public de grande qualité.

☛ Si l'ouverture et la mise en scène de la vallée du Stordoir semble peu réalisable à court terme, tant que l'activité de stockage de matériaux perdure sur l'autre rive, il conviendrait à moyen et long terme de les envisager.

☛ Redonner son fondement à la place tout en assurant une continuité de promenade en bord de ruisseau ou vers le linéaire ferré, seront les éléments clefs pour l'articulation entre les deux versants villageois.

☛ A court et moyen terme un certain nombre d'aménagements peuvent être réalisés:

⇒ Délimitation de la Rue Principale par rapport à la Place, et renforcement des accotements enherbés,

⇒ Traitement différencié de l'espace public, semi-public et privé,

⇒ Suppression des haies de tuyas au profit d'un écran boisé plus naturel et dont le choix des essences de remplacement affirmerait la présence du cours d'eau;

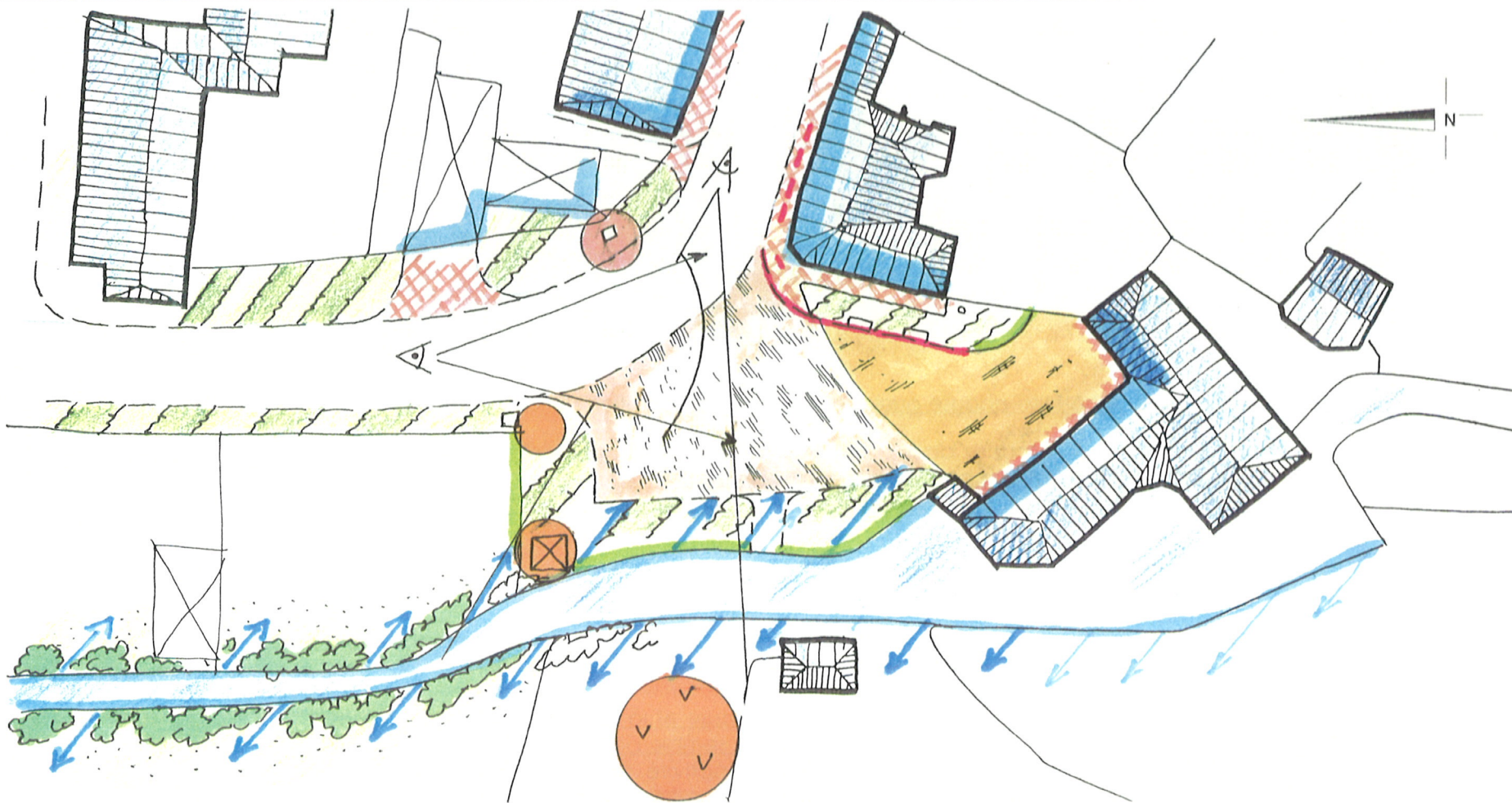
⇒ Suppression ou meilleur intégration des points noirs: transformateur EDF, Conteneur à verre, réseaux aériens;

⇒ Traitement plus emblématique de l'îlot végétalisé,










⇒ Valorisation des abords de la chapelle ou déplacement de celle-ci dans l'axe de la perspective Est-Ouest de la Rue Principale.

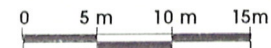
*Il conviendra en outre de sensibiliser les riverains pour l'emploi d'essences plus naturelles en limite de domaine public.*

# PLACE DU MOULIN



## ELEMENTS DE STRUCTURATION DE L'ESPACE

- |   |  |   |   |   |  |
|---|--|---|---|---|--|
|  | Mise en scène de la vallée du Stordoir |  | Angles de vue à préserver ou améliorer  |  | Valorisation des abords de la chapelle                     |
|  | Suppression des haies ornementales     |  | Perception forte des fronts bâtis       |  | Traitement Qualitatif                                      |
|  | Traitement différencié des espaces     |  | Points noirs et dévalorisants à traiter |  | des accotements minéralisés<br>des accotements végétalisés |



## 1.2.5 - PROJET D'AMENAGEMENT

☛ Le projet d'aménagement présenté vise un aménagement rustique de la Place du Moulin, passant par la reconquête des abords du Stordoir et l'intégration des édifices peu ou pas valorisants: cabine téléphonique, transformateur, cubo-verre...

La diminution de l'emprise minérale et routière de la place et la réintégration d'une dimension paysagère dans l'aménagement de l'espace seront les éléments clés du projet.

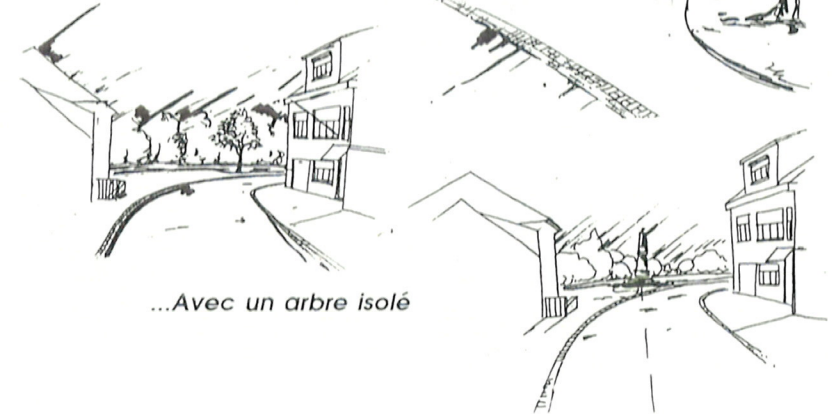
☛ Différentes hypothèses d'aménagement de la place ont été élaborées et soumises au comité de pilotage.

☞ Profitant de la topographie accentuée de la Rue Principale, elles déclinaient notamment, la possibilité de disparition des édifices peu valorisants au profit d'une valorisation de la perspective depuis l'Est sur un élément fort: un arbre isolé, le Monument aux morts déplacé depuis la Place Centrale ou encore la Chapelle de l'Occis.

*Axe de perspective sur l'extrémité de la Place du Moulin depuis le haut de la Rue Principale*



## Hypothèses d'aménagement avec mise en scène de la perspective



*...Avec un arbre isolé*

*...Avec le Monument aux morts*

☞ L'option de déplacement du Monument aux morts permettait de redonner une fonction symbolique et commémorative aux lieux, bien que séduisante elle ne fût pas retenue.

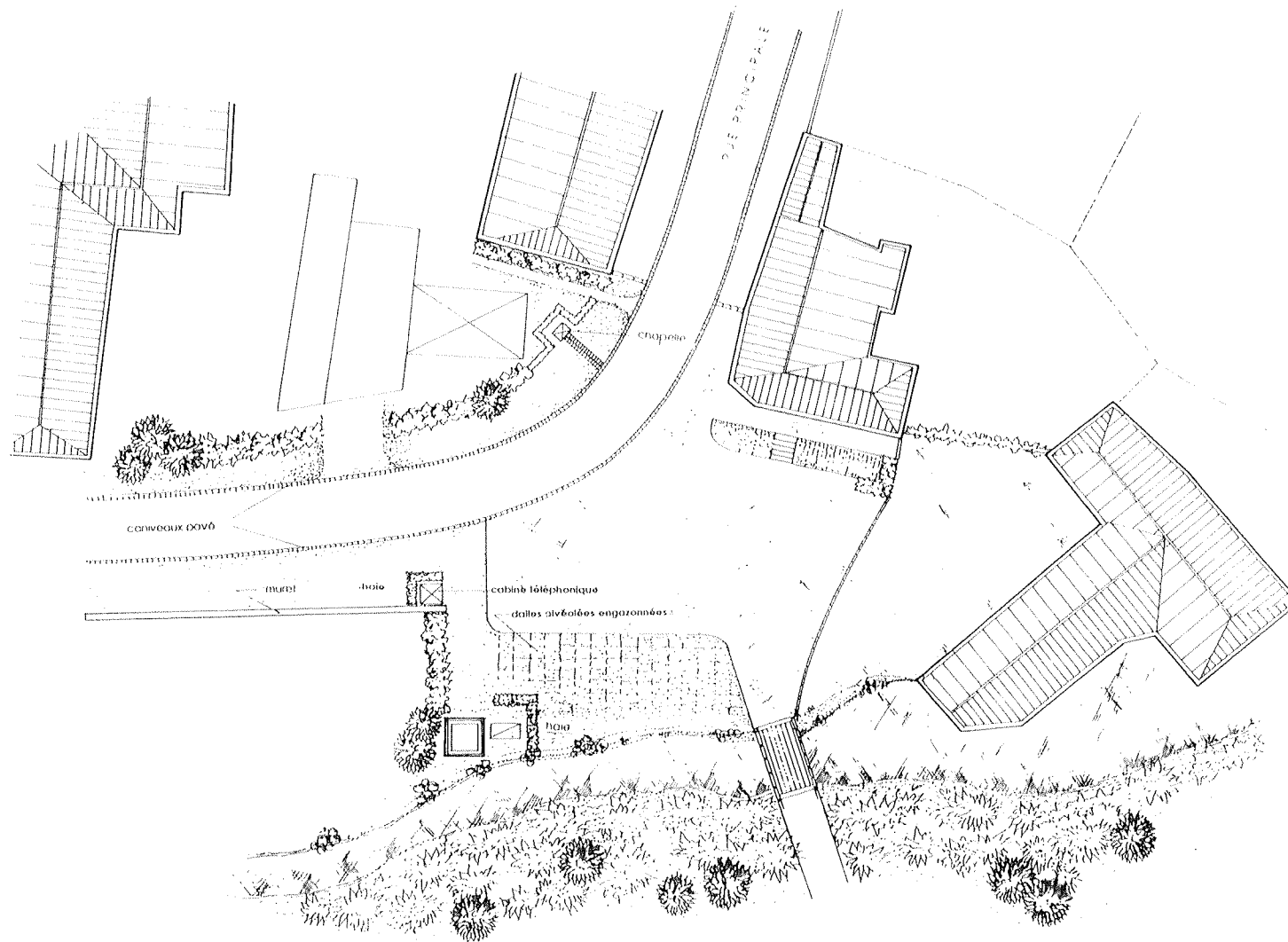
☛ Celle qui a retenu l'adhésion consiste à :

☞ pérenniser le stationnement le long de la rivière jusqu'au pont, par un traitement du parking en dalles gazons alvéolées,

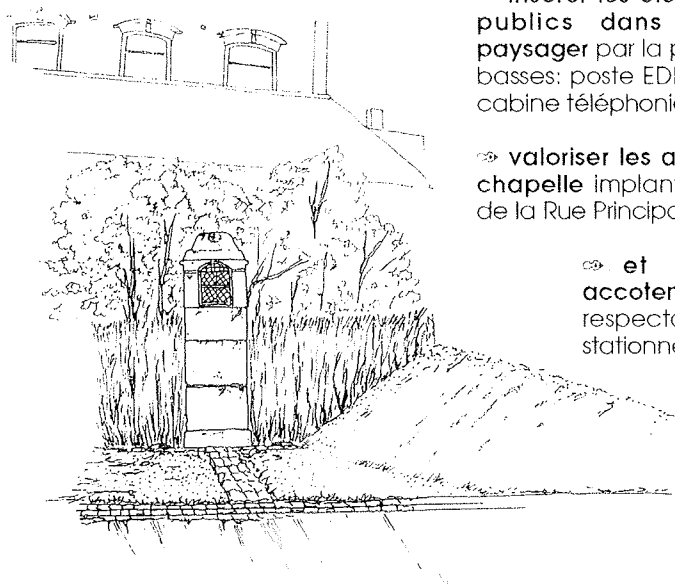
☞ différencier l'espace Place, de la voirie de la Rue Principale par une délimitation en caniveaux pavés à l'instar des axes de découverte de la commune;

☞ identifier les deux parties de la place de statut foncier distinct, par un traitement de sol particulier (de type stabilisé en poussier de l'Avesnois), de la partie publique soulignée par le caniveau actuel, sans modifier la perspective sur le fond de place;

# PLACE DU MOULIN PROJET D'AMENAGEMENT



⇒ **préconiser la suppression des haies ornementales** le long de la rivière au profit de la création d'un front végétal masquant l'activité.



⇒ **insérer les éléments de services publics dans l'aménagement paysager** par la plantation de haies basses: poste EDF, conteneur verre, cabine téléphonique;

⇒ **valoriser les abords de la petite chapelle** implantée dans le virage de la Rue Principale;

⇒ **et uniformiser les accotements enherbés** en respectant les accès et le stationnement riverain.

*Exemple de traitement des abords de la Chapelle de l'Occis*

☛ Le projet d'aménagement intègre en outre, la substitution du parking en enrobé par un parking plus restreint sur dalles gazons alvéolées, permettant de réduire l'emprise minérale, tout en assurant le stationnement assez régulier d'un poids lourd au droit du pont (poids lourd lié à l'activité riveraine).

☛ **L'insertion paysagère au contact du parking, des petits éléments de service aux villageois conditionnera la perception globale de la Place et la mise en scène de son bâti.**

⇒ Ainsi le **poste EDF** implanté au droit du ruisseau et dans la perspective de la Rue Principale, sera soit à remplacer soit à masquer par un treillage bois adapté à son volume.

⇒ Le déplacement du cubo-verre est préconisé en limite du parking, mais son masquage paysager devra néanmoins permettre un accès facile tant pour les habitants que pour le ramassage. Il conviendra lors de sa nouvelle implantation d'apporter une attention particulière aux réseaux aériens pouvant gêner le prestataire de collecte.

☛ Il apparaît que le traitement en bord de Stordoir et la suppression des haies ornementales ne peuvent être à court terme réalisés sans un traitement spécifique du talus des berges.

*A noter que la proposition en plan page ci-contre, intègre la suppression des haies ornementales coté Place, au profit d'un front végétal dense sur l'emprise parcellaire de l'activité.*

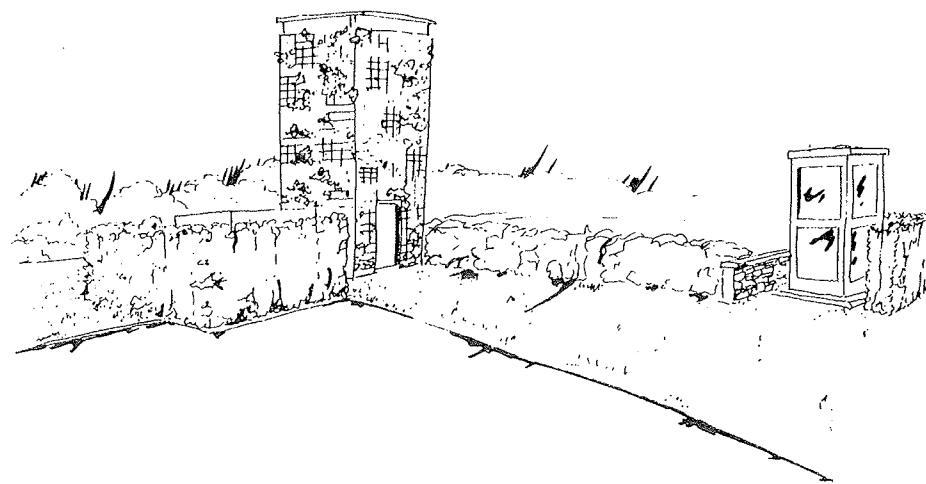
⇒ La reconquête des berges depuis la Place du Moulin doit permettre une nouvelle lecture du fond de vallée tant dans la perception du cours d'eau que dans son marquage par l'utilisation du végétal sur son linéaire (choix des espèces, mode de gestion...).

⇒ Afin de résoudre le problème d'érosion des berges tout en répondant aux objectifs de valorisation de la Place du Moulin, plusieurs techniques douces de réfection de berges peuvent être employées.

*Vous trouverez en Annexe N°4 des coupes et croquis de techniques de réfection de berges par fascines.*

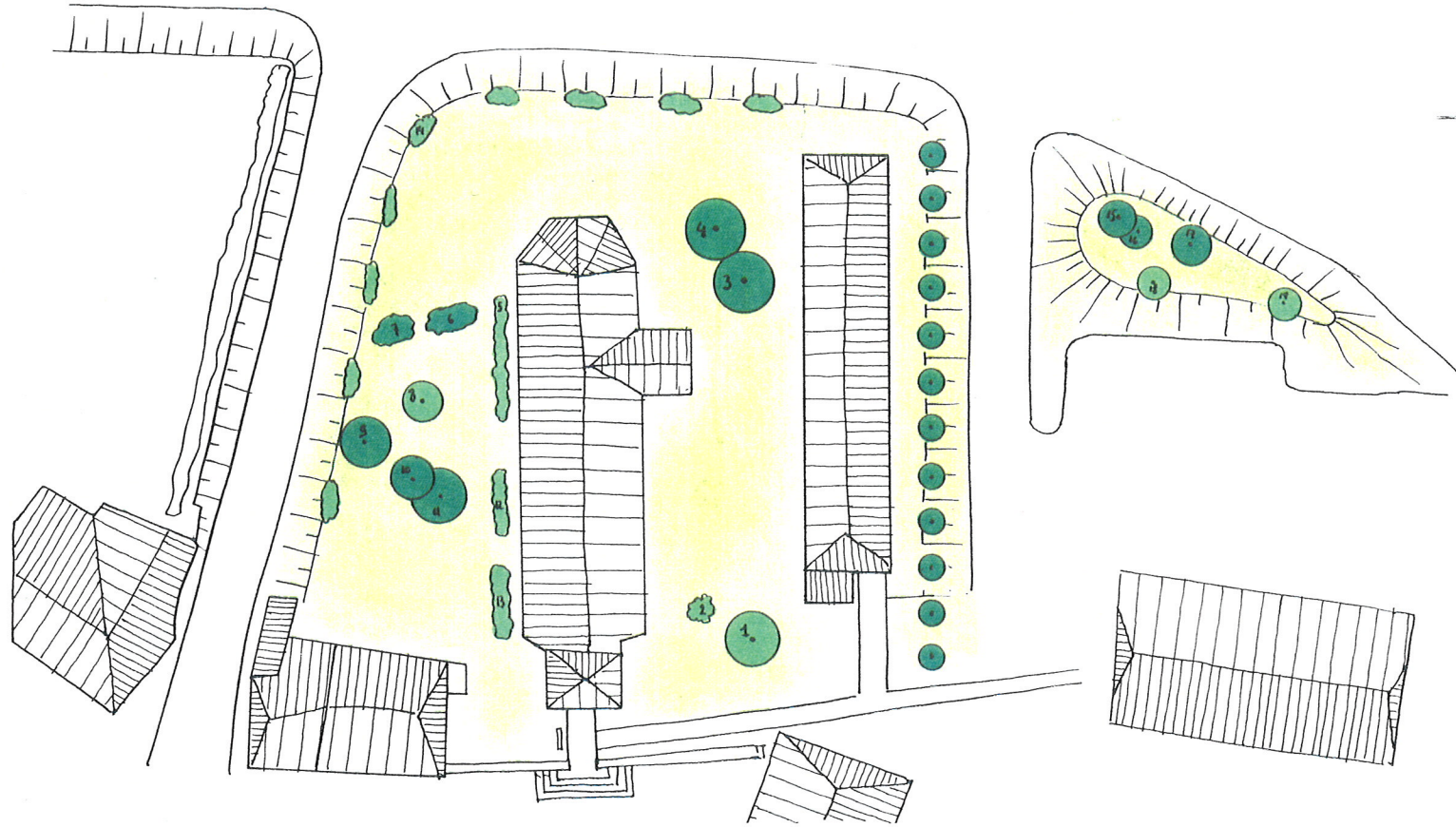
⇒ Les plantations sur la rive opposée de la Place, après traitement des berges érodées, seront constituées par un mélange arbustif et arborescent à feuillage caduque et persistant selon la technique du pré-verdissement.

*Exemple d'insertion paysagère des éléments de services*





# ILOT DE L'EGLISE RECOMPOSITION PAYSAGERE



## LEGENDE

- |   |                               |    |    |                                |    |                          |
|---|-------------------------------|----|----|--------------------------------|----|--------------------------|
| ● | PLANTATIONS A PRESERVER       | 6  | 7  | Cornus alba Argentéo Marginata | 14 | Cotoneaster horizontalis |
| ○ | PLANTATIONS A SUPPRIMER       | 8  | 9  | Chamaecyperus lawsoniana       | 15 | Betula verrucosa         |
| 1 | Prunus serrulata              | 10 | 11 | Betula verrucosa               | 17 | Cedrus atlantica         |
| 2 | Philadelphus coronarius       | 12 | 13 | Prunus Laurocerasus            | 18 | Picea abies              |
| 3 | Acer platanoïdes Crimson King |    |    |                                | 19 | Laburnum                 |
| 4 | Prunus Laurocerasus           |    |    |                                |    |                          |



### 1.3 - ILOT DE L'ÉGLISE

#### 1.3.1 - LES ABORDS DE L'ÉGLISE

☛ L'îlot de l'église et du presbytère, en promontoire du village, délimité par le CD 80, la Rue Principale et la Place Centrale, est traité en espace vert.

☞ Celui-ci accuse sur son pourtour des talus, où prédomine une végétation arbustive ornementale, tandis que le reste de l'espace est plus dépouillé: enherbement ponctué de quelques arbres de haut jet éparses.

☞ Au contact de la Place Centrale et des éléments bâtis villageois, les talus disparaissent au profit de murs et murets de soutènement qui préservent la plate-forme et assurent l'effet de promontoire.



☞ L'espace vert semble se prolonger au delà du presbytère, vers la salle des fêtes avec la présence au droit du CD 80 d'un talus lui aussi traité par de la végétation ornementale.

*Ci-contre : Perception de l'Eglise et de ses abords végétalisés depuis le CD 80*

☛ **Faire valoir de l'église et du presbytère, l'espace vert manque d'unité** tant dans le choix des espèces, que dans les formes ou dans la composition spatiale, **et s'avère être en contradiction avec le caractère et la symbolique des lieux.**

#### L'espace vert au contact du presbytère



☛ Un inventaire diagnostique des essences de l'espace vert de l'église a été réalisé, afin de déterminer une recomposition paysagère plus adéquate (Voir plan page ci-contre). **Sans effectuer de nouvelles plantations, le projet de recomposition paysagère consiste à sélectionner les essences pouvant être conservées, et à se débarrasser des éléments rapportés en dysharmonie avec le caractère du site.**

☞ La mise en valeur de l'arrière de l'église et des soubassements est recherchée par la suppression de la végétation le long du CD 80 et de l'église.

☞ Il est ainsi prévu l'abattage et le désouchage des arbres tiges mutilés pour cause de mauvaise gestion. **Seules sont conservées les essences de qualité.** Il est en outre préconisé des élagages et tailles plus douces.

☞ **Un peu de mobilier urbain peut être implanté en entrée de l'église,** là où s'effectue déjà quelques rassemblements. L'implantation de deux bancs de part et d'autre des marches de l'église a été retenue.

☛ **Un aménagement sobre préservant les arbres les plus intéressants sur un tapis de verdure mettra au mieux en valeur la topographie et les éléments architecturaux.**

### 1.3.2 - LE PRESBYTERE

En complément des aménagements cadre de vie du cœur villageois nous vous présentons ci-après une réflexion spécifique sur le presbytère en réponse à une demande de la municipalité. La municipalité était désireuse d'installer un escalier extérieur pour accéder à l'étage supérieur de l'école dans l'ancien presbytère situé en parallèle de l'église.

Façade Nord du Presbytère depuis la Place Centrale



La qualité architecturale de l'édifice et de ses abords et sa position en promontoire du village fortement perceptible tant depuis le CD 80 que depuis la Rue Principale, la Place Centrale ou le reste du village, nécessitait d'évaluer en préalable de tout aménagement l'impact d'une telle structure.

Deux possibilités s'offraient à la municipalité:

-> soit implanter l'escalier extérieur sur la façade Sud du bâtiment s'ouvrant vers la placette de la Salle des Fêtes,

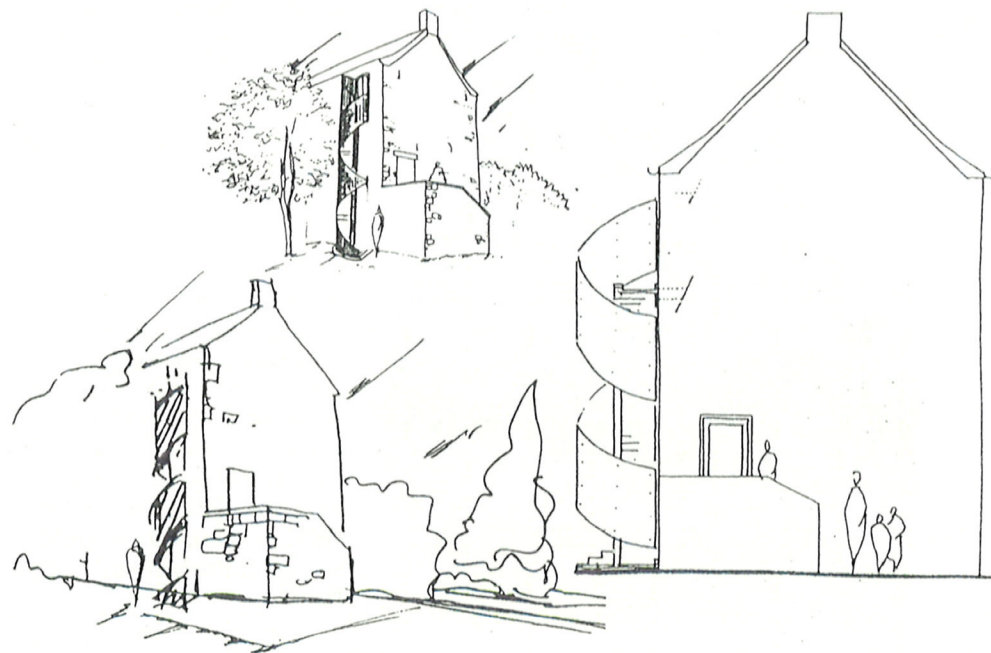
-> soit sur la façade opposée, au Nord coté Eglise.

La première option nécessite un agrandissement de l'ouverture existante façade Sud, mais occulte une partie de la luminosité intérieur du bâtiment en masquant l'une des ouvertures basses.

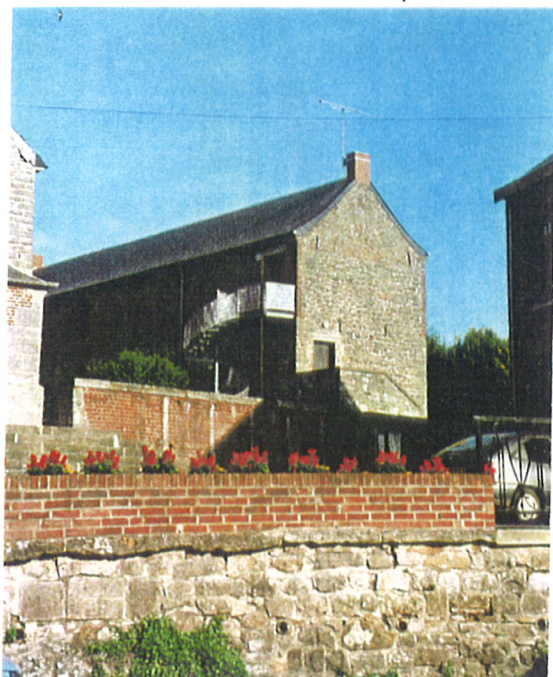
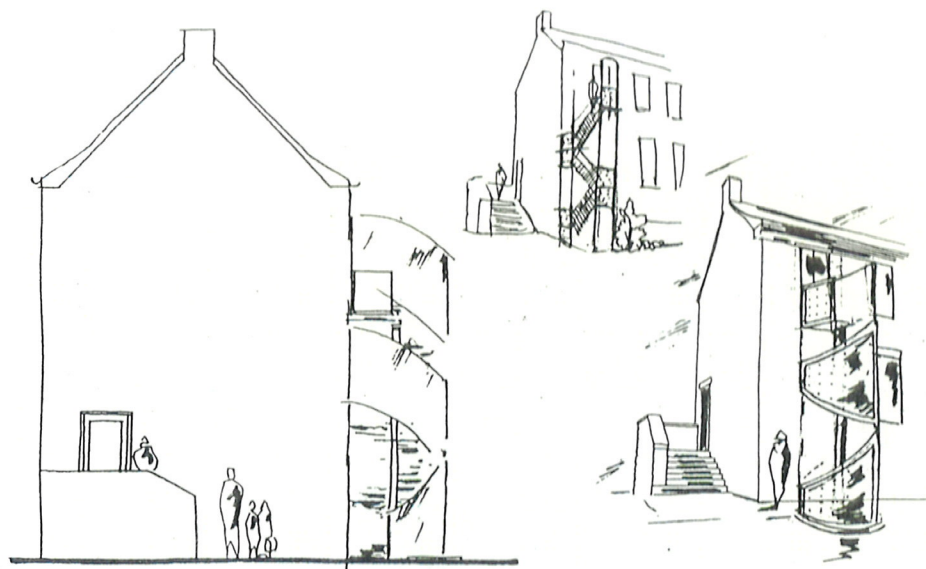
La seconde option entraîne pour sa part la création d'une nouvelle ouverture en partie supérieure de la façade Nord.

Afin d'aider la municipalité dans son choix, le cabinet d'étude a établi différents croquis permettant d'apprécier l'option la plus judicieuse, en comparant à l'état actuel.

Exemples d'insertion de l'escalier en Facade Nord



Exemples d'insertion de l'escalier Façade Sud



☛ L'implantation en façade Nord jugée préférable par le cabinet (avec un escalier extérieur de style contemporain en colimaçon et de préférence en acier galvanisé), a été retenue par la municipalité (Photographie de gauche).

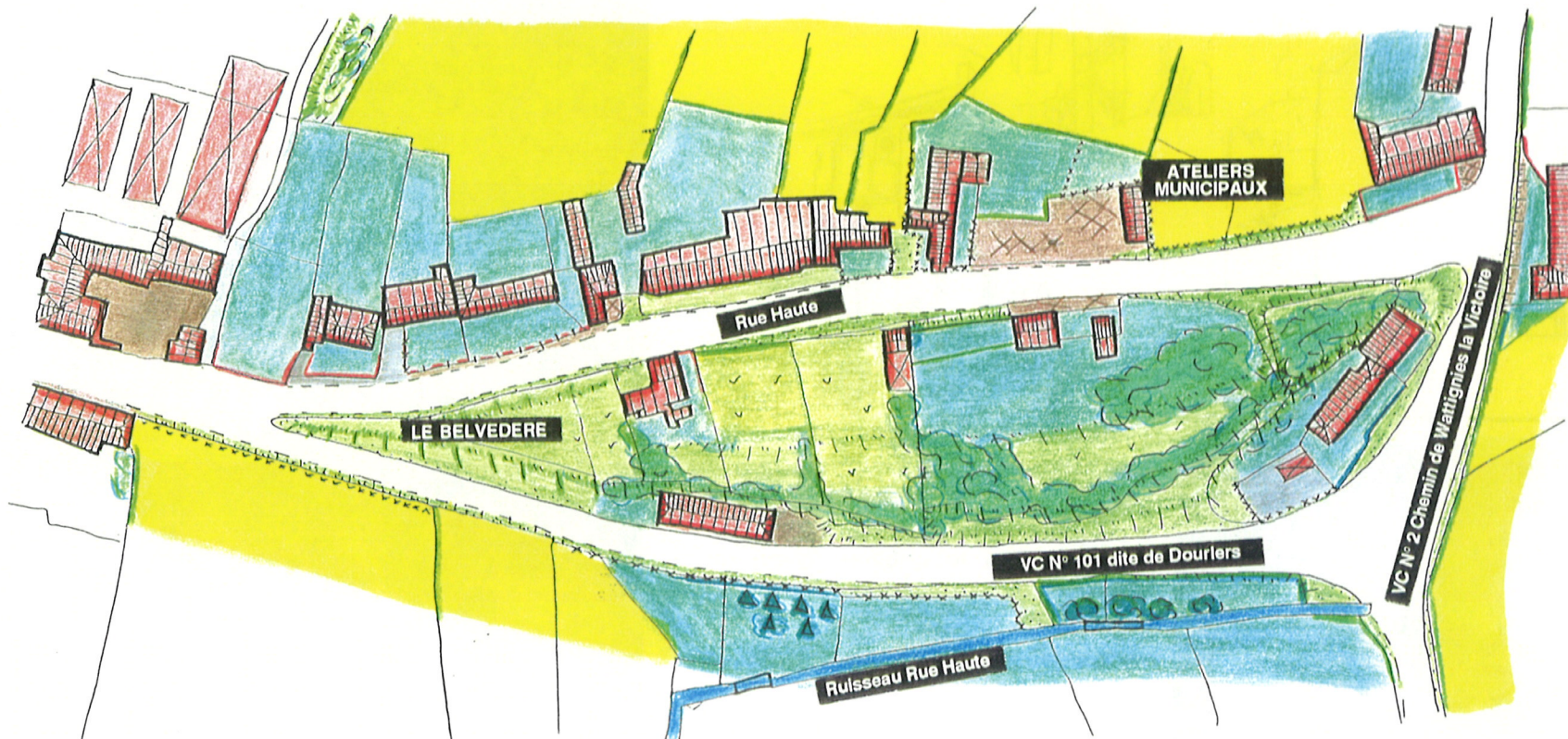
☞ Non visible depuis le CD 80, cette option ne génère aucune rupture dans le rythme d'ouverture de la façade principale, et ne discord pas avec l'emmarchement existant en pignon.

☞ Par contre, l'escalier est perceptible depuis la Place Centrale et l'Eglise; les choix de matériaux et de coloris étant déterminant pour une intégration réussie.

Perspective sur la Façade Sud du Presbytère et l'Eglise depuis le parking de la Salle des Fêtes








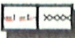



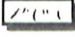


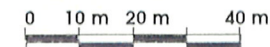
# SECTEUR RUE HAUTE



LEGENDE

## MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

	Jardins privés & assimilés		Prairies bocagères		Sols minéralisés
	Haies ornementales		Haies bocagères		Sols nus en terre ou remaniés
	Boisements rudéralisés		Clôtures ouvertes (grilles, grillage)		Zone de dépôts
	Zones enherbées / Friches		Clôtures fermées (murs, murets)		Talus



## 2 - ENTITES VILLAGEOISES ET ESPACES PUBLICS

### 2.1 - SECTEUR RUE HAUTE

#### 2.1.1 - ETAT DES LIEUX

Le secteur de la Rue Haute en promontoire du versant Est du Stordoir se présente comme un secteur en restructuration, s'étirant d'Ouest en Est depuis le fond de vallée jusqu'à l'entité villageoise du Mont.

☛ Disposant d'une bonne irrigation par les voiries communales, le secteur s'inscrit dans un contexte bocager dominant: maillage bocager au Nord et au Sud vers la vallée du Stordoir.

☛ Il présente en adaptation à la topographie un îlot central, faire valoir du secteur, propice aux panoramas et accueillant en extrémité Ouest vers le Mont, un petit belvédère.

Cet îlot central circonscrit par la Rue Haute, la Voie Communale N° 101 dite de Dourlers, et le Chemin de Wattignies la Victoire, accueille un talus très abrupt orienté Sud-Sud-Est, qui affiche différents faciès liés à l'accentuation du dénivelé de 160m à 175m et aux décrochements brutaux.

☛ Faisant face au village, le secteur présente une urbanisation en linéaire de la Rue Haute, ainsi que quelques éléments bâtis s'adossant au talus le long de la Voie communale de Dourlers.

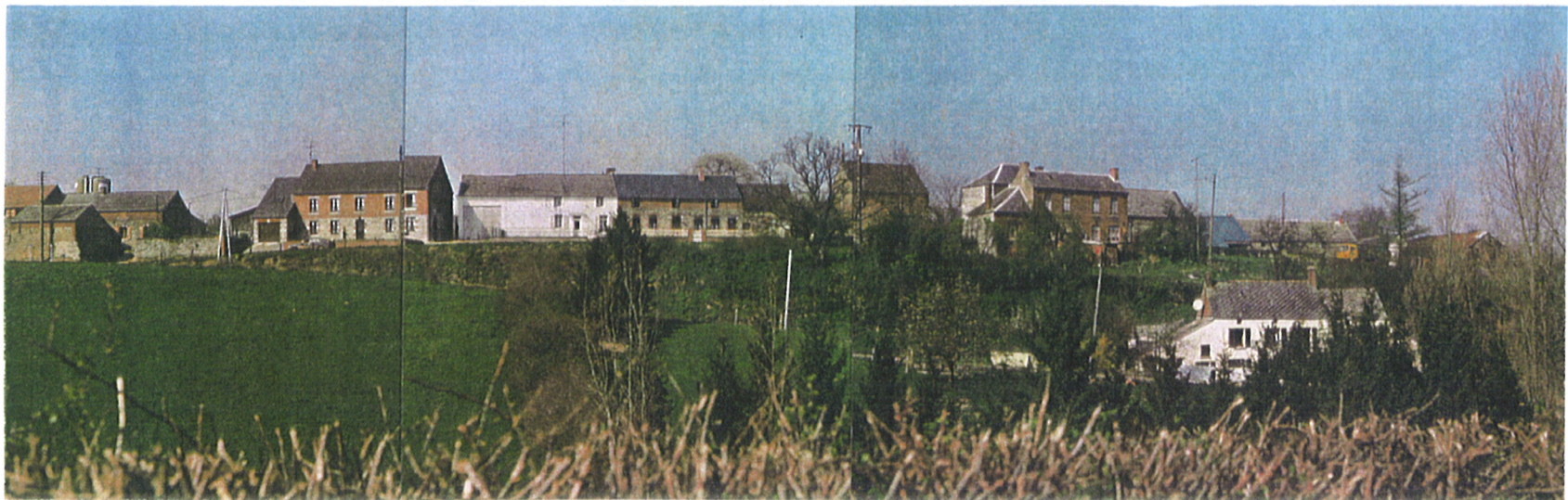
L'effet de porte du secteur est donné par une ferme en intersection de la Voie de Dourlers et de la Rue Haute.

☞ Depuis le Chemin de Wattignies la Victoire, axe de découverte du territoire, le secteur de la Rue Haute est perçu très tardivement dans le sens Nord-Sud (incurvation de l'axe routier) et s'avère relativement difficile d'accès par le dénivelé topographique.

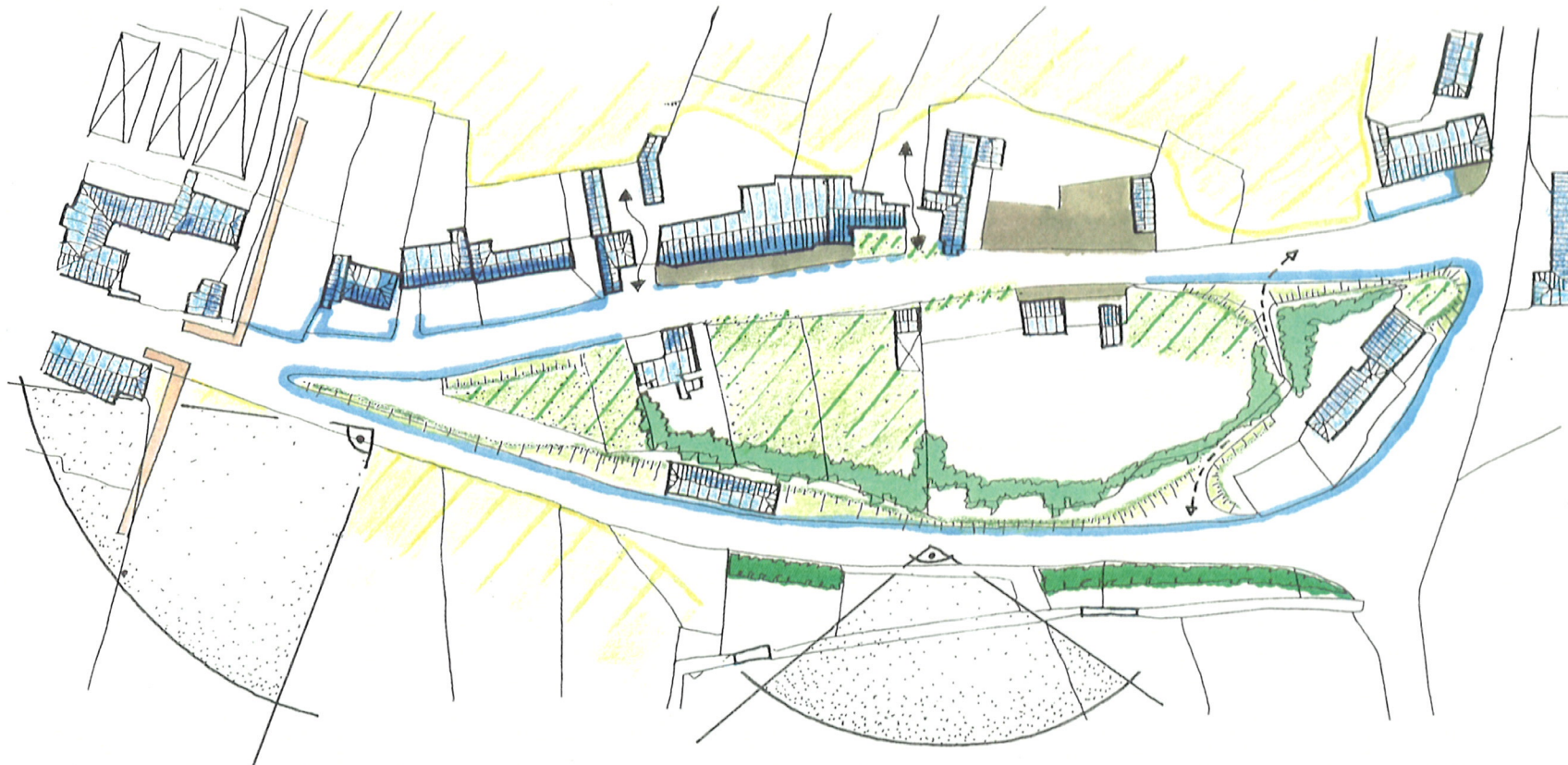
☞ A l'opposé depuis le village, l'accessibilité est plus aisée en pied de talus de la Voie dite Dourlers, longeant le ruisseau de la Rue Haute et son talweg.

A noter que ce talweg est rendu peu perceptible depuis la Voie de Dourlers par la présence d'un front végétal (en majorité plantations de résineux), issu des jardins privés riverains, empêchant ainsi la vision sur le ruisseau et l'étang privé.

*Panorama sur le Secteur Rue Haute depuis le Chemin d'Avesnes*



# SECTEUR RUE HAUTE



LE  
G  
E  
N  
D  
E

## ELEMENTS DE STRUCTURATION DE L'ESPACE



Éléments patrimoniaux à valoriser



Panorama à préserver ou améliorer



Intervention urgente sur les talus:  
stabilisation et gestion végétale



Points noirs à traiter, avec renforcement  
du linéaire, traitement des accotements...



Présence végétale à maîtriser



Opportunité foncière pour l'aménagement



Barrières végétales privées à éviter



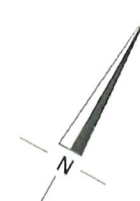
Percée visuelle sur prairies



Effet de porte du secteur Rue Haute



Cheminement à envisager



0 10 m 20 m 40 m

☛ L'îlot central se caractérise:

☞ **par la présence d'un bâti ponctuel** adossé au talus le long de la voie de Dourlers, et de quelques habitations qui s'égrènent en partie Sud de la Rue Haute;

☞ **par l'omniprésence et perception du talus et de son recouvrement végétal**, sujet en de nombreux endroits à érosion, et ponctué en ces deux extrémités:

-> **par un belvédère**, à l'intersection en zig-zag des deux voies (Rue Haute et Voie de Dourlers), si caractéristique, talus enherbé, jouxtant des terrains en friche ancien siège d'habitations aujourd'hui disparues;

-> **par une butte accidentée en son extrémité Est**, au contact du chemin de Wattignies accueillant une végétation arborescente importante (un parcellaire confus et un ancien passage présumé).

**Le belvédère ménage de nombreuses vues vers le fond de vallée, ainsi que sur l'Oratoire (Calvaire) situé chemin d'Avesnes, et sur le village auquel l'ensemble du secteur de la Rue Haute semble faire front.**

*Large Panorama depuis la Rue Haute, ménagé par l'effet de surplomb et le belvédère.*



*La ponctuation par le bâti de la Rue Haute s'effectue essentiellement en partie Nord, soulignant d'autant le panorama au Sud.*

*Ci-contre  
Talus de la Rue Haute*

☞ Un léger effet de plate-forme au plus près du belvédère ménage la perception vers le coeur de l'îlot.

☞ Celui-ci est ponctué en son extrémité par un fort décrochement, support d'une végétation arborescente rudéralisée au contact des arrières des jardins et friches.

☛ Les différentes voiries communales du secteur disposent d'accotements enherbés accueillant le cas échéant les ruissellements en pied de talus.





*Linéaire bâti de qualité portion Ouest de la Rue Haute*



☛ Le bâti ancien de plus ou moins bonne qualité au Nord de la Rue Haute est le plus perceptible et caractéristique.

-> Il forme un front linéaire assez homogène, même si l'alignement discontinu ne suit pas de règles réelles, et est interrompu par endroits par du bâti agricole perpendiculaire ménageant des accès aux cours intérieures et de fugaces percées visuelles sur les prairies bocagères.

-> Cet effet de front du linéaire bâti est renforcé par le léger recul des habitations par rapport à la voie, ménageant des jardins d'accueil dont une partie est traitée en limite sur rue en mur bahut, et ne manquant pas de charme.

Toutefois il existe un contraste important entre la portion bâtie au Nord de la Rue Haute au plus près du belvédère, pittoresque, et le reste de la Rue Haute.

☞ De nombreuses habitations ne disposent d'aucun traitement d'avant-scène, et les zones de recul sont soit le siège de dépôts divers de matériaux aux abords des habitations en cours de réhabilitation, soit vouées au stationnement des riverains comme de "vulgaires" accotements.

☞ La plupart des accotements enherbés sont ainsi progressivement "grignotés" ou minéralisés.

☞ L'extrémité Est de la Rue Haute offre une ponctuation bâtie disparate, où s'insère difficilement le bâtiment des ateliers municipaux (implanté perpendiculairement à la voie) et son aire de manoeuvres, attenante siège de dépôts de matériaux.

*A mi-parcours de la Rue Haute le faciès change: Dépôts divers, Stationnement et Axe de Perspective sur les Ateliers municipaux*



## 2.1.2 - SYNTHÈSE ET OPPORTUNITÉS D'AMÉNAGEMENT

**Les opportunités d'intervention sont nombreuses:** points noirs à traiter, absence de délimitation des voies, existence de friche, de talus érodés et rudéralisés, **pour un secteur riche en éléments patrimoniaux:** linéaire bâti de qualité, talus, murets, perspectives et panoramas...

☛ **Outre le traitement spécifique du talus de l'îlot central, et le traitement des abords de voiries, deux espaces peuvent être support d'aménagement, respectivement:** le belvédère et les abords des ateliers.

\* Le belvédère est implanté sur un site stratégique, point culminant de la commune. La présence de terrains en friche (siège d'une ancienne habitation démolie), en limitrophe permet d'envisager un aménagement d'ensemble, propice à la mise en scène du panorama.

\* L'aire de manoeuvre attenante à l'atelier communal pour sa part est susceptible d'accueillir:

- ☞ soit un front bâti (respectueux de la qualité et du rythme actuel), refermant la béance de l'espace, tout en ménageant une percée vers les prairies au Nord,
- ☞ soit un traitement paysager en placette limitant l'impact négatif du bâtiment

*L'atelier communal et son aire de manoeuvre*



## *Voie Communale de Dourlers: Accotements enherbés et Talus en friche*



☛ En parallèle des interventions spécifiques à conduire sur le talus et les zones de décrochements de l'îlot, **une gestion du végétal arborescent et arbustif de la plate-forme assurerait la continuité de l'aménagement paysager depuis le belvédère jusqu'aux abords du Chemin de Wattignies la Victoire.**

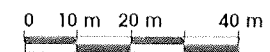
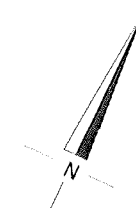
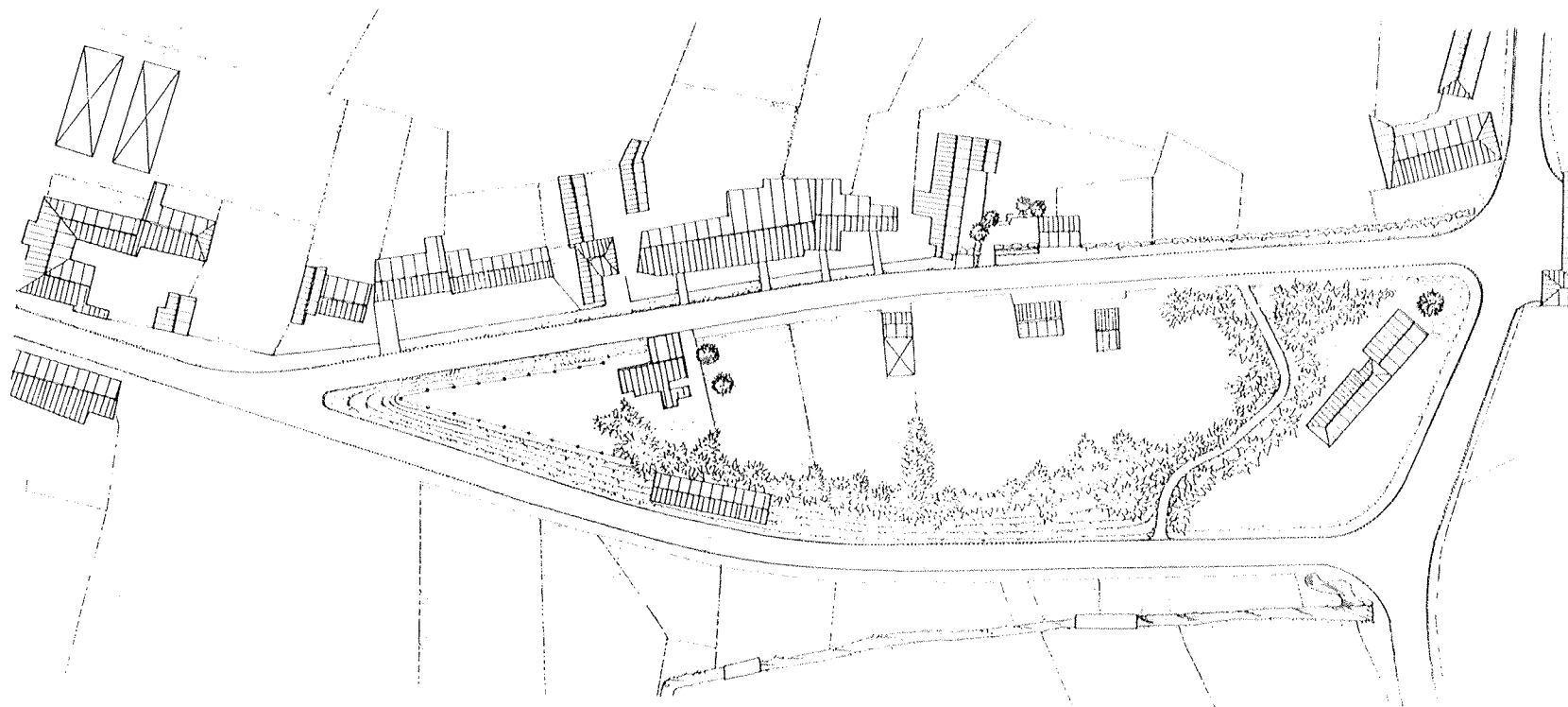
En extrémité Est de l'îlot la possibilité de création d'un cheminement entre la partie haute et basse de l'îlot peut en outre être envisagée.

*A noter pour mémoire que cette extrémité de talus au droit du Chemin de Wattignies est reprise dans le projet de valorisation de l'axe de découverte de la commune : remodelage paysager, engazonnement et ponctuation par un arbre de haut-jet.*

### La valorisation de secteur de la Rue Haute nécessite par ailleurs:

- ☞ un travail de sensibilisation des habitants pour assurer la **pérennité du rythme des murs-bahut**, au Nord de la Rue Haute, avec respect du recul d'implantation du bâti et pour inciter au choix d'essences végétales plus adaptées;
- ☞ et des préconisations auprès des riverains du sud de la voie de Dourlers afin d'éviter la fermeture progressive du paysage vers le talweg par l'emploi d'essences ornementales.

# SECTEUR RUE HAUTE PROJET D'AMENAGEMENT



## 2.1.3 - PROJET D'AMENAGEMENT

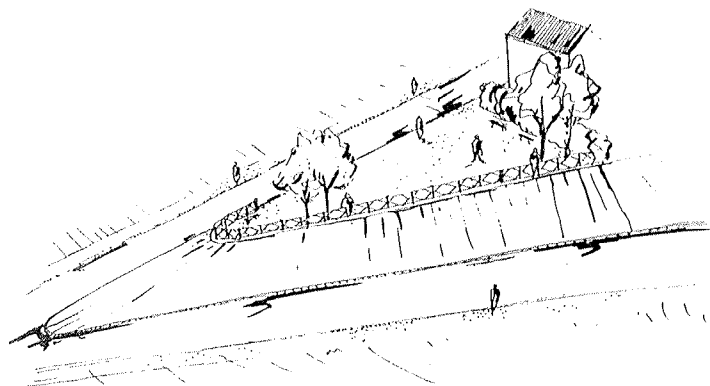
Le projet d'aménagement retenu reprend les principales orientations, en priorisant:

- > un aménagement du belvédère et de la friche attenante,
- > une recomposition paysagère des abords des ateliers municipaux,
- > et un traitement des abords des voies.

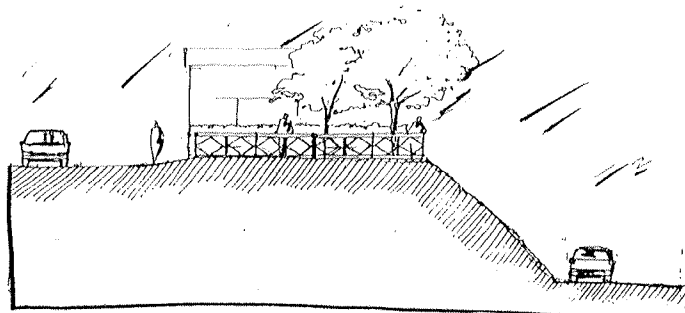
### ▣ Le Belvédère

☛ Le site de forme triangulaire, issu de l'intersection en épingle à cheveux, gère le dénivelé topographique entre les deux voies, par un talus s'accroissant progressivement jusqu'à créer une plate-forme en surplomb de la Voie de Doulers.

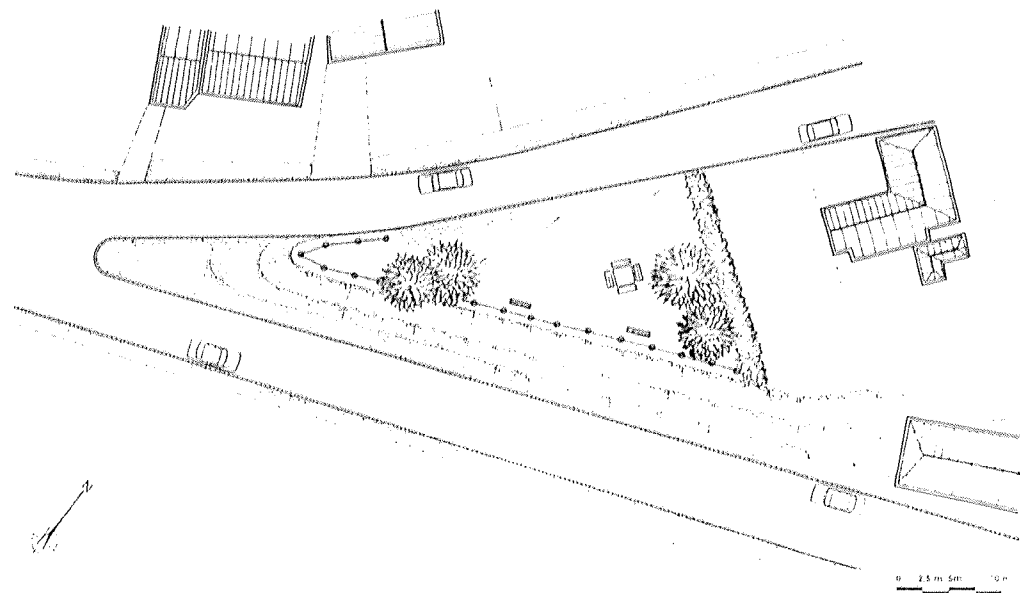
☛ Le projet de valorisation, consiste à réaliser un point de rencontre pour les habitants et les randonneurs en unifiant le traitement du petit belvédère et de la plate-forme en friche attenante, jusqu'en limite de la première habitation.



Croquis type de l'aménagement du belvédère



## LE BELVEDERE RUE HAUTE PROJET D'AMENAGEMENT



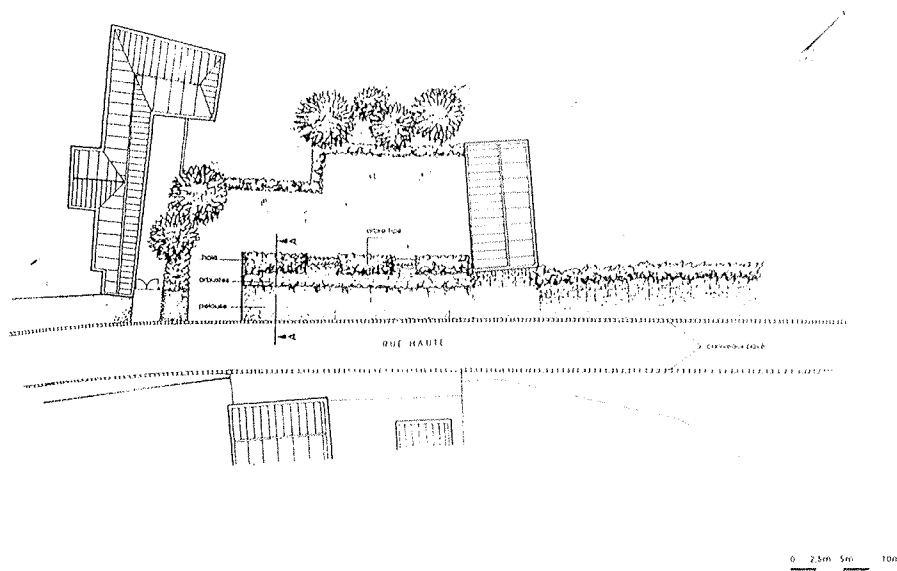
### ☛ Le projet prévoit ainsi:

- ☛ la réfection et la stabilisation du talus selon la fiche de recommandations figurant en Annexe N°2.1,
- ☛ le nivellement du terrain et l'engazonnement à l'aide d'un mélange de type prairial: végétation herbacée champêtre avec graminées à fleurs à faible développement,
- ☛ la plantation d'arbres en bouquet, arbres de haut jet d'essences nobles (Hêtre, Chêne...) structurant l'espace avec le volume de leur masse végétale,
- ☛ la plantation d'une haie bocagère en limite de l'habitation riveraine, plantation suffisamment dense et épaisse pour préserver la quiétude du riverain,

☛ la pose d'un garde-corps sur le pourtour de la plate-forme,

☛ et l'implantation de mobilier en bois: table pique-nique ou bancs, corbeilles, dans la même gamme que ceux employés sur les autres secteurs de la commune.

Une table d'orientation ou un panneau pédagogique pourraient agréablement compléter l'aménagement.



#### ▣ Les Abords de l'Atelier Communal

☛ Le projet d'aménagement vise à insérer au mieux l'équipement et son aire de manœuvre dans le contexte naturel et bocager environnant.

☛ Afin de diminuer l'impact visuel de l'aire siège de dépôts, et du bâtiment, (enduit de couleur ocre en dysharmonie complète avec les coloris traditionnels), plusieurs hypothèses d'aménagement ont été envisagées.

Celle qui a été retenue consiste à :

- > **créer un écran végétal depuis la voie en strates successives:** engazonnement, cordon arbustif bas taillé, arbres d'alignement palissadés et haie séparative;
- > **en préservant en arrière plan l'aire de manœuvre des ateliers.**

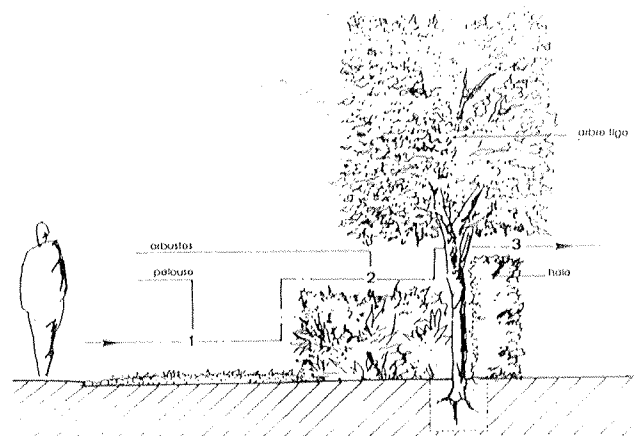
☞ L'étagement des strates répond au rythme de recul à l'alignement du linéaire bâti observé au Nord de la Rue Haute.

L'accotement engazonné le long de la Rue haute se perpétuera ainsi jusqu'en extrémité de la parcelle, accueillant l'accès de la "cour intérieure".

☞ L'aire sera traitée en gravillonnage ou en stabilisé compacté (calcaire dur), et délimitée par un entourage en pavés maintenant le revêtement dans son emprise, en évitant tout débordement.

☞ Les limites du site au Nord et à l'Ouest seront plantées d'une haie bocagère compacte et imperméable, complétée par des bouquets d'arbres de hauts jets ou de baliveaux permettant de cantonner le bâtiment dans un écrin de verdure tout en diminuant les nuisances visuelles des riverains. Les plate-bandes arbustives viendront agrémenter l'espace par le jeu de leur floraisons et feuillaisons.

Coupe type Ecran Végétal en strates successives



#### ▣ Les Abords des voies

☛ Comme pour le Chemin de Wattignies la Victoire, le CD 80 ou la Rue Principale, le projet prévoit la délimitation des chaussées de la Voie dite de Doulers et de la Rue Haute par un principe de caniveaux pavés, permettant :

- ☞ la matérialisation efficace de la chaussée,
- ☞ la collecte des eaux pluviales en direction des fossés,
- ☞ et la préservation des accotements enherbés, ou des seuils et emmarchements.

Là où les besoins riverains en stationnement se font sentir, l'aménagement intégrera un traitement en stabilisé le long des accotements.

☛ Un principe d'éclairage par consoles sur façades en front à rue, et par bornes lumineuses sur les accotements engazonnés complètera l'aménagement unifiant l'ensemble du secteur.

## 2.2 - CARREFOUR DE L'ANCIENNE MARE

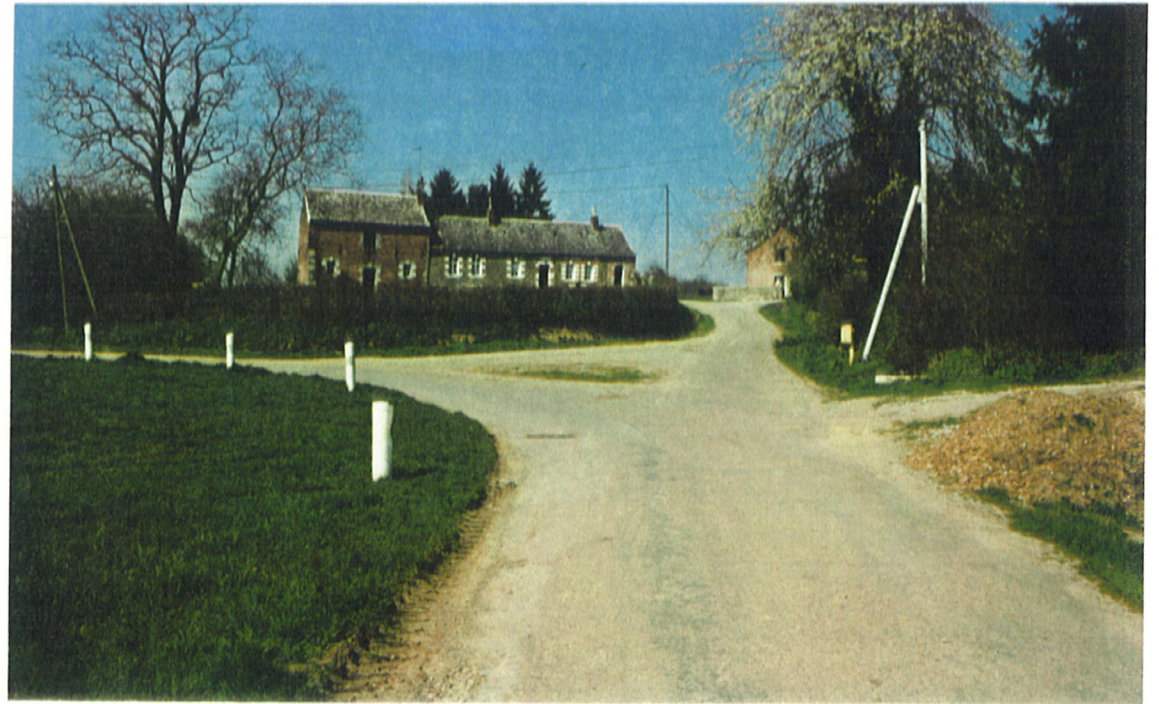
### 2.2.1 - ANALYSE

Le débouché de la Voie Communale dite de Dourlers sur le carrefour avec le Chemin Rural de Maginsart, carrefour dit de l'ancienne mare, ponctue la terminaison du lieu-dit Rue Haute, en amont de la ferme de Bathieuse et du lieu-dit le Mont.

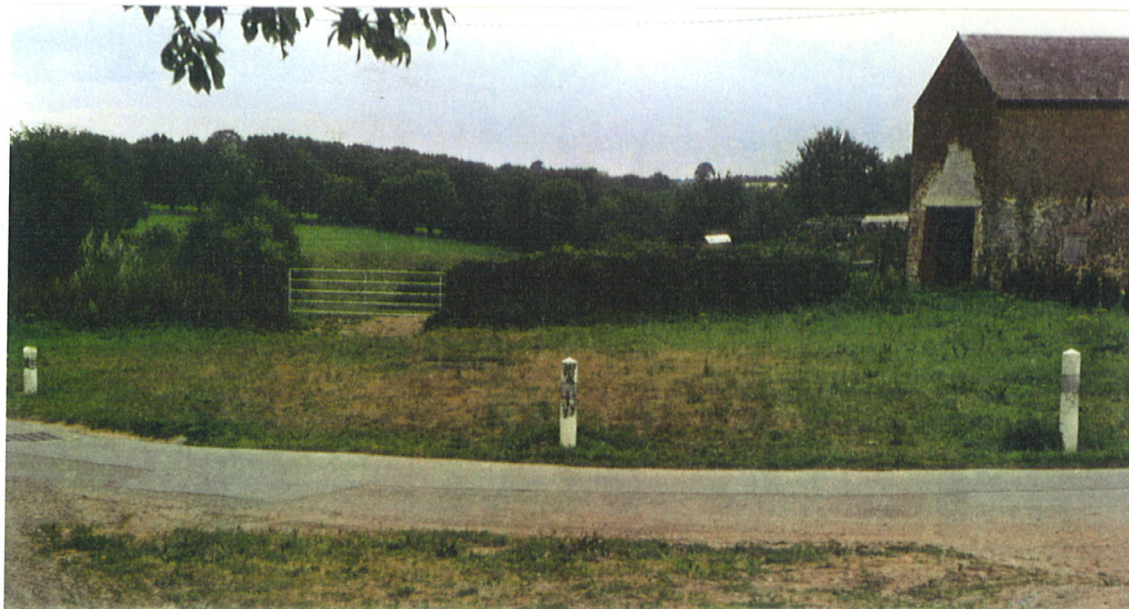
∞ La sinuosité de la Voie communale de Dourlers, dessine:

- > le contour du délaissé actuel de l'ancienne mare,
- > et le carrefour à la croisée du chemin de Maginsart marquée par la rencontre des talus des terrains limitrophes (carrefour en "patte d'oie").

∞ Un pignon de ferme constitue en arrière plan le seul front bâti, devant lequel s'étend le délaissé de l'ancienne mare.



*Ci-dessus: Débouché de la Voie Communale de Dourlers depuis l'Est*



*Ci-contre: L'ancienne mare soulignant la Sus-Ouest de l'intersection*

**Les terrains limitrophes de l'intersection, en vis à vis de l'ancienne mare, disposent de talus, accueillant en promontoire:**

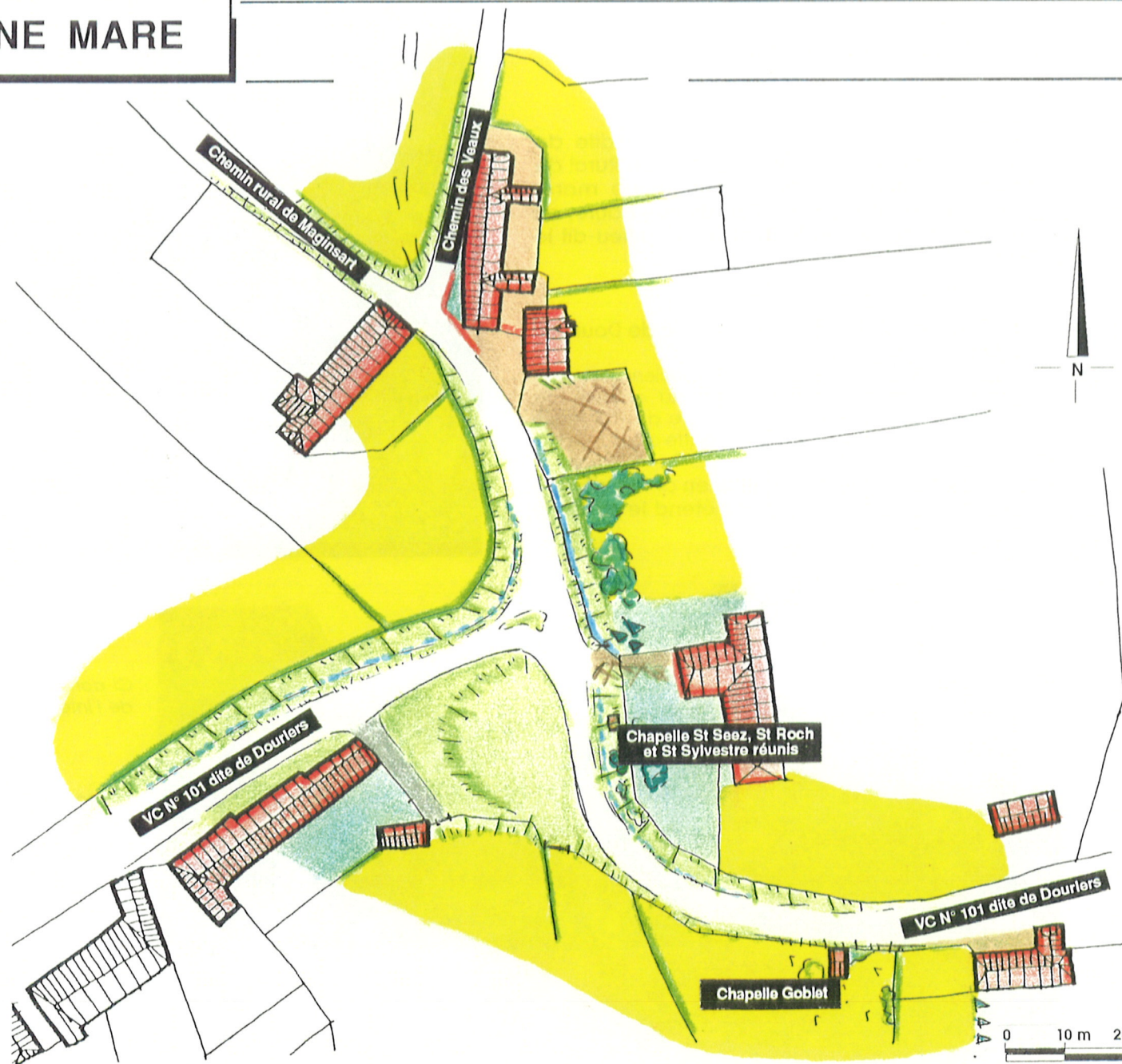
- ∞ face au pignon de la ferme coté Est, un bâtiment en cours de réhabilitation,
- ∞ et au Nord, des prairies bocagères qui se prolongent le long du chemin rural de Maginsart par un corps de ferme et son vis à vis ponctuant la croisée de chemins ruraux à quelques mètres du carrefour.

# L'ANCIENNE MARE

LE  
G  
E  
N  
D  
E

## MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

-  Jardins privatifs ornementaux
-  Boisements rudéralisés
-  Friches
-  Zone de dépôts
-  Prairies bocagères
-  Haies bocagères
-  Accotements enherbés
-  Sols minéralisés
-  Sols nus en terre ou remaniés
-  Murs / murets
-  Talus
-  Fossés





*La Chapelle Gablet*

#### ☛ Caractéristiques des abords du carrefour

☞ La présence de la Chapelle Gablet, située légèrement en amont, dans le virage précédent l'intersection depuis le secteur de la Rue Haute, est fortement visible depuis le carrefour dans le sens inverse depuis l'angle de la ferme grâce à la sinuosité des voies.

Mais située sur un petit talus, la chapelle dispose d'un environnement végétal herbacé et arbustif non maîtrisé qui nuit à sa perception depuis la Rue Haute.

☞ Le talus Ouest du carrefour, très accidenté et disposant d'un recouvrement végétal arbustif important (ainsi que de dépôts de matériaux liés à la réhabilitation en cours):

-> ménage un accès riverain,

-> accueille un fossé,

-> et recèle une petite chapelle en pierre bleue difficilement perceptible en haut de talus.

☞ Le prolongement Nord du talus accueille sur l'accotement une boîte postale dans l'axe du chemin de Maginsart.

#### *Perception des deux chapelles depuis le carrefour*



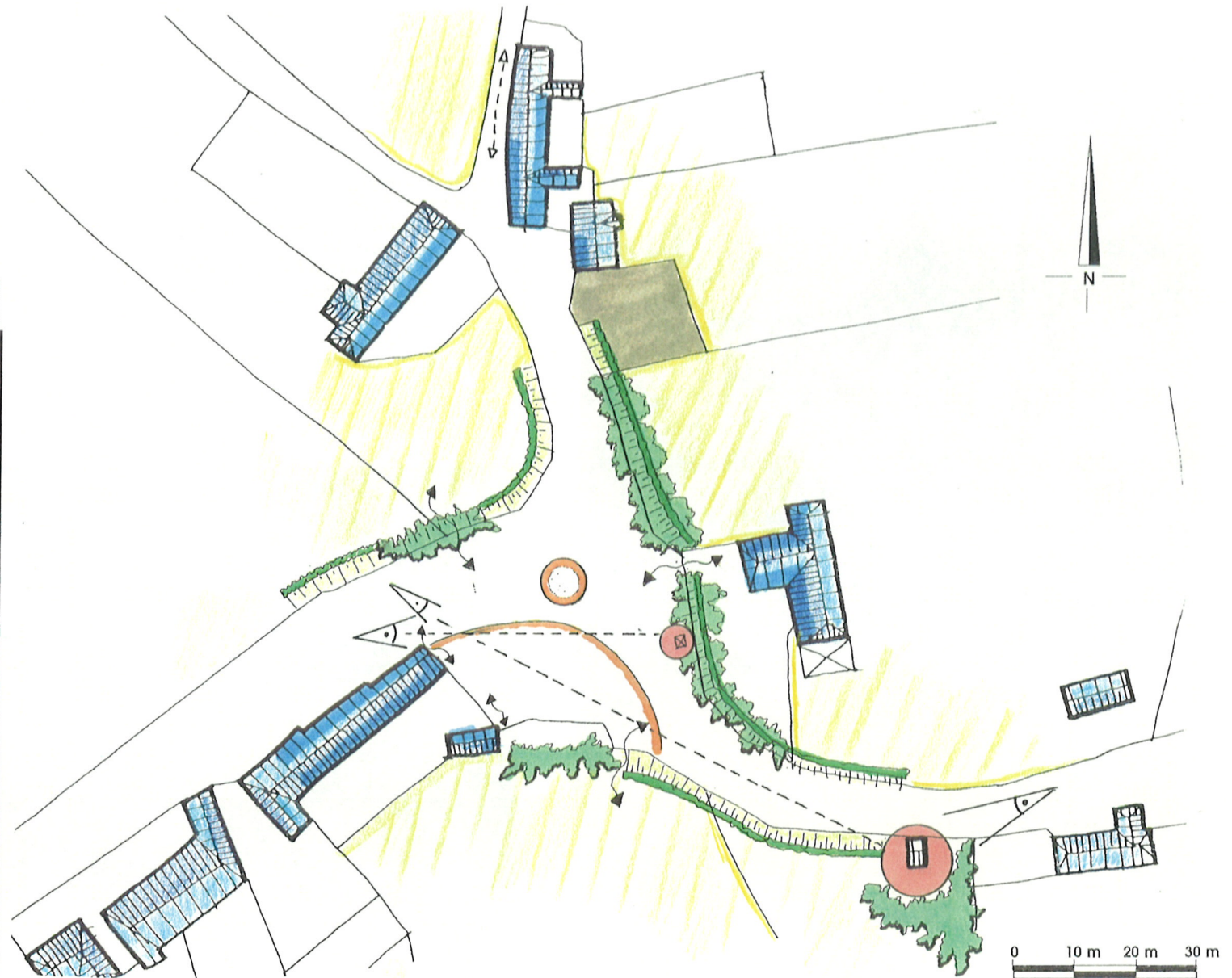


# L'ANCIENNE MARE

LE  
G  
E  
N  
D  
E

## ELEMENTS DE STRUCTURATION DE L' ESPACE

-  Elements patrimoniaux à valoriser:
-  Angles de vue à préserver ou améliorer
-  Points noir à traiter
-  Perception forte des fronts bâtis
-  Présence végétale à maîtriser et conforter
-  Intervention talus & fossé
-  Délimitation du contour sinueux des voies
-  Délimitation du contour sinueux des voies
-  Accès riverains carrossables
-  Cheminements



*La petite chapelle enfouie dans la végétation du talus Est*



☛ Le talus au nord du carrefour suit une pente croissante vers l'Ouest, souligné en partie haute de haies bocagères.

**Il a la particularité d'offrir face à l'ancienne mare la rencontre de deux haies en limite parcellaire affichant ainsi une épaisseur végétale, mais l'érosion et le passage qui y est pratiqué réduit d'autant cet attrait.**

☞ Le délaissé herbacé de l'ancienne mare, suit une forme un demi-cercle délimité par quelques bornes routières; il s'adosse coté Sud au talus délimitant les prairies bocagères, et se termine au contact d'un accès carrossable vers la cour intérieure de la ferme et vers les prairies.

☞ Présentant une surface relativement plane, l'ancienne mare comblée et enherbée jouxte en limite Sud-Est un passage à animaux vers la pâture limitrophe.

☞ **Aucun élément spécifique ne ponctue le carrefour** hormis les bornes pré-citées, et une petite bande herbeuse à valeur "d'îlot directionnel".

☞ A noter le long du chemin de Maginsart jouxtant le corps de ferme ponctuant les chemins ruraux, l'utilisation d'une pâture en zone de dépôts, caravaning, casse...etc, heureusement peu visible depuis le carrefour par le couvert végétal de la prairie précédente.

#### 2.2.2 - SYNTHÈSE

☛ La large ouverture visuelle du carrefour et de l'ancienne mare, constitue une opportunité pour la mise en scène et le faire valoir: des deux chapelles, des talus et effets de promontoire, et de la sinuosité des routes .

☛ Les abords de la chapelle Gablet sont à valoriser, l'angle de vue depuis le carrefour se devant d'être préservé (végétation basse).

☛ La petite chapelle insérée dans le talus Est pourrait devenir un élément clef dans le traitement du talus ou dans l'aménagement du délaissé.

☞ Des interventions sont à prévoir sur l'ensemble des talus, plus particulièrement sur le talus Est.

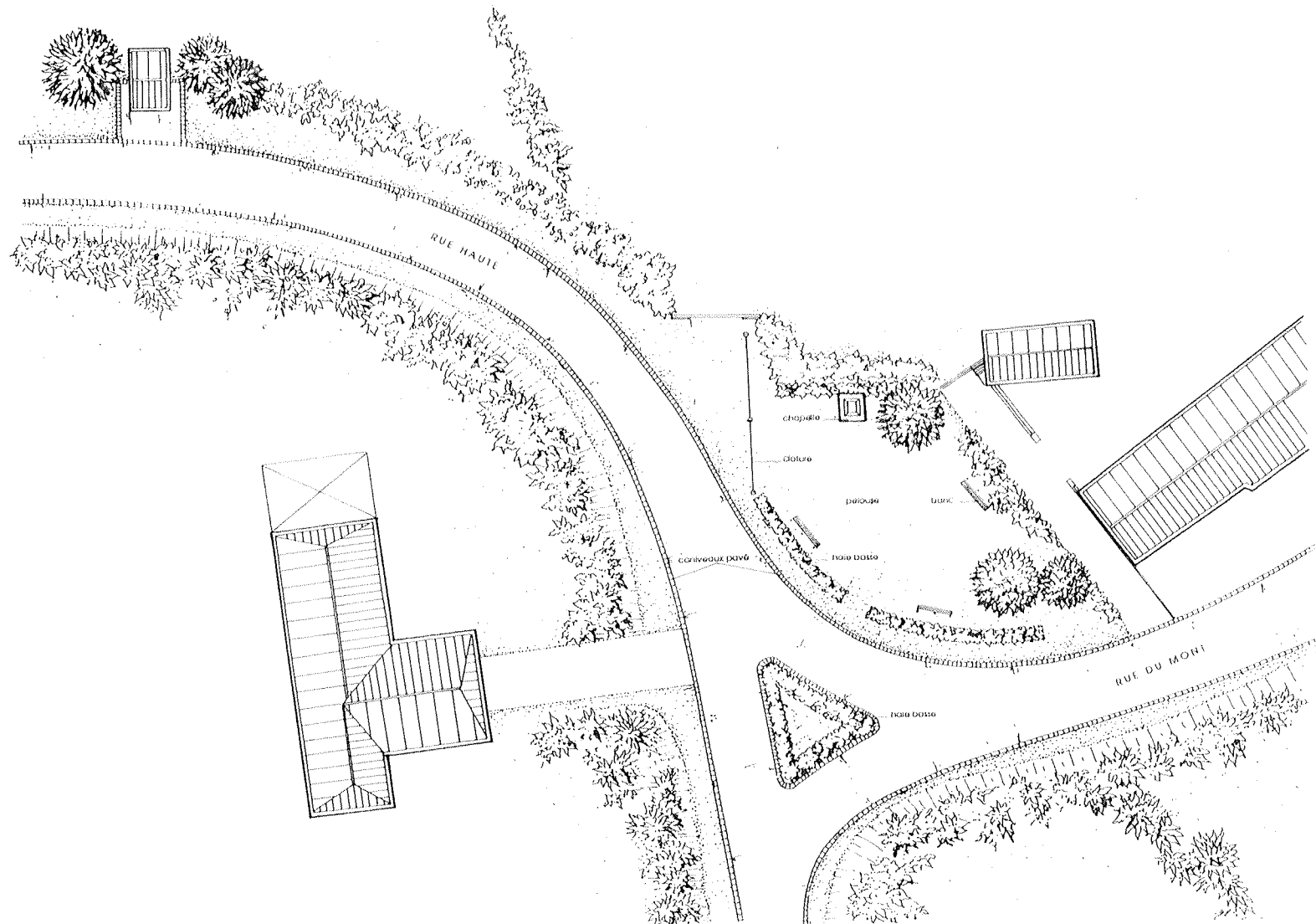
☞ Les accès riverains et notamment celui de la ferme et celui vers la prairie, constituent une **contrainte** qui réduit les possibilités d'aménagement du délaissé.

☞ Il conviendra de pallier à l'absence de **délimitation directionnelle effective** en soulignant dans l'aménagement paysager le contour des voies.



*Ci-contre: Le petit talus bocager au Nord du carrefour avec passage*

# L'ANCIENNE MARE PROJET D'AMENAGEMENT



### 2.2.3 - PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement retenu préserve le caractère champêtre et naturel du site, inséré dans un écrin bocager de qualité.

Il s'appuie sur les éléments patrimoniaux existants pour aménager l'ancienne mare en aire de détente pour randonneurs en y intégrant comme faire valoir la petite chapelle du talus Est.

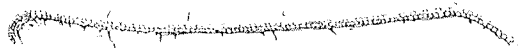
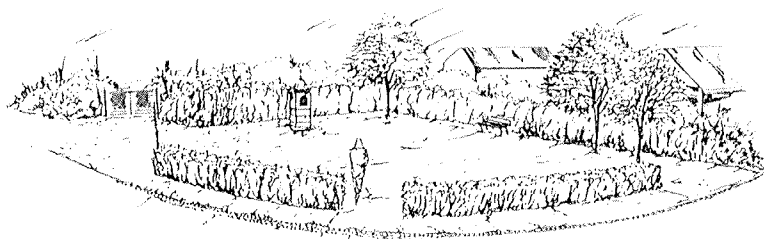
-> Les accès à la pâture et aux bâtiments sont préservés, et les chaussées et le petit îlot directionnel, délimités par des caniveaux pavés.

-> L'espace est engazonné et accueille quelques plantations et bancs.

Le projet prévoit pour l'intersection:

- ⇒ le principe de délimitation des axes par la réalisation de caniveaux pavés, préservant les accotements herbeux;
- ⇒ la stabilisation des différents talus entourant le carrefour et le renforcement des haies bocagères;
- ⇒ ainsi que le traitement du petit îlot directionnel par de la végétation basse et dense, évitant lors du passage des troupeaux sa disparition par piétinement.

*Croquis type de l'aménagement de l'ancienne mare*



L'ancienne mare sera aménagée en aire de détente.

• **Traitée en prairie, elle sera délimitée par la plantation en demi-lune d'une haie basse, en léger recul de la voie, préservant sur ses limites un accotement enherbé.**

⇒ Interrompue à mi-courbe dans l'axe du chemin de Maginsart, elle ménagera un accès piéton "central" vers l'aire de repos.

⇒ La haie basse sera prolongée au Sud-Est le long de l'accès à la pâture, par une clôture (lisse en bois d'un modèle simple ou piquets de châtaignier surmontés de fils de tension).

• La trame végétale existante en limite, sera nettoyée et confortée par la plantation d'une haie bocagère formant un retour du front végétal Sud/Sud-Ouest le long de l'accès riverain de la ferme.

• Ce fond de scène ainsi constitué permettra le déplacement et la repose de la petite chapelle enfouie dans le talus, au sein de l'ancienne mare.

⇒ Adossée à la haie bocagère elle sera ré-implantée dans l'axe de perspective depuis l'Est de la Voie de Doullers.

⇒ Quelques arbres de haut jet, d'essences nobles, soulignant l'angulosité de l'espace, et l'implantation d'un peu de mobilier (bancs et corbeilles en bois) compléteront l'aménagement.

• Concomitamment à l'aménagement de l'intersection un regard particulier sera porté sur les abords de la Chapelle Gablet, nécessitant un débroussaillage et une valorisation paysagère.

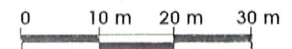
# HAMEAU D'OFFIES



**LEGENDE**

## MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

	Jardins privés		Cultures sarclées
	Jardins d'agrément		Prairies bocagères
	Jardins potagers		Zones enherbées / Friches
	Haies ornementales		Haies bocagères
	Clôtures ouvertes (grillage)		Sols minéralisés
	Délimitation voirie (caniveaux)		Poteaux directionnels
	Talus		Cuboverre



### 3 - HAMEAU D'OFFIES

*Le hameau d'Offies implanté à la croisée des voies communales N° 5, N°6 et N°8, anciennement autonome, dispose à l'instar des entités villageoises, de petits espaces publics pouvant être support d'une valorisation.*

Il s'agit respectivement:

- > du "coeur du hameau" marqué par l'intersection de la voie communale N°6 d'Offies à Solrinnes avec la Voie communale N°5 de Dimont à Offies et son prolongement vers Lez Fontaines;
- > de l'ancienne place publique joutant la Chapelle St Jean Baptiste et son cimetière, au Sud du hameau vers le Chemin du Cérul et l'axe vert.

#### 3.1 - L'INTERSECTION DES VOIES COMMUNALES N° 5 ET N° 6

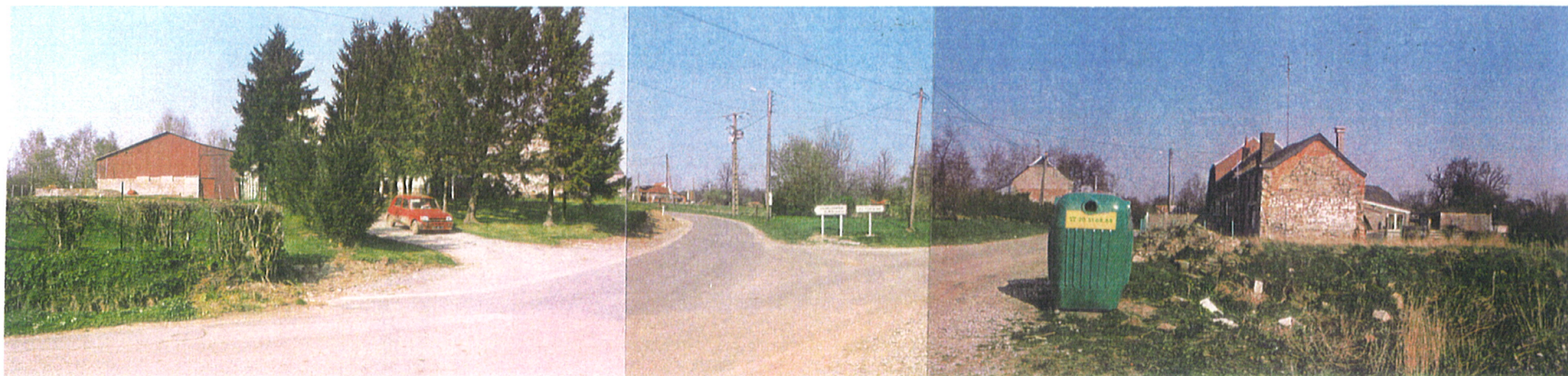
☛ Le cadre bâti de qualité soulignant l'intersection est déprécié par:

- ☞ une absence généralisée de traitement des abords de la voie, avec notamment l'existence de nombreux dépôts dévalorisants,
- ☞ la proximité d'une exploitation avicole et de son hangar en surplomb de l'intersection;
- ☞ les larges accès riverains, et une végétation ornementale inappropriée en provenance des jardins privatifs;
- ☞ l'existence d'une béance dans le front bâti, terrain en friche en lieu et place d'une ancienne mare et d'un bâtiment démoli, béance joutant une cour de ferme en réhabilitation à ce jour non délimitée;
- ☞ la localisation d'un conteneur de recyclage du verre, au droit de l'intersection à proximité du secteur en friche;
- ☞ la présence de réseaux aériens et de leurs supports béton.

☛ Le dimensionnement des voiries et la disparition des accotements enherbés au contact du bâti et des secteurs en friche, contribuent à accentuer cette impression négative. Pourtant, le carrefour bénéficie:

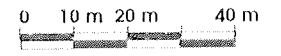
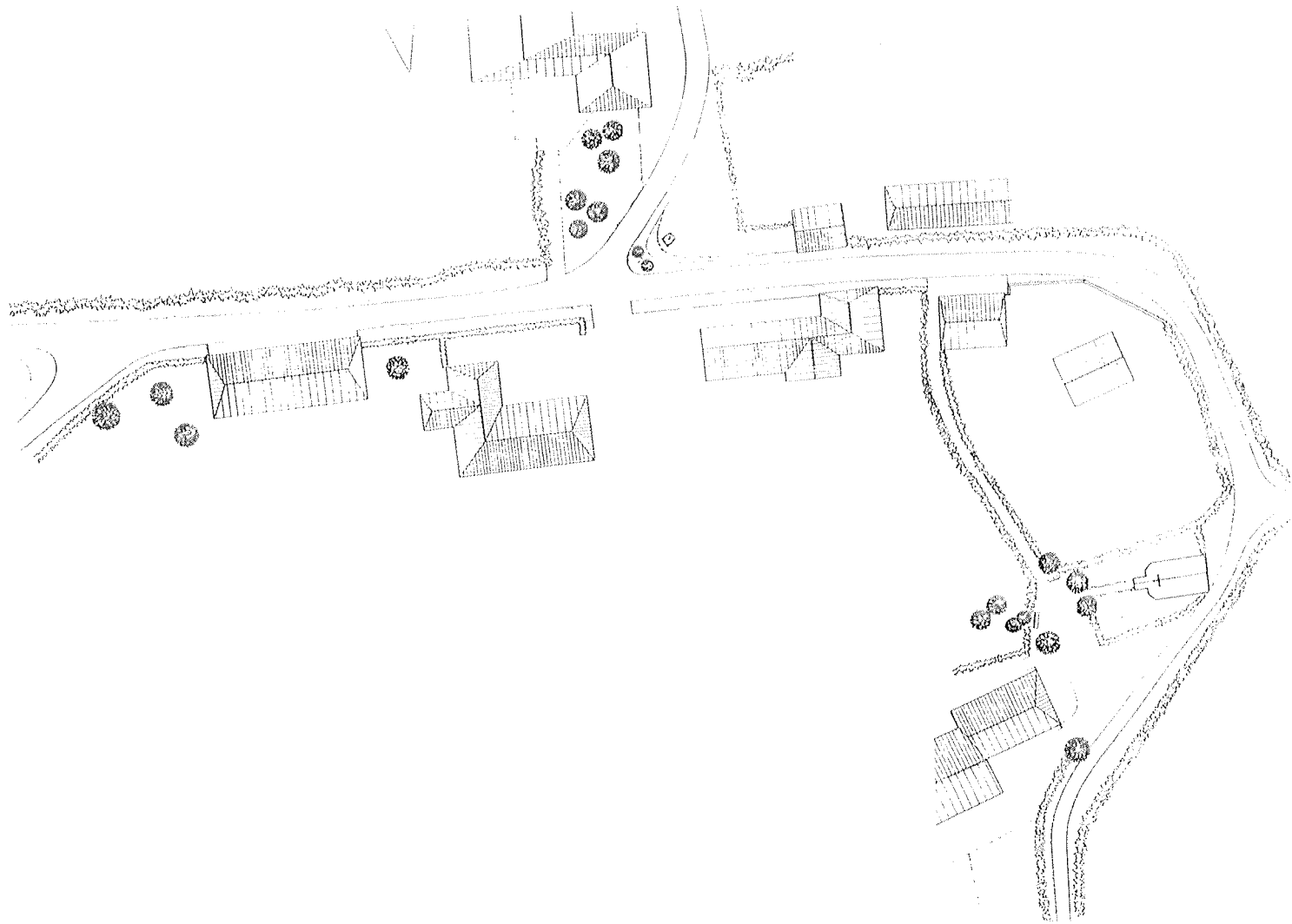
- ☞ de larges accotements Sud, prolongés en partie Nord par des fossés et talus bocagers, propices à l'affirmation d'une dimension paysagère;
- ☞ par la présence de la béance, d'une large ouverture de vision sur le contexte environnant, avec notamment un axe de perspective intéressant sur le clocher de Sars Poteries;
- ☞ en partie Nord-Est d'un petit talus support de panneau directionnel, permettant par un aménagement simple une ponctuation plus symbolique de la croisée des chemins ruraux.

*Panorama sur l'Intersection des Voies Communales N°5 et N°6.*



*Multitude de réseaux aériens, Surdimensionnement des voies, et en premier plan à droite la friche et le conteneur de recyclage peu valorisants.*

# HAMEAU D'OFFIES PROJET D'AMENAGEMENT



☛ Le projet d'aménagement paysager de l'intersection se structure autour de deux interventions:

- > la première réside dans la délimitation des chaussées et des accotements, permettant une restructuration de ceux-ci;
- > la seconde consiste en un marquage symbolique de la croisée des chemins par la recomposition paysagère du petit talus Nord-Est.

☐ *Intervention sur les voiries et accotements.*

Le projet prévoit:

- ☞ un recalibrage des voies communales, et une délimitation par caniveaux pavés,
- ☞ la reconstitution des accotements enherbés en redimensionnant le cas échéant les accès riverains,
- ☞ le renforcement de la trame bocagère existante en crête des talus à finalité de masquage,
- ☞ le marquage des limites entre domaine public et privé, par la plantation d'une haie champêtre basse, le long de la cour de ferme et du terrain en friche, en préservant ainsi la percée visuelle vers Sars Poteries,
- ☞ l'intégration dans cette haie bocagère sur le domaine public du conteneur de recyclage du verre.

*A noter qu'une partie de la friche sera à court terme refermée par un muret en partie Ouest coté pignon. La cour en friche du corps de ferme restera probablement ouverte pour l'accès à la grange. La haie proposée préservera cet accès.*

☐ *Intervention sur le talus soulignant la croisée des chemins*

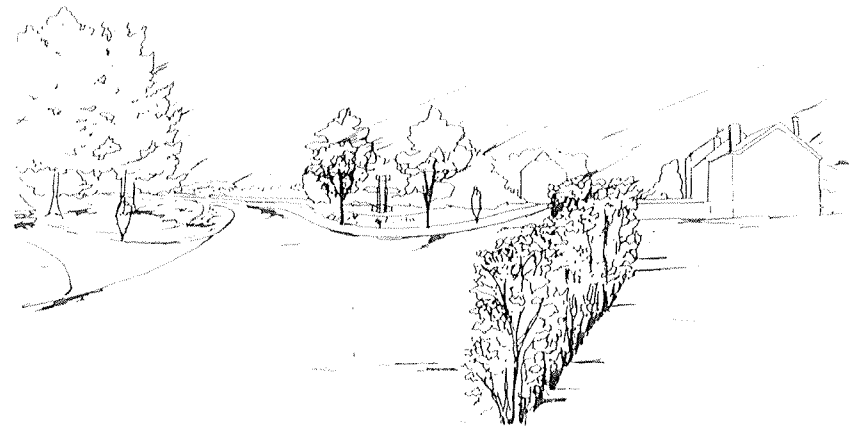
Le petit talus délaissé, en angle de l'intersection accueillant aujourd'hui les deux poteaux de signalisation, peut être aménagé de façon plus symbolique avec:

- > la plantation de deux arbres tiges
- > et la pose d'un panneau directionnel unique dans la perspective de la voie, et intégrant la signalisation pédestre.

☞ A ce jour cet espace est du domaine privé, hormis au plus près des voies.

☞ Le traitement ne peut en conséquence être envisageable qu'après acquisition de la parcelle par la municipalité.

*Croquis type de l'Aménagement du Carrefour*



*Il convient en outre de préciser que l'impact important des réseaux aériens ne trouvera pas de solutions à court terme dans l'aménagement proposé, compte tenu de l'incidence financière de travaux d'enfouissement.*



### 3.2 - L'ANCIENNE PLACE PUBLIQUE

☛ L'ancienne place publique d'Offies située en arrière de la Voie Communale N° 6 vers Lez Fontaine, jouxtant le petit cimetière de l'Eglisuelle, communique avec le reste du hameau:

☞ soit par le chemin Rural dit du Cérul, accès principal commun à la desserte d'une exploitation agricole limitrophe souligné par un petit talus formant un belvédère,

☞ soit par un cheminement piéton intercalé entre le parcellaire privé et débouchant à deux pas de l'intersection principale du hameau.

☛ La beauté du site que l'on découvre au détour du chemin du Cérul, est magnifiée par la Chapelle du XII<sup>ème</sup> siècle et son cimetière, implantés dans un écrin de verdure.

☞ *Le temps semble s'être figé depuis des siècles, préservant le site intact.*

☞ *L'authenticité et le cachet résultent tant de l'édifice religieux de dimension modeste parfaitement adaptée au contexte et à l'échelle du site, que de son architecture typiquement Avesnoise.*

☛ L'écrin de verdure de l'églisuelle se découpant sur un environnement bocager au maillage serré et toujours soigné, et la grande simplicité dans le traitement de la placette, sont les gardiens de la symbolique du lieu.

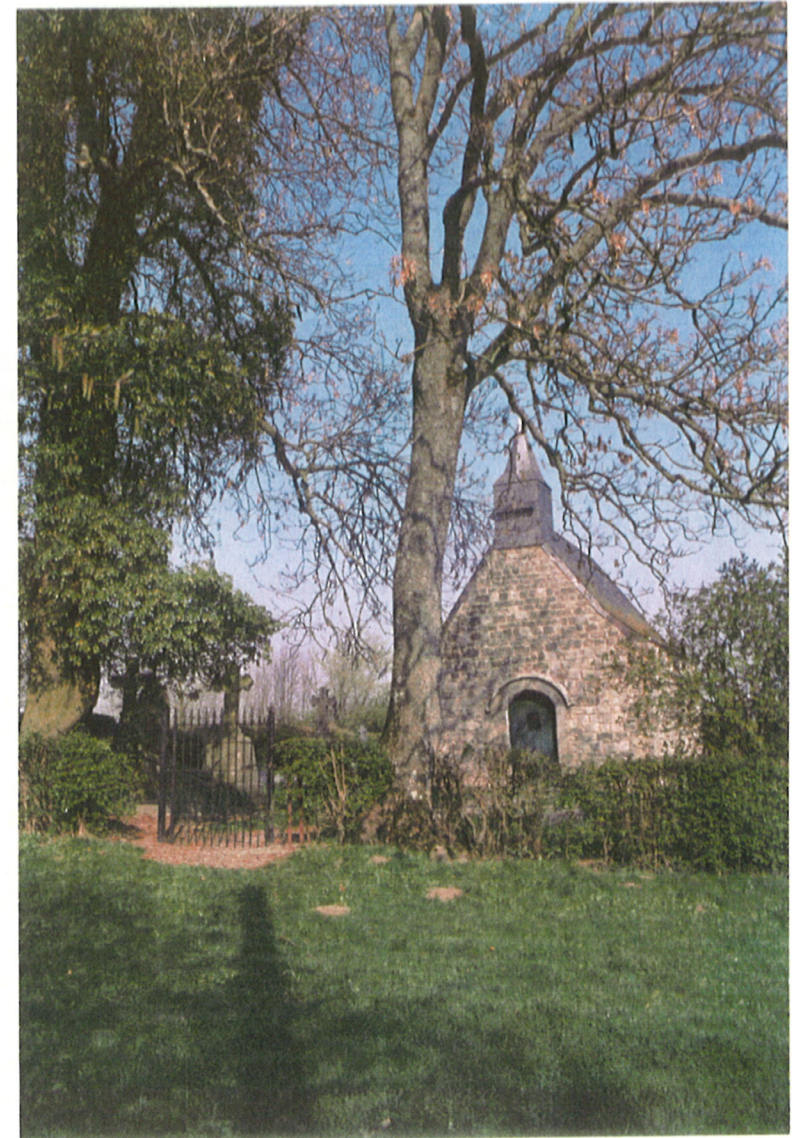
Toutefois quelques éléments déprécient la perception de l'ensemble. Il s'agit:

☞ de la dégradation progressive des haies champêtres, non renouvelées sur le pourtour du cimetière, de la place, ou longeant le cheminement

☞ de l'érosion observée sur les talus du Chemin du Cérul, talus par endroits en friche ou dénudés de haie bocagères

☞ et de la dimension de l'accès à la ferme limitrophe souligné par une haie de conifères inopportune.

*L'Eglisuelle St Jean Baptiste, Le Cimelière, et l'ancienne Place publique :  
Un site authentique, préservé, hors du temps...*



☛ Le projet d'aménagement se doit de maintenir et de protéger la **qualité du site** (qui pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une protection par inscription ou classement au titre des sites paysagers pittoresques).

Aussi la proposition (Cf plan p 143), consiste à intervenir par **petites touches**, afin d'**accentuer sans les dénaturer**, la composition spatiale et le rapport d'échelle du site.

Le projet prévoit:

⇒ la stabilisation des talus de part et d'autre du Chemin rural du Cérul, avec la plantation en crête de talus d'une haie bocagère (pose d'une toile de jute, engazonnement et plantation, Cf Annexe N° 2);

⇒ et la suppression des conifères en entrée de ferme, avec substitution par un arbre tige unique (ex: Chêne).

Cet arbre constituera un signal, point de repère dans la promenade vers le Sud vers l'ancienne voie ferrée, axe vert, et vers une petite fontaine implantée en contrebas du chemin au creux du vallon du Cérul.

Cet arbre permettra en outre de masquer l'accès de l'exploitation agricole, et la vision de ses installations.

*L'Eglisuelle depuis le Chemin du Cérul*



*L'ancienne Place Publique*



*On aperçoit en fond de place le début du cheminement vers le hameau*

☛ Aux abords de la chapelle les accès riverains (cour de ferme et garage) sont maintenus ainsi que les parties engazonnées.

**Par contre les haies bocagères le long du chemin vers le hameau et le long du cimetière seront à conforter.**

⇒ Afin d'obtenir quelques éléments verticaux sur la placette, tout en masquant les arrières disgracieux de l'exploitation agricole lui faisant face, **il est prévu la plantation de quelques arbres ou baliveaux de Charmille** (Chênes têtards à terme).

⇒ L'espace engazonné peut accueillir un peu de mobilier rustique, un banc, et un panneau signalétique pouvant présenter la chapelle, en réponse à un circuit de randonnée thématique sur les chapelles.

*A noter que la petite fontaine Chemin du Cérul, fait l'objet d'un projet de valorisation au même titre que les abords de l'axe vert dans la dernière partie de la présente étude (Chapitre D/ Autres Projets de Valorisation).*



### I - LES POSSIBILITES DE VALORISATION TOURISTIQUE

Dans l'esprit d'affirmation de l'identité Dimontoise, et en continuité des aménagements proposés sur les espaces publics, d'autres interventions visant plus spécifiquement la valorisation touristique peuvent être envisagées.

Ces interventions touristiques complémentaires consistent à intervenir par petites touches sur l'ensemble du territoire ou à unifier les aménagements préalablement réalisés, en favorisant la préservation des ressources naturelles et paysagères, et la découverte du patrimoine.

☛ La dimension paysagère et touristique ayant été intégrée dans les différentes interventions préconisées sur les axes de découverte, et les espaces emblématiques des entités villageoises et du hameau:

- ☞ Rue Haute, Secteur de la Genette, CD 80: Aménagement des belvédères, préservation des perspectives
- ☞ Secteur du Pont : Structure d'accueil et d'information touristique à deux pas de l'axe vert du Conseil Général,
- ☞ Carrefour de l'ancienne Mare: Halte et coin repos en croisée des cheminements de randonnée,
- ☞ Hameau d'Offies: valorisation du coeur du hameau et des abords de l'Eglisuelle, lien entre les itinéraires de randonnées ...etc

leur aménagement assurera à terme pour l'ensemble du territoire Dimontois outre une amélioration du cadre de vie des habitants, **une attractivité nouvelle en offrant un réseau cohérent de haltes et de points de découverte privilégiée.**

☛ Toutefois hormis les grands axes routiers, **les itinéraires de découverte proposés à ce jour au randonneur**, public cible du tourisme vert adapté au territoire Dimontois (Cf Partie 1/ Chapitre C/3.3 - *Potentialités Touristiques* p 37), **ne font que traverser de part en part le territoire, sans réellement en permettre la découverte** (effet de couloir vert du linéaire ferré, Axe Vert du Conseil Général).

☛ Pourtant le territoire Dimontois recèle de nombreux avantages culturels et paysagers et bénéficie d'un réseau important de chemins ruraux propices au développement local du tourisme vert.

☛ Les interventions de valorisation touristique complémentaires proposées dans le présent chapitre, consistent:

☞ en la mise en place d'un circuit thématique sur les **chapelles de Dimont**, circuit assurant la découverte des spécificités patrimoniales et paysagères du territoire, tout en reliant les différents aménagements déjà réalisés;




☞ en de petits travaux de débroussaillage et d'aménagement en ponctuation de ce circuit mais aussi de l'axe vert du Conseil Général aux abords d'Offies;

☞ et en une valorisation spécifique du secteur du Calvaire en entrée Sud-Ouest du village le long du Chemin d'Avesnes, seul axe de découverte du territoire non repris dans les propositions (Chapitre B).




*D'autres interventions pourraient être envisagées, citons notamment la mise en place d'un gîte, ou encore une réflexion intercommunale sur le maillage et la préservation des cheminements ruraux; mais leur objectifs dépassent largement le cadre de la présente étude.*

# LE CIRCUIT DES CHAPELLES

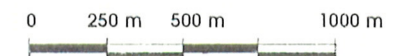
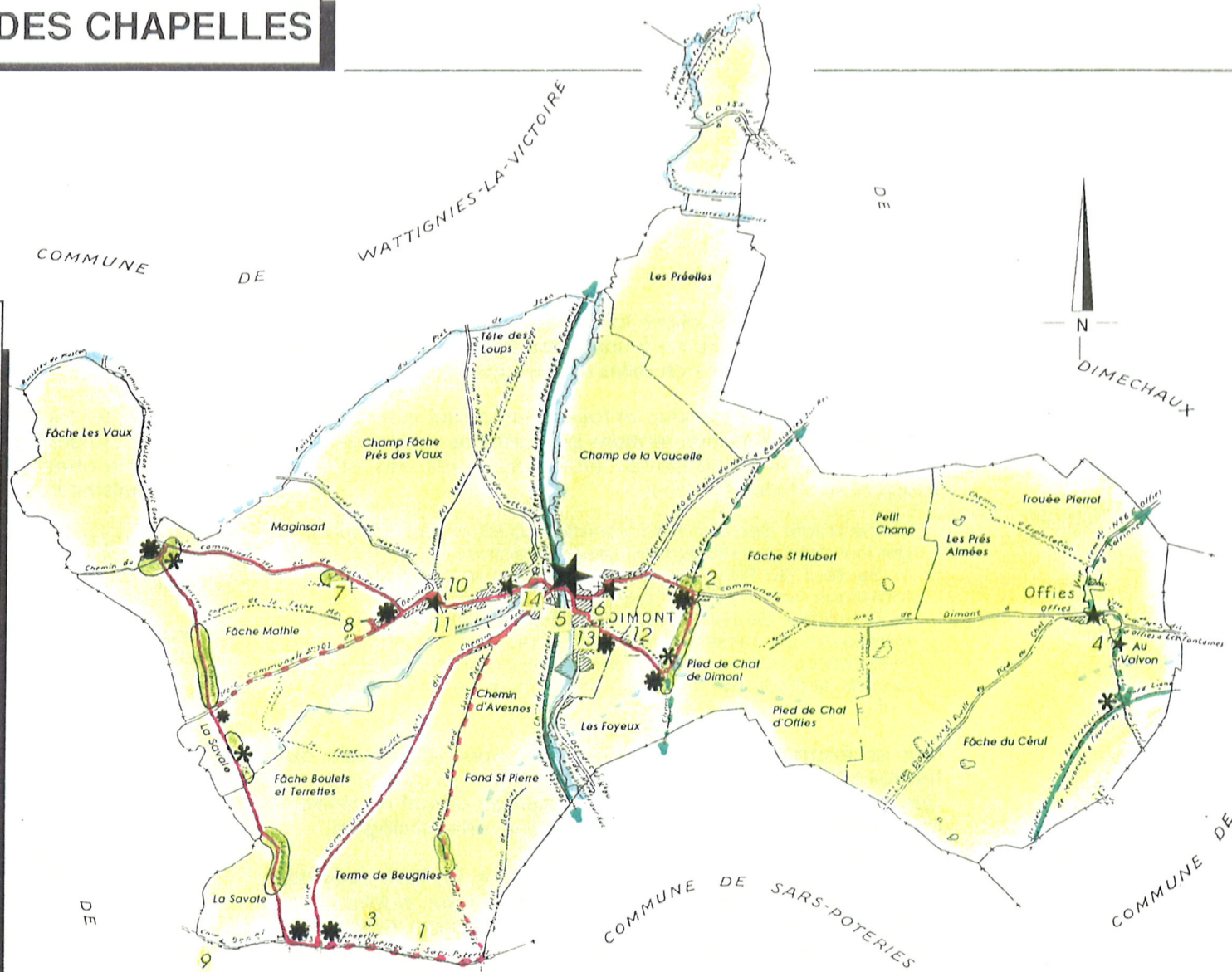
## LEGENDE

-  Circuit proposé / Variantes
-  Axe vert / Itinéraires intercommunaux
-  Haltes, belvédère, signalétique intégrés dans l'aménagement des espaces publics

### Aménagements Induits

-  Interventions paysagères
-  Balisage directionnel
-  Ponctuation par du mobilier

- 1** Saint Eloi et Notre Dame du Bon Secours
- 2** Saint-Hubert
- 3** Saint-Hubert et Notre Dame de Walcourt
- 4** Saint Jean-Baptiste ou Eglisuelle
- 5** Saint Lénard dite Chapelle de l'Occis
- 6** Notre Dame de Bon Secours
- 7** Notre Dame de Grâce
- 8** Notre Dame de Lourdes
- 9** Notre Dame de Seez
- 10** Saints Seez, Roch et Sylvestre réunis
- 11** Chapelle Goblet
- 12** Notre Dame de Walcourt
- 13** Notre Dame de Walcourt
- 14** L'Inconnue de Dimont



Echelle Approchée d'après Tableau d'assemblage

## 2 - LE CIRCUIT DES CHAPELLES

Le circuit thématique sur les chapelles, réelle richesse culturelle Dimontoise, vous est présenté sur la planche cartographique page ci-contre.

Il peut se greffer en plusieurs endroits sur l'axe vert tantôt en limites communales, tantôt depuis le coeur villageois au contact du secteur du pont, là où pour mémoire une structure d'information touristique est prévue (Cf Du Cimetière à la Genette p 85).

Empruntant des chemins ruraux pittoresques de part et d'autre du Stordoir il propose différentes boucles de découverte, reliant la plupart des chapelles disséminées sur le territoire et assurant une vision contrastée des différentes unités paysagères.

### 2.1 - LES ATTRAITS DU PARCOURS

□ Le circuit proposé sur le versant Est du Stordoir, depuis les abords du Pont se présente comme une petite boucle de 1,5 km reliant le village avec le Chemin Rural de Sars Poteries à Dimechaux. Cette boucle permet de découvrir les premières chapelles, parfois isolées, parfois adossées ou incrustées au bâti.

La Chapelle de l'Occis face à la Place du Moulin



Chapelle St Hubert et le Chemin rural de Sars Poteries à Dimechaux



#### Le parcours:

- ⇒ emprunte la Rue Principale vers la Place du Moulin (Chapelle St Lénard dite Chapelle de l'Occis), et la Place Centrale jusqu'au CD 80;
- ⇒ se prolongeant vers la ruelle du Pied de Chat, après avoir soit contourné l'îlot de l'église soit traversé la place Centrale vers l'école et la salle des fêtes par les cheminements piétonniers existants,
- ⇒ et se poursuit en dénivelé de la ruelle du Pied de Chat (Chapelle Notre Dame de Walcourt), jusqu'à son intersection avec le Chemin de Sars Poteries à Dimechaux, proposant ainsi un bouclage intercommunal vers le Moulin de Sars Poteries au Sud ou vers la Genette et Dimechaux au Nord.

☛ En remontant le vallon du Pied de Chat vers la Voie Communale N° 5 de Dimont à Offies, **le chemin rural offre un faciès paysager des plus intéressants propice au repos**: arbres formant un effet de voûte et emprise aux abords du ruisseau permettant la pose d'un banc.

Bien que peu entretenu le chemin rural permet de déboucher sur la route d'Offies ponctuée par la très belle *Chapelle Saint Hubert en pierre bleue*, avant de se prolonger vers le Nord et Dimechaux.

☛ Le parcours quitte alors le chemin rural pour redescendre vers le village et la Genette par la route d'Offies, le CD 80 et le Chemin ordinaire N° 4 de Dimechaux, offrant au regard du randonneur la sensation de découverte progressive du village, jusqu'au petit belvédère du CD 80 et au panorama qui lui fait face.

*La Chapelle Notre Dame de Bon Secours*

Adossée au linéaire bâti du chemin ordinaire N°4 la *Chapelle Notre Dame de Bon Secours*, semble encourager le promeneur vers la seconde boucle de découverte sur le versant opposé du Stordoir.

*La chapelle se découpe sur un appareillage mixte de briques et de pierre qui par le jeu de couleur rehausse l'édicule religieux.*

*On notera l'assise en pierre bleue disposant de garde-corps en ferronnerie.*



*Chapelle Notre Dame de Walcourt, Ruelle du Pied de Chat*



☐ La seconde boucle du circuit des chapelles, plus vaste près de 6 km, permet pour sa part de découvrir huit autres chapelles disséminées sur le territoire sur le versant Ouest du Stordoir.

☛ Le parcours depuis le secteur du pont emprunte la Voie dite de Dourlers, longeant les talus Rue Haute, vers le belvédère et le Mont.

☛ Le belvédère réaménagé (avec une table d'orientation) constituera un élément fort dans la découverte de la typologie et de la physionomie villageoise.

☛ Les abords du carrefour de l'ancienne mare permettront une seconde halte, faire valoir de la *Chapelle Gablet* et de la petite *Chapelle* dédiée aux trois saints *St Seez, St Roch, St Sylvestre réunis*.

☛ Dans le prolongement de la Rue Haute vers le carrefour de l'ancienne Mare, et le long de la Voie de la VC N°101 de Doulers, **la diversité du patrimoine bâti rythmant le parcours, attirera l'œil du promeneur vers quelques détails architecturaux ou quelques éléments patrimoniaux, à l'instar des pompes à eau et de leur bacs en pierre bleue de la ferme du Mont.**

☛ Pour les adeptes de la grande randonnée, désireux d'abandonner le circuit thématique depuis l'ancienne mare, le chemin de Maginsart et le chemin des Veaux, leur permettront de poursuivre vers le Nord et Wattignies la Victoire.

*La Chapelle Gablet qui fera l'objet d'une valorisation paysagère de ses abords dans le cadre du projet de l'ancienne Mare.*



☛ Pour les plus fidèles du circuit thématique, la découverte se poursuivra:

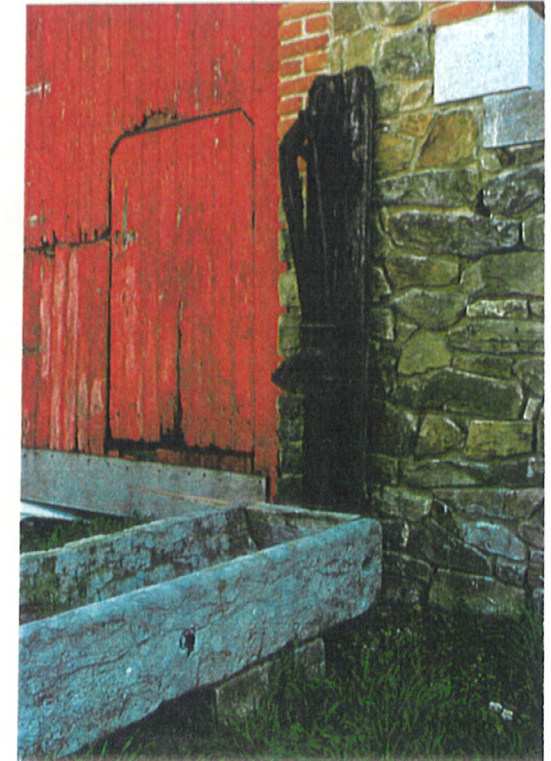
☞ **le long de la voie Communale 101, sur une courte portion, le temps de découvrir la *Chapelle Notre Dame de Lourdes*,**

☞ **avant de revenir quelques pas en arrière pour bifurquer vers le Nord-Ouest par le chemin de la Bathieuse** permettant d'admirer la jolie *Chapelle Notre Dame de Grâce* en entrée de ferme de la Bathieuse, chapelle encadrée de deux grands marronniers;

☞ **et de prolonger le parcours jusqu'en extrémité Nord-Ouest de la commune** au delà des secteurs de bocage herbager, au contact des plateaux de cultures sarclées se dessinant sur l'horizon boisé et forestier du Bois de la Garde (Unité paysagère de la haie d'Avesnes).

*A noter que les plus curieux ou férus de botanique pourront faire un détour vers le ruisseau du Pluscon et ses petites zones humides (Chemin rural du Pluscon au Wit Gros dans le prolongement Nord du chemin de la Bathieuse).*

*Porte cochère et Fontaine à bras  
Ferme du Mont*







*Ci-contre: La Chapelle Notre Dame de Lourdes ponctuant le Chemin de la Fache Mathie/Voie de Doulers*

☛ A l'intersection du chemin de la Bathieuse, du Chemin du Bois et de l'ancien Chemin de Maubeuge, une pause sera la bien-venue avant d'entreprendre la seconde partie du parcours plus rurale et en dénivelé vers le Sud.

☞ Celle-ci par l'ancien chemin de Maubeuge longeant en alternance champs céréaliers, bocage et haies champêtres, ou passages ombragés plus forestiers, permettra d'atteindre:

- > le fond du talweg du ruisseau de la Rue Haute (Fâche Boulets Terrettes),
- > le lieu-dit la Savate,
- > et de déboucher sur la D 33, après avoir contourné l'étang de pêche récemment aménagé.

☞ Si la longueur du parcours (près de 2 km) peut en effrayer plus d'un, il convient de rappeler que cette portion du parcours est remarquable par la diversité paysagère qu'elle offre, très aisée à la marche par son dénivelé vers le Sud, mais à déconseiller au non sportifs dans le sens opposé.

☛ Enfin, le long de la D 33:

☞ à deux pas du débouché de l'ancien chemin de Maubeuge vers l'Ouest, *la Chapelle Notre Dame de Seez*, petite chapelle en pierre dressée depuis un jardin, face à la départementale, semble marquer le début du bois;

☞ tandis que vers l'Est à 250 m et à 500 mètres au delà de l'intersection avec le chemin d'Avesnes, *les Chapelles de St Hubert et Notre Dame de Walcourt, et de St Eloi et Notre Dame du Bon Secours*,

terminent le circuit thématique.

*La Chapelle St Eloi et Notre Dame du Bon Secours*



*Incrustée en façade du bâti en linéaire de la D 33, elle est peu mise en valeur et difficile à percevoir.*

*La Chapelle St Hubert  
et Notre Dame de Walcourt.*



*Implantée face à la  
D 33, elle semble  
nichée dans une haie  
bocagère.*

*Un petit emmarche-  
ment en pierre  
facilite son accès en  
haut de talus.*

☛ Une fois le circuit thématique terminé, deux possibilités s'offrent alors au randonneur:

- ☞ poursuivre son parcours le long du chemin départemental vers Sars Poteries et boucler alors avec l'axe vert sinuant en fond de vallée du Stordoir,
- ☞ ou revenir à son point de départ en empruntant le chemin d'Avesnes pour profiter des nombreux panoramas, et de l'effet de porte verte qu'il ménage jusqu'au contact villageois.

☛ Une troisième hypothèse basée sur le rétablissement de continuité entre le sentier de Beugnies et le Chemin du Fond St Pierre permettrait de revenir au plus près du village sur le Chemin d'Avesnes en débouchant par le secteur du Calvaire.

*Cette option à ce jour non réalisable, reste toutefois à envisager à terme, tant pour son aspect paysager que sécurisant.*

☛ Dans les deux dernières possibilités de bouclage, l'aménagement de l'Oratoire en terminaison du circuit thématique constituerait un élément fort et symbolique dans la valorisation du petit patrimoine religieux.

*Vallon du Fond St Pierre depuis le Sentier de Beugnies*



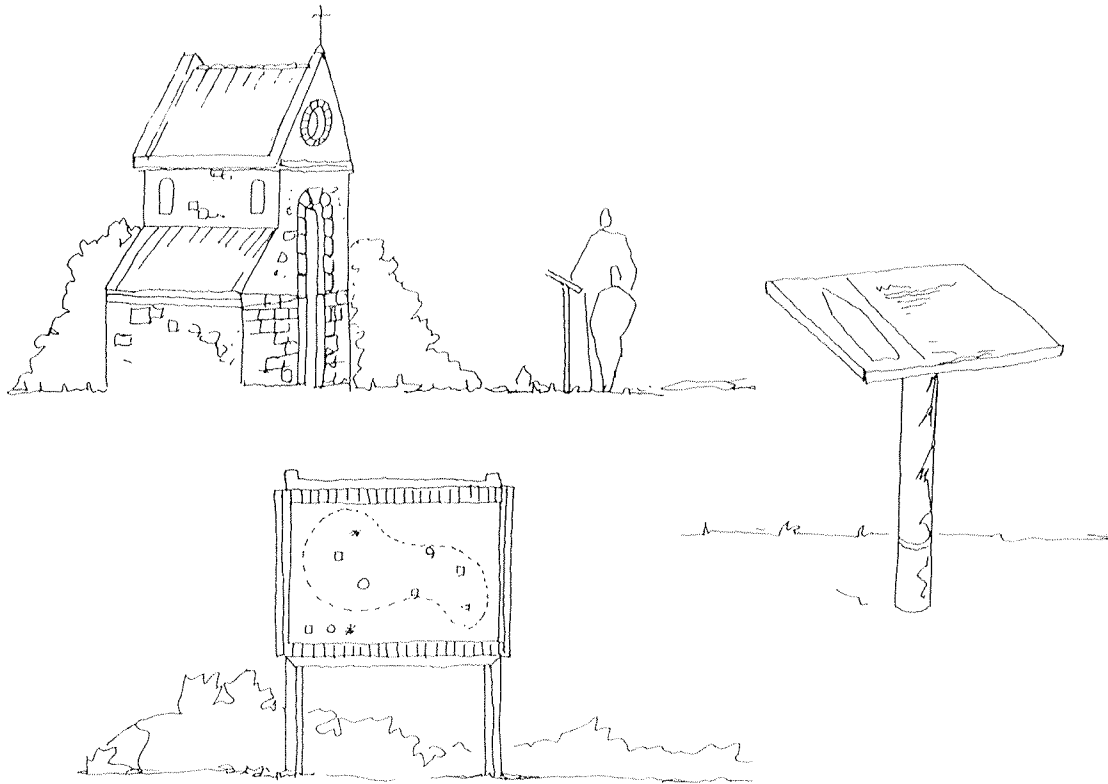
## 2.2 - LES AMENAGEMENTS INDUITS

Outre le balisage directionnel et la réalisation d'un dépliant de présentation, le circuit thématique nécessite en plusieurs endroits quelques interventions:

- > de débroussaillage simple,
- > de nettoyage plus conséquent et de paysagement des abords des chapelles,
- > ou de réfection de certains cheminements,

actions complétées par la mise en place d'une signalétique informative de chaque chapelle.

## Signalisation pédagogique des chapelles et du circuit



• La mise en valeur des chapelles pourra par ailleurs s'accompagner pour certaines d'entre elles d'une réfection spécifique: nettoyage de la pierre, des emmarchements, intervention sur les grilles et croix...etc, (à évaluer au cas par cas).

### Le confort du circuit sera apporté:

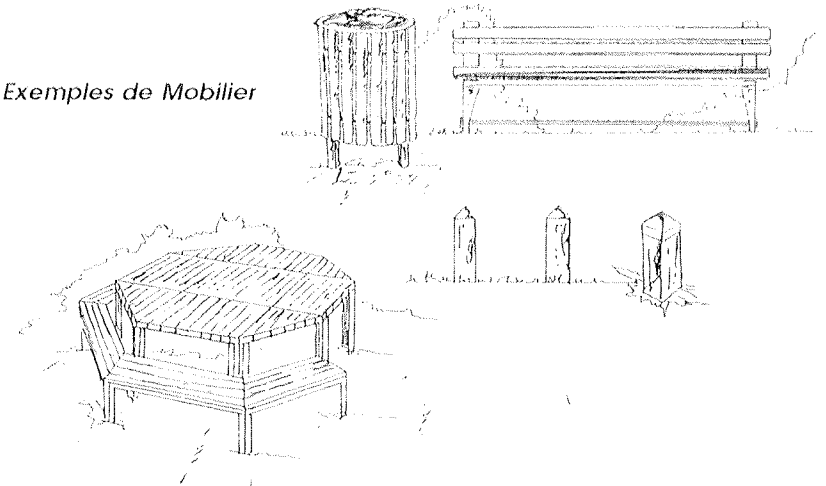
- > tant par sa lisibilité directionnelle et informative,
- > que par son aisance à la marche avec l'empierrement des chemins,
- > ou par le jalonnement du parcours en aires de repos aménagées.

• La plupart des aires jalonnant le parcours, coïncident avec les aménagements des espaces publics, **toutefois quelques portions du parcours restent dépourvues de possibilités de haltes** alors que l'environnement est propice à la mise en place d'un peu de mobilier complémentaire: bancs et/ou tables pique-nique.

### Il s'agit respectivement:

- du fond du vallon de la Ruelle du Pied de Chat, le long du chemin de Sars Poteries à Dimechaux, où un banc permettrait d'apprécier la quiétude des lieux,
- de la croisée des chemins de la Bathieuse, du Bois et de l'ancien Chemin de Maubeuge où une table pique-nique serait opportune,
- et du fond du vallon du Ruisseau de la Rue Haute le long de l'ancien Chemin de Maubeuge où le couvert boisé se prête à une halte repas.

### *Exemples de Mobilier*



• Les principales interventions paysagères et de nettoyage concernent pour leur part six portions du parcours proposé, dont 2 sur le petite boucle de 1,5 km.

Intersection Ruelle du Pied de Chat/Chemin de Sars Poteries à Dimechaux, propice à une halte

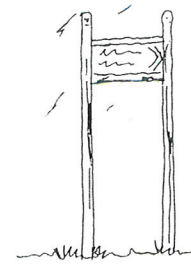
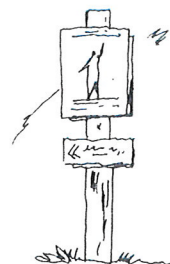


Il s'agit pour la petite boucle:

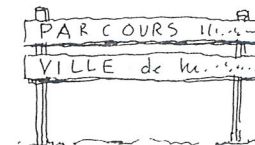
⇒ de l'aménagement de l'intersection de la Ruelle du Pied de Chat avec le Chemin rural de Sars Poteries à Dimont qui nécessite la plantation d'une haie bocagère afin de limiter l'impact visuel sur une habitation et sa clôture,

⇒ du nettoyage et du débroussaillage du chemin rural de Sars Poteries à Dimechaux aux abords de la Chapelle Saint Hubert de part et d'autre de la route d'Offies, avec:

- > empiérement du chemin,
- > plantation d'une haie bocagère en bordure de la voie le long de la prairie,
- > masquage des abords du hangar agricole par plantation d'une haie de baliveaux,
- > élagage des conifères masquant une partie de la chapelle,
- > et marquage de l'intersection par la plantation d'un arbre de haut jet, isolé à l'opposé de la chapelle.



Exemples de Balisage du circuit



Pour la grande boucle les interventions paysagères concernent essentiellement les portions rurales du parcours, avec:

⇒ le traitement paysager des abords de la Chapelle Notre Dame de Grâce, soulignant l'entrée de la Ferme de la Bathieuse (Photo ci-dessous);

⇒ le nettoyage de la portion de l'ancien Chemin de Maubeuge à hauteur de son intersection avec la voie communale N°101:

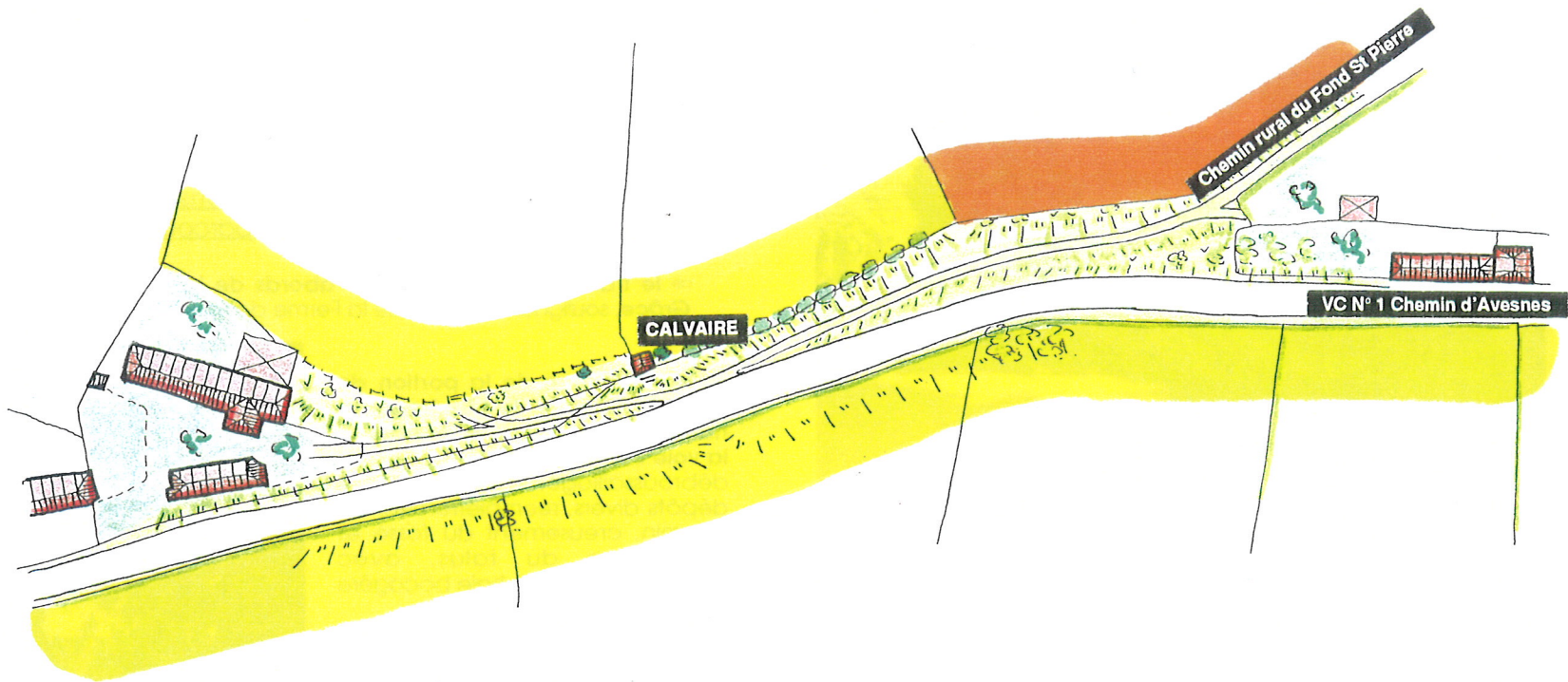
débroussaillage, enlèvement des dépôts divers, réempierrement du chemin, creusement du fossé et reprofilage du talus, avec reconstitution d'une haie bocagère de part et d'autre du chemin;

⇒ plus en contrebas toujours sur l'ancien chemin de Maubeuge, débroussaillage et empiérement du Chemin à hauteur de l'aire de repos proposée, ainsi qu'aux abords de l'étang de pêche;

⇒ et enfin le traitement paysager des abords de la Chapelle St Hubert et Notre Dame de Walcourt implantée en surplomb de la D 33, en crête de talus, s'adossant à une haie bocagère et dont l'embranchement d'accès a subi l'usure du temps.






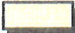


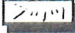


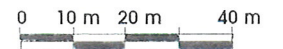
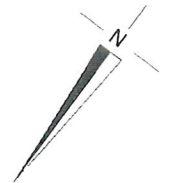
# SECTEUR DU CALVAIRE



LE  
G  
E  
N  
D  
E

## MODALITES D'OCCUPATION DES SOLS

	Jardins privés & assimilés		Prairies bocagères		Cultures sarclées
	Boisements rudéralisés		Haies bocagères basses		Chemins ruraux
	Zones enherbées / Friches		Haies avesnoises hautes		Talus



### 3 - LES ABORDS DU CALVAIRE

☛ Espace majeur en entrée Sud-Ouest du village par le Chemin d'Avesnes, le secteur du calvaire (ou Oratoire) affiche aujourd'hui une grande simplicité de traitement qui bien qu'adaptée au contexte environnant bocager, nuit toutefois à sa lisibilité et à la mise en valeur de l'édicule religieux.

*Point d'articulation entre le Chemin d'Avesnes et le Chemin Rural du Fond St Pierre en surplomb, les abords du calvaire accusent fortement les dénivelés topographiques depuis les zones mixtes de bocage et de champs ouverts à l'Est, vers le fond du talweg du ruisseau de la Rue Haute.*

☛ Fortement perceptible depuis le secteur de la Rue Haute, et du Mont, le calvaire constitue un point de repère intéressant dans le paysage Dimontois, en terminaison du circuit des chapelles.

*Le calvaire en entrée Sud-Ouest du village Chemin d'Avesnes*



#### 3.1 - ETAT DES LIEUX

☛ Un état des lieux a été réalisé, il met en exergue:

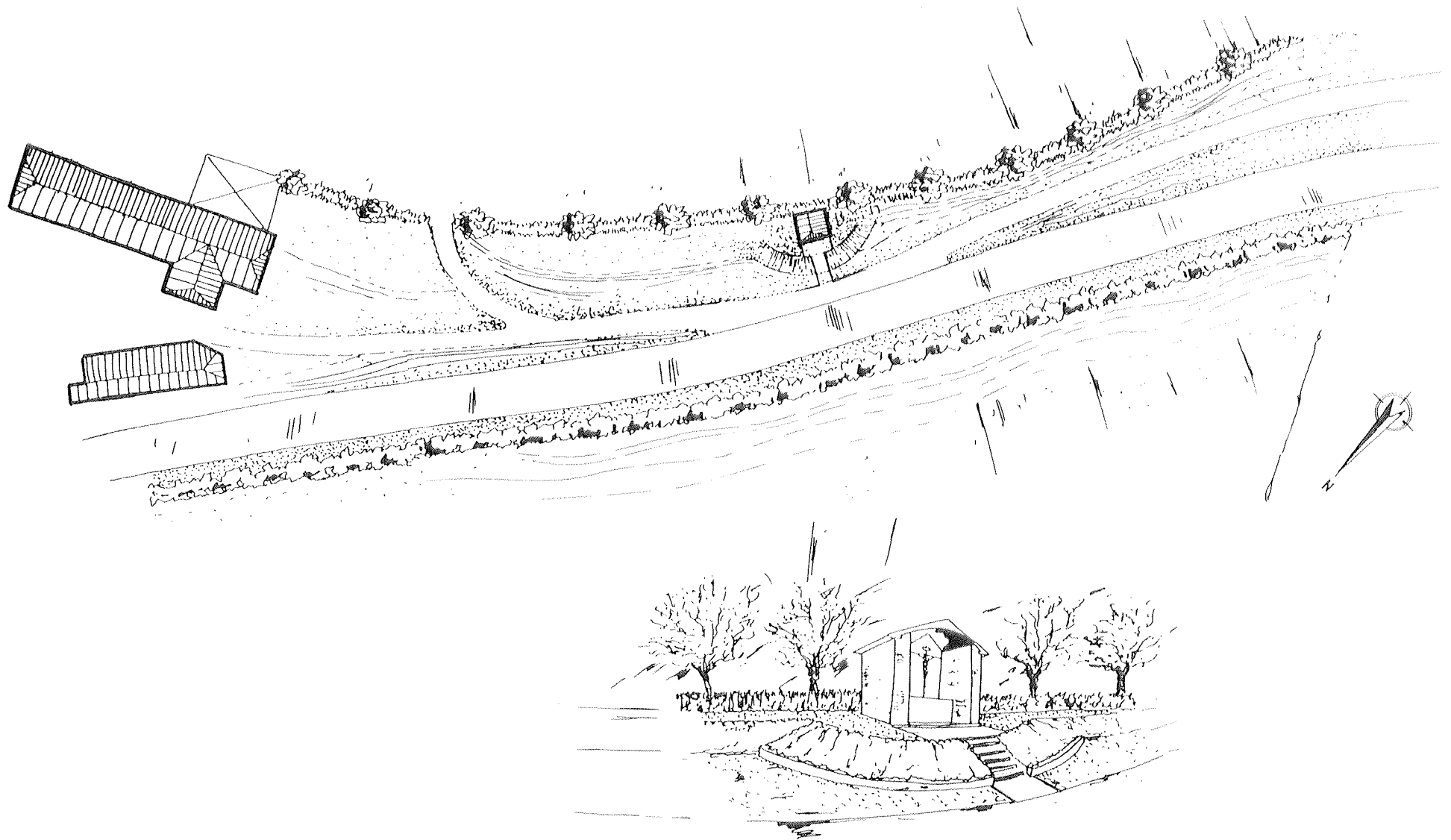
- ☞ une prédominance de talus de part et d'autre du calvaire et du Chemin Rural du Fond St Pierre,
- ☞ et la présence d'accès privés vers une pâture et deux habitations riveraines.

☛ Le calvaire proprement dit, ponctué par des conifères, bénéficie à ce jour d'une petite assise demi-circulaire, et s'adosse aux pâtures, délimitées côté Sud du calvaire par une haie de charmes, et côté Nord par un simple barbelé.

☞ Le petit talus côté Nord compris entre l'accès privé, l'assise du calvaire et le chemin d'accès à la pâture, est en friche.

☞ Il pourrait servir comme faire valoir du calvaire, sous réserve d'acquisition par la commune ou négociation avec le propriétaire.

# LE CALVAIRE PROJET D'AMENAGEMENT



0 5 m 10 m 20 m

⇒ Un autre talus coté Sud du calvaire, entre le Chemin Rural du Fond St Pierre et l'habitation implantée Chemin d'Avesnes est lui aussi en friche.

⇒ Intégré dans le domaine public (liée à la voirie), il pourrait faire l'objet d'un aménagement en continuité du calvaire et des deux parcelles de pâtures le long du chemin rural, parcelles récemment achetées par la commune (pour un projet d'arboretum).

*Débouché du Chemin du Fond St Pierre et Talus Sud en friche*



### 3.2 - PROJET D'AMENAGEMENT

- Le projet de revalorisation des abords du calvaire consiste:
  - > en une remise en scène de l'édicule,
  - > par une intervention paysagère légère,
  - > complétée d'un remodelage des talus.

Il comprend différents points:

⇒ la confortation de l'assise du calvaire par remodelage du talus en demi-lune avec engazonnement,

⇒ la création d'une haie bocagère en limite de pâture coté Nord, à l'identique de celle coté Sud, ménageant ainsi un front végétal continu, sur lequel se découpera le calvaire (Cf photo depuis la Rue Haute), effet de fond de scène

⇒ l'utilisation du talus coté Nord en continuité de l'assise fortement perceptible depuis le chemin d'Avesnes,

⇒ la suppression des conifères de part et d'autre de l'édicule,

⇒ et le traitement du talus en extrémité Sud-Est du secteur vers les terrains communaux

Le projet intègre:

⇒ les terrassements pour l'affirmation de l'assise en demi-lune et le reprofilage des talus,

⇒ la mise en place d'un petit muret de soutènement en pied de talus,

⇒ ainsi que l'engazonnement des abords et délaissés.



*L'aménagement pourra être complété par une réfection soignée du calvaire:*

- > nettoyage des briques,
- > traitement de l'autel...

*et par la pose d'un projecteur assurant son illumination.*



#### 4 - HAMEAU D'OFFIES

En complément des aménagements prévus sur l'intersection principale du hameau, et la placette de l'Eglisuelle, **deux petites interventions qualitatives à caractère touristique pourraient être effectuées sur Offies, respectivement:**

- > **la réalisation d'une aire de repos et pique-nique aux abords directs de l'axe vert,**
- > **et la mise en valeur de la fontaine le long du Chemin Rural du Cérul, reliant l'axe vert à la placette de l'Eglisuelle.**

##### 4.1 - VALORISATION DE LA FONTAINE

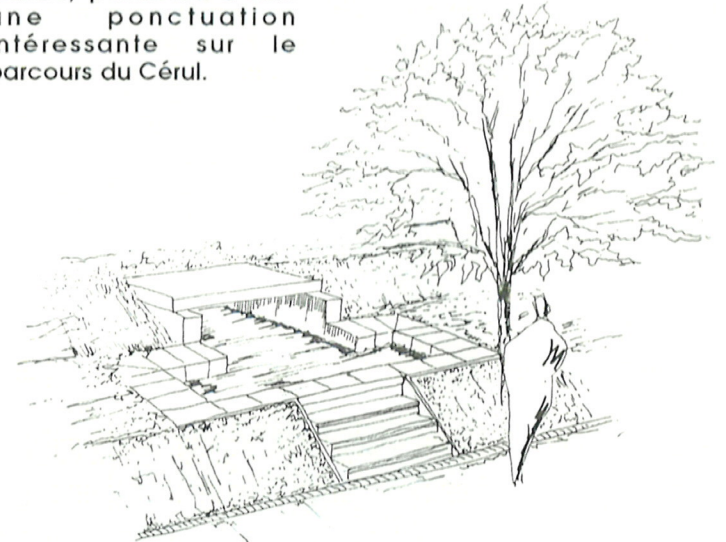
**La présence d'une petite fontaine** en contrebas de la placette de la chapelle d'Offies, (Vallon du Vaivon) **sur le chemin du Cérul** axe piétonnier important articulant le hameau et l'axe d'itinéraire de randonnée, **permet d'envisager une requalification et une valorisation de l'ouvrage à la hauteur du site dans lequel elle s'inscrit.**

☛ Le petit ouvrage, aujourd'hui enfoui dans la végétation du talus, est inscrit sur le domaine public, et constitue un élément à part entière du patrimoine communal.

*La fontaine enfouie sous la végétation du talus*



☛ Le requalifier et le "sortir de l'ombre et de l'oubli" dans lequel il est tombé, permettra d'offrir une **ponctuation intéressante** sur le parcours du Cérul.



Le projet de requalification et d'aménagement prévoit:

- ☞ **le débroussaillage du talus et abords** de la fontaine, sans pour autant dénaturer la haie champêtre qui en constitue la toile de fond,
- ☞ **le nettoyage et la restauration de la fontaine** en respectant l'édicule et ses dimensions actuelles,
- ☞ la délimitation de la margelle et la réalisation d'un petit emmarchement d'accès, en pierres bleues,
- ☞ **les terrassements et le profilage du talus,**
- ☞ **l'engazonnement et la plantation d'un arbre de haut jet en pied de talus**, signal attirant le regard du randonneur vers l'ouvrage ainsi restauré.

#### 4.2 - INTERVENTION AUX ABORDS DE L'AXE VERT

*Le long de l'ancienne voie ferrée récemment débroussaillée pour l'aménagement de l'axe vert, un petit espace en angle avec le Chemin du Cérul, propriété du département, pourrait faire l'objet d'un aménagement en aire de repos, pic-nique.*

☛ Ce terrain en friche, sans vocation spécifique constitue une **étape intéressante et un point de rencontre privilégié entre itinéraires de randonnée.**

☞ L'espace triangulaire en léger contrebas de la plateforme de l'axe vert, **est délimité en limite Nord et Ouest par une haie bocagère déstructurée** soulignant un ancien chemin aujourd'hui disparu vers les secteurs bocagers perceptibles en arrière plan.

☞ Côté Est par contre, il longe le démarrage du chemin du Cérul vers Offies, souligné par des haies bocagères hautes à l'Est et basse à l'Ouest.

☛ L'intervention proposée consiste en l'aménagement du terrain délaissé en petite aire de repos pour randonneurs.

Le projet prévoit:

☞ le nettoyage et le débroussaillage du terrain avec nivellement du sol, ainsi que l'élagage et le confortement de la végétation naturelle en place, constituant l'armature paysagère du site,

☞ le renforcement de cette trame végétale par la plantation de jeunes plants forestiers : charmillle, hêtre, aubépine, pour la restructuration des haies champêtres limitrophes ,

☞ l'engazonnement de type prairial de l'espace, avec introduction de graminées fleuries à faible développement

☞ la plantation de deux ou trois arbres de hauts jets marquant spatialement le site,

☞ et l'implantation de mobilier: table pique-nique, corbeille en bois.

*Intersection Axe Vert et Chemin du Cérul: Panorama depuis l'ancienne voie ferrée sur le secteur bocager du Vaivon vers Offies*





## CONCLUSION & PHASAGE

La commune de Dimont recèle d'une richesse patrimoniale souvent oubliée de ses concitoyens.

- ☛ La présente étude constitue un premier pas pour la connaissance et la sensibilisation des acteurs et des habitants.
- ☛ Au travers d'un état des lieux et d'un diagnostic du territoire, elle a mis en exergue les sites et thématiques d'interventions prioritaires, à même de valoriser le Cadre de Vie des habitants et d'asseoir l'identité Dimontoise.

Les caractéristiques paysagères, architecturales, l'organisation du village en entités, les polarités villageoises, les spécificités de son relief, de son terroir, de la vallée du Stordoir et des petits talwegs irriguant le territoire, ou encore les cheminements jalonnés par de multiples chapelles, sont autant d'atouts sur lesquels il conviendra de s'appuyer pour une Démarche de Reconquête de l'Image de Dimont.

Suite aux propositions d'aménagements chiffrées, la Municipalité, désireuse de s'engager dans la démarche, a établi un premier planning des interventions, pour les 10 prochaines années, planning subordonné en partie à l'avancement des travaux d'assainissement de la commune.

ANNEE	INTERVENTION
1999	-> Ilot de l'Eglise: recomposition paysagère -> Secteur Rue Haute: - Belvédère - Ateliers Municipaux
2000	-> Route de Wattignies: depuis le carrefour Rue Haute jusqu'au secteur du Pont non inclus -> Chemin de randonnée, circuit des chapelles
2001	-> Ancienne Mare -> Chapelle Gablet
2002	-> Secteur du Pont -> Berges du Stordoir
2003	-> Hameau d'Offies -> Secteur du Calvaire
2004	-> Place Centrale
2005	-> Place du Moulin
2006	-> Aménagement du CD 80
2007	-> Versant Est Villageois (Chemin de Dimechaux: du pont à la Genette)
2008	-> Route de Wattignies: Entrée villageoise du cimetière aux premières habitations

**ANNEXE N° 1 : L'UNITE DE LA HAIE D'AVESNES**

*Source: Guide Technique des Paysages / ENR*

**ANNEXE N° 2 : MODALITES D'INTERVENTIONS SUR LES TALUS**

*Source: Cabinet BINON*

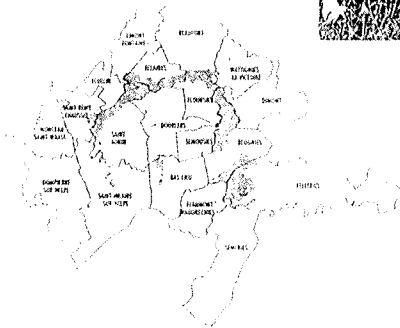
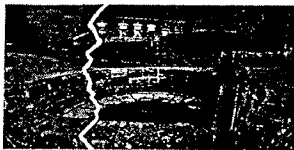
**ANNEXE N° 3 : EXEMPLES D'ABRIS BUS**

*Source: Cabinet BINON*

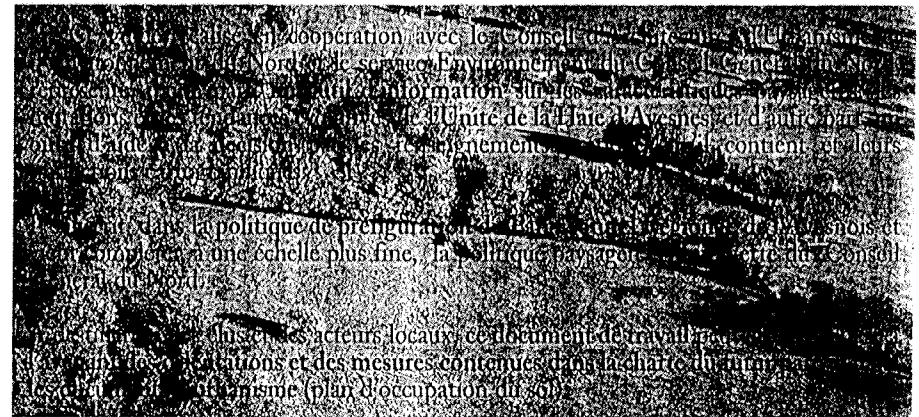
**ANNEXE N° 4 : TECHNIQUES DE REFECTION DE BERGES**

*Source: Guide de Protection des berges de cours  
d'eau en techniques végétales / Bernard LACHAT -  
Ministère de l'Environnement / 1994*

# UNITÉ DE LA HAIE D'AVESNES



## Unité de la Haie d'Avesnes FICHE PRÉSENTATION



### Descriptif

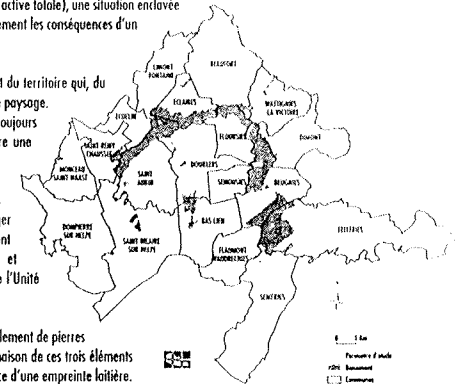
Délimitée selon des critères physiques et humains, l'Unité de la Haie d'Avesnes regroupe 19 communes ou parties de commune, recouvrant environ 10 000 hectares. Son nom "Unité de la Haie d'Avesnes" fait référence à la demie couronne boisée, dénommée "Haie d'Avesnes", localisée à 8 kilomètres au nord d'Avesnes/Helepe.

Ce territoire, situé entre la Fagne, la Vallée de l'Helpe Majeure et la Vallée de la Sambre, se définit par un caractère rural prononcé, une économie axée essentiellement sur l'agriculture (la population active agricole représente environ un quart de la population active totale), une situation enclavée et un solde migratoire négatif. De tradition herbogère, ces communes subissent actuellement les conséquences d'un secteur agricole en difficulté.

Derrière son nom, l'Unité de la Haie d'Avesnes révèle en réalité un découpage évident du territoire qui, du fait d'un relief vallonné et d'écrans de végétation, demeure relativement discret dans le paysage. Ici, comme partout en Avesnois, l'eau est source d'une végétation abondante toujours verdoyante, qui, agrémentée des couleurs chaudes des cultures, apporte au territoire une ambiance douce et agréable.

L'occupation humaine se traduit par la présence de villages de taille modeste, villages groupés ou villages-rue, accompagnés de fermes disséminées dans un maillage bocager de plus en plus lâche voire absent. Les villages périphériques de l'Unité sont généralement tournés vers les zones urbaines voisines (Maubeuge, Avesnes/Helepe, Louvroil) et constituent fréquemment des sites "dortoirs" alors que les villages situés au centre de l'Unité font l'objet d'un exode de population.

L'architecture locale est très riche ; les matériaux de construction se composent essentiellement de pierres bleues, de briques rouges et de toitures en ardoises ou matériaux similaires. La combinaison de ces trois éléments crée un ensemble harmonieux enrichi par la diversité des constructions et l'omniprésence d'une empreinte laitière.



# Les problématiques paysagères

Une analyse de terrain enrichie d'un recueil d'informations et d'avis auprès d'élus et de techniciens de l'Unité de la Haie d'Avesnes ont permis de mettre en évidence et de hiérarchiser les problématiques paysagères de ce territoire.

## 1. Le recul du bocage.

Le recul du bocage, de toute évidence, se situe en tant que problématique majeure. Relativement rapide depuis les années 80, le phénomène d'arrachage des haies tend à se stabiliser aujourd'hui. De remarquables zones bocagères ont disparu, notamment autour de la Haie d'Avesnes, modifiant ainsi la structure paysagère : l'espace apparaît compartimenté en trois types de zones (zone de bocage ou sud-ouest, zone boisée au centre et zone de labours essentiellement sur les communes ayant fait l'objet d'un aménagement foncier).

## 2. Disparition des vergers.

Alors que l'Avesnois fut l'une des principales régions de production pomologique dans les années 50, les vergers hautes tiges s'effacent aujourd'hui doucement du paysage quotidien. A défaut de rentabilité et de débouchés, ils sont arrachés, entraînant avec eux, l'image printanière des houppiers blancs caractéristique de ce territoire.

## 3. L'intégration du patrimoine bâti agricole.

Dans un contexte difficile pour l'agriculture, le patrimoine bâti agricole est parfois négligé : l'utilisation de matériaux inesthétiques, les abords peu soignés, l'état de délabrement de certains bâtiments nuisent à la qualité de ce paysage rural.

## 4. La pérennité des boisements de la Haie d'Avesnes.

Élément structurant du paysage de l'Unité, le massif boisé de la Haie d'Avesnes fait l'objet de dégradations auxquelles la population locale ne demeure pas insensible : manque d'entretien, prolifération des déchets sauvages, substitution des feuillus par des résineux, plantations de peupliers dans son espace périphérique, ...

## 5. La valorisation du patrimoine "eau".

Le patrimoine "eau", certes remarquable sur ce territoire, nécessite une revalorisation : les cours d'eau et leurs berges accusent un manque d'entretien ; les pompes communales, les sources et les moulins restent effacés du paysage ; les mares prairiales sont abandonnées et éliminées.

## 6. La disparition de la ceinture végétale.

Les contrecoups d'une agriculture moderne se ressentent jusqu'aux portes des villages. Petit à petit, la couronne végétale qui protégeait autrefois le bourg s'effrite ; le village offre alors un nouveau visage contrastant parfois avec l'image traditionnelle de l'Avesnois.

## 7. La mise en valeur du paysage des entrées et du centre des villages.

Les centres-bourg et leurs entrées ne remplissent pas leur rôle d'image représentative et de porte villageoises. En effet, un budget municipal généralement restreint et une population peu sensibilisée se traduisent dans le paysage par une banalisation de ces espaces : hétérogénéité des constructions, centre imperceptible, mobilier urbain vétuste voire dégradé, lacunes en matière de sécurité routière, réseau électrique en toile d'araignée, ...

## 8. Entretien des routes et des bermes.

Chaque commune dispose d'un réseau dense et complexe de routes et chemins à entretenir. Cette pesante tâche financière et technique, alourdie par l'arrachage des haies et l'arasement des talus, demeure difficilement réalisable. Outre ses répercussions paysagères, l'état de ce réseau constitue souvent un critère de qualité en milieu rural.

## 9. L'intégration de l'habitat.

Quand le souci de mise au normes de confort prédomine celui de l'esthétique, les aspects extérieurs et les abords des habitations sont parfois négligés. De plus, les constructions neuves ne parviennent pas toujours à s'intégrer harmonieusement dans un paysage rural marqué par les teintes bleues et rouges du patrimoine bâti traditionnel.

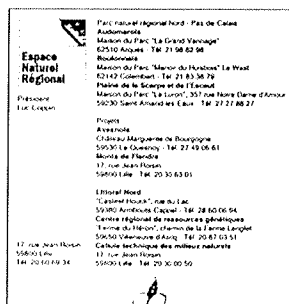
## 10. L'abandon des constructions.

Riche dans sa composition, le patrimoine bâti de ce territoire nécessite un entretien souvent onéreux si l'on désire conserver les caractéristiques architecturales locales. Parfois l'abandon du bâtiment devient inévitable et génère alors un danger et un point noir dans le paysage.

A l'intérieur de cette Unité, la qualité des paysages dépend aussi :

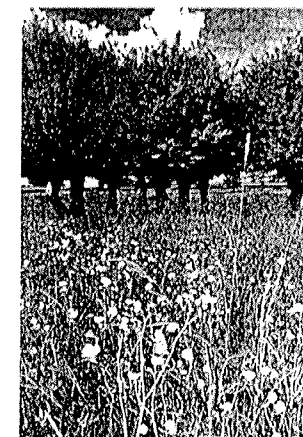
- du réseau aérien électrique et téléphonique
- de la route nationale 2
- de l'affichage publicitaire
- des carrières
- des décharges sauvages
- des friches industrielles

Chaque problématique fera l'objet d'une description plus approfondie et d'une traduction cartographique au sein de  **fiches techniques** . Celles-ci comprendront également un inventaire d'outils (politique, législation, ...) pouvant intervenir dans l'amélioration du paysage.



# Les structures végétales dans le paysage

Les paysages résultent d'activités utilitaires et les moyens modernes mis en place peuvent être à la fois protecteurs et destructeurs. Le recul du bocage au sein de l'Unité de la Haie d'Avesnes en est la preuve : l'agriculture se modernise, les productions évoluent et le réaménagement foncier devient inévitable. Le maillage arborescent, élément teneur de l'identité paysagère de ce territoire, cède la place à d'immenses zones "chauves". Pourtant, la structure bocagère semble être une composante indissociable des mentalités ; l'arrachage des haies se fait généralement non sans amertume.



Le bocage de l'Unité de la Haie d'Avesnes se caractérise par un maillage auparavant dense, qui, aujourd'hui, s'effrite. Les haies, le plus souvent arborescentes et pluristratifiées, se distinguent par la prédominance des charmes taillés en têtard. Leurs alignements, composés de houppiers sphériques, donnent au paysage une plastique très particulière.



## Guide technique des paysages

Projet de Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Annexe N° 1.2

# Dynamique paysagère entre 1985 et 1994

La dynamique paysagère de l'Unité de la Haie d'Avesnes se caractérise par une transformation rapide de l'occupation du sol : les prairies permanentes cèdent pas aux cultures céréalières et fourragères. Depuis 1985, le noyau bocager se rétrécit à l'image d'une peau de chagrin, d'autant plus que quatre communes ont fait l'objet d'opérations d'aménagement foncier (Floursies, Dourles, Wattignies-la-Victoire et une partie de Semousies). Les communes de Limont-Fontaine et Beaufort viendront d'ailleurs compléter cette liste d'ici 1996. Ainsi, tout boisement linéaire jugé "génant" est éliminé ; l'openfield poursuit alors sa progression, plus particulièrement à proximité de la Haie d'Avesnes où l'effet de lisière s'estompe. Cependant, un maillage dense demeure au sud-ouest de l'unité, dans le triangle Dompierre/Helppe, Saint-Hilaire/Helppe et Saint-Aubin c'est-à-dire à proximité de la vallée de l'Helppe Majeure. Il est également préservé dans les fonds de vallée (vallée de la Tarsy) et autour des noyaux villageois et des fermes.

Ce territoire fait ainsi l'objet d'importantes mutations, notamment en matière de restructuration parcellaire : de grandes parcelles labourables se substituent aux prairies bocagères de faible superficie, occasionnant une modification de l'organisation territoriale (urbanisation, boisement, réseau de communication, ...). Il s'agit de maîtriser et de gérer au mieux ces changements afin de conserver un paysage de qualité.

Les zones boisées ont peu évolué durant la dernière décennie ; leur périmètre est pratiquement inchangé. Seule leur qualité s'est affaiblie du fait d'un manque d'entretien et du développement, certes lent, des résineux qui se substituent aux feuillus.

L'image d'une région productrice de pommes se détériore car le nombre de vergers hautes tiges régresse. Quelques-uns persistent là où le bocage se maintient mais leur superficie est en nette diminution.

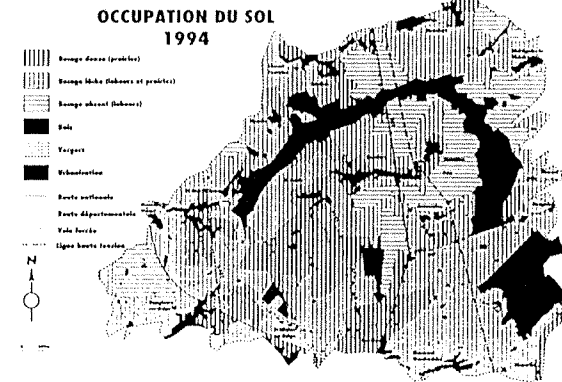
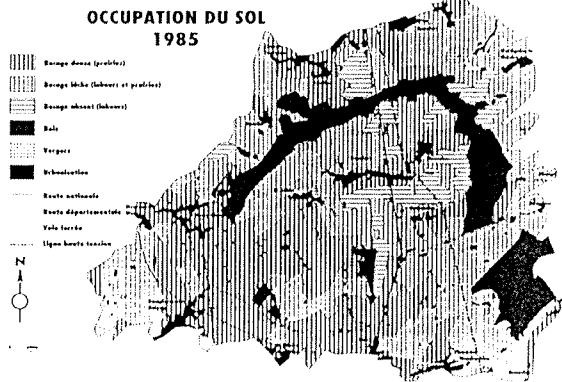
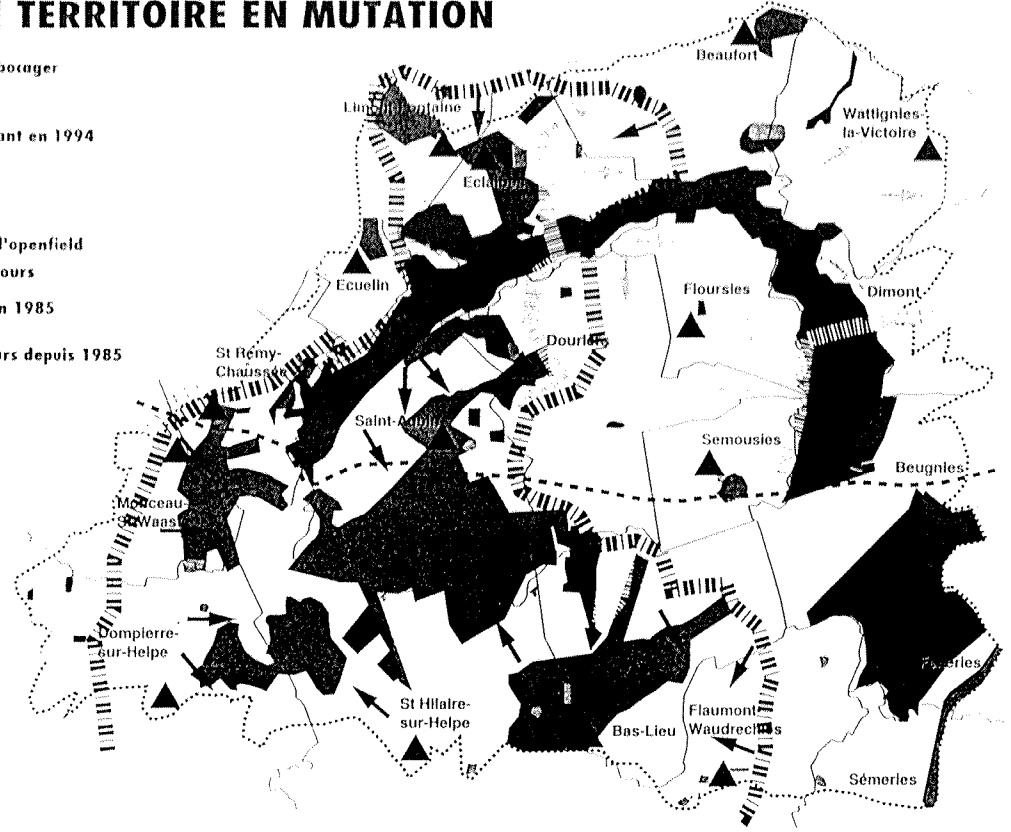
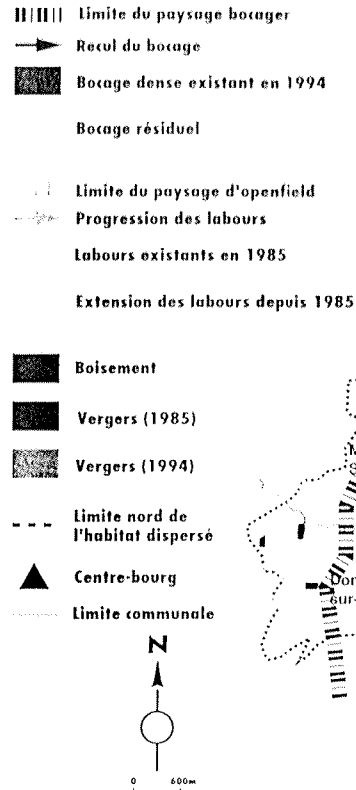
Du fait de l'exode rural qui caractérise ce territoire, la progression de l'urbanisation se limite à quelques constructions neuves (peu de permis de construire ont été délivrés durant la dernière décennie) ; le bâti a ainsi quantitativement peu évolué de 1985 à 1994. De plus, une prise de conscience relative à la richesse de l'habitat traditionnel s'opère, privilégiant la rénovation et la réhabilitation de bâtiments anciens et limitant le développement des maisons neuves. Les unités villageoises sont alors caractérisées par une structure, certes modeste, mais relativement homogène.

La RN2, vitrine de l'Avesnois pour de nombreux étrangers, traverse un territoire qui, petit à petit, se banalise. En effet, la qualité d'un paysage traversé provient non seulement de son unité mais aussi des éléments particuliers qui dynamisent la perception d'ensemble : séquence végétale remarquable, patrimoine architectural, ...

Malheureusement, ses abords entre Avesnes et Maubeuge sont caractérisés par un système bocager dégradé, un affichage publicitaire disposé anarchiquement et un patrimoine bâti peu soigné néfastes à l'image du territoire.

Finalement, ce territoire dispose d'une grande diversité de paysages complémentaires (paysage bocager, paysage de plaine, ...). Il s'agit aujourd'hui de veiller au maintien de l'équilibre établi entre ces différents milieux afin d'éviter la disparition de certains éléments clés.

## UN TERRITOIRE EN MUTATION



L'Unité de la Haie d'Avesnes dispose de potentialités paysagères non négligeables (bocage, espaces boisés, architecture, patrimoine religieux, ...). Pourtant, celles-ci sont menacées par une évolution incontrôlée des composantes de ce territoire. Un cadre et un mode de vie, de nombreuses traditions et un savoir-faire liés étroitement à ces potentialités, et notamment au bocage, risquent de périr à leur tour.



# Des outils pour agir

## LEGISLATION

### - Paysage :

- La loi n°93.24 du 8 janvier 1993 pour la protection et la mise en valeur des paysages. Les plans d'occupation des sols doivent faire mention des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) situées sur le territoire communal et peuvent contenir des "zones d'intérêt paysages" (sans valeur réglementaire). Cette loi met en place les "plans paysages": réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et par la Direction d'Aménagement et d'Urbanisme, cette démarche intercommunale intervient sur les paysages d'un territoire en mutation.

Dans le cadre d'un Parc Naturel Régional, les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou tout autre document d'urbanisme devront dorénavant être compatibles avec les orientations et les mesures définies par la charte.

L'article L 130/1 du Code de l'Urbanisme permet aux plans d'occupation des sols de disposer d'un volet "classement" pour la protection de boisement, d'arbres isolés, de haies ou de réseaux de haies, de plantations d'alignement.

- La loi Sesson n° 94.112 du 9 février 1994. Selon l'article L 123/1 du Code de l'Urbanisme, les plans d'occupation des sols peuvent identifier et localiser des éléments paysagers à protéger ou à mettre en valeur et définir le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection.

- Le décret n°94.263 du 11 avril 1994 fixe les modalités d'application de la loi paysage : les directives de protection et de mise en valeur des paysages permettent une protection sélective des éléments essentiels qui font la qualité de la composition et de l'échelle d'un territoire. Elles sont applicables aux documents d'urbanisme.

- La loi Barnier n°93.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement précise que l'organisme de gestion d'un Parc Naturel Régional sera consulté, s'il en fait la demande, sur l'élaboration des schémas directeurs et des plans d'occupation des sols inclus dans le périmètre du parc.

### - Boisement :

- La loi n° 90.85 du 23 janvier 1990 du Code forestier relative à la protection des boisements: l'article L 311.1 précise qu'aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher ses bois ou de mettre fin à la destination forestière de ses terrains sans avoir préalablement obtenu une autorisation préfectorale.

- Le décret n° 93.101 du 30 juin 1992 institue un régime communautaire d'aides aux mesures forestières en agriculture (boisement des terres agricoles et amélioration des forêts appartenant à des agriculteurs). Des primes annuelles par hectare boisé sont destinées à compenser la perte de revenu pendant la période non productive des superficies agricoles boisées.

L'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt sont chargées de l'instruction des dossiers.

- La loi Barnier n° 93.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement: l'article 39.III précise que le Président du Conseil Général peut se substituer au Préfet pour déterminer les bois, forêts et parcs à préserver.

### - Bocage :

- Le règlement (CE) n° 2078/92 du 30 juin 1992 a pour objectif d'encourager les exploitants agricoles à maintenir des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel. Ce règlement est à l'origine des opérations locales agri-environnementales.

- Le décret n° 95.88 du 27 janvier 1995, pris en application de la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et de la loi n°93.24 du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, procède à un certain nombre de modifications du Code Rural afin d'adapter les procédures d'aménagements fonciers aux nouvelles règles en vigueur. Il introduit ainsi la protection des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, protection établies par arrêté préfectoral (Art. R 126.33).

Pour l'institution de la commission communale et intercommunale d'aménagement foncier, le préfet désigne plusieurs personnes qualifiées en matière de faune et flore ainsi que des représentants d'association de protection de la nature agréés en vertu de l'article L 2512/1.

En application de l'article L 126/6, la commission d'aménagement foncier peut prononcer la protection de boisements linéaires, de haies ou plantations d'alignement existants ou à créer.

L'article L 121.19 énonce que pendant la durée des opérations de remembrement et jusqu'à la date de clôture des opérations, la destruction des boisements linéaires, haies ou plantations d'alignement est soumise à autorisation préfectorale.

- La loi Barnier n°93.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement: l'article L 411.28 précise que les fermiers doivent obtenir l'accord du bailleur avant de supprimer les haies, talus, arbres et rigoles de parcelles attenantes. Le propriétaire dispose de deux mois pour s'opposer à la réalisation de ces travaux.

- Le décret n°95.483 du 28 avril 1995, en complément de l'article 126/6 du Code Rural, énonce que "les boisements linéaires, haies et plantations d'alignement susceptibles d'être protégés doivent être constitués d'espèces ligneuses buissonnantes et de hautes tiges figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé des forêts" et consultable à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Une surface minimale de 500 mètres carrés est requise, considérant que la surface des haies est égale au produit de leur longueur par une largeur forfaitaire, fixée à 5 mètres pour les haies constituées d'espèces buissonnantes et à 10 mètres pour les haies d'arbres de hautes tiges.

# Des outils pour agir

## POLITIQUES

### - la politique Trame Verte

Cette politique départementale se veut être un outil d'aménagement du territoire dont le but est de valoriser une image de qualité du département du Nord par le développement de paysages remarquables, de milieux naturels ouverts au public, la protection des sites sensibles ou menacés et plus généralement l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Conseil Général du Nord	Hôtel des Services du Département, Rue G. Delory	59000 LILLE
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord	148, rue Nationale	59000 LILLE

### - la mesure agri-environnementale "maintien du bocage"

Issue de la réforme de la Politique Agricole Commune et établie par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 1994, cette mesure s'applique :

- aux territoires des communes faisant l'objet d'un remembrement ainsi que le territoire d'extension de ces opérations. Elle constitue une aide financière aux agriculteurs volontaires, à valoir pour 5 ans (plantations et entretien), moyennant deux conditions d'éligibilité : une surface minimale toujours en herbe d'un hectare et une longueur de haie supérieure ou égale à 200 mètres par hectare souscrit de surface toujours en herbe.

- aux communes de Dompierre/Hepe, St Hilaire/Hepe, St Aubin, Bas-Lieu, Dourlers, Floursies, Flaumont-Waudrechies, Sémeries, Semousies, Felleries, Dimont, Beugnies, Wattignies-la-Victoire incluses dans le périmètre de l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier Sud-Avesnois. Suite à l'arrêté préfectoral du 29 mars 1995, les agriculteurs de ces communes peuvent souscrire à un contrat de gestion des prairies bocagères en s'engageant, pour 5 ans, à entretenir les haies selon un cahier des charges établi préalablement. Cette opération s'accompagne d'une aide à l'aménagement des abords de ferme et du parcellaire prenant en charge les coûts d'entretien et de plantation.

#### Vos partenaires :

Espace Naturel Régional / Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois (organisme de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Avesnois)

Château Marguerite de Bourgogne 59530 LE QUESNOY

Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles  
48, Rue Jean Sans Peur 59000 LILLE

Chambre d'Agriculteurs du Nord  
140, Bd de la Liberté 59000 LILLE

Directions Départementale et Régionale de l'Agriculture et de la Forêt  
175, Rue G. Delory 59000 LILLE

### - le Plan Bocage

Interne au projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, il prévoit un plan de gestion du bocage qui servira de référence aux actions de préservation du bocage citées ci-dessus. Il se décompose en quatre rubriques :

- # la réalisation d'un inventaire hiérarchisé des haies
- # la cartographie de cet inventaire à l'échelle cadastrale
- # la définition des zones d'intervention prioritaires
- # la définition par secteur géographique du type de bocage à reconstruire ainsi que les modes de gestion à mettre en oeuvre (plantation et entretien).

Espace Naturel Régional / Association d'Aménagement et de Développement de l'Avesnois  
Château Marguerite de Bourgogne 59530 LE QUESNOY

# SENSIBILISATION DU PUBLIC

## - volet sensibilisation 1994-1998 du Plan Bocage.

Le projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois comporte un programme de sensibilisation des élus et des agriculteurs aux techniques de valorisation économique de la haie.

Espace Naturel Régional / Association d'Aménagement et de Développement de l'Avesnois  
Château Marguerite de Bourgogne 59530 LE QUESNOY

## - sorties nature

Durant toute l'année, des sorties guidées sur des thèmes variés (avifaune, historique, écologie, ... du bocage) sont organisées gratuitement par les associations locales et l'Espace Naturel Régional. Le calendrier «Découverte nature en Avesnois» est d'ailleurs disponible dans toutes les mairies, offices de tourisme, syndicats d'initiative sur simple demande.

Espace Naturel Régional	Château Marguerite de Bourgogne	59530 LE QUESNOY
Groupes des Naturalistes de l'Avesnois (GNA)	Rue P. et M. Curie	59620 AULENOYE-AYMERIES
Nord Nature Bavais (NBB)	76, Chemin du bois	59570 HON-HERGIES
Ecomusée de Fourmies-Trélon	Centre Ville	59610 FOURMIES
Office National des Forêts (ONF)	90, Rue St Géry	59300 VALENCIENNES
Groupe Ornithologique Nord (GON)	28, Rés. Bellevue	59620 LEVAL/SAMBRE
Société Mycologique Nord	28, Rés. Bellevue	59620 LEVAL/SAMBRE
Association Sentier et Pierre Bleue (ASPB)	Mairie	59570 HON-HERGIES

## - expositions

Maison du Bocage	35, Rue Jean Lebas	59177 SAINS-DU-NORD
------------------	--------------------	---------------------

## - publications

# <i>L'arbre et la haie</i>	D. SOLTNER (Collection Sciences et Techniques agricoles) 1976
# <i>Planter des haies</i>	D. SOLTNER (Collection Sciences et Techniques agricoles) 1991
# <i>L'arbre et le paysage</i>	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement 1982 (gratuit)
# <i>L'arbre dans le paysage rural</i>	Institut de Développement Forestier 1995
# <i>Trame Verte</i>	Conseil Général du Nord, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord 1995
# <i>Le guide des plantations</i>	Espace Naturel Régional 1994
# <i>Les pommes du Nord</i>	Centre Régional des Ressources Génétiques 1996
# <i>Voyage au pays de la pomme en Avesnois</i>	Espace Naturel Régional, Centre Régional des Ressources Génétiques 1994 (gratuit)
# <i>Le verger conservatoire de la Région Nord-Pas de Calais</i>	Espace Naturel Régional, Centre Régional des Ressources Génétiques 1993
# <i>Itinéraire en herbe</i>	Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache 1991
# <i>Autres plaquettes</i>	Direction Régionale de l'Environnement, Maison de la Nature et de l'Environnement

## CHACUN PEUT PARTICIPER A L'AMELIORATION DU PAYSAGE

L'une des missions d'un Parc Naturel Régional est de sensibiliser et d'informer la population des richesses patrimoniales de son territoire. Espace Naturel Régional agit déjà dans cette optique en proposant :

### -L'opération "Plantons le décor"


Chaque année, de septembre à mars, Espace Naturel Régional propose une vente massive d'arbres, d'arbustes, de plantes sauvages et de fruitiers rustiques d'essences locales à des prix avantageux.

Espace Naturel Régional / Association d'Aménagement et de Développement de l'Avesnois  
Château Marguerite de Bourgogne  
59530 LE QUESNOY

### -La revalorisation des variétés fruitières anciennes

par l'intermédiaire du Centre Régional de Ressources Génétiques

Ferme du Héron  
Chemin de la Ferme Lenglet  
59650 VILLENEUVE D'ASCO



Parc naturel régional Nord - Pas de Calais  
Auldenarde  
Maison du Parc "Le Grand Verger"  
62510 Arques - Tél. 21 94 82 56  
Roubaix  
Maison du Parc "Maison du Héron" Le West  
62142 Combaux - Tél. 21 83 28 18  
Plan de la Bécasse St de l'Escaut  
Maison du Parc "La Grotte" 3011 Rue Henri Darné d'Amour  
59230 Saur-Aulard les Eaux - Tél. 21 27 22 22 27

Présence  
Les Coquet

Fruitiers  
Avesnois  
Château Marguerite de Bourgogne  
59530 Le Quesnoy - Tél. 27 49 06 61  
Maison de l'Arrière  
11, rue Jean Florent  
59001 Aves - Tél. 20 30 83 01

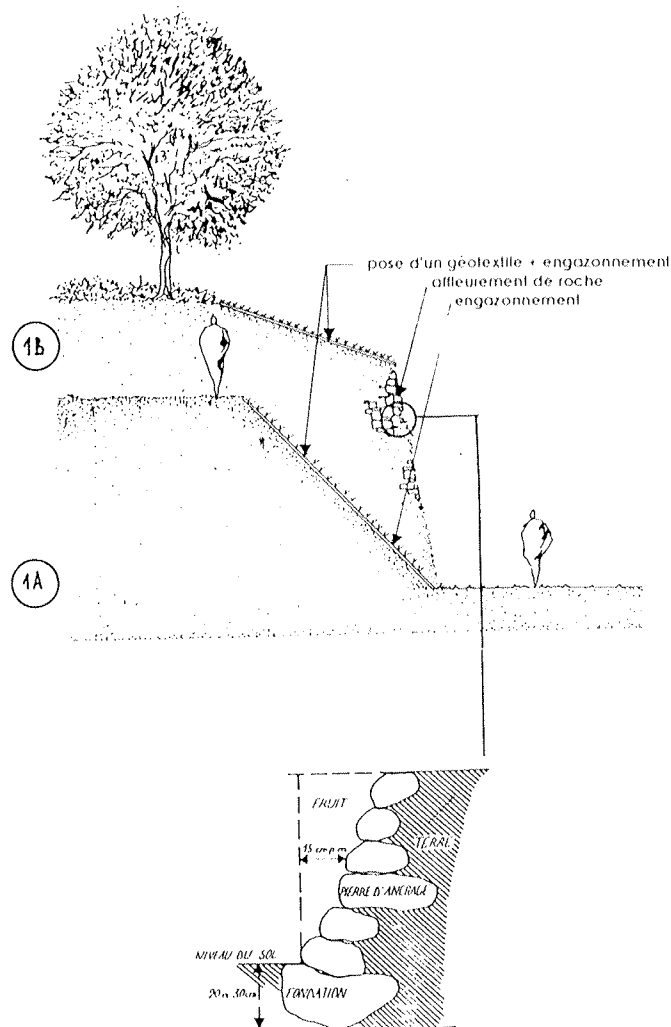
Etival Nord  
"Cavalier Foucault" - rue d'Alain  
59360 Armentières Capelle - Tél. 20 00 00 04  
Centre régional des ressources génétiques  
"Ferme du Héron", chemin de la Ferme Lenglet  
59650 Villeneuve d'Ascq - Tél. 20 03 00 51  
Carrière les Forêts des mines naturelles  
11, rue Jean Florent  
59001 Aves - Tél. 20 30 00 10

Conception: Hebechen - EBE (12/95) - Photos: EBE (Suzanne Douché) - Photographes: Impression: Hecaphos

# ANNEXE N° 2 - PRINCIPES D'INTERVENTION SUR LES TALUS

## TALUS TYPE N° 1 : Talus de 0 à 5 m

### CROQUIS

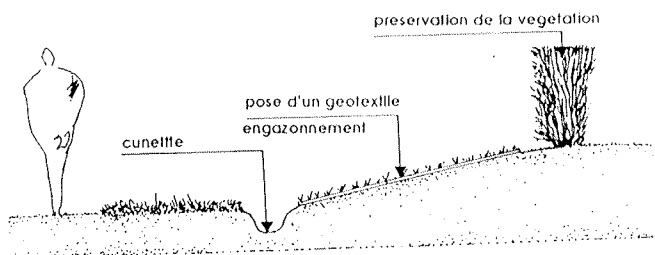


### RECOMMANDATIONS

- Reprofilage et nivellement du talus.
  - Pose d'un géotextile sans le sens de la pente.
  - Engazonnement :
    - 40 % ray grass anglais «bianca»
    - 30 % ray grass anglais «cherokee»
    - 30 % pâturin des prés «géronimo»
  - Plantation d'arbres de haut jet en isolé (chêne - hêtre - frêne) ou de baliveaux en bouquets (charme, saule blanc, aulne blanc).
- 1 A**
- Reprofilage et nivellement du talus.
  - Pose d'un géotextile dans le sens de la pente.
  - Engazonnement :
    - 40 % ray grass anglais «bianca»
    - 30 % ray grass anglais «cherokee»
    - 30 % pâturin des prés «géronimo»
  - Plantation d'arbres de haut jet en isolé (chêne, hêtre, frêne).
- 1 B**
- Reprofilage et nivellement du talus.
  - Pose d'un géotextile dans le sens de la pente.
  - Engazonnement :
    - 40 % ray grass «bianca»
    - 30 % ray grass «cherokee»
    - 30 % pâturin des prés «géronimo»
  - Réfection des affleurements rocheux (voir détail ci-joint).
  - Plantation d'arbres de haut jet en isolé (chêne, frêne, hêtre) ou de baliveaux en bouquets (charme, saule blanc, aulne blanc).
- Détail réfection affleurements rocheux :
- Réfection de muret à base de pierres naturelles (moellons assez larges en pierres plates). La solidité est obtenue par son propre poids s'opposant à la poussée de la terre.
  - La solidité de soutènement est obtenue :
    - en prenant une épaisseur du mur du tiers de sa hauteur.
    - en construisant le muret avec un «fruit» important (15 cm/m).
    - une fondation solide sur une profondeur de 20 à 30 cm avec les pierres les plus volumineuses.
    - en posant les pierres inclinées vers l'arrière, avec des joints décalés et une répartition de pierres plus longues, posées en travers en pénétrant dans le sol, ancre le mur plus solidement.
    - Les joints seront réalisés en terre, compactée entre chaque lit de pierre.

## TALUS TYPE N° 2 : Talus bombé et terreux

### CROQUIS

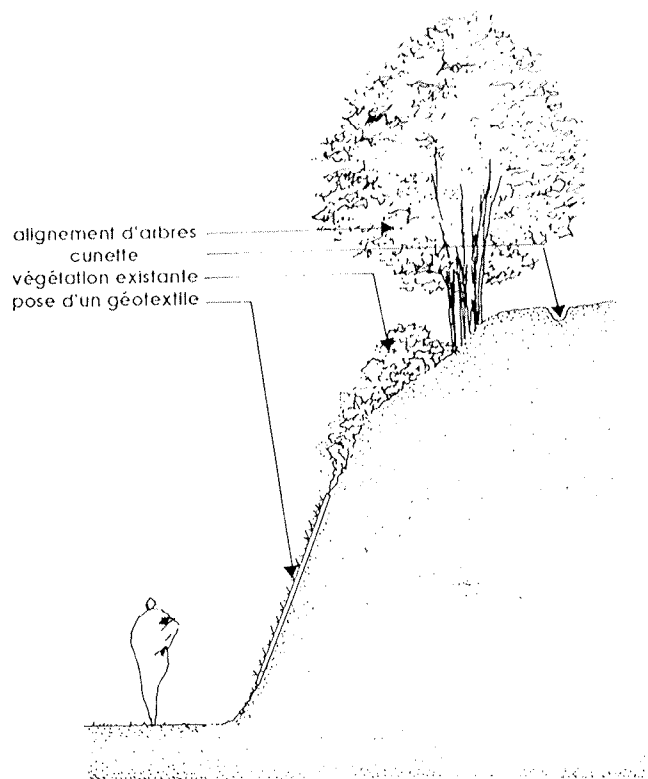


### RECOMMANDATIONS

- Préservation de la végétation en crête de talus, haie ou nouvelle plantation (charmille aubépine).
- Creusement d'une cunette en pied de talus.
- Nivellement du talus et apport de terre, si nécessaire.
- Stabilisation du flanc, pose d'une toile de jute dans le sens de la pente.
- Apport de terre et nivellement.
- Engazonnement traditionnel :
  - 40 % ray grass « bianca »
  - 30 % ray grass « cherokee »
  - 30 % pâturain des prés « géronimo »

## TALUS TYPE N° 3 : Talus abrupt : accueil d'habitations en flanc .

### CROQUIS



### RECOMMANDATIONS

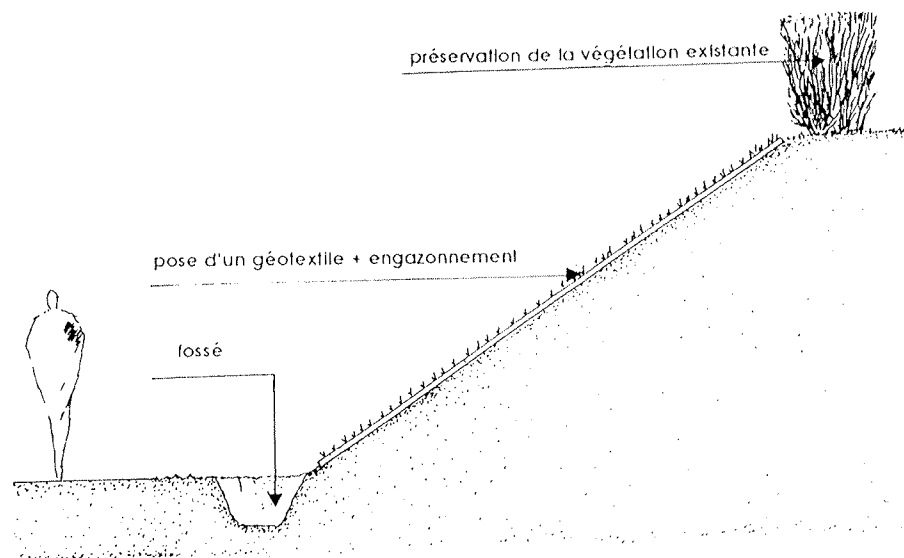
- Creusement d'une cunette en crête de talus (captage et évacuation des eaux de ruissellement).
- Végétation existante à conforter et/ou plantation arbustive ; couvre-sol à planter (cornouiller sanguin, fusain d'Europe, viorne lantane, lierre...).
- Reprofilage du talus.
- Stabilisation du flanc par pose d'une toile de jute dans le sens de la pente.
- Engazonnement du bas de talus jusqu'à l'effet de crête.
- Engazonnement par projection :
  - pâte cellulosique,
  - matière organique
  - engrais chimique,
  - rétenteur d'eau.

#### Mélange graminé :

- 40 % ray grass anglais «bianca»
- 20 % ray grass anglais «cherokee»
- 20 % pâturin des prés «gérónimo»
- 10 % trèfle blanc nain
- 5 % lotier
- 5 % cretelle.

## TALUS TYPE N° 4 : Talus de 3 à 9 % avec décrochement

### CROQUIS

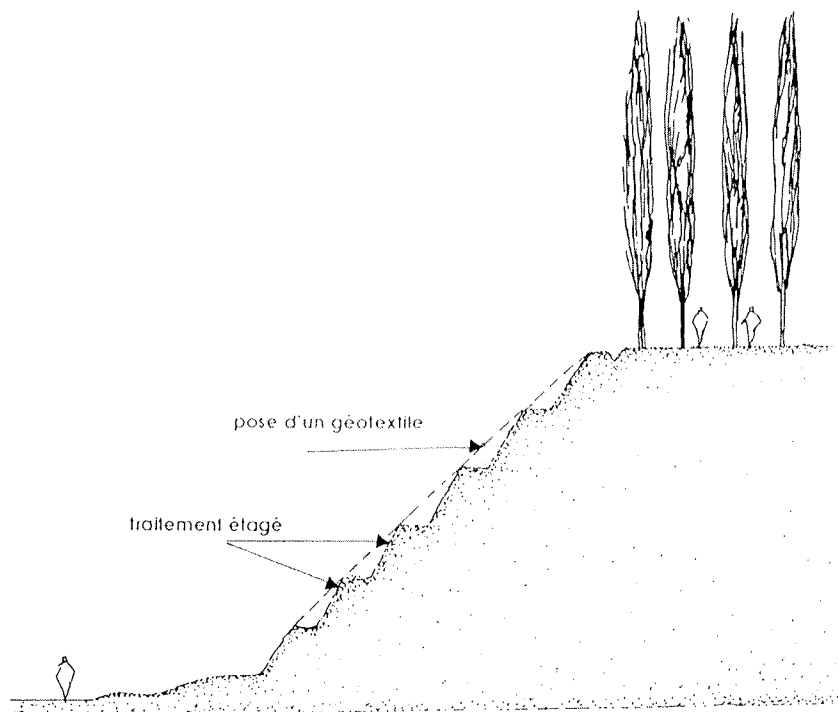


### RECOMMANDATIONS

- Préservation de la végétation existante et / ou plantation d'une haie en crête de talus (charmille, aubépine...)
- Creusement d'une cunette en pied de talus.
- Reprofilage et nivellement du talus.
- Stabilisation du flanc par pose d'une toile de jute dans le sens de la pente.
- Engazonnement traditionnel :
  - 40 % ray grass anglais «bianca»
  - 20 % ray grasse anglais «cherokee»
  - 30 % pâturain des prés «géronimo»
  - 10 % trèfle blanc nain

## TALUS TYPE N° 5 : Talus abrupts ravinés .

### CROQUIS

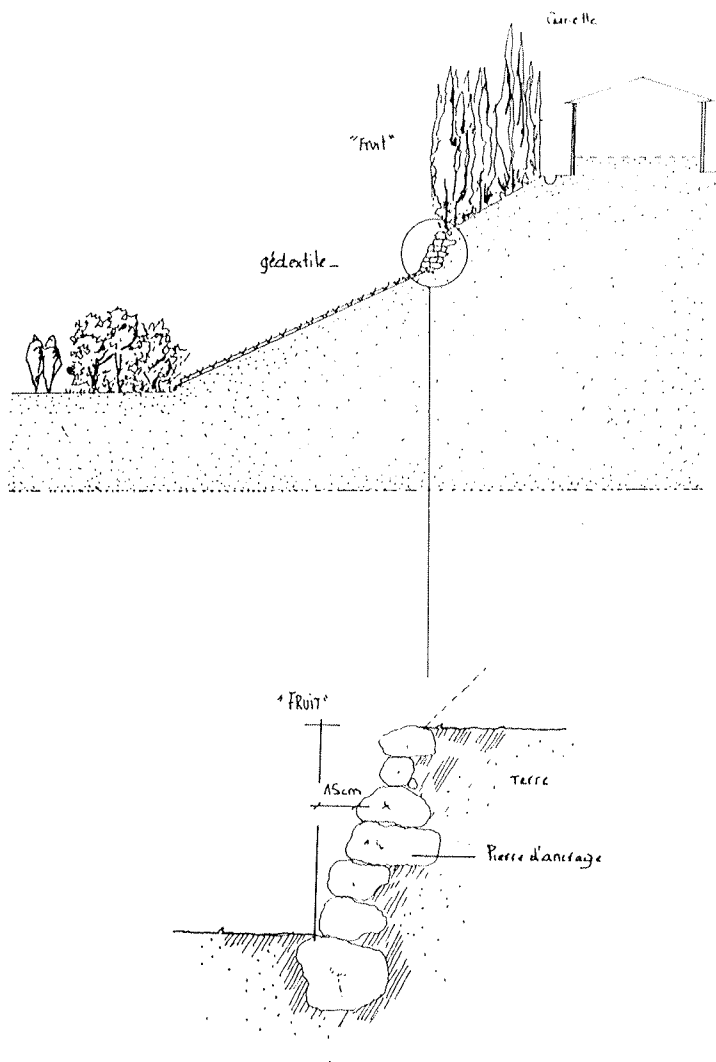


### RECOMMANDATIONS

- Creusement d'une cunette en crête de talus (captage et évacuation des eaux de ruissellement).
- Préservation de la végétation en crête de talus et / ou plantation.
- Apport de terre végétale et profilage du talus en paliers.
- Stabilisation des flancs par pose d'une toile de jute dans le sens de la pente.
- Fixation par pieux de saules vivants.

## TALUS TYPE N° 6 :

### CROQUIS



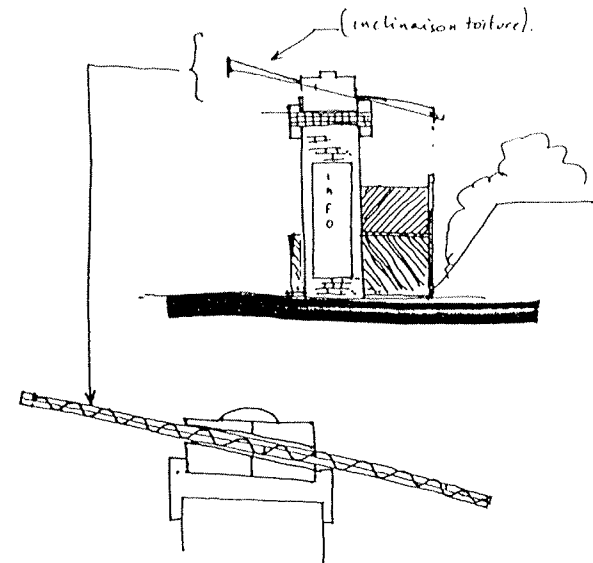
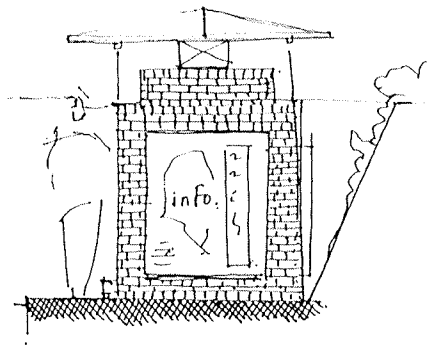
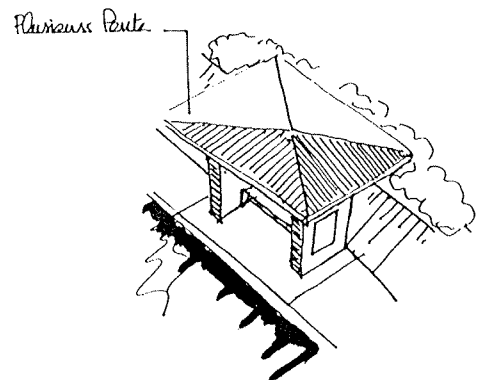
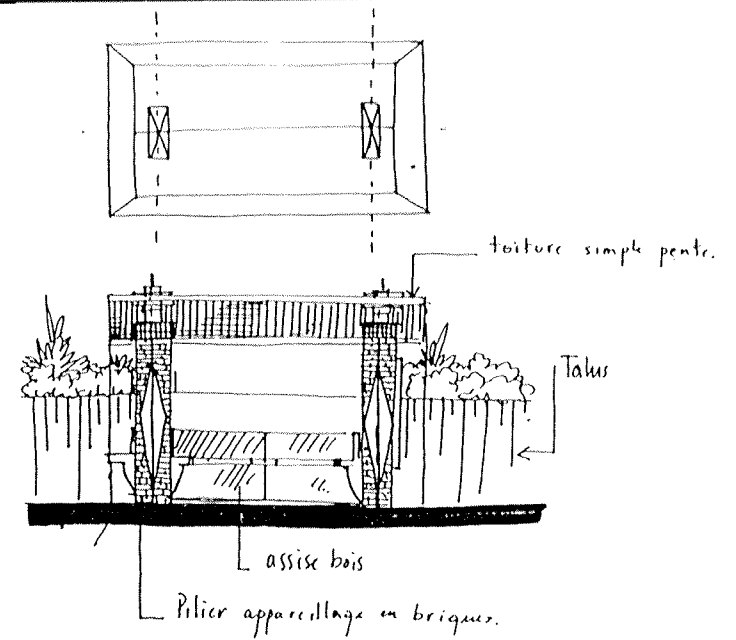
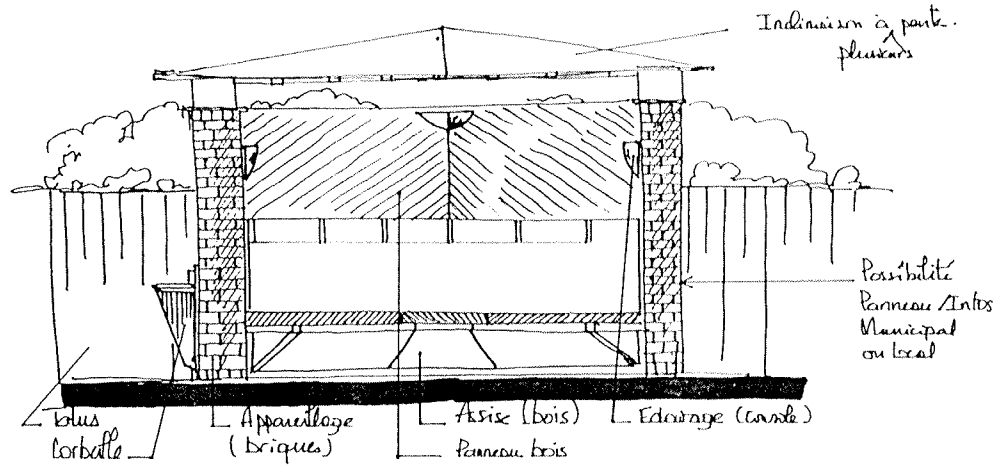
### RECOMMANDATIONS

- Creusement d'une cunette en crête de talus (captage et évacuation des eaux de ruissellement).
- Préservation de la végétation en crête de talus.
- Réfection des affleurements rocheux (selon technique décrite fiche N°2).
- Reprofilage du talus.
- Stabilisation du flanc par pose d'une toile de jute dans le sens de la pente.
- Apport de terre et nivellement.
- Engazonnement traditionnel du talus :
  - 40 % ray grass anglais «bianca»
  - 30 % ray grass anglais «cherokee»
  - 30 % pâturin des prés «géronimo»
- Préservation de la végétation en pied de talus.

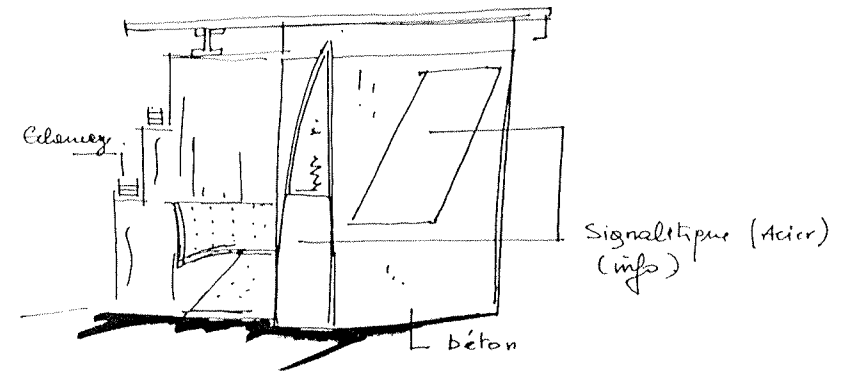
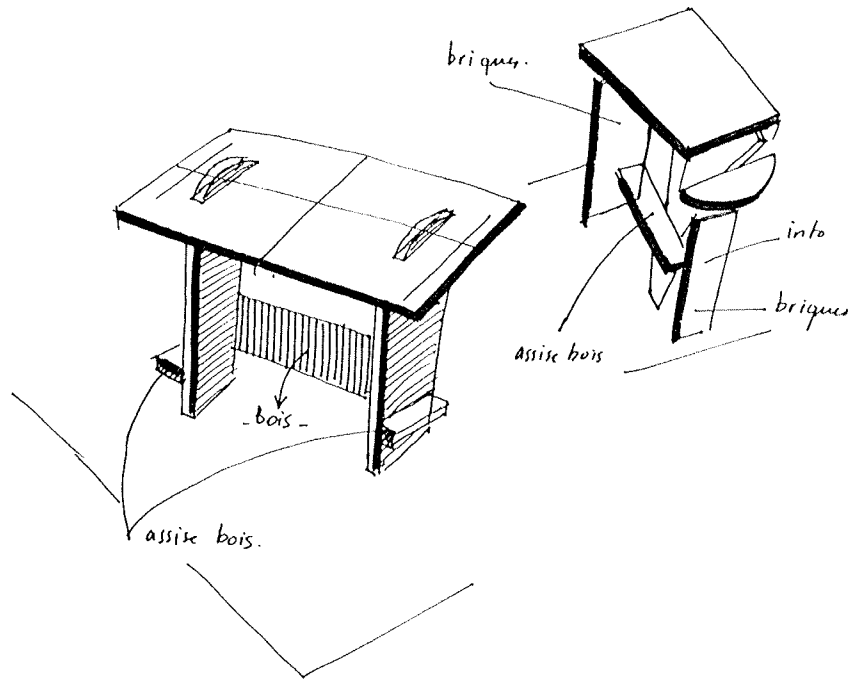
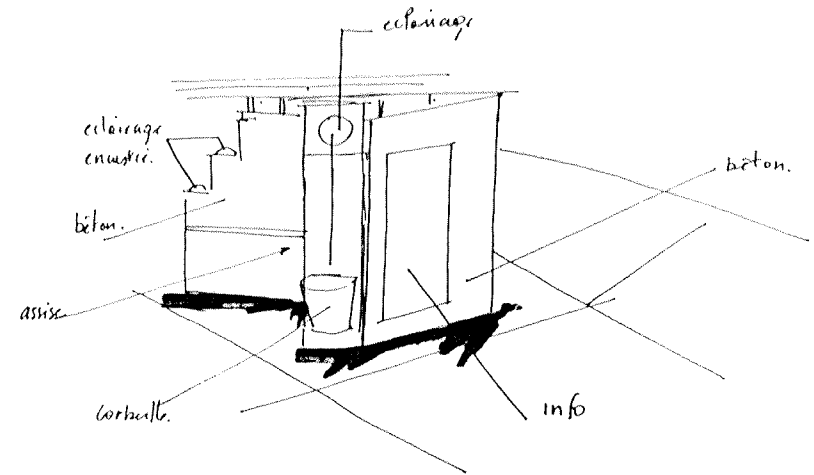
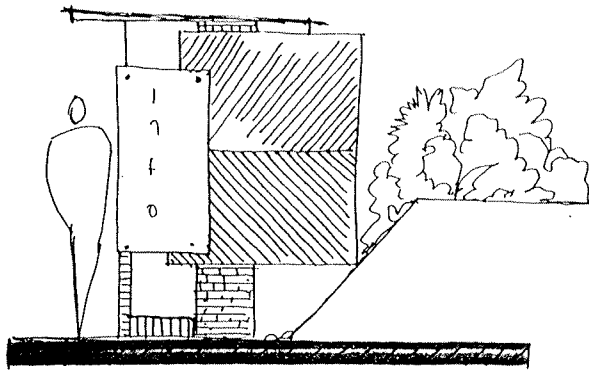


## MATERIAUX TRADITIONNELS: BRIQUE/ PIERRE/ BOIS

- ▷ Rester dans la lecture des matériaux existants.
- ▷ Intégrer l'abri-bus dans le paysage



# MATERIAUX PLUS CONTEMPORAINS: VERRE/ ACIER/ BETON



## ANNEXE N° 4 - TECHNIQUES DE REFECTION DE BERGES

**La technique préconisée pour la stabilisation des berges du Stordoir est une technique de réfection douce utilisant le végétal pour stopper l'érosion et stabiliser les berges.**

Cette solution économique consiste à exploiter les capacités de la flore indigène, et s'inspire des modèles naturels (Génie Végétal), qui combinent au mieux les potentialités racinaires des plantes leur permettant de résister aux contraintes physiques.

☛ **Suivant la pente, l'état de dégradation et l'environnement des berges du Stordoir, différents procédés de techniques végétales peuvent être mis en place:** tressage, clayonnage, fascine, couche de branches, lits de plants et boutures, peigne, caisson végétalisé...

⇨ **La technique dit de la fascine** consiste à protéger le pied de la berge par la mise en place d'un ou plusieurs fagots de branches vivantes de saules (appelées fascines), fixés par des pieux battus mécaniquement.

*La fascine est souvent couplée à la végétalisation sur le talus renforcé de la berge soit par couche de branches, soit par bouturage, avec en crête de talus la possibilité de plantations.*

⇨ **La technique du tressage** consiste pour sa part à entrelacer autour de pieux battus mécaniquement, des branches de saules vivantes (hauteur maximale 40 cm).

⇨ **Le procédé du clayonnage** est une variante du tressage, permettant de réaliser un tressage plus haut que 40 cm, construit sur la rive il est plaquée ensuite sur la berge talutée.

☛ Le Stordoir présente un aspect méandreux, avec par endroits des portions de berge stables et d'autres fortement érodés.

Suivant l'espace disponible et l'inclinaison de la berge, la technique des fascines peut évoluer.

**\* Pour les berges accessibles aisément, et disposant d'une ampleur suffisante, il est préconisé la technique de la fascine:**(Cf page suivante Hypothèse N°1)

⇨ un reprofilage de la berge à 3/2 ou 3/1,

⇨ la pose de géotextile ou toile de jute,

⇨ la confection d'un pied de berge en fascines de saule,

⇨ l'engazonnement de la berge,

⇨ et la plantation de baliveaux en bouquets uniquement sur la crête de la berge.

**\* Pour les berges amples, avec installations ou habitations riveraines, il est préconisé le même traitement, technique de la fascine, complété sur le talus:**

-> soit de couches de branches à rejets, couvertes de terre végétale,

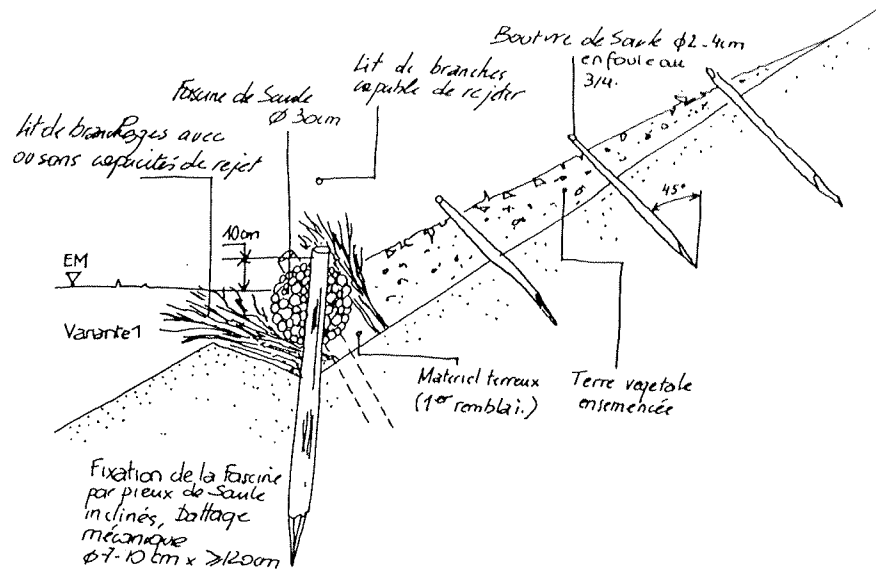
-> soit des plantations de boutures de Saule,

et ce depuis le pied de berge jusqu'au sommet.

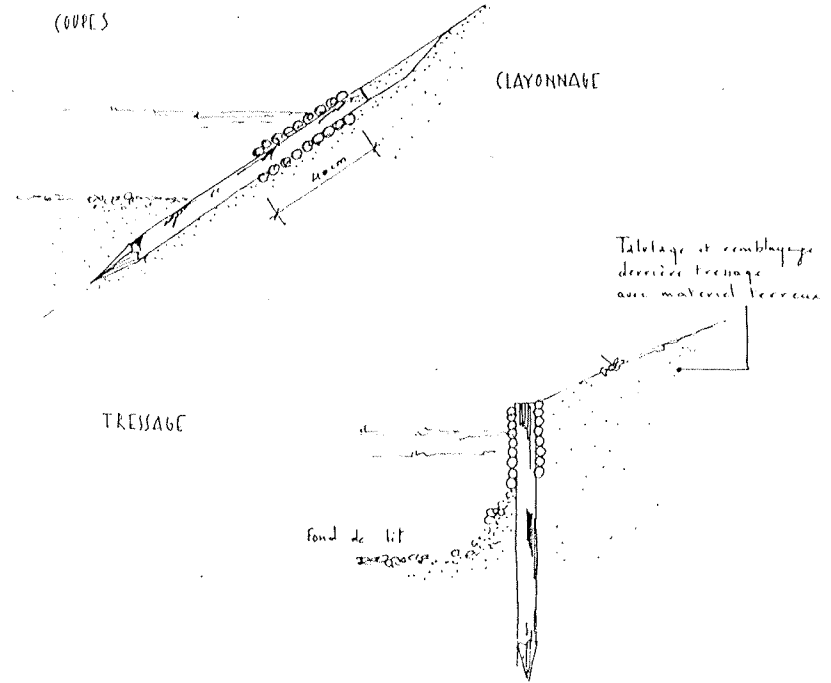
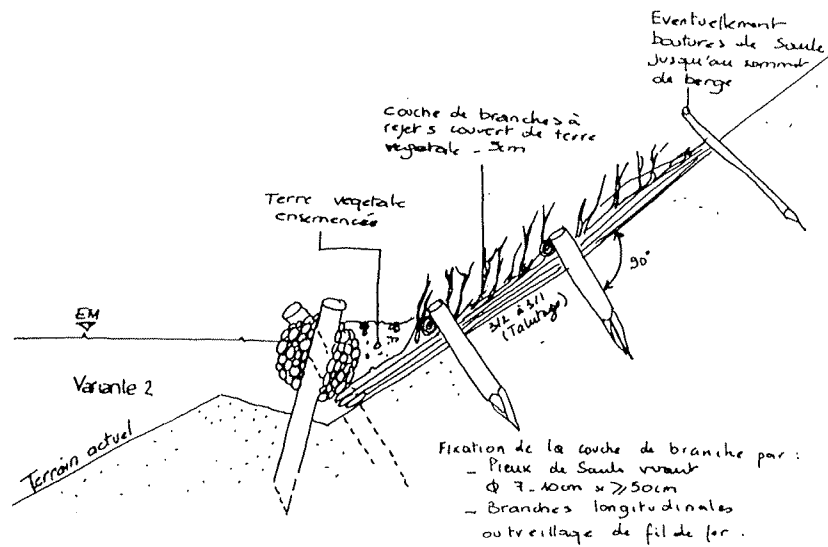
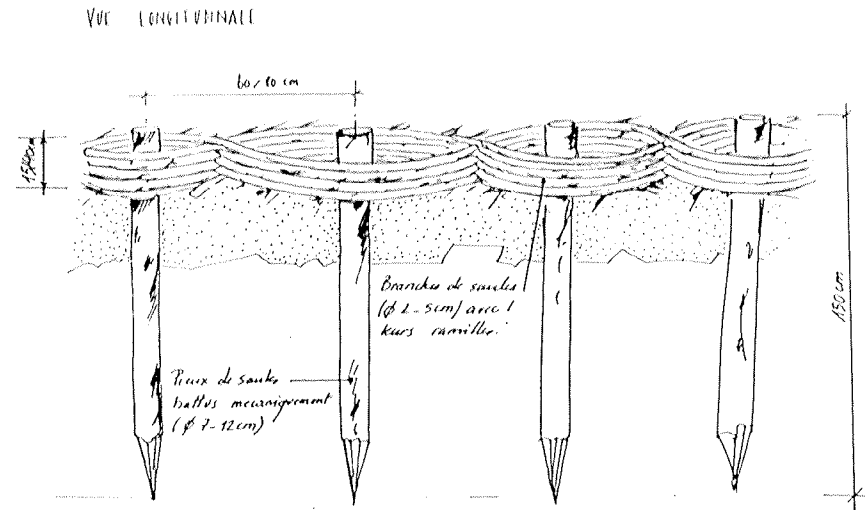
**\* Pour les berges abruptes du Stordoir, (berges droites) où il est impossible d'envisager un reprofilage, il est proposé d'employer la technique du tressage.**(Cf page suivante Hypothèse N°2), avec simple engazonnement de la berge.

Ce procédé constitue une protection mécanique immédiate, donnant à terme un mur végétal capable de résister à de fortes contraintes hydrauliques.

# HYPOTHESE N° 1



# HYPOTHESE N° 2



Le présent document a été réalisé durant la période de Janvier 1997 à Juin 1998 par l'équipe multidisciplinaire du CABINET BINON,

*composée de*

**Mr BINON David**, Architecte Paysagiste  
**Mlle EUDES Sophie**, Chargée d'Etudes Principale  
Aménagement Environnement

*avec le concours graphique de:*

**Mr SEHILI Waheb**, Collaborateur

La coordination et rédaction en a été assurée par Mlle EUDES. L'ensemble de l'équipe reste à votre entière disposition pour tout renseignement, et vous remercie de votre attention portée à sa lecture.